

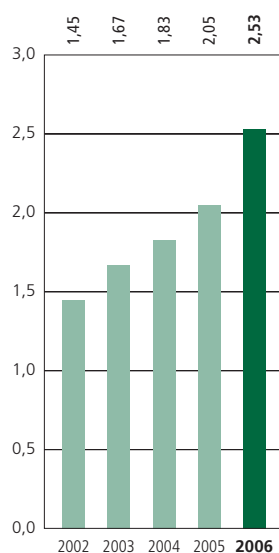
Notre vision.
Être la société
d'assurance vie la
plus professionnelle
du monde.



MESURES CLÉS DU RENDEMENT

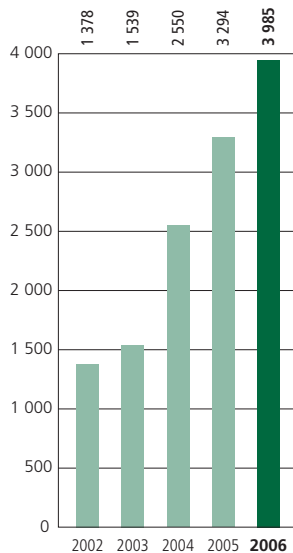


Résultat de base par action ordinaire
(\$ CA)



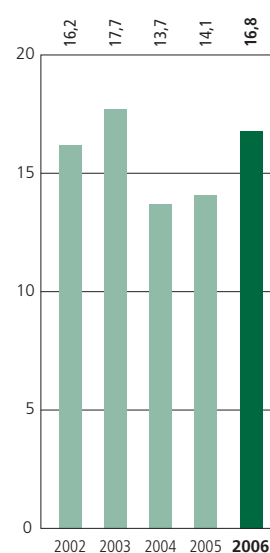
- Augmentation de 23 % du résultat de base par action ordinaire par rapport à 2005, le portant au niveau record de 2,53 \$ par action.
- Croissance soutenue, le taux de croissance annuel composé sur cinq ans s'élevant à 16 %.

Bénéfice net des actionnaires
(M\$ CA)



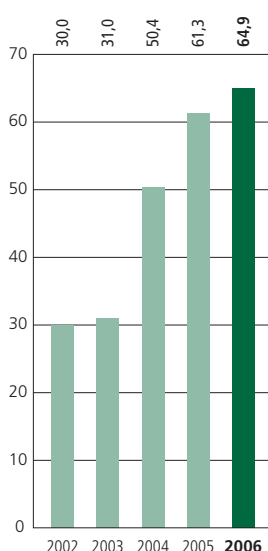
- Bénéfice net des actionnaires record de 3 985 millions de dollars, une hausse de 21 % par rapport à l'exercice précédent.
- Bénéfice record pour une treizième année consécutive.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires
(pourcentage)



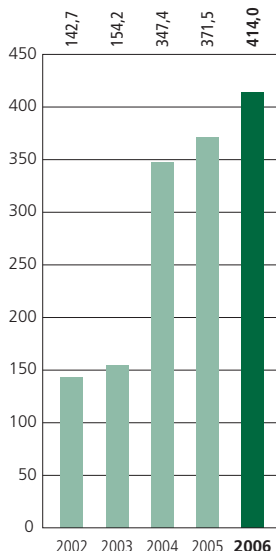
- Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de 16,8 % contre 14,1 % en 2005.
- La fusion avec John Hancock en 2004 a considérablement élargi l'assise financière; par conséquent, le rendement des capitaux propres a chuté. Les résultats à ce chapitre se sont constamment améliorés depuis, pour atteindre 18 % au quatrième trimestre de 2006.

Primes et dépôts
(G\$ CA)



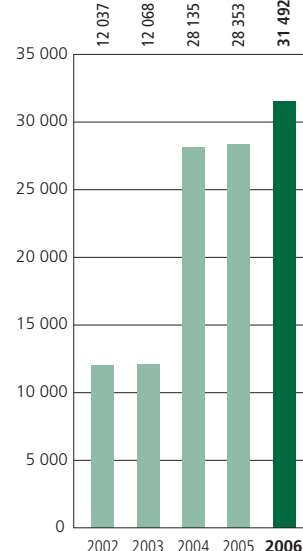
- Primes et dépôts de 64,9 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 6 % par rapport à 2005 et plus du double du niveau de 2003, en raison de la fusion avec John Hancock et de la forte croissance interne.

Fonds gérés
(G\$ CA)



- Fonds gérés de 414 milliards de dollars, soit une progression de 42,5 milliards de dollars par rapport à 2005. Cette hausse est attribuable principalement aux souscriptions des produits de gestion de patrimoine et à l'incidence de la croissance des marchés des actions, mais elle a été freinée par les échéances programmées des produits institutionnels à revenu fixe de John Hancock.
- En 2004, les fonds gérés ont plus que doublé par rapport à 2003 en raison de la fusion avec John Hancock.

Fonds propres
(M\$ CA)



- Total des fonds propres de 31,5 milliards de dollars, en hausse de 11 % par rapport à 2005. Cette croissance s'explique par les bénéfices importants enregistrés au cours de l'année ainsi que par le résultat net des nouvelles émissions, partiellement contrebalancés par le versement de dividendes et le rachat d'actions.
- La hausse importante constatée entre 2003 et 2004 est principalement attribuable à la fusion avec John Hancock.

Rapport annuel 2006

Table des matières

1	Message aux actionnaires
4	Rapport de gestion
43	États financiers consolidés
53	Notes afférentes aux états financiers consolidés
102	Provenance du bénéfice
104	Valeur intrinsèque
106	Principales filiales
108	Membres de la direction
109	Coordonnées
110	Information aux actionnaires

Mise en garde au sujet des déclarations prospectives

Le présent document contient des déclarations prospectives au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération des lois provinciales canadiennes sur les valeurs mobilières et de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis. Ces déclarations prospectives portent notamment sur nos objectifs, nos buts, nos stratégies, nos intentions, nos projets, nos convictions, nos attentes et nos estimations. Elles se caractérisent habituellement par l'emploi de termes tels « pouvoir », « devoir », « soupçonner », « perspectives », « s'attendre à », « entendre », « estimer », « prévoir », « croire », « projeter », « objectif » ou « continuer » (ou de leur forme négative) et par l'emploi du conditionnel, ainsi que des mots et expressions semblables, et elles peuvent inclure des affirmations relatives aux résultats futurs possibles ou présumés de la Société. Bien que, selon nous, les prévisions ainsi exprimées soient raisonnables, le lecteur ne devrait pas s'appuyer indûment sur les déclarations prospectives en raison des incertitudes et des risques inhérents qu'elles supposent. Les déclarations prospectives étant fondées sur des hypothèses ou des facteurs importants, les résultats réels peuvent être très différents des résultats qu'elles expriment explicitement ou implicitement. Parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner un écart notable entre les résultats réels et les attentes exprimées, notons entre autres la concurrence, la fusion de sociétés, les changements apportés aux lois et à la réglementation, la conjoncture commerciale et économique, les taux de change et les liquidités de la Société, l'exactitude de l'information reçue de contreparties et la capacité des contreparties à respecter leurs engagements, l'exactitude des conventions comptables et des méthodes actuarielles utilisées par la Société, la capacité de la Société à préserver sa réputation, les litiges, les perturbations et les changements touchant des éléments essentiels de la Société ou les infrastructures publiques, la capacité d'attirer et de conserver les principaux cadres supérieurs, les préoccupations environnementales, la capacité à effectuer des acquisitions et à mettre en œuvre des plans stratégiques ainsi que la capacité à adapter les produits et services pour suivre l'évolution du marché. Des renseignements supplémentaires à l'égard des facteurs importants susceptibles d'entraîner un écart notable entre les résultats réels et les attentes exprimées ainsi qu'à l'égard des facteurs importants et des hypothèses sur lesquels sont fondées les déclarations prospectives sont présentés dans le présent document et dans la section intitulée « Facteurs de risque » de notre plus récente notice annuelle, dans les sections intitulées « Gestion du risque » et « Principales conventions comptables et actuarielles » du rapport de gestion figurant dans notre plus récent rapport annuel et dans d'autres documents que nous avons émis et déposés auprès des autorités de réglementation au Canada et aux États-Unis. Nous ne nous engageons pas à réviser nos déclarations prospectives.

Notre vision

Notre vision consiste à être la société d'assurance vie la plus professionnelle du monde en offrant les meilleurs services de protection financière et de gestion de placements et en les adaptant aux clients de chacun des marchés où nous exerçons nos activités.

Nos valeurs

En vue de réaliser cette vision, la direction cherche à exercer les activités de la Financière Manuvie conformément à certaines valeurs fondamentales :

Professionalisme

On verra en nous une société aux normes professionnelles élevées. Nos employés et agents auront des connaissances et des compétences supérieures, qu'ils mettront au service de la clientèle.

Valeur réelle pour nos clients

Notre raison d'être est de satisfaire nos clients. En leur fournissant des produits, des services et des conseils de la plus haute qualité et de valeur durable, nous serons sûrs d'apporter les meilleures solutions à leurs besoins.

Intégrité

Toutes nos opérations respectent les normes d'honnêteté et d'équité les plus élevées. Nous inspirons confiance en appliquant les principes d'éthique les plus rigoureux de notre secteur.

Solidité financière établie

Nos clients s'attendent à ce que nous soyons toujours en mesure de respecter nos engagements financiers. Pour gagner cette confiance, nous maintenons une capacité de règlement sans faille ainsi que des bénéfices substantiels et des rendements de placement supérieurs, sans déroger à notre règle de prudence en matière de gestion de portefeuille.

Employeur de premier ordre

C'est de nos employés que dépendra notre réussite. Pour attirer et retenir un personnel du plus haut calibre qui soit, nous investissons dans le perfectionnement des ressources humaines et nous récompensons le rendement.

Notation

La solidité financière est un facteur essentiel pour générer de nouvelles affaires, entretenir et étendre le réseau de distribution et soutenir l'expansion, les acquisitions et la croissance.

Au 31 décembre 2006, les fonds propres de la Financière Manuvie s'élevaient à 31,5 milliards de dollars canadiens, dont 24,9 milliards de dollars canadiens représentaient les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. La solidité et la capacité de règlement de Manufacturers sont parmi les meilleures du secteur de l'assurance vie.

Agence de notation	Notation	
A.M. Best	A++	(1 ^{re} de 15 catégories)
Dominion Bond Rating Service	IC-1	(1 ^{re} de 5 catégories)
FitchRatings	AA+	(2 ^e de 9 catégories)
Moody's	Aa2	(2 ^e de 9 catégories)
Standard and Poor's	AAA	(1 ^{re} de 8 catégories)

Message aux actionnaires



Dominic D'Alessandro

Je suis heureux de vous annoncer que notre Société a connu en 2006 une autre année exceptionnelle. Toutes nos divisions d'exploitation ont enregistré de bons résultats, surpassant même les solides résultats obtenus en 2005.

Quand j'ai rédigé mon message aux actionnaires l'an dernier, l'intégration de John Hancock était à peine terminée. Nous venons, après plusieurs mois de travail inlassable, de fusionner deux grandes entreprises en une société bénéficiant d'un réseau de distribution plus diversifié, offrant un éventail de produits plus large, ayant une envergure supérieure et occupant une plus grande place sur le marché. Le défi, et l'occasion, qui se présentaient à nous étaient de mettre cette situation à profit de manière à enregistrer une forte croissance interne et à générer une plus-value pour les propriétaires de notre Société. Les résultats que nous avons atteints en 2006 témoignent de la réussite de ce regroupement.

En 2006, le bénéfice de la Financière Manuvie a fortement progressé, ses fonds gérés ont atteint un niveau record et, dans plusieurs secteurs d'activité importants, ses souscriptions et sa part du marché ont atteint des sommets. En outre, la valeur intrinsèque des nouvelles affaires souscrites au cours de l'exercice a grandement augmenté, ce qui est de bon augure pour nos résultats futurs.

Dans chacun de mes messages précédents – celui-ci est le quatorzième – je vous ai parlé de la vision que nous avons d'être la société d'assurance vie la plus professionnelle du monde. Et je vous ai expliqué comment, pour réaliser cette vision, nous devons atteindre l'excellence dans les activités qui forment la base de notre exploitation. Dans toutes nos entreprises partout dans le monde, nous devons nous appliquer sans relâche à améliorer nos méthodes de gestion des risques et des placements, à innover et proposer de nouvelles solutions à nos clients, à élargir et bien gérer nos différents canaux de distribution, à tirer parti de la technologie afin de fournir à nos clients et à nos producteurs des services de première qualité et à offrir à nos clients des produits avantageux.

Bien que tous les secteurs de notre Société soient exploités de manière relativement autonome, leurs activités sont bien encadrées et gérées selon des politiques rigoureuses conçues de manière à nous permettre de réaliser notre vision. Grâce à l'esprit de collaboration qui règne à l'intérieur de chacun des secteurs de l'entreprise et entre ses divers secteurs, les nouvelles idées en matière de conception des produits, de distribution et de technologie sont mises au profit de tous. Notre produit de rente à capital variable assorti d'une garantie de retrait minimum, offert aux États-Unis, est un bon exemple de cette approche. Après l'avoir adapté en fonction des lois fiscales et de la réglementation locales, nous avons introduit ce produit très populaire sur le marché japonais en 2004 et sur le marché canadien en 2006. Nous prévoyons commercialiser des rentes à capital variable dans d'autres régions de l'Asie en 2007.

Aujourd'hui, Manuvie est plus solide que jamais. Ainsi, l'agence de notation Standard & Poor's a relevé la cote de solidité financière des

principales filiales d'exploitation de Manuvie à AAA, la plus élevée des huit cotes possibles. Manuvie est maintenant l'une des deux seules sociétés d'assurance vie cotées en bourse à détenir cette cote enviable. Nous sommes particulièrement fiers du fait que S&P, pour expliquer sa décision, a souligné la croissance constante de notre bénéfice, la place prépondérante que nous occupons sur le marché et nos fortes compétences en matière de gestion des risques. Nous sommes également heureux que les bonnes pratiques de gouvernance de notre Société continuent de s'attirer des éloges, au Canada et à l'étranger. En 2006, le magazine *Report on Business* du quotidien *The Globe and Mail* a une fois de plus classé Manuvie au premier rang en matière de gouvernance, en raison de son programme bien établi.

Aperçu de l'année

En 2006, Manuvie a déclaré un bénéfice des actionnaires record de 3 985 millions de dollars, une augmentation de 21 pour cent par rapport à 2005. Le bénéfice par action a enregistré une hausse tout aussi impressionnante, de 23 pour cent, pour s'établir à 2,53 \$. La forte croissance interne, une gamme de produits novateurs ainsi que les excellents rendements des placements ont tous contribué de manière importante à faire progresser le bénéfice.

Les fonds gérés ont franchi pour la première fois le cap des 400 milliards de dollars pour s'établir à la fin de l'exercice à 414 milliards de dollars, une hausse appréciable de 11 pour cent en un an. Les fortes souscriptions nettes dans le secteur de la gestion de patrimoine, la saine croissance des activités d'assurance et la vigueur des marchés boursiers ont porté les fonds gérés à ce niveau record.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a été de 16,8 pour cent, une augmentation de 270 points de base par rapport à l'exercice précédent et un résultat supérieur à notre objectif de 16,0 pour cent.

Nous avons, encore cette année, distribué une part importante du capital à nos actionnaires. En 2006, les dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires se sont chiffrés à 1,1 milliard de dollars et le dividende par action s'est accru de 25 pour cent par rapport à 2005. Nous avons aussi racheté 45 millions d'actions ordinaires au prix total de 1,6 milliard de dollars. En tout, nous avons distribué près de 3 milliards de dollars en capital aux porteurs d'actions ordinaires, soit environ 70 pour cent du bénéfice des actionnaires ordinaires.

Canada

La Division canadienne a obtenu des résultats très solides au cours de l'exercice et dégagé un bénéfice des actionnaires de 981 millions de dollars, une augmentation de 21 pour cent par rapport à 2005. La forte croissance des affaires en vigueur, l'amélioration des marges bénéficiaires sur les nouvelles affaires et le maintien des mesures de compression des coûts ont contribué à la hausse du bénéfice.

En Assurance individuelle, des projets axés sur le service à la clientèle et visant à réduire les temps de réponse et à améliorer les communications ont entraîné une hausse des souscriptions et un accroissement des parts du marché, les souscriptions trimestrielles ayant atteint un niveau record au quatrième trimestre. La Gestion de

Aujourd'hui, Manuvie est plus solide que jamais. Manuvie est maintenant l'une des deux seules sociétés d'assurance vie cotées en bourse à détenir la cote la plus élevée de Standard & Poor's – AAA.

patrimoine, Individuelle, a continué d'élargir son éventail de produits en ajoutant plusieurs nouveaux fonds communs de placement à sa gamme et en lançant RevenuPlus, le premier produit assorti d'une garantie de retrait minimum offert au Canada. La grande popularité de ce produit à fonds distincts, mis sur le marché au quatrième trimestre, a propulsé les souscriptions de ce secteur pendant le trimestre à un nouveau sommet. La Banque Manuvie a aussi continué sur sa lancée, son actif total s'étant accru de 34 pour cent pour dépasser les 8 milliards de dollars à la fin de l'exercice. En Collective, le secteur de la retraite s'est distingué en obtenant plusieurs contrats importants, ce qui lui a permis d'augmenter sa part du marché et d'enregistrer des souscriptions annuelles records.

États-Unis

Aux États-Unis, où nous exerçons pratiquement toutes nos activités sous le nom de John Hancock, l'intégration a radicalement transformé notre exploitation. Nous bénéficions maintenant d'une plus grande envergure, d'une notoriété sans pareille et d'une gamme de produits beaucoup plus vaste. Au total, notre Division américaine a contribué au bénéfice des actionnaires à hauteur de 1 758 millions de dollars, soit 19 pour cent de plus qu'à l'exercice précédent.

Nous sommes extrêmement heureux que John Hancock se soit classé au premier rang des fournisseurs d'assurance vie individuelle aux États-Unis, au chapitre des nouvelles souscriptions au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006. Cette augmentation de la part du marché est attribuable au lancement de plusieurs nouveaux produits à capital variable de même qu'à l'augmentation de la productivité de nos différents canaux de distribution. En outre, le secteur de l'Assurance soins de longue durée a entrepris divers projets dans le but de simplifier sa gamme de produits et de faciliter les souscriptions. Ces initiatives, conjuguées à l'uniformisation de la structure tarifaire observée sur le marché, ont entraîné une augmentation de 34 pour cent, en dollars américains, des souscriptions de produits d'assurance soins de longue durée.

La Gestion de patrimoine – États-Unis a obtenu des résultats records, son bénéfice se chiffrant à 1 136 millions de dollars contre 868 millions de dollars à l'exercice précédent. Les rendements favorables des placements, la progression des affaires en vigueur et le maintien des fortes souscriptions ont mené à ce résultat impressionnant.

Dans le secteur des rentes à capital variable, les primes et dépôts de l'exercice ont dépassé pour la première fois les 10 milliards de dollars et ont contribué à l'augmentation de 23 pour cent des fonds gérés. Plusieurs projets ont été mis en œuvre pour profiter de la tendance favorable des souscriptions, dont le lancement de nouvelles garanties et la poursuite de l'élargissement du réseau de distribution.

Notre secteur des régimes de retraite collectifs a continué de dominer nettement le marché des régimes 401(k) de petite taille aux États-Unis, se classant au premier rang au chapitre des souscriptions en 2006. Les primes et dépôts ont augmenté de 26 pour cent en dollars américains, grâce à la vigueur soutenue des souscriptions et au maintien des cotisations des clients existants. Ce secteur a égale-

ment ajouté à sa gamme de produits neuf nouveaux fonds de répartition de l'actif conçus pour réduire la complexité des placements.

Dans le secteur des fonds communs de placement, le lancement des fonds Lifestyle à la fin de 2005 ainsi que les mesures prises pour étendre le réseau de distribution ont permis aux souscriptions de faire un bond imposant de 45 pour cent en dollars américains. Gérant un actif de près de 40 milliards de dollars, ce secteur continue de concentrer ses efforts sur l'expansion de sa gamme de produits dans le but de poursuivre sa croissance. Je me réjouis tout particulièrement du niveau record des rentrées nettes de fonds des produits à capital variable. En tout, les rentrées nettes de fonds au titre des régimes de retraite, des fonds communs de placement et des rentes à capital variable se sont élevées à près de 12,5 milliards de dollars américains, une hausse considérable de 31 pour cent par rapport aux niveaux élevés atteints à l'exercice précédent. Les souscriptions nettes sont pour nous un indice clé du rendement, car la conservation des clients constitue selon nous l'un des moyens les plus efficaces d'assurer la croissance à long terme.

Le bénéfice des actionnaires découlant du secteur des produits à revenu fixe a atteint un sommet grâce aux résultats favorables des placements. Comme prévu, le maintien de la restriction des souscriptions de produits institutionnels et les échéances programmées se sont soldés par une baisse des fonds gérés de ce secteur.

Asie et Japon

En 2006, la Division Asie et Japon a inscrit un bénéfice des actionnaires de 734 millions de dollars, soit 18 pour cent du bénéfice total de la Société. Comptant des bureaux dans dix pays et territoires d'Asie, continent où nous sommes présents depuis plus de cent ans, nous sommes solidement installés dans cette partie du monde. Environ 25 000 agents offrent nos produits et nous avons conclu des accords de distribution avec 50 banques et courtiers en valeurs mobilières afin d'étendre notre réseau de distribution.

À Hong Kong, nous demeurons un chef de file du marché de l'assurance. Nous constatons toutefois un déplacement de la demande vers les produits de gestion de patrimoine. Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine ont ainsi fait un bond considérable en 2006, augmentant, en dollars américains, de 77 pour cent dans le secteur des produits individuels et de 57 pour cent dans le secteur des régimes de retraite collectifs.

Dans les autres régions d'Asie, nous sommes présents dans huit pays et territoires où foisonnent les occasions de poursuivre notre croissance. En Chine, nous avons pris beaucoup d'expansion depuis l'ouverture de notre première succursale à Shanghai en 1996. En 2006, nous avons obtenu cinq nouveaux permis d'exploitation; nous sommes ainsi présents dans 17 villes au total, ce qui est plus que toute autre société d'assurance étrangère. En outre, l'équipe de vente chinoise a augmenté de 26 pour cent et a produit une hausse des souscriptions de 41 pour cent. Autre fait marquant dans la région, nous avons fait l'acquisition de la société The Pramerica Life Insurance Company aux Philippines, où nous figurons parmi les

La demande de produits qui facilitent l'accumulation de capital, réduisent la complexité et l'incertitude liées à la gestion des placements et évitent l'épuisement prématuré de l'épargne continuera de s'intensifier.

cinq principaux assureurs vie. Au Japon, les affaires ont été très bonnes; les résultats techniques favorables, les rendements des placements avantageux et la croissance soutenue des affaires en vigueur ont permis de dégager un bénéfice des actionnaires de 279 millions de dollars américains. Nous avons lancé un premier produit d'assurance destiné aux entreprises et mis en marché un nouveau produit de rente à capital variable à la fin de l'exercice. Depuis notre arrivée au Japon en 1999, Manulife Japan a fait des progrès intéressants et elle est en bonne position pour poursuivre sa croissance sur cet important marché.

Réassurance

Notre Division de réassurance a enregistré un bénéfice des actionnaires de 294 millions de dollars. Le secteur de la réassurance IARD est redevenu rentable après avoir affiché des pertes en 2005 en raison de l'augmentation exceptionnelle des sinistres causés par les ouragans. En 2006, les contrats de réassurance de biens en cas de catastrophe ont été souscrits à des conditions plus avantageuses, les taux de prime moyens et les seuils de prise en charge du risque étant supérieurs. En outre, le secteur Rétrocession vie a aussi généré un bénéfice plus important, les résultats techniques ayant été plus favorables qu'à l'exercice précédent.

Placements

La Division des placements a connu une autre excellente année, ayant obtenu des résultats très solides par rapport aux indices de référence et maintenu ses pertes sur créances à des niveaux inférieurs à ceux enregistrés dans le passé. Dans l'ensemble, la qualité des créances s'est améliorée et, à la fin de l'exercice, près de 96 pour cent des obligations en portefeuille étaient des titres de qualité, contre 94,4 pour cent il y a un an. Autre fait à signaler, plusieurs transactions intéressantes ont été conclues, dont l'achat d'importantes propriétés immobilières et forestières permettant une meilleure diversification du portefeuille ainsi que l'accroissement des revenus de placement et des honoraires de gestion. L'actif des fonds gérés au nom de tiers a continué d'augmenter pour s'établir à 94 milliards de dollars au 31 décembre 2006. Enfin, élément digne de mention, plusieurs fonds de Gestion des placements mondiaux MFC ont été jugés les meilleurs de leur catégorie selon diverses publications.

Perspectives d'avenir

Comme je l'ai déjà indiqué dans le passé, je crois que notre Société occupe une place unique qui lui permettra de tirer le meilleur parti des transformations importantes que subira notre secteur d'activité dans les prochaines années. En Amérique du Nord comme dans

d'autres régions où la population vieillit et l'espérance de vie s'allonge, de plus en plus de gens constatent que les programmes sociaux ne sont peut-être pas aussi solides et complets qu'ils ne le pensaient. La demande de produits qui facilitent l'accumulation de capital, réduisent la complexité et l'incertitude liées à la gestion des placements et évitent l'épuisement prématuré de l'épargne continuera de s'intensifier. En Asie, on prévoit que la croissance économique demeurera vigoureuse, ce qui stimulera la demande de tous les produits de protection et d'épargne que nous offrons. Nous avons réussi à nous implanter solidement dans toute la région et nous croyons que notre présence en Asie s'avérera de plus en plus fructueuse. J'estime également que d'autres occasions d'acquisition se présenteront à mesure que notre secteur poursuivra sa consolidation. Nous entendons évaluer ces occasions avec soin et saisir les meilleures avec autant de rigueur que dans le passé.

Le succès de notre Société repose sur la loyauté et la ténacité de l'ensemble de nos employés, agents et producteurs partout dans le monde, qui continuent de se distinguer par la qualité de leur travail. Je tiens à remercier chacun d'eux pour leur détermination. Je souhaite aussi remercier Bruce Gordon, vice-président directeur principal, Division canadienne, et Victor Apps, vice-président directeur principal et directeur général, Division Asie, qui ont largement contribué au succès de notre Société au fil de leur carrière longue et fructueuse. MM. Gordon et Apps ayant tous deux annoncé à la fin de 2006 leur départ à la retraite, je leur souhaite au nom de tous une retraite longue et active.

En conclusion, je remercie nos millions de clients répartis dans le monde entier pour la confiance qu'ils nous accordent.



Dominic D'Alessandro
Président et chef de la direction

Rapport de gestion

Résultats financiers

La Société Financière Manuvie est la plus grande société d'assurance du Canada, la deuxième en importance en Amérique du Nord et la sixième en importance dans le monde selon sa capitalisation boursière. Nous fournissons des produits et services de protection financière et de gestion de patrimoine sous forme de contrats individuels et collectifs au Canada, aux États-Unis et en Asie. Ces produits et services comprennent l'assurance vie individuelle, l'assurance vie et maladie collective, l'assurance soins de longue durée, les régimes de retraite, les rentes et les fonds communs de placement. Nous offrons des services de réassurance spécialisés dans la rétrocession vie et la réassurance IARD. Nous fournissons également des services de gestion de placement de l'actif du fonds général, des fonds distincts et des fonds communs de placement de la Société, et des services aux clients institutionnels.

La Société exerce ses activités au Canada et en Asie sous le nom de « Financière Manuvie » et aux États-Unis principalement sous le nom de « John Hancock ».

Dans le présent document, les termes « Société » et « Financière Manuvie » désignent la Société Financière Manuvie (« SFM ») et ses filiales.

Bénéfice net

Pour 2006, le bénéfice net des actionnaires de la Société s'est élevé à 3 985 millions de dollars, une hausse de 21 % par rapport au bénéfice net des actionnaires de 3 294 millions de dollars en 2005. En devises constantes, le bénéfice net s'est accru de 927 millions de dollars. Les revenus d'honoraires ont progressé dans tout le secteur Gestion de patrimoine grâce à la croissance de l'actif, par suite à la fois des rentrées nettes de fonds des titulaires de contrats et du rendement positif des marchés des actions. Les rendements des placements ont eux aussi contribué aux gains liés aux placements du groupe des produits à revenu fixe de John Hancock et à la diminution des charges liées aux garanties des fonds distincts. En 2006, les modifications apportées aux méthodes et hypothèses actuarielles ont accru le bénéfice net des actionnaires de 24 millions de dollars en regard de 64 millions de dollars en 2005. Au cours des deux exercices, nous avons déclaré un bénéfice lié à des événements fiscaux. Les événements de 2006 comprennent une réduction des taux d'imposition fédéraux canadiens, les modifications des règles fiscales de l'Ontario à l'égard des revenus de placements et le règlement net favorable des questions fiscales en suspens. En 2005, nous avons déclaré des économies d'impôt nettes au Japon relativement à la constatation d'actifs d'impôts futurs. Parmi les charges portées aux résultats en 2005, mentionnons des pertes au titre de la réassurance IARD liées aux ouragans Katrina et Wilma, et les coûts d'intégration par suite de la fusion avec John Hancock.

Sommaire des résultats

Exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

	2006	2005	2004
Primes	19 104 \$	18 587 \$	16 287 \$
Revenus de placements	10 433	9 936	8 103
Autres produits	4 657	4 166	3 108
Total des produits	34 194 \$	32 689 \$	27 498 \$
Prestations	19 912 \$	19 871 \$	17 033 \$
Frais généraux	3 271	3 378	2 877
Frais de gestion des placements	892	746	623
Commissions	3 546	3 338	2 683
Intérêts débiteurs	962	788	629
Taxes sur primes	270	244	208
Part des actionnaires sans contrôle dans des filiales	5	2	20
Total des prestations et des charges	28 858 \$	28 367 \$	24 073 \$
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	5 336 \$	4 322 \$	3 425 \$
Impôts sur les bénéfices	(1 366)	(1 031)	(874)
Bénéfice net	3 970 \$	3 291 \$	2 551 \$
Moins : bénéfice net (perte nette) attribué(e) aux titulaires de contrats avec participation	(15)	(3)	1
Bénéfice net attribué aux actionnaires	3 985 \$	3 294 \$	2 550 \$
Dividendes sur actions privilégiées	(30)	(14)	–
Bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	3 955 \$	3 280 \$	2 550 \$
Résultat dilué par action	2,51 \$	2,03 \$	1,81 \$

Résultat par action ordinaire et rendement des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires

Le résultat dilué par action ordinaire de 2006 s'est élevé à 2,51 \$, une hausse de 24 % par rapport à 2,03 \$ en 2005. Le rendement des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires s'est établi à 16,8 % en 2006, comparativement à 14,1 % en 2005.

Primes et dépôts

Les primes et dépôts se sont établis à 64,9 milliards de dollars en 2006, soit 6 % de plus qu'en 2005 où ils totalisaient 61,3 milliards de dollars. En devises constantes, les primes et dépôts ont augmenté de 12 %.

Les primes du fonds général ont atteint 19,1 milliards de dollars en 2006, une hausse de 3 % par rapport aux 18,6 milliards de dollars de 2005. Les primes se sont accrues dans tous les secteurs d'assurance en raison de la forte croissance de ceux-ci, sauf au Japon, où les souscriptions d'assurance vie universelle dans le cadre des programmes de conversion ont fléchi, et dans la Division de réassurance, où l'exercice 2005 comprenait les primes de renouvellement sur les contrats touchés par l'ouragan Katrina.

Les dépôts aux fonds distincts se sont élevés à 33,3 milliards de dollars en 2006 par rapport à 31,8 milliards de dollars en 2005, un accroissement de 5 % attribuable aux niveaux records des dépôts dans les secteurs Gestion de patrimoine aux États-Unis et à Hong Kong et dans le secteur Solutions épargne et retraite collectives au Canada. Le recul des souscriptions des secteurs Gestion de patrimoine au Canada et au Japon a en partie atténué cet accroissement.

Les dépôts aux fonds communs de placement ont atteint 9,3 milliards de dollars, soit un bond de 25 % sur les dépôts de 7,4 milliards de dollars en 2005. La progression s'explique par une distribution élargie et le lancement des fonds Lifestyle par la division Gestion de patrimoine – É.-U. Les équivalents primes pour SAS ont été de 2,2 milliards de dollars en 2006, augmentant ainsi de 3 % par rapport aux 2,1 milliards de dollars enregistrés en 2005, et ont trait à des services administratifs dans le secteur Assurance collective au Canada. Les dépôts dans d'autres fonds se sont élevés à 1,1 milliard de dollars, contre 1,4 milliard de dollars en 2005, et englobent les produits d'épargne-études, les souscriptions du produit *SignatureNotes* et les comptes en gestion privée de la division Gestion de patrimoine – É.-U.

Primes et dépôts

Exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	2006	2005	2004
Primes du fonds général	19 104 \$	18 587 \$	16 287 \$
Dépôts en fonds distincts	33 287	31 786	25 104
Dépôts en fonds communs de placement	9 270	7 408	5 809
Équivalents primes pour SAS	2 225	2 150	1 710
Dépôts dans d'autres fonds	1 053	1 375	1 489
Total des primes et dépôts	64 939 \$	61 306 \$	50 399 \$

Revenus de placements

Les revenus de placements sont passés de 9,9 milliards de dollars en 2005 à 10,4 milliards de dollars en 2006, soit une amélioration de 5 %. Les revenus de placements bruts ont augmenté de 2 % par suite d'un accroissement de l'actif du fonds général et de la progression des rendements grâce à l'évolution positive des marchés des actions. Bien que la situation de crédit ait été très favorable en 2006 comme en 2005, celle de 2006 a dépassé celle de 2005 de 139 millions de dollars. L'amortissement des gains nets réalisés et latents a monté en raison des marchés des actions positifs et de l'appréciation des portefeuilles immobiliers.

Revenus de placements

Exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	2006	2005	2004
Revenus de placements, montant brut	9 263 \$	9 112 \$	7 439 \$
Imputations pour dépréciation d'actifs, montant net	(1)	(140)	(115)
Amortissement des gains nets réalisés et latents	1 171	964	779
Revenus de placements	10 433 \$	9 936 \$	8 103 \$
Rendement	6,67 %	6,15 %	5,88 %

Autres produits

Les autres produits ont atteint 4,7 milliards de dollars en 2006, soit 12 % de plus qu'en 2005, où ils s'élevaient à 4,2 milliards de dollars. Les revenus d'honoraires du secteur Gestion de patrimoine ont monté grâce à l'accroissement de la moyenne des actifs gérés. Cette progression a été en partie contrebalancée par le bénéfice de 89 millions de dollars dégagé en 2005 de la liquidation du patrimoine de Daihyaku Mutual Life Insurance Company (« Daihyaku »), entreprise acquise en 2001.

Prestations

Les prestations se sont établies à 19,9 milliards de dollars en 2006 et en 2005. Le recul de 8 % des prestations pour sinistres décès, invalidité et autres est principalement attribuable aux sinistres déclarés en 2005 relativement aux ouragans Katrina et Wilma. Les rachats et capitaux échus ont également fléchi, baissant de 6 % par rapport à 2005, surtout en raison d'un important rachat dans le bloc fermé de contrats d'assurance vie avec participation de John Hancock en 2005. Ces diminutions ont été neutralisées par une majoration de 1,2 milliard de dollars des charges liées aux prestations par suite de la variation des provisions techniques. Cette majoration s'explique par la croissance des primes, les variations des rachats et capitaux échus, l'incidence des marchés des actions favorables sur les provisions techniques relatives aux produits indexés sur actions au Canada et la croissance des affaires.

Prestations

Exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	2006	2005	2004
Sinistres décès, invalidité et autres survenus	5 949 \$	6 449 \$	4 785 \$
Rachats et capitaux échus	9 814	10 398	8 659
Arrérages échus	3 316	3 366	2 828
Participations aux excédents et bonifications	1 528	1 569	1 391
Transferts nets aux fonds distincts	432	465	507
Variation des provisions techniques	(1 127)	(2 376)	(1 137)
Total des prestations	19 912 \$	19 871 \$	17 033 \$

Frais généraux

Les frais généraux ont été de 3,3 milliards de dollars en 2006, soit 3 % de moins que les 3,4 milliards de dollars inscrits en 2005. Les frais de 2005 comprenaient une imputation liée à l'intégration de 145 millions de dollars et une imputation de 60 millions de dollars visant à couvrir les garanties données à des clients qui ont été dirigés vers Portus Alternative Asset Management Inc. Exclusion faite de ces imputations, les frais se sont accrus de 3 % en raison d'une majoration des charges salariales par suite d'un élargissement du personnel pour soutenir la croissance des affaires et des hausses de rémunération normales.

Frais de gestion des placements

Les frais de gestion des placements ont été de 892 millions de dollars, en regard de 746 millions de dollars en 2005, et cette hausse de 20 % s'explique par l'accroissement des honoraires des sous-conseillers en raison de la croissance de l'actif des fonds distincts.

Frais de gestion des placements

Exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	2006	2005	2004
Frais liés aux placements	336 \$	313 \$	280 \$
Frais liés aux fonds distincts, fonds communs de placement et autres fonds	556	433	343
Total des frais de gestion des placements	892 \$	746 \$	623 \$

Commissions

Les commissions de 3,5 milliards de dollars en 2006 ont augmenté de 6 % par rapport aux commissions de 3,3 milliards de dollars enregistrées en 2005. Cette progression résulte des souscriptions d'assurance vie et de rentes à capital variable de John Hancock, qui ont bondi respectivement de 21 % et 15 %.

Intérêts débiteurs

Les intérêts débiteurs ont monté de 22 %, passant de 788 millions de dollars en 2005 à 962 millions de dollars en 2006. Cette hausse est attribuable à l'augmentation des volumes de prêts bancaires au Canada et à une majoration des intérêts sur les éventualités fiscales.

Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices ont grimpé à 1 366 millions de dollars en 2006, comparativement à 1 031 millions de dollars en 2005, soit une hausse de 32 %. Le taux d'imposition effectif a été de 25,6 % en 2006 et de 23,9 % en 2005. Comme nous l'avons déjà mentionné, un certain nombre d'éléments liés à l'impôt ont été constatés en 2005 et en 2006.

Fonds gérés

Les fonds gérés ont progressé de 11 %, ou 42,5 milliards de dollars, pour atteindre 414,0 milliards de dollars au 31 décembre 2006, comparativement à 371,5 milliards de dollars au 31 décembre 2005, principalement grâce aux souscriptions des produits de gestion de patrimoine et aux retombées de la croissance des marchés des actions au cours des douze derniers mois. Cette progression a été amoindrie par les échéances programmées des produits institutionnels à revenu fixe de John Hancock.

Fonds gérés

Aux 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	2006	2005	2004
Fonds général	171 164 \$	166 414 \$	169 142 \$
Fonds distincts détenus par les titulaires de contrats ¹	172 048	139 695	117 570
Fonds communs de placement et autres fonds ¹	70 805	65 345	60 645
Total des fonds gérés	414 017 \$	371 454 \$	347 357 \$

¹ L'actif des fonds distincts et celui des fonds communs de placement et autres fonds ne peuvent servir à régler les passifs du fonds général de la Société. Les autres fonds représentent les caisses de retraite, les caisses en gestion commune, les fonds de dotation et d'autres fonds institutionnels que gère la Société au nom de tiers.

Résultats du quatrième trimestre

Bénéfice net

Le bénéfice net des actionnaires de la Société de 1 100 millions de dollars au quatrième trimestre de 2006 a augmenté de 21 % par rapport aux 908 millions de dollars enregistrés au trimestre correspondant de 2005, principalement à la faveur des marchés des actions positifs en regard de 2005, de la forte croissance des affaires, du retour à la rentabilité du secteur de la réassurance IARD et des incidences avantageuses sur la situation fiscale de la Société.

Primes et dépôts

Les primes et dépôts du trimestre ont reculé de 2 % à 15,8 milliards de dollars, contre 16,2 milliards de dollars au trimestre correspondant de 2005. Les primes et dépôts ont augmenté considérablement dans presque tous nos secteurs d'activité. Parmi les éléments qui ont ralenti cette croissance, mentionnons un fléchissement des dépôts aux fonds distincts au Japon à cause de la suspension temporaire des souscriptions d'un produit de rente à capital variable et de l'incidence du raffermissement du dollar canadien.

Faits saillants financiers

Trimestres terminés les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	2006	2005
Bénéfice net des actionnaires	1 100 \$	908 \$
Primes et dépôts	15 819 \$	16 184 \$

Perspectives

Nous sommes bien placés sur chacun des marchés où nous évoluons, et notre diversité mondiale nous confère l'une des meilleures plateformes de croissance du secteur. Notre effectif de plus de 20 000 employés et nos milliers de partenaires de distribution servent des millions de clients dans 19 pays et territoires partout dans le monde. La diversité de nos activités internationales nous permet de mettre à contribution rapidement et efficacement notre capital humain, nos produits, nos technologies et nos compétences sur de nouveaux marchés.

Assurance – É.-U.

Notre secteur Assurance – É.-U. offre des produits et services d'assurance vie et d'assurance soins de longue durée sur des marchés sélectionnés. Le secteur de l'assurance vie de John Hancock se concentre sur les marchés des clients aisés et des nouvelles fortunes en offrant des solutions de planification de la succession et des affaires et d'autres solutions mettant à profit une gamme de produits d'assurance vie axés sur la protection financière et la capitalisation. Le secteur de l'assurance soins de longue durée de John Hancock offre de l'assurance individuelle ou collective couvrant les coûts des soins de longue durée, notamment les soins en centre de soins infirmiers ou dans les résidences assistées, les soins journaliers pour adultes et les soins à domicile. Nous distribuons nos produits sur un réseau à canaux multiples, y compris le John Hancock Financial Network (« JHFN »), réseau d'agents exclusifs qui offre aux particuliers, aux familles et aux entreprises des solutions novatrices en assurance et en gestion de patrimoine.

En 2006, le secteur Assurance – É.-U. a contribué à hauteur de 16 % au bénéfice net des actionnaires de la Société et de 10 % aux primes et dépôts. Sa part des fonds gérés de la Société s'élevait à 15 % au 31 décembre 2006.

Résultats financiers

Le secteur Assurance – É.-U. a dégagé un bénéfice net des actionnaires de 622 millions de dollars en 2006, une hausse de 1 % par rapport aux 614 millions de dollars enregistrés en 2005. En dollars américains, le bénéfice a progressé de 8 %, grâce aux solides marges bénéficiaires sur les nouvelles affaires et au taux de mortalité favorable dans le secteur de l'assurance vie de John Hancock, à la croissance des affaires en vigueur dans le secteur de l'assurance soins de longue durée de John Hancock ainsi qu'aux rendements de placement intéressants dans les deux secteurs. La progression du bénéfice a été freinée par les résultats techniques défavorables en assurance soins de longue durée.

Sommaire des résultats

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	dollars canadiens			dollars américains		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Primes	5 488 \$	5 382 \$	4 710 \$	4 839 \$	4 450 \$	3 644 \$
Revenus de placements	2 982	2 868	2 372	2 630	2 369	1 833
Autres produits	614	620	463	542	512	358
Total des produits	9 084 \$	8 870 \$	7 545 \$	8 011 \$	7 331 \$	5 835 \$
Prestations versées	6 051 \$	6 091 \$	5 387 \$	5 336 \$	5 030 \$	4 166 \$
Frais généraux	610	574	464	538	474	360
Frais de gestion des placements	124	98	72	109	83	56
Commissions	1 196	1 042	803	1 055	863	620
Autres	168	138	119	148	114	92
Total des prestations et des charges	8 149 \$	7 943 \$	6 845 \$	7 186 \$	6 564 \$	5 294 \$
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	935 \$	927 \$	700 \$	825 \$	767 \$	541 \$
Impôts sur les bénéfices	(313)	(313)	(233)	(276)	(259)	(180)
Bénéfice net attribué aux actionnaires	622 \$	614 \$	467 \$	549 \$	508 \$	361 \$

Primes et dépôts

Les primes et dépôts de 6,7 milliards de dollars en 2006 sont demeurés inchangés par rapport à 2005. En dollars américains, les primes et dépôts ont augmenté de 7 % en raison de l'augmentation des primes de première année et de renouvellement des contrats d'assurance vie universelle découlant des fortes souscriptions au cours de l'exercice ainsi que de la poussée des souscriptions et de la croissance des affaires en vigueur dans le secteur de l'assurance soins de longue durée de John Hancock. La progression des primes et dépôts a été ralentie par la diminution des primes des produits d'assurance vie avec participation.

Primes et dépôts

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	dollars canadiens			dollars américains		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Primes	5 488 \$	5 382 \$	4 710 \$	4 839 \$	4 450 \$	3 644 \$
Dépôts en fonds distincts	1 225	1 284	1 106	1 080	1 060	857
Total des primes et dépôts	6 713 \$	6 666 \$	5 816 \$	5 919 \$	5 510 \$	4 501 \$

Fonds gérés

Les fonds gérés atteignaient 61,3 milliards de dollars au 31 décembre 2006, contre 57,9 milliards de dollars au 31 décembre 2005. Cet accroissement reflète la croissance des affaires en vigueur et le solide rendement des marchés des actions tout au long de l'exercice.

Fonds gérés

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	dollars canadiens			dollars américains		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Fonds général	48 675 \$	46 507 \$	46 148 \$	41 770 \$	39 889 \$	38 342 \$
Fonds distincts	12 583	11 374	10 953	10 798	9 755	9 100
Total des fonds gérés	61 258 \$	57 881 \$	57 101 \$	52 568 \$	49 644 \$	47 442 \$

Perspectives

Nous visons surtout à améliorer notre position de chef de file sur les marchés de l'assurance vie et de l'assurance soins de longue durée en misant sur notre solide réseau de distribution à canaux multiples, en recherchant l'excellence en matière de service à la clientèle et en continuant à offrir un portefeuille de produits diversifiés et novateurs qui répondent aux besoins des clients.

Dans le secteur de l'assurance vie de John Hancock, nous maintiendrons des relations étroites avec nos distributeurs actuels et mettrons en œuvre des programmes en vue d'améliorer davantage les capacités sur le plan des souscriptions et de la gestion des comptes afin de tisser des liens avec d'autres producteurs et d'accroître les souscriptions. Nos initiatives liées à l'exploitation et au service à la clientèle sont centrées sur l'amélioration du service par l'utilisation de la technologie pour rationaliser les procédés. Notre compétence en matière de sélection des risques constitue l'un de nos avantages concurrentiels, et nous continuerons d'accroître notre capacité d'offrir un meilleur service et un meilleur temps de réponse à nos clients. Du côté des produits, nous sommes en bonne position sur le marché grâce à la rationalisation de notre portefeuille de produits qui offre un produit concurrentiel dans chacun des segments du marché où nous sommes présents. Les lancements de produits prévus pour 2007 comprennent un nouveau produit d'assurance vie entière sans participation ainsi que de nouvelles versions de nos produits-phares d'assurance vie universelle.

Dans le secteur de l'assurance soins de longue durée de John Hancock, nous miserons sur notre réputation de chef de file du secteur. Nous élargirons notre réseau de distribution en continuant d'améliorer l'infrastructure de soutien rattachée au processus de vente. Ces améliorations consistent à offrir de la formation sur les produits et à simplifier les processus de vente et d'adhésion pour les distributeurs. Les initiatives liées au service à la clientèle visent surtout à offrir davantage de soutien et de ressources au début du processus de traitement des règlements, au moment où les clients apprécient le plus le service. Le leadership en matière de produits est également l'un de nos avantages concurrentiels, et nous maintiendrons notre position de chef de file du secteur. À la fin de 2006, nous avons lancé un nouveau produit individuel appelé « Leading Edge », qui comporte des caractéristiques propres à attirer une clientèle plus jeune et les personnes qui recherchent un produit facile à comprendre. Nous prévoyons également une croissance en assurance collective étant donné la popularité accrue du produit d'assurance soins de longue durée collective pour petite entreprise « Corporate Choice » et le lancement en 2007 d'autres produits destinés au marché de l'assurance collective pour petites et moyennes entreprises.

JHFN demeure le chef de file des distributeurs de nos produits d'assurance vie et d'assurance soins de longue durée et l'un de nos principaux vendeurs de produits exclusifs de gestion de patrimoine aux États-Unis. Grâce à des programmes visant à promouvoir le perfectionnement des agents et l'expansion des agences, combinés à la qualité de l'éventail de produits de John Hancock, nous prévoyons accroître les souscriptions et attirer et retenir les meilleurs agents.

Gestion de patrimoine – É.-U.

Notre secteur Gestion de patrimoine – É.-U. offre divers produits et services individuels et familiaux de gestion de patrimoine aux particuliers et aux entreprises dans des marchés précis ainsi que des produits institutionnels proposant des solutions de capitalisation pour les régimes d'avantages sociaux. La Gestion de patrimoine – É.-U. compte quatre secteurs d'activité de base.

- Le secteur des régimes de retraite de John Hancock offre des régimes 401(k) aux petites et moyennes entreprises.
- Le secteur Rentes à capital variable de John Hancock offre des produits principalement aux particuliers à revenu moyen ou élevé.
- Le secteur Fonds communs de placement de John Hancock fournit des fonds communs de placement, des comptes en gestion privée et des contrats d'épargne-études 529.
- Le secteur Produits à revenu fixe a été créé en 2006 par suite du regroupement du secteur Produits financiers garantis et structurés (« PFGS »), spécialisé dans les produits à taux fixe destinés au marché institutionnel, et du secteur Rentes à capital fixe. Les produits institutionnels offerts comprennent un éventail de produits et de services spécialisés à l'intention des titulaires de régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées agréés des États-Unis ainsi qu'à d'autres investisseurs individuels et institutionnels. Nous continuons d'offrir nos produits sur le marché institutionnel, où les marges continuent à être serrées, dans la mesure où les conditions sont favorables. La gamme des produits individuels de rente à capital fixe comprend les rentes différées à capital fixe, les règlements structurés, les régimes de capitalisation à la retraite et de rémunération différée ainsi que les rentes immédiates à capital fixe.

En 2006, la Gestion de patrimoine – É.-U. a contribué à hauteur de 28 % au bénéfice net des actionnaires de la Société et de 54 % au total des primes et dépôts. Sa part des fonds gérés s'élevait à 47 % au 31 décembre 2006.

Résultats financiers

La Gestion de patrimoine – É.-U. a affiché un bénéfice net des actionnaires de 1 136 millions de dollars en 2006, un bond de 31 % par rapport aux 868 millions de dollars enregistrés en 2005. En dollars américains, le bénéfice a grimpé de 40 %, principalement grâce aux bons résultats des placements de notre secteur Produits à revenu fixe de même qu'à l'augmentation des revenus d'honoraires résultant de la majoration de l'actif moyen dans nos secteurs Rentes à capital variable, Régimes de retraite et Fonds communs de placement. Cette croissance du bénéfice a toutefois été freinée par le raffermissement du dollar canadien.

Sommaire des résultats

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	dollars canadiens			dollars américains		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Primes	3 741 \$	3 265 \$	2 400 \$	3 298 \$	2 704 \$	1 854 \$
Revenus de placements	2 858	3 020	2 274	2 520	2 494	1 763
Autres produits	2 412	2 052	1 635	2 127	1 697	1 261
Total des produits	9 011 \$	8 337 \$	6 309 \$	7 945 \$	6 895 \$	4 878 \$
Prestations versées	5 031 \$	4 866 \$	3 684 \$	4 434 \$	4 025 \$	2 850 \$
Frais généraux	784	790	650	692	653	501
Frais de gestion de placements	455	371	290	400	309	225
Commissions	1 003	923	721	886	763	555
Autres	158	176	104	139	146	81
Total des prestations et des charges	7 431 \$	7 126 \$	5 449 \$	6 551 \$	5 896 \$	4 212 \$
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	1 580 \$	1 211 \$	860 \$	1 394 \$	999 \$	666 \$
Impôts sur les bénéfices	(444)	(343)	(251)	(392)	(283)	(195)
Bénéfice net attribué aux actionnaires	1 136 \$	868 \$	609 \$	1 002 \$	716 \$	471 \$

Primes et dépôts

Les primes et dépôts ont atteint 35,3 milliards de dollars en 2006, une augmentation de 17 % ou 5,1 milliards de dollars par rapport aux 30,2 milliards de dollars déclarés en 2005. En dollars américains, les primes et dépôts ont progressé de 24 %, reflet de la forte croissance des dépôts aux fonds distincts de nos secteurs Rentes à capital variable et Régimes de retraite ainsi que de l'accroissement de nos dépôts aux fonds communs de placement. Les primes représentent environ 11 % du total des primes et dépôts et sont principalement attribuables à notre secteur Produits à revenu fixe. Les options de fonds garanties des régimes de retraite et des rentes à capital variable entrent également dans les primes. Les primes ont avancé de 15 %, surtout grâce à la poussée des souscriptions de produits de rentes immédiates, favorisée par les améliorations apportées aux produits à la fin de 2005.

Les dépôts aux fonds distincts représentent 64 % du total des primes et dépôts et sont attribuables à nos secteurs Régimes de retraite et Rentes à capital variable. Les niveaux des dépôts de ces deux secteurs ont atteint des sommets en 2006. Les dépôts aux fonds distincts du secteur Régimes de retraite de 11,3 milliards de dollars américains ont grimpé de 26 % par suite de l'accroissement des dépôts périodiques en raison du nombre de plus en plus important des participants des régimes en vigueur, de la popularité continue sur le marché du produit Fiduciary Standard Warranty et de l'amélioration de la valeur de l'actif des nouvelles affaires grâce aux marchés des actions favorables. Les dépôts aux fonds distincts du secteur Régimes de retraite englobent 0,6 milliard de dollars américains versés au régime de retraite 401(k) des employés de John Hancock. Les dépôts aux fonds distincts de 8,5 milliards de dollars américains du secteur Rentes à capital variable ont monté de 15 % dans la foulée du succès continu du Principal Plus for Life (« PPFL »), avenant qui procure une garantie de retrait minimum.

La croissance des dépôts aux fonds communs de placement découle de l'élargissement de la distribution et du lancement des fonds Lifestyle à la fin de 2005. Sont inclus dans les dépôts dans d'autres fonds les dépôts provenant du Service aux clients privés et des produits d'épargne-études ainsi que les dépôts reçus sur les SignatureNotes du secteur Produits à revenu fixe. Les dépôts dans d'autres fonds ont légèrement reculé en regard de l'exercice précédent, car la croissance des souscriptions au chapitre des régimes d'épargne-études a été entièrement annulée par le fléchissement des souscriptions du Service aux clients privés et des SignatureNotes à cause de la concurrence très serrée dans ces segments de marché.

Primes et dépôts

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	dollars canadiens			dollars américains		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Primes	3 741 \$	3 265 \$	2 400 \$	3 298 \$	2 704 \$	1 854 \$
Dépôts en fonds distincts	22 645	20 208	17 176	19 962	16 715	13 208
Dépôts en fonds communs de placement	7 828	5 384	3 622	6 903	4 449	2 813
Dépôts dans d'autres fonds	1 053	1 375	1 489	927	1 135	1 148
Total des primes et dépôts	35 267 \$	30 232 \$	24 687 \$	31 090 \$	25 003 \$	19 023 \$

Fonds gérés

Les fonds gérés s'élevaient à 196,7 milliards de dollars au 31 décembre 2006, soit 12 % de plus que les 175,7 milliards de dollars déclarés un an auparavant. Cette progression est principalement attribuable aux fonds distincts et aux fonds communs de placement ainsi qu'à la vigueur constante des dépôts nets de titulaires de contrats des secteurs Régimes de retraite, Rentes à capital variable et Fonds commun de placement et à l'effet cumulatif du rendement favorable des marchés des actions sur la période de douze mois. Ces hausses ont été ralenties par l'excédent des échéances programmées sur les nouvelles souscriptions du secteur Produits à revenu fixe.

Fonds gérés

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	dollars canadiens			dollars américains		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Fonds général	44 947 \$	52 051 \$	56 138 \$	38 570 \$	44 644 \$	46 642 \$
Fonds distincts	112 269	89 996	77 151	96 344	77 191	64 100
Fonds communs de placement	35 499	30 248	30 140	30 464	25 944	25 042
Autres fonds	3 957	3 438	2 887	3 396	2 949	2 398
Total des fonds gérés	196 672 \$	175 733 \$	166 316 \$	168 774 \$	150 728 \$	138 182 \$

Perspectives

Misant sur la vigueur de nos souscriptions et la croissance de notre bénéficiaire en 2006, nous nous efforçons de poursuivre sur notre lancée en 2007 grâce à une combinaison d'investissements dans la distribution, à un service exceptionnel et à des produits concurrentiels.

Le secteur Régimes de retraite reste au premier rang des fournisseurs de régimes de retraite 401(k) sur le marché des entreprises de 5 à 500 employés. En 2007, le secteur Régimes de retraite s'attachera à conserver sa prédominance dans le segment des régimes pour petites entreprises, tout en développant davantage le segment des régimes pour moyennes entreprises de ce marché. Selon nos prévisions, les souscriptions en 2007 profiteront de la popularité continue de la Fiduciary Standard Warranty de même que des fonds Lifecycle lancés récemment. Les fonds Lifecycle sont des fonds de répartition d'actifs conçus pour passer d'une répartition audacieuse à une répartition prudente à mesure que l'épargnant approche de sa date de retraite cible. En 2007, nous continuerons de nous concentrer également sur un ensemble de nouveaux produits et de nouveaux services. Les projets touchant les produits viseront à rationaliser notre tarification et à accroître les taux de participation aux régimes et les montants des cotisations. Les projets touchant le service à la clientèle consisteront à informatiser et à améliorer encore davantage nos services afin de pouvoir prendre en charge des régimes plus importants.

Le secteur Rentes à capital variable a enregistré des souscriptions records en 2006 grâce à son produit-phare, l'avenant PPFL. À la fin de 2006, le secteur a lancé sa nouvelle génération d'avenants PPFL, qui comprennent deux nouvelles options, Annual Step et Spousal Income, afin de maintenir notre position concurrentielle sur le marché. Les bonifications de l'avenant PPFL, les améliorations apportées à d'autres avantages proposés aux clients et l'accroissement du nombre de structures tarifaires offertes aux clients devraient favoriser la croissance des souscriptions en 2007. Les sommes investies pour élargir le réseau de distribution des grossistes et la mise en application de nouveaux contrats de vente avec deux partenaires de distribution de première catégorie devraient stimuler les souscriptions dans les principaux segments de marché. En 2007, nous ferons d'autres investissements importants pour améliorer encore nos services Internet et le traitement électronique et rehausser ainsi notre position déjà solide en matière de service auprès des clients et des producteurs.

Le secteur Fonds communs de placement poursuivra la mise en place de sa stratégie d'élargissement de la distribution appuyée par une gamme de fonds affichant les meilleurs rendements et de nouveaux produits. La stratégie d'élargissement de la distribution consiste, entre autres, à accroître le nombre de grossistes afin de nous permettre de distribuer plus efficacement notre large éventail de solutions de placement à de grandes sociétés de courtage et à d'importants planificateurs financiers. De plus, la création du groupe Platform Sales au milieu de 2006 renforce la distribution. Ce groupe s'occupe essentiellement de promouvoir nos fonds communs de placement auprès des acheteurs professionnels du marché du courtage afin de nous amener à figurer sur leurs listes de fonds recommandés ou à participer à des programmes de répartition de l'actif. Nous continuerons de promouvoir et de commercialiser résolument les nouveaux fonds lancés en 2006, dont les nouveaux fonds gérés par Grantham Mayo Otterloo (« GMO »), gestionnaire de portefeuilles institutionnels de classe mondiale, et les fonds Classic Value II et International Classic Value gérés par Pzena Investment Management, LLC. En 2007, le secteur Fonds communs de placement ajoutera d'autres nouveaux produits novateurs à sa gamme, dont neuf fonds de répartition de l'actif Lifecycle axés sur une date cible gérés par les meilleures sociétés externes de gestion de placements de leur catégorie. De plus, nous serons encore témoins du succès des fonds Lifestyle lancés à la fin de 2005. Ces fonds sont un produit-phare de nos secteurs Régimes de retraite et Rentes à capital variable et ils sont offerts sur le marché individuel par l'intermédiaire du secteur Fonds communs de placement. Nous avons en outre commencé à offrir les fonds Lifestyle en combinaison avec nos régimes d'épargne-études 529 et nous prévoyons une croissance des souscriptions de ce produit en 2007.

Dans le secteur Produits à revenu fixe, la croissance des souscriptions sera alimentée par la conception de produits novateurs et l'expansion de nos moyens de distribution. Nous continuons d'offrir des produits sur le marché institutionnel, où les marges continuent à être serrées, dans la mesure où les conditions sont favorables. En ce qui concerne la conception de produits novateurs, la rente différée à capital fixe appelée Guaranteed Principal Annuity Plus sera révisée afin d'offrir plus de choix quant aux périodes des frais de rachat et aux avenants de garantie facultative. Nous apporterons également des améliorations à notre produit *SignatureNotes*. Au chapitre de la distribution, nous élargirons nos réseaux des banques, des planificateurs financiers et du courtage par le recrutement de directeurs des ventes et la mise en place de nouveaux contrats de vente en vue d'étendre la diffusion des rentes différées à capital fixe et des rentes différées immédiates. Nous rechercherons des occasions de souscriptions dans le secteur institutionnel, surtout sur les marchés des assurances maladie détenues par une fiducie et des fonds de valeur stable 401(k).

Division canadienne

Notre Division canadienne compte parmi les principales entreprises de services financiers fondés sur l'assurance vie du Canada. Nous offrons un éventail diversifié de produits, de services et de canaux de distribution qui répondent aux besoins d'un vaste marché. Nos services de gestion de patrimoine comprennent des fonds distincts et des rentes à capital fixe, des produits de placement et des produits bancaires pour les particuliers et des fonds communs de placement. Nos produits d'assurance vie individuelle s'adressent aux particuliers à revenu moyen ou élevé et aux propriétaires d'entreprise. Des produits d'assurance sont commercialisés directement auprès des membres d'associations et des clients d'établissements financiers. Des produits et services d'assurance collective vie et maladie et de retraite sont offerts aux employeurs du Canada.

La Division canadienne a contribué à hauteur de 25 % au bénéfice net des actionnaires de la Société et de 21 % au total des primes et dépôts en 2006. Sa part des fonds gérés s'élevait à 19 % au 31 décembre 2006.

Résultats financiers

Le bénéfice net des actionnaires de la Division canadienne a progressé de 21 % pour atteindre 981 millions de dollars en 2006, en regard de 809 millions de dollars en 2005. La réduction des taux d'imposition fédéraux annoncée dans le budget fédéral de 2006 et la modification des règles relatives au traitement fiscal des revenus de placement en Ontario ont valu une contribution de 62 millions de dollars au bénéfice. Compte non tenu de ces éléments, le bénéfice net des actionnaires de l'exercice s'est élevé à 919 millions de dollars, soit 14 % de plus qu'en 2005. Cette progression s'explique par la croissance des activités, surtout à la Banque Manuvie et dans les fonds distincts, l'amélioration importante des résultats techniques du secteur Assurance individuelle, l'amélioration des charges attribuable aux mesures de compression des coûts et à la croissance des activités à l'échelle de la division et l'incidence favorable sur les provisions techniques des mesures prises pour modifier les stratégies de composition de l'actif de plusieurs secteurs. Ces contributions positives au bénéfice ont été restreintes par la détérioration des résultats techniques du secteur Assurance collective qui avait affiché de très bons résultats en 2005.

La perte nette attribuée aux titulaires de contrats avec participation s'est établie à 61 millions de dollars, contre une perte de 12 millions de dollars en 2005. La perte de 2006 est principalement le fait de la modification des hypothèses actuarielles relativement à un bloc de contrats avec participation acquis précédemment, d'un dividende exceptionnel déclaré pour les titulaires de contrats de Manuvie Canada Ltée (auparavant Zurich du Canada Compagnie d'Assurance-Vie) et de l'incidence des nouvelles affaires.

Sommaire des résultats

Exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	2006	2005	2004
Primes	5 932 \$	5 761 \$	5 259 \$
Revenus de placements	3 164	2 771	2 343
Autres produits	798	734	543
Total des produits	9 894 \$	9 266 \$	8 145 \$
Prestations versées	6 402 \$	6 126 \$	5 590 \$
Frais généraux	926	882	770
Frais de gestion des placements	214	200	164
Commissions	771	726	603
Autres	411	287	207
Total des prestations et des charges	8 724 \$	8 221 \$	7 334 \$
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	1 170 \$	1 045 \$	811 \$
Impôts sur les bénéfices	(250)	(248)	(194)
Bénéfice net	920 \$	797 \$	617 \$
Moins : bénéfice net (perte nette) attribué(e) aux titulaires de contrats avec participation	(61)	(12)	3
Bénéfice net attribué aux actionnaires	981 \$	809 \$	614 \$

Primes et dépôts

Les primes et dépôts de l'exercice terminé le 31 décembre 2006 se sont élevés à 13,5 milliards de dollars, correspondant ainsi à leurs niveaux de 2005. Les primes ont augmenté dans tout le secteur de l'assurance par suite de la poussée des souscriptions et d'un fort taux de maintien en vigueur. Au chapitre des dépôts, la forte croissance du secteur Solutions épargne et retraite collectives a souffert du ralentissement des souscriptions dans les secteurs des fonds distincts et des fonds communs de placement exclusifs de la Gestion de patrimoine. Les souscriptions des fonds distincts de la Gestion de patrimoine avaient été exceptionnellement élevées en 2005 en prévision du retrait d'un produit clé de notre portefeuille de produits au troisième trimestre de 2005. Les souscriptions ont diminué tout au long de 2006, mais elles ont rebondi au quatrième trimestre au lancement en octobre du nouveau produit à fonds distincts assorti d'une garantie de retrait minimum, RevenuPlus, le premier en son genre au Canada. Les souscriptions de fonds communs ont baissé par rapport à 2005, en raison de la faible compétitivité du portefeuille de fonds. Quatre nouveaux fonds communs ont été lancés à la fin du troisième trimestre, et d'autres modifications seront apportées au portefeuille en 2007 dans le but d'améliorer notre position concurrentielle.

Primes et dépôts

Exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	2006	2005	2004
Primes	5 932 \$	5 761 \$	5 259 \$
Dépôts en fonds distincts	4 619	4 514	3 116
Dépôts en fonds communs de placement	761	1 107	973
Équivalents primes pour SAS	2 225	2 150	1 710
Total des primes et dépôts	13 537 \$	13 532 \$	11 058 \$

Fonds gérés

Les fonds gérés de 77,4 milliards de dollars au 31 décembre 2006 ont progressé de 12 % par rapport aux fonds gérés de 69,0 milliards de dollars au 31 décembre 2005. La croissance continue des créances hypothécaires de la Banque Manuvie ainsi que l'effet de la hausse des marchés boursiers sur les produits liés aux marchés en Assurance individuelle ont été les principaux moteurs de la croissance de l'actif du fonds général. Les fonds distincts se sont accrus de 17 % en raison de l'appréciation des marchés boursiers et des rentrées nettes de fonds dans le secteur de la Gestion de patrimoine.

Fonds gérés

Aux 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	2006	2005	2004
Fonds général	46 509 \$	42 424 \$	38 787 \$
Fonds distincts	27 448	23 443	19 422
Fonds communs de placement et autres fonds	3 441	3 152	2 348
Total des fonds gérés	77 398 \$	69 019 \$	60 557 \$

Perspectives

Nous aspirons à devenir la première entreprise de services financiers fondés sur l'assurance vie au Canada et à bénéficier d'une solide réputation pour nos produits novateurs, l'excellence de notre service et nos conseils professionnels à valeur ajoutée qui répondent aux besoins de nos clients. Nous avons bâti un portefeuille diversifié de produits, de services et de canaux de distribution afin de répondre aux besoins d'un vaste marché, diversifiant ainsi le risque de revenu pour les actionnaires.

Nous appliquons une approche de distribution à canaux multiples. Au cours des cinq derniers exercices, la distribution des produits de l'Assurance individuelle et de la Gestion de patrimoine s'est élargie au moyen d'acquisitions et du développement méthodique du réseau de distribution. Nos canaux englobent les agents généraux principaux (« AGP »), les conseillers indépendants et les courtiers en placement auxquels nous avons accès par l'intermédiaire de grossistes. Les changements organisationnels apportés aux canaux des AGP et des conseillers indépendants au deuxième semestre de 2006 amélioreront le service et l'efficacité pour les conseillers et leurs clients. Les Marchés des groupes à affinités continueront à resserrer leurs liens avec les promoteurs et à accroître leurs ventes directes aux consommateurs. L'Assurance collective continuera à renforcer ses solides relations avec les courtiers, les conseillers et les clients, à élargir son réseau de distribution par l'entremise des AGP et à cibler des secteurs moins exploités du marché. Les représentants spécialisés du secteur Solutions épargne et retraite collectives continueront de s'associer à leurs réseaux de conseillers et de courtage afin d'offrir des produits à valeur ajoutée aux promoteurs de régimes à l'aide des meilleurs outils et de la meilleure formation qui soient sur le marché.

La conception de produits novateurs et l'excellence du service sont essentielles pour répondre aux besoins de nos clients, conseillers et promoteurs de régimes. Nos plans de croissance prévoient, entre autres, l'amélioration des options et services offerts aux clients existants et les ventes croisées au sein des unités administratives et entre celles-ci. L'évolution démographique et la réforme des soins de santé ouvrent de nouvelles possibilités de croissance, et les baby-boomers vieillissants forment un marché cible clé pour les produits d'assurance et de gestion de patrimoine. Ainsi, l'Assurance individuelle mettra davantage l'accent sur les souscriptions d'assurance vie fondée sur la planification successorale et s'attachera encore à élargir sa gamme de produits relativement nouveaux – l'assurance maladies graves et l'assurance soins de longue durée. La Gestion de patrimoine a lancé un produit assorti d'une garantie de retrait minimum, RevenuPlus, à la fin de 2006. RevenuPlus est conçu pour fournir aux épargnants approchant la retraite un revenu prévisible, durable et potentiellement croissant pour que leur épargne dure tout au long de leur retraite. Ce produit devrait contribuer largement à la croissance future. La Gestion de patrimoine développera également ses produits structurés, comme les billets liés aux marchés et les fonds d'investissement à capital fixe. La Banque Manuvie établira un centre de services aux conseillers à Halifax, jetant ainsi d'autres assises pour étayer la croissance future. L'Assurance collective se concentrera sur l'accroissement du nombre d'options offertes aux clients existants et l'amélioration de la satisfaction de la clientèle en offrant plus de services électroniques et de solutions personnalisées. Les Marchés des groupes à affinités miseront sur leurs récents succès pour continuer à développer le secteur de l'assurance voyage. Ayant réussi récemment à obtenir plusieurs affaires importantes, le secteur Solutions épargne et retraite collectives s'appliquera à améliorer le service et le soutien aux groupes de taille importante, tout en maintenant un programme actif de conception de produits et de services afin d'assurer la croissance soutenue dans un large éventail de segments du marché.

Tous nos secteurs investissent constamment dans l'amélioration de la technologie afin de bonifier notre interaction avec les conseillers et les clients et d'augmenter l'efficacité opérationnelle. Nos capacités technologiques seront accrues afin de prendre en charge de nouveaux produits et d'offrir de nouveaux services aux conseillers et aux clients. Nous continuons de nous concentrer sur l'expansion des services offerts sur Internet, et des initiatives sont prévues à l'échelle de la Division pour améliorer nos échanges électroniques avec les conseillers et les clients. L'une de ces initiatives consiste à lancer InfoVision, un outil Web de consultation de renseignements et de production de rapports à l'usage des conseillers qui fournit à ces derniers une meilleure vue d'ensemble des produits de Manuvie détenus par chacun de leurs clients. De plus, nous continuerons d'améliorer le soutien offert en matière de conformité et de gouvernance, par exemple, aux promoteurs de régimes de retraite.

Division Asie et Japon

La Financière Manuvie exerce ses activités en Asie depuis 1897. Après s'être établie tout d'abord à Hong Kong et aux Philippines, elle s'est installée à Singapour, en Indonésie, à Taïwan, en Chine, au Japon, au Vietnam, en Malaisie et en Thaïlande. En Asie, nous offrons des produits de protection financière et de gestion de patrimoine dans des marchés choisis partout dans la région. Les produits de protection financière comprennent l'assurance vie, l'assurance collective vie et maladie et l'assurance hospitalisation. Les produits du secteur Gestion de patrimoine englobent les fonds communs de placement, les régimes de retraite, les rentes à capital variable et les fonds distincts.

En 2006, la Division Asie et Japon a contribué à hauteur de 18 % au bénéfice net des actionnaires de la Société et de 13 % au total des primes et dépôts. Sa part des fonds gérés de la Société s'élevait à 9 % au 31 décembre 2006.

Résultats financiers

Le bénéfice net des actionnaires de la Division Asie et Japon s'est élevé à 734 millions de dollars en 2006 et à 732 millions de dollars en 2005. Exprimé en dollars américains, le bénéfice a augmenté de 6 %. À l'exclusion du montant présenté en 2005 relativement à l'économie d'impôts nette au Japon, le bénéfice net des actionnaires a augmenté de 87 millions de dollars ou 13 % (18 % en dollars américains). Cette augmentation s'explique par des honoraires plus élevés liés à la croissance des fonds gérés relevant des affaires de rentes à capital variable au Japon et des affaires de régimes de retraite et de gestion de patrimoine à Hong Kong et par l'amélioration des résultats techniques en assurance vie à Hong Kong. Dans les autres régions d'Asie (autre Hong Kong et le Japon), le bénéfice a été soutenu par une croissance attribuable à plusieurs petites acquisitions aux Philippines et à une croissance des affaires d'assurance vie individuelle en Indonésie. Ces augmentations ont été en partie neutralisées par le raffermissement du dollar canadien.

Sommaire des résultats

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	dollars canadiens			dollars américains		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Primes	2 933 \$	2 962 \$	2 936 \$	2 588 \$	2 448 \$	2 261 \$
Revenus de placements	863	716	618	761	592	474
Autres produits	515	354	240	454	294	185
Total des produits	4 311 \$	4 032 \$	3 794 \$	3 803 \$	3 334 \$	2 920 \$
Prestations versées	2 083 \$	1 908 \$	2 006 \$	1 839 \$	1 575 \$	1 544 \$
Frais généraux	564	574	585	498	474	449
Frais de gestion des placements	44	35	41	39	29	31
Commissions	566	624	532	498	517	410
Autres	84	81	69	73	67	54
Total des prestations et des charges	3 341 \$	3 222 \$	3 233 \$	2 947 \$	2 662 \$	2 488 \$
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	970 \$	810 \$	561 \$	856 \$	672 \$	432 \$
Impôts sur les bénéfices	(190)	(69)	(74)	(168)	(57)	(57)
Bénéfice net	780 \$	741 \$	487 \$	688 \$	615 \$	375 \$
Moins : bénéfice net (perte nette) attribué(e) aux titulaires de contrats avec participation	46	9	(2)	41	7	(2)
Bénéfice net attribué aux actionnaires	734 \$	732 \$	489 \$	647 \$	608 \$	377 \$

Primes et dépôts

Les primes et dépôts ont atteint 8,4 milliards de dollars en 2006, soit une baisse de 8 % par rapport aux 9,1 milliards de dollars enregistrés en 2005. Exprimés en dollars américains, les primes et dépôts ont diminué de 2 %, compte tenu de la croissance solide à Hong Kong et dans les autres régions d'Asie qui a été entièrement annulée par des baisses sur douze mois au Japon et en Indonésie.

La croissance générale des primes de 6 % correspond à une croissance de 17 % dans les autres régions d'Asie, reflétant une amélioration des affaires d'assurance vie individuelle en Indonésie et une croissance continue en Chine, et à une hausse de 9 % des affaires d'assurance vie individuelle à Hong Kong. La croissance a été largement atténuée par un recul de 8 % des primes au Japon en conséquence de la baisse des primes d'assurance vie universelle.

Les fonds distincts ont enregistré une croissance importante à Hong Kong, attribuable à une hausse des cotisations versées aux régimes de retraite et des souscriptions de produits liés au rendement; à Singapour, soutenue par la vigueur de l'économie et les bonnes perspectives d'emploi; et en Indonésie, résultant de l'augmentation des souscriptions des régimes de retraite. Cette croissance a été atténuée par un recul de 0,7 milliard de dollars américains au chapitre des dépôts aux fonds distincts au Japon, imputable au retrait temporaire d'un produit de rente à capital variable jusqu'à ce que son traitement fiscal soit clairement défini. Un produit de remplacement a été lancé en novembre 2006.

Des parts de fonds communs de placement sont offertes à Hong Kong et en Indonésie. Les dépôts aux fonds communs de placement à Hong Kong ont bondi de 59 % en raison des rendements favorables du marché et de l'expansion de la gamme de fonds. À cause des bouleversements survenus sur le marché au milieu de 2005 en Indonésie, les dépôts aux fonds communs de placement ont enregistré une baisse par rapport à l'exercice antérieur qui s'est étalée sur les trois premiers trimestres. Les dépôts effectués au quatrième trimestre de l'exercice étaient en hausse sur douze mois.

Primes et dépôts

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	dollars canadiens			dollars américains		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Primes	2 933 \$	2 962 \$	2 936 \$	2 588 \$	2 448 \$	2 261 \$
Dépôts en fonds distincts	4 747	5 226	3 591	4 177	4 323	2 776
Dépôts en fonds communs de placement	681	917	1 214	598	751	945
Total des primes et dépôts	8 361 \$	9 105 \$	7 741 \$	7 363 \$	7 522 \$	5 982 \$

Fonds gérés

Les fonds gérés se sont accrus de 6,3 milliards de dollars pour s'établir à 38,0 milliards de dollars au 31 décembre 2006, comparativement à 31,7 milliards de dollars au 31 décembre 2005. Cette croissance résulte des souscriptions de rentes à capital variable au Japon, de l'augmentation des volumes d'affaires sur le plan des régimes de retraite et des produits de gestion de patrimoine à Hong Kong, de l'incidence positive de la hausse des marchés boursiers et de la reprise des souscriptions des fonds communs de placement en Indonésie. Ces hausses ont été en partie atténuées par les contrats échus et les déchéances dans le bloc de contrats de Daihyaku au Japon.

Fonds gérés

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	dollars canadiens			dollars américains		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Fonds général	17 050 \$	16 111 \$	16 135 \$	14 633 \$	13 819 \$	13 406 \$
Fonds distincts	17 232	12 282	7 910	14 787	10 533	6 572
Fonds communs de placement et autres fonds	3 744	3 303	4 064	3 213	2 834	3 377
Total des fonds gérés	38 026 \$	31 696 \$	28 109 \$	32 633 \$	27 186 \$	23 355 \$

Perspectives

L'apport de Hong Kong et du Japon au bénéfice de la Division demeure le plus important. Cependant, la part d'autres exploitations asiatiques s'accroît par suite de la croissance rapide et de l'expansion des activités des dernières années. Nos projets sont de poursuivre notre diversification et notre croissance, et passent par l'expansion des activités de ces autres exploitations. Nous diversifierons également nos affaires en élargissant la portée géographique des activités liées aux avantages sociaux et à la gestion d'actifs.

Notre principal canal de distribution se compose de quelque 25 000 agents professionnels. Nous pensons que nos agences et notre personnel professionnels représentent un avantage concurrentiel, car les produits des concurrents sont généralement vendus par l'intermédiaire d'agents à temps partiel. Nous continuerons de mettre en valeur notre force dans ce canal au moyen d'initiatives conçues précisément pour intensifier le recrutement, la formation et la fidélisation des agents. Bien que nous nous concentrons principalement sur les agences, les souscriptions effectuées par l'intermédiaire d'autres partenaires de distribution représentent une tranche importante des affaires au Japon, à Singapour, en Malaisie, en Indonésie et à Hong Kong. Au Japon, la réglementation a changé et permettra aux banques de vendre une gamme complète de produits d'assurance d'ici la fin de 2007. Nous nous efforçons d'étendre et d'améliorer nos relations avec les banques afin de tirer parti de ce changement de réglementation.

Les produits novateurs restent un élément clé de notre stratégie. En 2006, les souscriptions des secteurs des régimes de retraite et de la gestion de patrimoine à Hong Kong et les souscriptions de rentes à capital variable au Japon ont constitué un apport primordial à la croissance des affaires. En 2007, nous tirerons parti de ce succès en lançant à Hong Kong, à Singapour et à Taïwan un produit de rente à capital variable assorti de garanties de retrait minimum, mettant ainsi à profit la compétence que nous avons acquise au Japon, aux États-Unis et au Canada. Au Japon, nous prévoyons que notre produit de rente à capital variable amélioré, lancé en novembre 2006, gagnera une part significative du marché. Dans toute la Division, nous continuons d'améliorer nos produits de gestion de patrimoine et nos choix de placements afin de miser sur le fait que les besoins des clients changent et visent maintenant la maximisation et la préservation du capital. Par exemple, à la fin de 2006, nous avons lancé un billet à capital protégé en Malaisie, offert par l'intermédiaire de HSBC.

En ce qui a trait aux affaires d'assurance, un produit novateur lié au rendement à primes périodiques, qui donne la possibilité aux titulaires de contrats de participer aux rendements des placements, sera lancé à Hong Kong au début de 2007 afin que nous puissions exploiter la demande croissante du marché pour ce type de produit. D'autres régions prévoient également améliorer leur gamme de produits liés au rendement en 2007. Au Japon, nous avons lancé en 2006 un produit temporaire à capital croissant ciblant les entreprises qui s'efforcent de gérer l'incidence de leur passif d'impôts. Les souscriptions initiales de ce produit ont dépassé les attentes.

En 1996, la Financière Manuvie, de concert avec son partenaire Sinochem, a créé Manulife-Sinochem Life Insurance Co. Ltd. (« MSL »), première coentreprise d'assurance vie de la République populaire de Chine. Au cours de 2006, MSL a poursuivi son expansion géographique rapide par l'ouverture de sept nouveaux bureaux de ventes et succursales, ce qui représente un total de 16 établissements. Pour 2007, MSL projette d'ouvrir plusieurs autres succursales et bureaux de ventes et de poursuivre la mise en valeur de ses exploitations actuelles.

Division de réassurance

Créée en 1984, notre Division de réassurance, spécialisée en rétrocession, est devenue l'un des principaux prestataires de solutions de gestion des risques en Amérique du Nord. En termes simples, la réassurance consiste, pour une société d'assurance, à céder à un réassureur la totalité ou une partie de certains risques inhérents aux contrats qu'elle établit. La rétrocession constitue une forme de réassurance qui prend en charge les risques d'autres réassureurs.

Présents au Canada, aux États-Unis, en Allemagne, en Belgique, à la Barbade, à Singapour et au Japon, nous proposons des solutions axées sur le client et des produits novateurs dans les secteurs suivants :

- Réassurance vie – rétrocession du risque de mortalité de l'assurance vie traditionnelle ainsi que des garanties spéciales comme les solutions structurées ou non traditionnelles;
- Réassurance IARD – réassurance traditionnelle de biens en cas de catastrophe et d'accident d'avion et rétrocession spécialisée non traditionnelle offerte aux réassureurs IARD;
- International Group Program (« IGP ») – produits et services d'assurance collective vie et maladie et de retraite destinés à des clients internationaux à l'intention de leurs employés locaux et expatriés.

En 2006, la Division de réassurance a contribué à hauteur de 7 % au bénéfice net des actionnaires de la Société et de 2 % au total des primes et dépôts.

Résultats financiers

Le bénéfice net des actionnaires de la Division de réassurance a atteint 294 millions de dollars en 2006, contre une perte nette de 108 millions de dollars en 2005. Au cours de l'exercice 2005, le bénéfice a beaucoup souffert des pertes découlant des sinistres déclarés relativement aux ouragans Katrina et Wilma. Compte non tenu de ces pertes, le bénéfice a progressé de 121 millions de dollars en raison des résultats techniques favorables du secteur Réassurance vie ainsi que des bons résultats techniques et de la progression des marges du secteur Réassurance IARD.

Sommaire des résultats

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	dollars canadiens			dollars américains		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Primes	1 010 \$	1 217 \$	982 \$	890 \$	1 005 \$	756 \$
Revenus de placements	208	185	183	184	156	141
Autres produits	19	27	35	17	22	28
Total des produits	1 237 \$	1 429 \$	1 200 \$	1 091 \$	1 183 \$	925 \$
Prestations versées	764 \$	1 452 \$	810 \$	675 \$	1 202 \$	624 \$
Frais généraux	52	45	45	45	38	35
Frais de gestion des placements	3	3	3	3	3	3
Commissions	5	20	20	5	19	15
Autres	10	(2)	10	8	(2)	8
Total des prestations et des charges	834 \$	1 518 \$	888 \$	736 \$	1 260 \$	685 \$
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	403 \$	(89)\$	312 \$	355 \$	(77)\$	240 \$
Impôts sur les bénéfices	(109)	(19)	(82)	(96)	(15)	(63)
Bénéfice net (perte nette) attribué(e) aux actionnaires	294 \$	(108)\$	230 \$	259 \$	(92)\$	177 \$

Primes

Les primes ont diminué de 17 %, reculant à 1 010 millions de dollars en 2006 en regard de 1 217 millions de dollars en 2005. Les primes du secteur Réassurance vie ont monté grâce à l'importance du volume des nouvelles affaires. Les primes des contrats de réassurance IARD ont fléchi en raison des primes de renouvellement enregistrées en 2005 sur les contrats touchés par l'ouragan Katrina et d'un accroissement continu des affaires traditionnelles aux dépens des affaires non traditionnelles au cours de l'exercice.

Primes

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	dollars canadiens			dollars américains		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Réassurance vie	476 \$	452 \$	466 \$	419 \$	374 \$	357 \$
Réassurance IARD	97	310	180	86	257	138
Réassurance International Group Program	437	455	336	385	374	261
Total des primes	1 010 \$	1 217 \$	982 \$	890 \$	1 005 \$	756 \$

Perspectives

Nous visons toujours à maintenir notre position de chef de file sur nos trois marchés de base.

Le marché de la réassurance vie devrait continuer de ralentir à cause de la tension sur les prix, des regroupements au sein du secteur et de la part accrue des contrats conservés par les émetteurs directs. Ces facteurs ont également amené les émetteurs directs à délaissé la réassurance d'une part proportionnelle d'un bloc d'affaires pour se tourner vers la réassurance de prestations dépassant un montant déterminé. Ces tendances exercent une légère pression à la baisse de notre volume de contrats de rétrocession. Sur un plan positif, les regroupements feront en sorte que le secteur de la réassurance comptera moins de concurrents, d'où la possibilité qui s'offre à nous d'accroître les volumes en réassurant des blocs d'affaires en vigueur. En outre, nous continuerons de tirer parti de notre grande capacité par assuré et de la solidité du capital de la Société. Ces attributs ont permis au secteur de la réassurance vie de réassurer un grand nombre d'importants contrats en vigueur au cours des derniers exercices et devraient continuer de nous conférer un avantage concurrentiel notable dans l'avenir.

Le secteur de la réassurance IARD s'est taillé une place prépondérante sur le marché en offrant des services de rétrocession à une clientèle de choix sur les marchés de la réassurance de biens et de la réassurance en cas d'accident d'avion. La couverture est offerte sous forme de contrats traditionnels ou non traditionnels. Les contrats de réassurance non traditionnelle sont décrits dans les renseignements supplémentaires ci-après. La demande de produits de réassurance IARD non traditionnelle a presque entièrement disparu en 2006, tandis que divers organismes de réglementation poursuivaient leurs enquêtes sur les conditions entourant le transfert des risques dans les contrats non traditionnels. Sur le marché traditionnel, les conditions ont changé après la saison instable des ouragans de 2005. Nous avons majoré nos prix en 2006 et amélioré nos rendements rajustés en fonction du risque, ce qui reflète un durcissement du marché de l'assurance de biens en cas de catastrophe et un rétrécissement de l'offre. Selon nous, cette conjoncture se maintiendra en 2007. À l'exercice 2006, nous avons limité notre risque dans ce secteur et, en 2007, nous prévoyons continuer à souscrire des contrats aux mêmes niveaux qu'en 2006.

L'IGP prévoit maintenir sa place prépondérante sur le marché grâce à sa prédominance soutenue en Amérique du Nord, tout en prenant de l'expansion en Europe et en Asie, malgré le resserrement de la concurrence de la part des principaux prestataires.

Renseignements complémentaires sur la réassurance non traditionnelle

Réassurance vie non traditionnelle

La Division de réassurance offre de la réassurance non traditionnelle et de la rétrocession aux assureurs et aux réassureurs dans les secteurs vie et rente. Ce type de réassurance vie non traditionnelle fait partie de la réassurance financière.

Les garanties non traditionnelles consistent principalement en de la coassurance et de la coassurance modifiée d'une quote-part de tranches déterminées de contrats vie ou de rente assurés ou réassurés par le cédant. Elles peuvent également comprendre la réassurance de tranches importantes de contrats vie renouvelables annuellement. Toutes les garanties non traditionnelles sont traitées du point de vue comptable comme des dépôts pour les besoins des principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada ») et des principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »), mais elles répondent aux normes applicables à la comptabilité de la réassurance en vertu de la loi. Suivant le traitement comptable des dépôts en conformité avec les PCGR du Canada et des États-Unis, le bénéfice de la Division de réassurance qui se rattache aux opérations de réassurance est comptabilisé comme des honoraires dans les autres produits à l'état des résultats, et les passifs, s'il en est, comme des passifs au titre des dépôts.

Dans le secteur de la réassurance vie et de la réassurance de rente, les principales différences entre les coassurances et les coassurances modifiées traditionnelles et non traditionnelles portent notamment sur le fait que, dans les contrats de réassurance non traditionnelle, le réassureur verse une commission de cession relative à sa quote-part d'un bloc d'affaires qui est inférieure à celle qu'il verserait dans le cadre d'un contrat de réassurance traditionnelle. Les opérations non traditionnelles prévoient souvent le paiement à l'assureur cédant de bonifications visant une partie importante du bénéfice se rapportant aux affaires réassurées durant les premières années du contrat. En outre, les contrats de réassurance non traditionnelle comportent des droits de reprise (c'est-à-dire que la société cédante a le droit de reprendre à sa charge les obligations futures des contrats réassurés) qui sont souvent plus souples que ceux des garanties traditionnelles. Ces droits de reprise plus souples s'ajoutent à des modalités qui incitent l'assureur cédant à reprendre les affaires cédées à sa charge si la tranche est rentable sur le plan de la comptabilité prescrite.

Tous les traités de réassurance vie et de réassurance de rente non traditionnelles réalisés par la Société prévoient des garanties prospectives et couvrent les engagements pendant toute la vie du titulaire sous-jacent des contrats d'assurance vie et de rente.

Réassurance de biens non traditionnelle

Manufacturers P&C Limited (« MPCL »), filiale de la Société, offre actuellement de la rétrocession non traditionnelle aux réassureurs internationaux de grande envergure. Le produit non traditionnel offert actuellement par MPCL est appelé « garantie en répartition de pertes ». Le secteur désigne ce type de garantie non traditionnelle par le terme « réassurance à risque délimité ». Toutes les garanties en répartition de pertes qu'offre MPCL à l'heure actuelle sont des garanties prospectives des excédents de sinistres sur les biens.

Les principales différences entre un traité traditionnel typique et un traité non traditionnel typique (garantie en répartition des pertes) sont les dispositions relatives à la prime en cas de non-renouvellement et les dispositions relatives au ratio sinistres-primés théorique. Les garanties sont généralement d'une durée de douze mois, sans obligation de renouvellement par l'une ou l'autre des parties. Le ratio sinistres-primés suit l'évolution du traité. Le ratio sinistres-primés représente essentiellement les primes versées moins les sinistres réglés et la marge de MPCL. Si le montant est positif, il peut être remboursé au cédant. Tout montant négatif est reporté prospectivement au ratio sinistres-primés si le contrat est renouvelé. Par contre, dans le cas des garanties non traditionnelles, les dispositions relatives à la prime en cas de non-renouvellement obligent le cédant à payer une prime supplémentaire s'il ne renouvelle pas le traité et si le ratio sinistres-primés est négatif. En règle générale, cette prime en cas de non-renouvellement équivaut à moins de 80 % du ratio sinistres-primés négatif, de sorte que le transfert des risques est suffisant pour répondre aux critères de comptabilité de réassurance.

Services généraux et autres

Les Services généraux et autres regroupent les activités de services externes de gestion de placements de la Division des placements, le bénéfice sur le capital excédentaire (actifs auxquels sont adossés les fonds propres, déduction faite des sommes affectées aux divisions d'exploitation), le transfert du risque de crédit des divisions d'exploitation, les modifications des méthodes et hypothèses actuarielles et les autres éléments hors exploitation. Les Services généraux et autres incluent aussi les activités d'assurance accident et maladie de John Hancock, qui sont surtout constituées de contrats faisant l'objet d'un contentieux.

En 2006, les Services généraux et autres ont contribué à hauteur de 6 % au bénéfice net des actionnaires et de 9 % aux fonds gérés de la Société.

Résultats financiers

Le bénéfice net des Services généraux et autres a chuté de 42 % en 2006 pour s'arrêter à 218 millions de dollars, comparativement à 379 millions de dollars en 2005. Ce glissement est attribuable aux résultats techniques défavorables dans le secteur de l'assurance accident et maladie de John Hancock, à la diminution du bénéfice par suite des modifications apportées aux méthodes et hypothèses actuarielles ainsi qu'à la baisse des revenus de placements. Ces facteurs ont été en partie compensés par la réduction des charges liées à l'intégration et les recouvrements de crédit.

Sommaire des résultats

Exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	2006	2005	2004
Revenus de placements	358 \$	376 \$	313 \$
Autres produits	299	379	192
Total des produits	657 \$	755 \$	505 \$
Prestations versées	(419)\$	(572)\$	(444)\$
Frais généraux et frais de gestion des placements	387	552	416
Autres	411	357	352
Total des prestations et des charges	379 \$	337 \$	324 \$
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	278 \$	418 \$	181 \$
Impôts sur les bénéfices	(60)	(39)	(40)
Bénéfice net attribué aux actionnaires	218 \$	379 \$	141 \$

Les autres produits se sont établis à 299 millions de dollars en 2006, soit 21 % de moins qu'en 2005 où ils atteignaient 379 millions de dollars. Ce recul tient principalement au montant de 89 millions de dollars reçu en 2005 par suite de la liquidation du patrimoine de Daihaku, entreprise acquise en 2001.

Les frais généraux et frais de gestion de placements ont été ramenés à 387 millions de dollars comparativement à 552 millions de dollars en 2005, cette baisse de 30 % étant attribuable essentiellement aux charges d'intégration engagées en 2005 et à une charge de 60 millions de dollars également en 2005 pour honorer la garantie offerte aux clients dirigés vers Portus Alternative Asset Management Inc.

Les prestations versées constituaient un recouvrement de 419 millions de dollars, en regard de 572 millions de dollars en 2005, soit 27 % de moins. Les prestations versées regroupent les activités d'assurance accident et maladie de John Hancock, le transfert du risque de crédit des divisions d'exploitation et les modifications des méthodes et hypothèses actuarielles. Le fléchissement du bénéfice provenant de ces éléments s'explique par les résultats techniques défavorables des activités d'assurance accident et maladie de John Hancock et l'incidence des modifications des méthodes et hypothèses actuarielles, en partie compensés par une bonne situation de crédit.

Fonds gérés

Les fonds gérés atteignaient 37,7 milliards de dollars au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 9 % en regard des 34,4 milliards de dollars enregistrés à l'exercice précédent. La croissance de l'actif du fonds général est le fait de la progression du capital qui résulte du bénéfice net des douze derniers mois et du résultat net des nouvelles émissions de 1,7 milliard de dollars faites au cours de l'exercice, ralenties par le versement de dividendes totalisant 1 163 millions de dollars et le rachat de 45 millions d'actions ordinaires au prix de 1 631 millions de dollars. Les fonds distincts de la Division sont constitués de fonds distincts de placements dans des terrains forestiers exploitables. Les autres fonds gérés ont diminué en raison de la vente d'une filiale de placement dans le cadre de l'achèvement de l'intégration de John Hancock.

Fonds gérés

Aux 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	2006	2005	2004
Fonds général	10 974 \$	6 634 \$	9 187 \$
Fonds distincts ¹	2 516	2 600	2 134
Autres fonds	24 164	25 204	21 206
Total des fonds gérés	37 654 \$	34 438 \$	32 527 \$

¹ Les fonds distincts sont réduits par des éliminations au titre de fonds de lancement de 571 millions de dollars (361 millions de dollars en 2005 et 320 millions de dollars en 2004).

Division des placements

La Division des placements de la Financière Manuvie, exploitée sous le nom de Gestion des placements mondiaux MFC (« Placements mondiaux MFC ») gère les actifs du fonds général de la Société et ceux de clients individuels et institutionnels indépendants, au moyen de divers produits et réseaux de distribution. Placements mondiaux MFC gère une vaste gamme de placements, notamment des actions, des obligations d'État et de sociétés, des placements privés, des immeubles, des créances hypothécaires, des titres pétroliers et gaziers, des terrains forestiers exploitables et des terres agricoles. En outre, Placements mondiaux MFC est présente dans les principaux centres financiers du monde, dont les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, le Japon, l'Australie, Hong Kong et l'Asie du Sud-Est.

Actif du fonds général

L'actif du fonds général de la Société a monté pour s'établir à 171,2 milliards de dollars au 31 décembre 2006, comparativement à 166,4 milliards de dollars au 31 décembre 2005. En investissant dans ces actifs, l'objectif est de maximiser le rendement tout en appliquant les politiques de la Société relatives à la gestion du risque, à l'appariement de l'actif et du passif et aux placements. Le tableau suivant présente la composition des placements du fonds général de la Société.

Actif du fonds général

	2006		2005	
	Valeur comptable	% du total	Valeur comptable	% du total
Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)				
Obligations	103 159 \$	60	103 315 \$	62
Créances hypothécaires	28 131	17	28 008	17
Actions	11 272	7	8 715	5
Immeubles	5 905	3	5 279	3
Avances sur contrats	6 413	4	6 120	4
Encaisse et placements à court terme	10 745	6	8 723	5
Prêts bancaires	2 009	1	1 806	1
Autres placements	3 530	2	4 448	3
Total des placements	171 164 \$	100	166 414 \$	100

Obligations

Le portefeuille d'obligations de la Société représentait 60 % des placements au 31 décembre 2006. Ce portefeuille investit dans une combinaison d'obligations d'État et de titres de créance privés et est diversifié aussi bien par secteur que par industrie, durée et émetteur. Aucune modification notable n'a été apportée quant à la répartition au cours de l'exercice. À la fin de 2006, 96 % du portefeuille était investi dans des titres de qualité (BBB et plus).

Le tableau suivant présente la répartition du portefeuille d'obligations par secteur et par industrie.

	2006			2005		
	Valeur comptable	% du total	De première qualité (%)	Valeur comptable	% du total	De première qualité (%)
Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)						
Gouvernement et organismes publics	27 049 \$	26	97	27 200 \$	27	98
Finances	21 281	21	99	19 558	19	98
Télécommunications	3 042	3	96	3 447	3	91
Services publics	13 444	13	93	13 449	13	90
Énergie	6 044	6	95	6 028	6	92
Industrie	5 880	6	95	6 101	6	90
Titres adossés à des créances (hypothécaires ou autres)	11 977	12	99	12 352	12	99
Consommation (non cyclique)	5 375	5	96	5 781	6	93
Consommation (cyclique)	3 186	3	84	3 037	3	80
Matières premières	3 355	3	81	3 584	3	84
Technologie	358	0	99	316	0	98
Médias et Internet	1 813	2	90	2 094	2	91
Divers	355	0	99	368	0	98
Total des obligations	103 159 \$	100	96	103 315 \$	100	94

Créances hypothécaires et immeubles

Au 31 décembre 2006, les créances hypothécaires représentaient 17 % des placements, avec 47 % du portefeuille hypothécaire au Canada et 53 % aux États-Unis. Les créances hypothécaires commerciales représentaient pour leur part 78 % du total des créances hypothécaires, le reste étant constitué de prêts hypothécaires agricoles et résidentiels. Composé essentiellement de premières hypothèques, le portefeuille est diversifié par région, type de bien immobilier et débiteur hypothécaire. Les prêts assurés par l'État représentaient 17 % du total du portefeuille, offrant un excellent rendement rajusté en fonction du risque. Toutes les créances hypothécaires sont garanties par des biens immobiliers.

Au 31 décembre 2006, 3 % des placements de la Société étaient détenus sous forme de biens immobiliers. Le portefeuille immobilier est composé principalement d'immeubles de bureaux de grande qualité situés dans d'excellents marchés, soit les centres-villes et les grandes banlieues de toute l'Amérique du Nord et du Japon. Le portefeuille a été géré de sorte que la Société a été en mesure d'assurer des taux d'occupation toujours supérieurs à la moyenne de l'industrie. Le portefeuille est également diversifié par région et par type d'immeuble, 62 % étant situés aux États-Unis, 31 % au Canada et 7 % en Asie. Les immeubles de bureaux constituaient 71 % du portefeuille, le reste se répartissant entre les immeubles industriels, les commerces de détail, les immeubles à vocation résidentielle et d'autres types d'immeubles.

Actions

Au 31 décembre 2006, les actions représentaient 7 % des placements. Le portefeuille consiste essentiellement en des actions ordinaires cotées en Bourse; il est diversifié par secteur d'activité et par émetteur. Au 31 décembre 2006, la composition du portefeuille d'actions était la suivante : 40 % d'actions américaines, 33 % d'actions canadiennes, 20 % d'actions asiatiques et 7 % d'autres actions.

Autres placements

Les autres placements comprennent des coentreprises non consolidées, des sociétés de personnes, des fonds, des sociétés à responsabilité limitée, des contrats de location, la dette subordonnée de sociétés d'assurance vie et des titres pétroliers et gaziers. Les autres placements comprennent aussi divers types d'instruments dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt et de devises, des instruments assortis de taux plafonds et de taux planchers, des swaptions et des contrats à terme utilisés pour couvrir et gérer l'exposition de la Société aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des marchés.

Actifs de tiers

À part le fonds général, Placements mondiaux MFC gère un important portefeuille d'actifs au nom d'autres divisions de la Société et de clients institutionnels. Les actifs de tiers gérés se sont élevés à 93,9 milliards de dollars, une hausse de 3 % par rapport à 91,1 milliards de dollars en 2005. La vente d'une filiale de placement, dans le cadre de l'achèvement de l'intégration de John Hancock, a réduit de 8,5 milliards de dollars les actifs gérés pour le compte de clients institutionnels. Exclusion faite de cette vente, les actifs de tiers gérés ont progressé de 14 % grâce à la solidité des rendements des placements, aux flux de trésorerie nets positifs provenant des secteurs des fonds distincts et des fonds communs et aux mandats institutionnels nouvellement acquis.

Actifs de tiers

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2006	2005	Variation	
			\$	%
Gérés au nom de :				
Divisions de la Société	66 602 \$	62 896 \$	3 706 \$	6
Clients institutionnels	27 252	28 166	(914)	(3)
Total des actifs de tiers	93 854 \$	91 062 \$	2 792 \$	3

Perspectives

Dégager des rendements supérieurs sur les placements et accroître le volume d'affaires en gestion des placements demeurent les deux principaux objectifs de la Division des placements. Le défi à relever consistera à maintenir des rendements élevés sur des placements de qualité dans un environnement qui continue à être caractérisé par des marges serrées, des taux d'intérêt faibles et des prix élevés. Unique en son genre, le portefeuille d'actifs spéculatifs de Placements mondiaux MFC dégage des rendements améliorés, diversifie le risque et donne un avantage concurrentiel. Dans l'avenir, pour assurer résolument sa croissance, la Division continuera de miser sur notre solide réseau de distribution, la compétence accrue et la taille du portefeuille.

Gestion du risque

Aperçu

Les activités de la Financière Manuvie consistent à prendre des risques en vue d'assurer une croissance rentable. Nous devons gérer les risques efficacement pour protéger notre réputation et notre capital et satisfaire aux attentes de nos actionnaires, de nos clients et des autorités de réglementation. En gérant le risque, nous avons pour objectif d'optimiser de manière stratégique la prise de risques et la gestion du risque afin de soutenir la progression à long terme des revenus et du bénéfice et la croissance de la valeur pour les actionnaires. La Financière Manuvie cherche à réaliser cet objectif en misant sur des occasions d'affaires qui sont alignées sur sa philosophie de prise de risques, sa recherche du risque et ses attentes en matière de rendement, en relevant, surveillant et mesurant tous les risques pris et en exécutant proactivement des programmes efficaces de contrôle et de réduction des risques.

Seuls seront assumés les risques qui sont prudents par rapport à la solidité du capital de la Société et à sa capacité de bénéfice, qui sont alignés sur nos capacités opérationnelles, qui sont conformes à nos normes d'éthique, qui nous permettent de rester diversifiés par catégorie de risques, par secteur d'activité et par région et qui nous rapportent une rémunération appropriée.

Une stratégie globale a été définie pour guider nos activités de prise et de gestion du risque à l'échelle mondiale. La stratégie de gestion du risque établit des politiques exhaustives et des normes de pratique rigoureuses relativement à la gouvernance, à la définition, au suivi, à l'évaluation, au contrôle et à la réduction des risques. Afin de nous assurer que nous sommes en mesure de déployer efficacement notre stratégie de gestion du risque, nous investissons continuellement pour attirer et garder des professionnels du risque qualifiés et pour créer et maintenir les processus, outils et systèmes nécessaires.

Des stratégies de gestion du risque précises sont également en place dans chaque grande catégorie de risque : risque stratégique, risque de crédit, risque de marché et de non-appariement et risque de liquidité, risque d'assurance et risque opérationnel. Par souci de conformité, ces stratégies intègrent des politiques et normes de pratique qui sont alignées sur celles de la stratégie générale de gestion du risque et visent les éléments suivants :

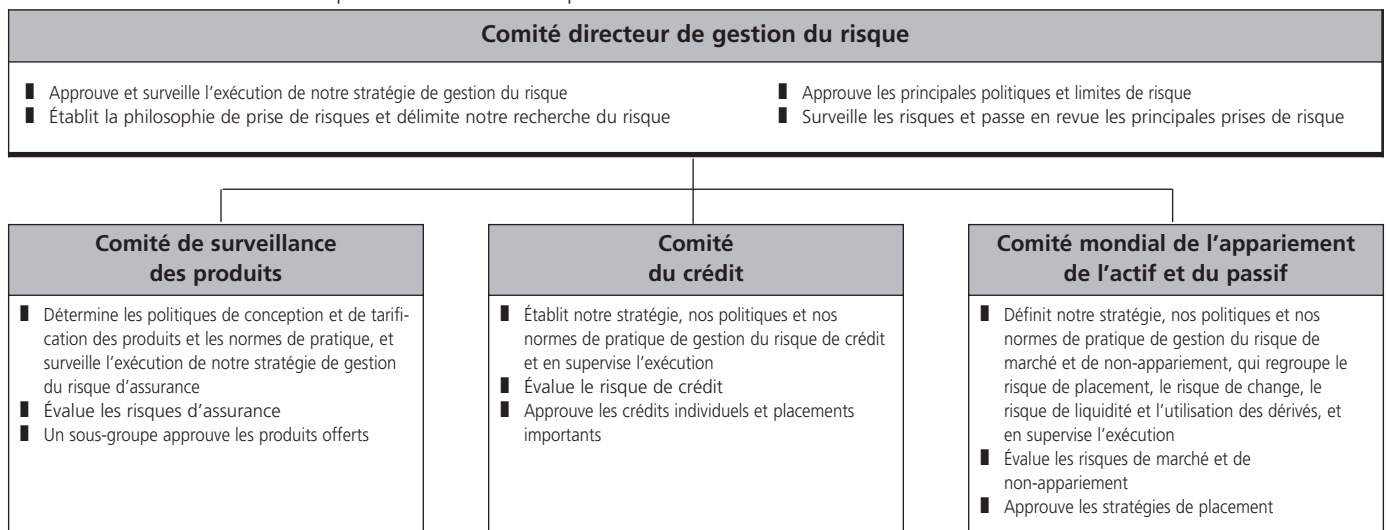
- L'attribution des responsabilités de gestion des risques pour la Société;
- la délégation de pouvoirs relativement à la prise de risques;
- la philosophie relative à la prise en charge des risques;
- l'établissement de limites de risque précises;
- la détermination, l'évaluation, le suivi et la présentation des risques; et
- les activités de contrôle et de réduction des risques.

Gouvernance des risques

Des décisions d'affaires réfléchies nécessitent une solide culture du risque ainsi qu'une direction et un conseil d'administration bien informés. Le comité de vérification et de gestion des risques (« CVGR ») du conseil d'administration supervise nos activités de prise de risques et de gestion des risques à l'échelle mondiale. Le CVGR approuve et examine périodiquement notre stratégie de gestion du risque, notre philosophie de prise de risques et notre recherche globale du risque, et il approuve et surveille la conformité avec l'ensemble des principales politiques et limites de risque. Le CVGR passe régulièrement en revue avec la direction les principales tendances des risques importants et des principales activités à risque, ainsi que l'efficacité continue des pratiques de gestion du risque. Le comité de révision et d'éthique du conseil supervise les activités et les risques expressément liés aux conflits d'intérêts, à la confidentialité de l'information, aux plaintes des clients et aux opérations entre apparentés, tandis que le comité de rémunération et de dotation en personnel cadre du conseil supervise la stratégie, les politiques et les principaux programmes en matière de ressources humaines ainsi que tous les risques qui s'y rapportent.

Le chef de la direction rend des comptes directement au conseil d'administration à l'égard de toutes les prises de risque et les stratégies de gestion du risque, et il est appuyé par le chef des finances et le chef de la gestion des risques de même que par le comité directeur de gestion du risque (« CDGR »), qui se compose de membres du conseil de direction de la Société. Ensemble, ces personnes définissent notre culture du risque et en font continuellement la promotion dans toutes nos activités mondiales. Le CDGR, en collaboration avec d'autres comités de surveillance du risque, établit la politique de risque, oriente la prise de risques, fait le suivi des risques importants et transmet les priorités en matière de gestion du risque stratégique à l'ensemble de la Société.

Les comités de surveillance du risque et leurs mandats respectifs sont les suivants :



Chaque unité administrative de la Société est responsable des risques qu'elle prend. Le directeur général de l'unité administrative est tenu de s'assurer que ses stratégies d'affaires sont fidèles à la philosophie et à la culture de risque de la Société, de bien évaluer et gérer tous les risques conformément à nos politiques de risque et normes de pratique ainsi que de produire les rendements escomptés rajustés en fonction du risque.

Le comité de gestion des risques de l'entreprise (« CGRE »), sous la direction du chef de la gestion des risques, établit et maintient notre stratégie de gestion du risque et des stratégies précises de gestion du risque pour chacune des grandes catégories de risques et supervise l'exécution de ces stratégies à l'échelle de la Société. Le CGRE fait le suivi des risques de l'ensemble de l'entreprise et en fait rapport et surveille la modélisation du capital économique. Le CGRE s'associe proactivement aux unités administratives pour assurer l'uniformité, à l'échelle de la Société, de l'évaluation des risques, des fonds propres à risque et des rendements rajustés en fonction du risque. Le CGRE favorise également l'élaboration et l'introduction de nouvelles pratiques d'évaluation et de gestion du risque, ainsi que la formation au risque, dans l'ensemble de la Société.

D'autres groupes de la Société sont chargés de surveiller l'exécution des stratégies de gestion du risque à l'égard de certains risques. Le service de la Conformité mondiale supervise notre programme de gestion du risque lié à la conformité à la réglementation, les services juridiques de l'entreprise voient à la gestion de nos risques juridiques, la Trésorerie encadre la gestion des risques de liquidité et de change, les services informatiques généraux assument la gestion du risque d'interruption des activités et les ressources humaines, Services généraux, veillent à la gestion de nos programmes mondiaux en matière de ressources humaines. Le service de vérification interne évalue de manière indépendante l'efficacité de nos stratégies de gestion du risque et leur exécution dans l'ensemble de la Société. L'actuaire en chef effectue l'examen dynamique de l'adéquation des fonds propres qui est exigé par les autorités de réglementation.

Définition et suivi des risques

La Financière Manuvie s'applique à évaluer toute nouvelle initiative commerciale ou acquisition possible, tout nouveau produit ou placement envisagé, tout nouvel accord de réassurance et toute nouvelle opération de financement selon des critères directement comparables rajustés en fonction du risque ainsi qu'à définir, suivre, évaluer et contrôler les risques assumés au moyen de pratiques identiques. Nos unités administratives définissent et évaluent régulièrement les risques découlant de leurs activités, comme partie intégrante de leurs processus de gestion des affaires. Le CGRE supervise un processus formel de suivi et de présentation des risques à l'échelle de l'entreprise pour certaines catégories de risques précises, discute des risques avec nos divers comités de surveillance du risque et soumet des demandes d'approbation des exceptions de garantie, au besoin.

Le CDGR et le CVGR examinent tous deux trimestriellement un rapport exhaustif qui présente tous les principaux éléments de notre profil de risque et les risques de toutes les catégories à l'échelle de l'entreprise, intégrant à la fois des évaluations quantitatives du risque et des évaluations qualitatives. Le rapport renferme de l'information recueillie au moyen d'un processus formel de définition et d'évaluation des risques auquel participent les directeurs généraux d'unité administrative et leurs équipes de direction, ainsi que des dirigeants chargés de superviser les programmes de gestion des risques à l'échelle mondiale. Le rapport renferme un tableau sommaire de notre contexte externe en matière de risque, présente un point de vue consolidé sur notre exposition à tous les risques importants, signale les récents faits nouveaux et les activités de la direction et facilite le suivi de la conformité à toutes les limites de la politique de risque.

L'actuaire en chef présente annuellement au conseil d'administration les résultats de l'examen dynamique de l'adéquation des fonds propres. Tous les six mois, notre vérificateur interne soumet au CVGR son rapport indépendant sur les résultats des vérifications internes des programmes de contrôle et de gestion des risques. La direction passe en revue annuellement avec le CVGR la mise en œuvre de tous les programmes de gestion des risques à l'échelle mondiale et leur efficacité.

Évaluation du risque

Les risques sont évalués au moyen de diverses mesures. Certaines de ces mesures sont employées dans plusieurs catégories de risques, tandis que d'autres ne s'appliquent qu'à un seul type de risque. Les mesures du risque vont des simples indicateurs de risque clés et analyses d'impact des scénarios aux tests de tension déterministes et à la modélisation de la valeur économique, du capital économique et du bénéfice à risque au moyen de scénarios stochastiques évolués. Le capital économique et le bénéfice à risque, en particulier, fournissent des mesures du risque à l'échelle de l'entreprise qui peuvent être totalisées, et comparées, pour toutes les activités commerciales et les types de risques. Des évaluations qualitatives sont effectuées pour les types de risques qui ne peuvent être quantifiés de manière fiable.

La Société évalue ses fonds propres à risque consolidés à l'aide du capital économique interne et du modèle canadien du Montant minimal permanent requis pour le capital et les excédents (« MMPRCE »). Le capital économique mesure le nombre d'actions requis pour soutenir les risques, tout en couvrant les pertes extrêmes possibles qui pourraient survenir, avec un degré de confiance prédéfini. Nous évaluons la volatilité de notre bénéfice consolidé au moyen d'une mesure interne du bénéfice à risque, qui évalue la variation possible par rapport au bénéfice prévu sur une période prédéfinie, avec un degré de confiance prédéfini. Le capital économique et le bénéfice à risque sont tous deux mesurés à l'échelle de l'entreprise et peuvent être répartis par risque, gamme de produits, catégorie d'actifs et marché. Nous continuons d'étendre, dans l'ensemble de notre entreprise, l'application du capital économique à l'évaluation des rendements rajustés en fonction du risque aux fins de l'établissement des prix des produits et de l'aide aux décisions de placement. Des contrôles efficaces sont en place en ce qui a trait à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'application des modèles de scénarios stochastiques utilisés pour mesurer le capital économique, le bénéfice à risque et la réalisation d'autres analyses dans l'ensemble de notre organisation.

L'examen dynamique de l'adéquation des fonds propres porte sur l'adéquation des fonds propres réglementaires sur une période prévue de cinq ans. Cet examen intègre les activités commerciales existantes et les nouvelles activités prévues et soumet à des tests de tension un certain nombre de scénarios très défavorables mais « plausibles ».

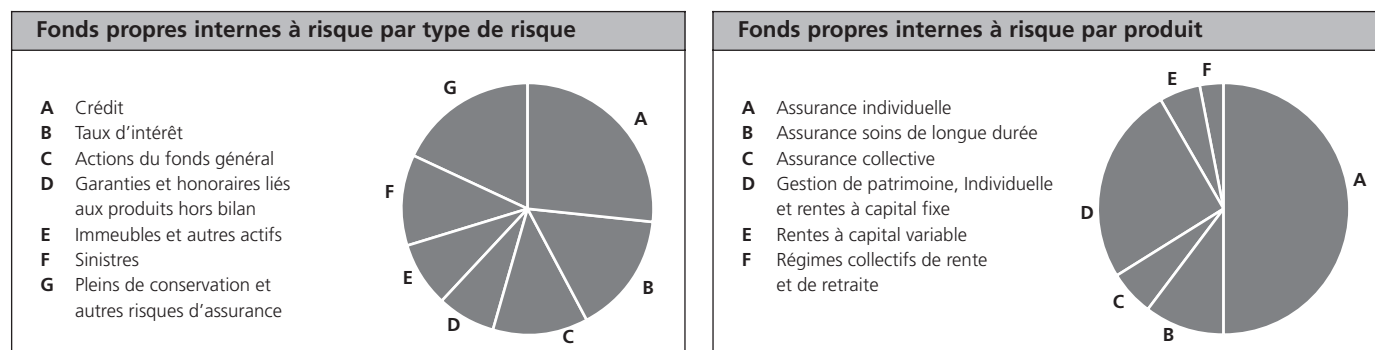
Contrôle et réduction des risques

Le CGRE établit et supervise les processus formels d'examen et d'approbation, qui font appel à des personnes, groupes ou comités de surveillance des risques indépendants, relativement aux produits offerts, à la réassurance et aux placements ainsi qu'à d'autres activités commerciales importantes, selon la nature, l'importance et la complexité de la prise de risques en cause. Les pouvoirs de prise en charge du risque rattachés à une opération, comme la souscription de crédit et d'assurance et les décisions concernant le règlement des sinistres, sont délégués en fonction des compétences, des connaissances et de l'expérience de chacun.

Les activités de réduction des risques, telles que la gestion de portefeuilles de produits et de placements, les activités de couverture, la réassurance et les produits d'assurance, servent à nous assurer que notre risque global ne dépasse pas notre recherche du risque ni nos limites de risque. Les contrôles internes des unités administratives et des services généraux sont en place pour limiter notre exposition au risque d'exploitation, comme le risque lié à la conformité à la réglementation et les violations de la sécurité des données, et assurer l'intégrité de nos affaires et de nos résultats financiers.

La Société gère les prises de risques par rapport à la recherche globale du risque du groupe, en fonction de la condition financière ainsi que des stratégies commerciales et des tolérances au risque approuvées par le conseil d'administration. La recherche du risque est établie par rapport à diverses mesures de risque, dont le capital économique et le bénéfice à risque, de même que le niveau minimum réglementaire des fonds propres. Afin de nous assurer que les expositions à des risques particuliers sont appropriées et que la Société demeure bien diversifiée dans les catégories de risques, nous gérons des risques précis par rapport aux limites à l'échelle de l'entreprise établies pour chacun de ces risques précis. Ces limites sont définies par rapport à des mesures du risque allant du capital économique et du bénéfice à risque aux mesures appliquées seulement à un risque particulier.

Les graphiques ci-dessous illustrent la composition des fonds propres internes à risque de la Société par grande catégorie de risque et par gamme de produits.



Les sections qui suivent décrivent les principaux risques auxquels nous faisons face dans chaque grande catégorie de risque et présentent les stratégies en place pour gérer ces risques.

Risque stratégique

Le risque stratégique désigne le risque de perte découlant d'une incapacité de planifier ou de mettre en application adéquatement une stratégie d'entreprise appropriée, ou d'une incapacité de s'adapter aux changements dans les contextes commercial, politique ou réglementaire.

Principaux facteurs de risque La Financière Manuvie évolue sur des marchés très concurrentiels et dispute sa clientèle à d'autres sociétés de services financiers offrant des produits d'assurance ou autres. La fidélisation des clients, tout comme l'accès aux distributeurs, dépend de bien des facteurs, dont les caractéristiques des produits, la qualité du service, les prix par rapport à ceux de nos concurrents et notre réputation. Les contextes commercial, politique ou réglementaire peuvent influencer grandement sur les produits et services que nous pouvons offrir, et sur leurs prix. Les modifications apportées aux lois, impôts et taxes, et règlements pourraient abaisser les barrières à l'entrée, alourdir le coût de la conformité ou diminuer l'attrait de certains de nos produits. Le regroupement continu du secteur des services financiers peut resserrer davantage la concurrence, et l'exécution efficace d'opérations souhaitables constitue un défi. La solidité financière et la capacité de règlement comptent également beaucoup dans notre position concurrentielle. Une détérioration de nos cotes d'évaluation pourrait réduire la demande de nos produits et services, accroître le niveau des rachats de nos produits et nous nuire quant au coût et à la disponibilité des fonds propres.

Stratégie de gestion du risque Le chef de la direction et le conseil de direction établissent les stratégies commerciales et en supervisent l'exécution. Il leur incombe ensuite de gérer les risques inhérents à ces stratégies. Leur travail repose sur divers processus importants :

- planification stratégique intégrée à l'évaluation des risques et passée en revue, s'il y a lieu, avec le conseil d'administration;
- planification d'affaires détaillée mise en application par la direction de chaque division et passée en revue par le chef de la direction;
- examens trimestriels de la performance opérationnelle de toutes les activités, ainsi que des risques d'affaires, avec le chef de la direction et examens annuels avec le conseil d'administration;
- attribution et répartition des fonds propres qui assurent un cadre décisionnel constant dans l'ensemble de la Société;
- examen et approbation des acquisitions et des désinvestissements par le chef de la direction et, s'il y a lieu, avec le conseil d'administration.

Risque de marché et de non-appariement et risque de liquidité

Le risque de marché et de non-appariement de l'actif et du passif désigne le risque de perte qui découle des rendements défavorables des placements à cause de la volatilité des cours du marché, des fluctuations des taux d'intérêt et des écarts de taux d'intérêt, ainsi que des variations défavorables des taux de change. Le risque de liquidité désigne le risque de perte résultant de l'absence de capitaux suffisants pour satisfaire aux demandes prévues ou imprévues de liquidités.

Aperçu de la stratégie de gestion du risque Le comité mondial de l'appariement de l'actif et du passif de la Financière Manuvie, fort de l'appui d'un réseau de comités de l'appariement de l'actif et du passif des unités administratives, établit la stratégie de gestion du risque de marché et de non-appariement de l'actif et du passif de la Société et en supervise l'exécution. La stratégie porte sur la gestion des divers risques qui découlent de la génération des revenus de placements requis pour soutenir les provisions techniques ainsi que les rendements des actifs du compte de l'avoir des actionnaires. Parmi ces risques, notons le rendement des placements à revenu variable, comme les actions, les immeubles commerciaux, les placements dans des terrains forestiers exploitables et le pétrole et le gaz, les fluctuations des taux d'intérêt et les variations des taux de change. Le comité surveille également la gestion des liquidités. Notre stratégie de gestion du risque de marché et de non-appariement de l'actif et du passif est conçue pour maintenir dans des limites acceptables les pertes éventuelles découlant de ces risques.

Les politiques mondiales de placement, qui sont approuvées par le CVGR, établissent les cibles et les limites à l'échelle de chaque portefeuille et de l'entreprise et déterminent aussi la délégation des pouvoirs d'approbation. Les cibles et les limites ont pour fonction d'assurer que les portefeuilles de placement sont largement diversifiés en fonction des catégories d'actifs et des risques de placement individuels et qu'ils conviennent aux provisions qu'ils soutiennent. Nous contrôlons régulièrement les placements réels et l'exposition aux risques. Nous présentons les positions et les risques au comité mondial de l'appariement de l'actif et du passif tous les trimestres, et certains risques sont présentés tous les mois. Nous faisons également rapport au CDGR et au CVGR tous les trimestres.

Segmentation et méthode de placement Les provisions techniques du fonds général sont segmentées selon des groupes possédant des caractéristiques semblables, et chacun de ces groupes est soutenu par un portefeuille de placements dont la segmentation est unique. Des politiques et des objectifs de placement sont déterminés pour chaque groupe ainsi qu'une stratégie de placement et une philosophie de gestion

de portefeuille correspondant le mieux possible aux primes et prestations, aux garanties, aux options offertes aux titulaires de contrats et aux stratégies de crédit des produits qu'elles soutiennent. Ces politiques et objectifs de placement couvrent la composition de l'actif, la notation, la durée et le profil des rentrées de fonds, la liquidité, la répartition par devise et les objectifs de concentration sectoriels, de même que les styles de gestion du portefeuille, de type actif ou indiciel pour les actions et de type achat à long terme ou arbitrage actif pour les obligations du secteur public. De la même façon, nous définissons une stratégie de placement cible et une philosophie de gestion des portefeuilles pour notre compte de l'avoir des actionnaires. Nos stratégies de placement cibles sont déterminées à l'aide de techniques d'analyse de portefeuille évoluées qui visent à optimiser les rendements à long terme, sous réserve des considérations liées aux exigences de la réglementation et du capital économique ainsi que de la tolérance de la direction au risque de volatilité des revenus à court terme et au risque événementiel à long terme. Les comités d'appariement de l'actif et du passif des unités administratives en place et le comité mondial de l'appariement de l'actif et du passif approuvent les politiques et les objectifs de placement.

Plusieurs produits, comme les rentes immédiates et les assurances, comportent des obligations garanties qui se prolongent bien au-delà de la période au cours de laquelle des rendements sont généralement assurés, soit entre 25 et 30 ans en Amérique du Nord. Pour soutenir les obligations qui échoient pendant la période où les rendements sont assurés, nous investissons dans des actifs à revenu fixe dont le profil de flux de trésorerie ou de durations applicables aux principaux taux est établi de façon à suivre le profil des obligations qu'ils sous-tendent. Nous soutenons les autres passifs, qui présentent un risque de placement systémique parce que le profil de flux de trésorerie ne peut leur être apparié, par des actifs gérés dans le but de réaliser un rendement cible suffisant pour soutenir les obligations sur leur horizon de placement à long terme. Pour ce faire, nous investissons dans une partie prudente d'un panier diversifié d'actifs à revenu variable, le reste allant dans des portefeuilles d'actifs à revenu fixe. Nous répartissons les rentrées de fonds récurrentes liées aux primes, après avoir financé les obligations à court terme, entre les stratégies de placement symétriques et les stratégies de placement à rendement cible, selon les besoins pour soutenir les obligations.

Pour soutenir les produits de gestion de patrimoine par des prestations fixes et très prévisibles, nous investissons dans des actifs à revenu fixe dont le profil de flux de trésorerie ou de durations applicables aux principaux taux est généralement établi de façon à suivre le profil des obligations qu'ils sous-tendent. Ces produits comportent principalement des obligations à court ou moyen terme et offrent des garanties sur les taux d'intérêt en vertu de modalités précises sur des primes uniques.

Pour d'autres produits, comme les contrats d'assurance avec participation et d'assurance vie universelle et les rentes à capital fixe américaines, la performance des actifs dans lesquels nous investissons pour soutenir ces produits se répercute grandement sur nos titulaires de contrats, sous forme de participations déclarées ou de taux d'intérêt crédités. Nous gérons les actifs qui soutiennent ces produits de manière à réaliser un rendement cible conçu pour maximiser les dividendes ou les intérêts crédités, sous réserve des tolérances au risque établies.

Les dérivés, y compris les contrats de change, les swaps de taux d'intérêt et de devises, les garanties de taux à terme et les options servent à gérer le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque inhérent aux actions. Nous réduisons les risques uniques liés à l'utilisation d'instruments dérivés en mettant en place des politiques et des processus de gestion du risque établis, notamment des limites quant au volume théorique des opérations, aux types autorisés d'instruments dérivés et d'applications, aux pouvoirs délégués et aux limites de négociation des membres du personnel désignés ainsi que par l'approbation préalable de toutes les stratégies d'utilisation des dérivés et le suivi régulier de l'efficacité de ces stratégies.

Risque de placement

Principaux facteurs de risque Le risque de placement désigne principalement le risque de perte découlant de rendements d'actifs insuffisants pour soutenir les provisions techniques. Ce risque est fonction de notre répartition des actifs, de facteurs qui influent sur le marché et de la nature des garanties intrinsèques des produits et des options des titulaires de contrats.

Le risque de placement rattaché au compte général tient principalement à l'incertitude liée aux rendements pouvant être obtenus sur les placements qui seront effectués à mesure que les primes périodiques seront reçues, à l'incertitude liée aux rendements pouvant être obtenus sur les portefeuilles d'actifs existants qui sont gérés en vue de dégager un rendement à long terme qui sous-tend les passifs à long terme, à des garanties de taux minimums sur les produits dont le rendement des placements est généralement répercuté sur les titulaires de contrats et aux options intrinsèques de retrait par les titulaires de contrats. Le risque de placement au sein du fonds général peut également découler du non-appariement tactique entre le profil des flux de trésorerie et le profil des durations applicables aux principaux taux des actifs et des passifs qui doivent être habituellement appariés.

Si le profil des flux de trésorerie et des échéances de nos actifs est plus court que celui de nos provisions garanties, les baisses de taux d'intérêt peuvent diminuer le rendement futur de nos placements effectués pour soutenir ces provisions. Par ailleurs, pour les produits à taux variable, si les taux augmentent beaucoup, il nous faudra peut-être augmenter nos taux créditeurs et réduire les marges afin de maintenir notre compétitivité ou de faire face à l'accroissement possible du nombre de rachats sur ces produits. La baisse de la valeur marchande des placements en actions, des investissements immobiliers commerciaux et, dans une moindre mesure, des actifs de terrains forestiers exploitables influera sur la valeur marchande de nos placements du compte général.

Le risque de rendement des placements découlant des produits hors bilan de la Société tient principalement à l'incertitude entourant les niveaux futurs d'honoraires liés aux actifs ainsi qu'aux garanties au titre des prestations de décès et des prestations du vivant qu'offrent les rentes à capital variable et les produits d'assurance. Les garanties s'appliquent au décès, à l'échéance des contrats et au revenu et aux retraits dans les produits à capital variable et les fonds distincts. Un ralentissement persistant des marchés boursiers peut réduire les revenus d'honoraires liés aux actifs et accroître le coût des garanties associées à nos produits à capital variable.

De plus, le niveau de nos ventes peut être touché par le rendement des marchés boursiers, les taux d'intérêt, l'inflation et la conjoncture économique en général, car ces facteurs influenceront sur le rendement de nos placements du compte général, des fonds distincts et des fonds communs.

Stratégie de gestion du risque Les politiques et normes de gestion du risque de taux d'intérêt sont clairement définies et communiquées, y compris les limites de concentration du risque de taux d'intérêt et la délégation des pouvoirs de négociation approuvées par le CVGR, ainsi que les responsabilités de gestion et de surveillance du risque de taux d'intérêt. Les objectifs de durée, de durée applicable aux principaux taux ou de flux de trésorerie sont examinés, modifiés et communiqués aux gestionnaires de portefeuille à un rythme variant du quotidien à l'annuel, selon le type de passif et la fréquence et l'ampleur des changements possibles du profil de ces passifs. Nous comparons les positions réelles de l'actif aux cibles établies et les rééquilibrons par rapport aux limites de concentration du risque de taux d'intérêt établies soit quotidiennement ou trimestriellement, en fonction des risques potentiels des changements de profil de l'actif et du passif. Nous gérons les placements à revenu fixe en vue d'un rendement total selon des points de référence externes établis, et les gestionnaires de portefeuille maintiennent la concentration du risque de taux d'intérêt dans les limites prescrites.

Nous réduisons le risque découlant de nos placements à revenu variable du compte général en investissant dans un panier diversifié d'actifs composés d'actions de sociétés ouvertes et de sociétés fermées, d'immeubles commerciaux, de terrains forestiers exploitables, de terres agricoles et d'actifs pétroliers et gaziers. Nous gérons l'ensemble des placements à revenu variable selon une limite globale établie, représentant

une petite proportion du total des placements, et selon des limites globales établies par catégorie d'actifs. Afin de diversifier le risque, nous gérons nos portefeuilles d'actions de sociétés ouvertes et de sociétés fermées selon des cibles et des limites établies par secteur d'activité et par entreprise, les portefeuilles d'immeubles commerciaux, selon des limites établies par type d'immeuble et par région, et les portefeuilles de terrains forestiers exploitables et de terres agricoles, selon des limites établies par région et par culture. Nous gérons proactivement la répartition des placements à revenu variable pour tenir compte des préférences de risque de la direction.

Nous réduisons le risque de rendement des placements découlant des produits hors bilan par la garantie de prestation, les limites imposées à l'offre de fonds et l'utilisation de la réassurance. Nous concevons les garanties de prestations des nouveaux produits et l'offre de fonds de façon à respecter les limites d'exposition aux événements extrêmes, en nous fondant sur le capital économique. Des ententes de réassurance sont en place à l'égard des activités existantes pour transférer, s'il y a lieu, le risque de garantie de rendement des placements au titre des prestations.

L'exposition globale de la Société au risque lié aux actions est gérée à l'échelle de l'entreprise en fonction des limites approuvées par le CDGR et le CVGR. Ces limites couvrent le risque combiné découlant des garanties au titre des prestations de décès et des prestations du vivant hors bilan, des honoraires liés aux actifs et des placements du fonds général.

Le risque de marché est évalué au moyen de diverses techniques et mesures qui sont principalement fonction des projections des flux de trésorerie de l'actif et du passif établies selon divers scénarios de taux d'intérêt et de rendement du marché. Ces mesures comprennent les durations, les durations applicables aux principaux taux, la convexité, les écarts de flux de trésorerie, la valeur économique à risque pour les actionnaires d'après des scénarios de tension donnés, le bénéfice à risque et le capital économique. Nous surveillons les risques et en faisons rapport tous les trimestres au comité mondial de l'appariement de l'actif et du passif, au CDGR et au CVGR.

Les tableaux suivants présentent la valeur économique à risque pour les actionnaires selon divers scénarios de tension, chacun reflétant un choc par rapport aux niveaux du 31 décembre qui tient compte d'un niveau de confiance d'environ 87 % sur un horizon d'un an, selon les modèles internes. Nous calculons la valeur économique pour les actionnaires comme la valeur nette des flux de trésorerie futurs des actifs à court terme, des primes périodiques à recevoir et des prestations et charges à payer, actualisée aux taux du marché et rajustée en fonction des impôts et taxes. Les scénarios de tension sont :

- une augmentation immédiate et permanente de 1 % des taux d'intérêt sur toutes les échéances dans tous les marchés;
- une diminution immédiate et permanente de 1 % des taux d'intérêt sur toutes les échéances dans tous les marchés, assujettie à un taux minimum de 0,25 %;
- une baisse immédiate de 10 % de la valeur marchande des actifs à revenu variable.

Les risques sont présentés séparément pour les secteurs soutenus par des mandats d'appariement de l'actif et du passif et les secteurs soutenus par des mandats visant un rendement total.

Risques découlant des mandats d'appariement Les passifs soutenus par des mandats d'appariement englobent les obligations au titre des prestations et des charges qui ne peuvent être rajustées, dont l'échéance se situe dans la période où les rendements sont généralement assurés, soit entre 25 et 30 ans. Ces passifs représentaient environ la moitié de nos provisions techniques au 31 décembre 2006. Nous avons pour stratégie de soutenir ces passifs par des placements à revenu fixe dont le profil de flux de trésorerie ou de durations applicables aux principaux taux est généralement apparié.

Le tableau suivant présente les valeurs économiques à risque pour les actionnaires provenant des secteurs soutenus par des mandats d'appariement de l'actif et du passif selon les scénarios de tension de taux d'intérêt décrits ci-dessus.

Valeurs économiques à risque des actionnaires provenant des secteurs soutenus par des mandats d'appariement

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	Variation des taux d'intérêt de 1 %	
	Augmentation	Diminution
2006		
Gestion de patrimoine	22 \$	(24)\$
Assurance	247	(325)
Total	269 \$	(349)\$
2005		
Gestion de patrimoine	(11)\$	16 \$
Assurance	227	(314)
Total	216 \$	(298)\$

Au 31 décembre 2006, notre secteur Gestion de patrimoine soutenu par des mandats d'appariement était très peu sensible aux variations parallèles des taux d'intérêt. Dans les passifs de notre secteur Assurance soutenus par des mandats d'appariement, nous demeurons en position de tirer parti des augmentations des taux d'intérêt dans les secteurs de l'assurance soins de longue durée et de l'assurance vie aux États-Unis et dans le secteur de l'assurance au Canada, si bien que nous restons exposés à une baisse permanente éventuelle des taux d'intérêt.

Risques découlant des secteurs soutenus par des mandats visant un rendement cible Les passifs soutenus par des mandats visant un rendement cible comprennent les obligations au titre des prestations et des charges qui ne peuvent être rajustées, dont l'échéance se situe au-delà de la période où les rendements sont généralement assurés, soit entre 25 et 30 ans, ainsi que tous les passifs dont les prestations peuvent, de manière générale, être rajustées. Ces passifs représentaient environ la moitié de nos provisions techniques au 31 décembre 2006. Les secteurs visant un rendement cible comprennent également notre compte d'avoir des actionnaires. Ces passifs sont soutenus par des portefeuilles d'actifs qui englobent une partie prudente d'un panier diversifié d'actifs à revenu variable, le solde étant placé dans des portefeuilles à revenu fixe. Pour nos actifs soutenus par des passifs à long terme qui ne peuvent être rajustés, le risque économique sous-jacent se traduit par l'incapacité éventuelle de réaliser les rendements prévus sur l'intégralité de l'horizon à long terme du placement. Pour nos actifs soutenus par des passifs à long terme qui peuvent être rajustés, le risque économique inhérent découle principalement des garanties minimums intrinsèques et des options de retrait par les titulaires de contrats.

Le tableau suivant présente la valeur économique à risque pour les actionnaires découlant des secteurs soutenus par des mandats visant un rendement cible décrits ci-dessus, selon les trois scénarios de tension.

Valeur économique à risque pour les actionnaires provenant des secteurs soutenus par des mandats visant un rendement cible

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	Variation du taux d'intérêt de 1 %		Baisse de la valeur marchande de 10 %		
	Augmentation	Diminution	Actions	Immobilier	Divers*
2006					
Gestion de patrimoine	(70)\$	13 \$	(59)\$	(27)\$	(7)\$
Assurance	533	(1 033)	(124)	(211)	(74)
Compte de l'avoir des actionnaires	(396)	451	(339)	(15)	(66)
Total	67 \$	(569)\$	(522)\$	(253)\$	(147)\$
2005					
Gestion de patrimoine	(36)\$	30 \$	(63)\$	(6)\$	(6)\$
Assurance	500	(999)	(150)	(172)	(47)
Compte de l'avoir des actionnaires	(304)	340	(244)	(11)	(48)
Total	160 \$	(629)\$	(457)\$	(189)\$	(101)\$

* Les autres actifs comprennent les terrains forestiers exploitables, les terres agricoles et les portefeuilles d'actifs pétroliers et gaziers.

Dans les passifs de notre secteur Assurance soutenus par des mandats visant un rendement cible, le risque de baisse permanente des taux d'intérêt est particulièrement élevé pour les secteurs qui comportent des prestations à long terme qui ne peuvent pas être rajustées en raison des portefeuilles d'actifs à revenu fixe dont les profils de flux de trésorerie ou de durations applicables aux principaux taux sont plus courts que le profil des prestations, ainsi que du risque lié aux garanties de taux minimums pour les secteurs qui comportent des prestations qui peuvent être rajustées. Les risques des passifs du secteur Assurance sont atténués par les risques associés au compte d'avoir des actionnaires.

Risques liés aux produits à capital variable et aux autres actifs gérés Le tableau suivant présente l'incidence possible sur la valeur économique pour les actionnaires provenant des produits à capital variable et des fonds communs de placement, ainsi que des activités de gestion d'actifs institutionnels, d'une baisse immédiate de 10 % de la valeur marchande des fonds d'actions.

Incidence sur la valeur économique pour les actionnaires d'une baisse de 10 % de la valeur marchande de la composante actions des produits à capital variable et autres actifs gérés

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2006	2005
Honoraires fondés sur le marché	(567)\$	(472)\$
Garanties au titre des produits à capital variable	(167)\$	(207)\$

Le tableau suivant présente des données complémentaires sur les garanties liées aux placements des rentes à capital variable et des fonds distincts.

Garanties liées aux prestations des rentes à capital variable et des fonds distincts

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2006			2005		
	Valeur du fonds ²	Montant à risque ²	Coût estimatif de la garantie ³	Valeur du fonds ²	Montant à risque ²	Coût estimatif de la garantie ³
Valeur à l'échéance/prestations de rente	51 188 \$	429 \$		36 553 \$	613 \$	
Prestations de décès ¹	12 926	1 133		12 543	1 578	
Total	64 114 \$	1 562 \$	(1 623)\$	49 096 \$	2 191 \$	(1 252)\$

¹ Les prestations de décès englobent les garanties uniques et les garanties en sus des garanties de revenu ou des garanties à l'échéance lorsque le contrat offre ces deux options.

² Le montant à risque représente l'excédent des valeurs garanties sur les valeurs des fonds pour tous les contrats dont la valeur garantie est supérieure à la valeur des fonds. La valeur des fonds et le montant à risque ne tiennent pas compte des sommes réassurées. Ce montant n'est pas exigible à court terme et ne représente qu'une valeur théorique.

³ Le coût estimatif des garanties ne tient pas compte de la réassurance et des honoraires affectés au soutien des garanties.

Les prestations garanties sont conditionnelles et exigibles uniquement au décès du titulaire de contrat, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente, si les valeurs des fonds demeurent inférieures aux valeurs garanties. Le coût estimatif des garanties représente la moyenne, dans des scénarios de rendement des placements établis selon une modélisation stochastique, de la valeur actualisée des prestations garanties futures projetées, déduction faite de la réassurance et des revenus d'honoraires affectés au soutien des garanties, en tenant compte des taux futurs de mortalité, de résiliation des contrats et de conversion en rente. Les revenus d'honoraires affectés au soutien des garanties devraient dépasser les prestations, entraînant ainsi un coût estimatif négatif. La diminution du montant à risque et la hausse du coût estimatif des garanties par rapport aux données au 31 décembre 2005 sont attribuables au rendement favorable des marchés boursiers et aux ventes de produits à marges plus élevées.

Les provisions techniques établies pour les prestations garanties liées aux rentes à capital variable et aux fonds distincts doivent se situer dans la moyenne des valeurs actualisées calculées comme il est décrit ci-dessus, dans une fourchette allant de 40 % à 20 % des scénarios de rendement des placements les plus défavorables. Aux 31 décembre 2006 et 2005, les provisions techniques pour ces prestations garanties étaient respectivement de 546 millions de dollars et 547 millions de dollars, dépassant ainsi le minimum requis et l'estimation du coût des garanties. Bien qu'elles aient été établies en fonction de la moyenne des scénarios stochastiques de rendement des placements, dans l'ensemble, les provisions techniques détenues au 31 décembre 2006 étaient suffisantes pour financer nos prestations garanties prévues dans tous les secteurs, tant que les rendements des fonds futurs, y compris les dividendes, se situent en moyenne à au moins 2,5 % par année.

Risque de change

Principaux facteurs de risque Une partie importante des activités mondiales de la Société sont libellées en devises autres que le dollar canadien, principalement en dollars américains, en dollars de Hong Kong et en yens japonais. Nous investissons également une partie notable de notre avoir des actionnaires dans des actifs libellés en devises autres que le dollar canadien. Si le dollar canadien devait s'apprécier par rapport aux autres devises, la valeur comptable globale des produits, des charges et du bénéfice provenant de ces activités libellées en devises autres que le dollar canadien diminuerait, et la valeur comptable globale de notre avoir des actionnaires présenterait baisserait.

Stratégie de gestion du risque La Financière Manuvie a pour politique d'apparier la devise de ses actifs à la devise des passifs qu'ils sous-tendent pour réduire le risque économique lié aux fluctuations des taux de change. Afin de limiter l'incidence des fluctuations des taux de change sur le coefficient du capital réglementaire, nous avons pour politique d'apparier habituellement la devise des actifs de notre compte d'avoir des actionnaires aux passifs qu'ils soutiennent, jusqu'à concurrence des niveaux de fonds propres cibles.

Le risque de change est géré selon une limite établie de la valeur à risque. Le modèle de la valeur à risque se fonde sur la méthode reconnue Risk Metrics de J.P. Morgan Chase appliquée à notre position réelle en devises relative à la politique. De plus, nous suivons la sensibilité du bénéfice net et des capitaux propres aux fluctuations des taux de change et en faisons rapport régulièrement au comité mondial de l'appariement de l'actif et du passif et au CDGR et trimestriellement au CVGR. Une augmentation de 1 % du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait réduit les capitaux propres de 165 millions de dollars au 31 décembre 2006 et de 151 millions de dollars au 31 décembre 2005. La même fluctuation des taux de change aurait réduit le bénéfice net de 2006 de 28 millions de dollars et le bénéfice net de 2005 de 21 millions de dollars.

Risque de liquidité

Principaux facteurs de risque La Financière Manuvie est exposée au risque de liquidité dans chaque société en exploitation et dans la société de portefeuille. Dans les sociétés en exploitation, des demandes prévues de liquidités se produisent au jour le jour pour financer les prestations, les charges et les activités de placement prévues. Dans des conditions tendues, des demandes de liquidités imprévues peuvent survenir principalement par suite d'une augmentation du nombre de titulaires qui résilient des contrats ayant une importante valeur de rachat ou qui ne renouvellent pas leurs contrats à l'échéance ou d'une hausse du nombre d'emprunteurs qui renouvellent ou prolongent leurs prêts à l'échéance.

La capacité de la SFM, la société de portefeuille, de financer ses engagements dépend des dividendes, distributions et autres paiements qu'elle reçoit de ses filiales d'exploitation. Ces filiales sont généralement tenues de maintenir des normes de solvabilité et de capitaux propres imposées par les autorités de réglementation locales et, par conséquent, sont soumises à des restrictions sur les paiements qu'elles font à la SFM.

Stratégie de gestion du risque Les politiques et méthodes de gestion des liquidités mondiales visent à assurer que nous disposons des liquidités nécessaires dans la société de portefeuille, dans chaque société en exploitation et dans nos exploitations consolidées pour couvrir les obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles et pour soutenir et développer nos exploitations dans des conditions normales et dans des conditions tendues. Ces politiques et méthodes tiennent compte de tout empêchement d'ordre juridique, réglementaire, fiscal, opérationnel ou économique au financement interentités.

Le risque de liquidité est atténué par des provisions mathématiques qui sont bien diversifiées par produit, marché, région et titulaire de contrat. Nous concevons des produits d'assurance de manière à encourager les titulaires de contrats à maintenir leurs contrats en vigueur. Ces provisions génèrent un flux stable et diversifié de primes périodiques. Nous définissons les conditions de résiliation de nos produits de gestion de patrimoine et nos stratégies de placement de façon à les soutenir et à réduire le risque financier et le risque de liquidité liés aux résiliations imprévues par les titulaires de contrats. Nous définissons et mettons en œuvre des stratégies de placement qui font correspondre le profil des flux de trésorerie et des échéances des actifs à ceux des passifs qu'ils sous-tendent, tenant compte du potentiel de résiliations imprévues des contrats par leurs titulaires et des besoins de liquidités qui s'ensuivent. Nous maintenons également des fonds de liquidités centralisés et un accès à d'autres sources de financement comme des accords de financement de rachat. Nous prévoyons et examinons à l'échelon local et au siège social les liquidités d'exploitation et mouvements de liquidités quotidiens réels afin de garantir la disponibilité des liquidités et l'optimisation de leur utilisation.

Les niveaux des liquidités stratégiques et des liquidités d'exploitation mondiales sont gérés en fonction de minimums établis, approuvés par le CVGR, soit les liquidités minimales nécessaires à un mois d'exploitation. Nos liquidités d'exploitation demeurent bien au-dessus des exigences minimales. Nous mesurons les liquidités stratégiques à l'aide d'un modèle répandu sur le marché : un scénario de tension immédiat (moins d'un mois) et un scénario de tension pour l'exercice courant (moins d'un an). En vertu de ce modèle, les actifs liquides rajustés englobent l'encaisse et les placements à court terme, ainsi que les obligations négociables et les actions actualisées pour tenir compte de leur convertibilité en liquidités, déduction faite des titres d'emprunt arrivant à échéance. Selon ce modèle, les provisions mathématiques sont rajustées pour refléter les possibilités de retrait. Nous avons pour politique de maintenir les actifs liquides rajustés à un niveau supérieur aux provisions mathématiques rajustées, ce qui correspond à la cote de liquidité la plus élevée de Standard & Poor's.

Liquidités stratégiques

	2006		2005	
	Scénario immédiat	Scénario pour l'exercice courant	Scénario immédiat	Scénario pour l'exercice courant
Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Actifs liquides rajustés	92 142 \$	91 320 \$	87 798 \$	88 638 \$
Provisions mathématiques rajustées	22 507 \$	28 973 \$	22 120 \$	28 485 \$
Ratio de liquidité	409 %	315 %	397 %	311 %

Au cours de l'exercice, le ratio de liquidités stratégiques a été rajusté afin de mieux refléter le profil des rachats d'un certain secteur des rentes. Les chiffres des exercices antérieurs ont été révisés pour les rendre conformes à la règle comptable actuellement appliquée.

Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque de perte découlant de l'incapacité ou du refus d'un emprunteur ou d'une contrepartie de respecter ses engagements.

Principaux facteurs de risque Un ralentissement prononcé et persistant de l'économie pourrait entraîner la défaillance ou le déclassement d'un emprunteur ou d'une contrepartie et mener à une augmentation des provisions pour moins-values relativement aux placements du compte général et aux instruments hors bilan, ainsi qu'à un accroissement des provisions pour dépréciations futures du crédit à inclure dans nos provisions techniques. Le risque de contrepartie découle principalement des instruments dérivés et des activités de réassurance. L'incapacité ou le refus de l'un ou l'autre de nos fournisseurs de réassurance de respecter ses engagements contractuels liés aux obligations que nous lui cédonns pourrait causer une hausse des provisions techniques.

Stratégie de gestion du risque Le comité du crédit établit et supervise l'exécution de notre stratégie de gestion du risque de crédit. Il détermine des objectifs liés à la qualité générale et à la diversification du portefeuille de placements de notre compte général et établit des critères de sélection des contreparties et des intermédiaires, y compris les réassureurs et les fournisseurs d'assurance. Nos politiques, approuvées par le comité du crédit, fixent des limites de concentration par emprunteur, par entreprise, par notation de crédit, par industrie et par région, et elles régissent l'utilisation des dérivés de crédit. Les limites établies par entreprise varient selon l'évaluation du risque. Nous investissons les actifs de notre compte général principalement dans des obligations et créances hypothécaires de qualité. Nous ne participons pas activement au marché des dérivés de crédit et nous sommes actuellement peu exposés aux swaps de défaillance du crédit. Le comité de crédit surveille la conformité à toutes les politiques et limites de crédit. Le service de vérification interne effectue des vérifications internes périodiques de toutes les unités qui accordent du crédit afin de garantir leur conformité aux politiques et procédés touchant le crédit.

Toutes nos unités qui accordent du crédit appliquent un processus d'évaluation défini qui permet une évaluation objective des demandes de crédit. Nous attribuons à chaque placement une note de crédit après un examen approfondi de l'emprunteur, notamment sa stratégie commerciale, son aspect concurrentiel, les tendances sectorielles, sa solidité financière, son accès aux capitaux et d'autres risques. Nous mettons régulièrement à jour cette évaluation d'après une échelle normalisée de 22 points similaire à celles des agences de notation externes. Pour obtenir de plus amples détails sur le processus, nous évaluons également les risques de crédit à l'aide de diverses normes du secteur et de différents outils et mesures fondés sur le marché. Nous comparons nos évaluations du risque à des probabilités préétablies de défaillance et de pertes en cas de défaillance, d'après les résultats historiques du secteur et de l'entreprise et les coûts de défaillance qui en résultent, qui constituent les principales données servant à établir les prix de nos produits, nos provisions techniques et notre capital économique.

Nous déterminons la délégation des pouvoirs d'approbation du crédit qui est approuvée par le comité du crédit et le CVGR. Nous prenons les décisions sur le crédit au cas par cas, et cette tâche est remplie par des membres du personnel de la direction dont le niveau convient à l'ampleur et au degré de risque de l'opération, les pouvoirs délégués variant selon l'évaluation du risque. Nous acheminons toutes les décisions importantes relatives au crédit au comité du crédit, et les demandes de crédit les plus importantes, au chef de la direction à des fins d'approbation et, dans certains cas, au conseil d'administration.

Nous avons mis en place des limites distinctes quant au risque lié aux contreparties sur instrument dérivé, la note de crédit des contreparties minimum acceptable étant de « A » par des agences de notation reconnues à l'échelle internationale. Nous mesurons le risque lié à une contrepartie sur instrument dérivé comme un risque de crédit potentiel brut qui tient compte de la valeur de marché, déduction faite de toute garantie détenue, et d'une provision pour risque potentiel futur. Nous mesurons le risque de contrepartie à la réassurance comme le risque courant et le risque possible futur reflétant le niveau des provisions techniques cédées. Nous exigeons que toutes les contreparties à l'assurance et à la réassurance satisfassent aux critères de notation minimums.

Des évaluations régulières des crédits au sein des divers portefeuilles sont effectuées afin d'assurer que les changements de la qualité du crédit soient relevés et que, s'il y a lieu, des mesures correctives soient prises. La reconnaissance rapide des créances douteuses est un objectif essentiel. Le CGRE assure une fonction indépendante de surveillance du risque de crédit en revue les notes de crédit attribuées et en surveillant les créances douteuses et potentiellement douteuses.

Une provision pour pertes sur placements est constituée lorsqu'un actif ou un portefeuille d'actifs subit une perte de valeur en raison de la détérioration de la qualité du crédit, dans la mesure où il n'est plus certain que la valeur comptable des actifs et des revenus de placements correspondants soit réalisée en temps opportun. Nous ramenons la valeur comptable d'un actif déprécié à sa valeur de réalisation nette estimative au moment où la dépréciation est constatée. Nous établissons une provision pour pertes sur les contrats de réassurance lorsqu'une contrepartie à la réassurance n'est plus en mesure ou refuse de respecter ses obligations contractuelles. Nous déterminons la provision pour pertes d'après les débiteurs à court terme et les provisions techniques cédées. Rien ne garantit que la provision comblera adéquatement les pertes futures ni que des provisions ou des dépréciations d'actifs supplémentaires ne seront pas nécessaires. Toutefois, nous conservons des provisions prudentes pour les pertes sur créances dans l'ensemble, et notre niveau des actifs dépréciés demeure très faible.

Les provisions techniques englobent également des provisions générales pour pertes sur créances relativement aux dépréciations futures d'actifs. Nous établissons ces provisions avec circonspection, prenant en considération les niveaux historiques normaux et les prévisions, ainsi qu'une provision pour écarts défavorables. Les fluctuations des taux de défaillance du crédit et, dans une moindre mesure, la détérioration des notes de crédit des emprunteurs peuvent entraîner des pertes si les pertes réelles dépassent les taux prévus. On a établi, aux 31 décembre 2006 et 2005, que des taux de pertes sur créances qui dépassent de 25 % les taux prévus par les provisions techniques pour l'exercice à venir réduiraient le bénéfice net respectivement de 30 millions de dollars et 39 millions de dollars.

Diverses mesures globales du risque de crédit sont suivies régulièrement, puis présentées au comité de crédit et au CVGR, comme l'affiche le tableau suivant.

Mesures du risque de crédit

Aux 31 décembre

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2006	2005
Actifs dépréciés nets	341 \$	643 \$
Actifs dépréciés nets en pourcentage du total des placements	0,20 %	0,39 %
Provision pour moins-valeur	186 \$	276 \$
Provision pour pertes sur créances futures comprise dans les provisions techniques ¹	2 547 \$	2 906 \$

¹ Compte non tenu des provisions pour risque de crédit transféré aux contrats avec participation et à certains autres contrats. La provision pour pertes sur créances prévues implicites dans les provisions techniques de ces contrats était évaluée à 1 289 millions de dollars au 31 décembre 2006 et à 1 231 millions de dollars au 31 décembre 2005.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance désigne le risque de perte découlant de résultats techniques réels différents des résultats prévus au moment de la conception et de la tarification du produit, en raison des taux de mortalité et de morbidité, du comportement des titulaires de contrats et des charges.

Principaux facteurs de risque Diverses hypothèses sont formulées sur le niveau futur des sinistres, le comportement des titulaires de contrats, les charges et les niveaux des souscriptions lorsque nous concevons et tarifons les produits et que nous déterminons les provisions techniques. Afin d'énoncer des hypothèses sur les sinistres futurs, nous utilisons à la fois les résultats techniques de la Société et ceux du secteur. Les sinistres réels peuvent être bien pires que les hypothèses que nous faisons. Les sinistres peuvent être touchés par l'apparition d'une maladie rare, les catastrophes naturelles, les grands désastres causés par l'homme et les actes terroristes. Pour formuler des hypothèses sur le comportement futur des titulaires de contrats, nous utilisons les résultats techniques de la Société et des modèles de prévision. Le paiement des primes par les titulaires de contrats, le renouvellement des contrats, les retraits et les rachats sont toutefois influencés par de nombreux facteurs, dont les conditions du marché et la conjoncture économique en général, ainsi que la disponibilité et le prix des autres produits sur le marché. Les prévisions

reposent donc beaucoup sur le jugement. Le comportement réel des titulaires de contrats peut être bien plus défavorable que les hypothèses que nous faisons.

Stratégie de gestion du risque Le comité de surveillance des produits supervise la gestion du risque d'assurance, ainsi que tous les autres éléments de nos pratiques de conception et de tarification des produits afin d'assurer que nos produits s'alignent sur notre philosophie de prise de risque et nos limites de risque, tout en cherchant à promouvoir les occasions d'affaires. À partir du cadre général établi par nos services de conception et de tarification des produits et approuvé par le CVGR, le comité de surveillance des produits établit des normes et directives en matière de conception et de tarification des produits. Les aspects des produits visés sont les suivants :

- caractéristiques des produits
- objectifs de marge bénéficiaire
- documentation requise
- utilisation de la réassurance
- méthodes de tarification et choix des hypothèses
- processus d'examen et d'approbation
- logiciels et modèles de tarification
- analyse des modèles stochastiques et des scénarios de tests de tension
- programmes de surveillance
- attributions internes des fonds propres à risque
- résultats techniques

Dans chaque unité administrative, nous désignons des cadres chargés de toutes les activités de tarification. Le directeur général et le chef des finances de chaque unité administrative, et le CGRE, approuvent la conception et la tarification de chaque produit, y compris les hypothèses sur les principaux sinistres, le comportement des titulaires de contrats, le rendement des placements et les charges, ainsi que les traités connexes de réassurance avec des tiers, s'assurant ainsi du respect des normes. Le comité actuariel approuve toutes les méthodes d'évaluation et hypothèses actuarielles et autorise les traités de réassurance liés aux affaires en vigueur, ainsi que tous les traités de réassurance de tiers connexes. Nous procédons à une auto-évaluation annuelle des risques et de la conformité et à des vérifications internes périodiques des activités de conception et de tarification des produits dans toutes les unités administratives afin d'assurer le respect des normes.

Nous observons un code mondial de sélection des risques afin d'assurer que les méthodes de sélection sont appliquées uniformément dans toute la Société, compte tenu des conditions propres aux différentes régions. Chaque unité administrative détermine des politiques et procédures de souscription, y compris des critères d'approbation des risques et des politiques et procédures de règlement des sinistres. Nous évaluons périodiquement les pratiques des unités administratives afin d'assurer le respect des normes.

Nous appliquons des pleins de conservation par assuré afin de réduire notre risque de règlements individuels importants. Ces pleins de conservation varient selon les marchés et les territoires. Nous réassurons tout risque dépassant ces pleins auprès d'autres sociétés. La valeur actuelle de nos pleins de conservation mondiaux est de 20 millions de dollars américains (25 millions de dollars américains pour les contrats d'assurance vie sur deux têtes) et est répartie entre les unités administratives. Nous appliquons des pleins de conservation inférieurs à certains marchés et territoires.

Nous réduisons davantage la concentration du risque de règlements en utilisant des pleins de conservation géographiques s'appliquant à certaines garanties et en achetant des contrats de réassurance de catastrophes en assurances vie, maladie et invalidité à l'échelle mondiale. Notre réassurance de catastrophe couvre les pertes excédant une franchise de 100 millions de dollars américains, jusqu'à concurrence de 225 millions de dollars américains (50 millions de dollars américains au Japon) après la franchise. En plus des accidents et des catastrophes naturelles, elle assure la pleine couverture contre les pertes attribuables à toutes les activités terroristes au Canada, où la concentration est la plus élevée, et une couverture limitée contre les pertes attribuables aux activités terroristes ailleurs dans le monde.

Comme nous l'avons déjà mentionné, les fluctuations des sinistres peuvent se traduire par des pertes. Aux 31 décembre 2006 et 2005, si les taux de mortalité et de morbidité réels par rapport à l'exercice précédent avaient dépassé de 5 % les taux prévus dans les provisions techniques, il en aurait résulté une réduction du bénéfice net respectivement de 123 millions de dollars et 113 millions de dollars. À l'échelle de l'entreprise, cette exposition aux sinistres est atténuée par nos activités internationales et par le fait que nous assurons une vaste gamme d'événements à risque sans lien les uns avec les autres, diminuant ainsi la probabilité de taux de sinistres élevés.

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation désigne le risque de perte découlant de processus internes défectueux ou inadéquats, de pannes de systèmes, de défaillances humaines ou d'événements extérieurs.

Principaux facteurs de risque Le risque d'exploitation existe naturellement dans toutes les sphères d'activité de la Société et comprend un large éventail de risques, dont les risques liés à la réputation, à la non-conformité à la réglementation, aux litiges, aux défaillances technologiques, à l'interruption des activités, aux pratiques de gestion des ressources humaines et d'emploi, aux préoccupations environnementales, aux erreurs de traitement, à l'intégration des affaires, au vol et à la fraude et aux dommages aux biens. Ces risques peuvent prendre la forme de pertes financières, de sanctions réglementaires, de perte de position concurrentielle, de mauvais service à la clientèle ou de dommage à la réputation. Le risque d'exploitation est également inhérent à toutes les pratiques que nous appliquons pour gérer d'autres risques. S'il n'est pas géré efficacement, le risque d'exploitation peut nuire à notre capacité de gérer d'autres risques clés, comme le risque de crédit, le risque de marché et de non-appariement et le risque d'assurance.

Stratégie de gestion du risque La rigoureuse gouvernance de la Financière Manuvie, la communication claire de ses valeurs et son approche intégrée de la gestion du risque à l'échelle de l'entreprise constituent les valeurs fondamentales qui visent la réduction du risque d'exploitation. Nous renforçons ces fondements en assurant la mise en application de systèmes et de contrôles internes appropriés et en déployant un effectif compétent et adéquatement formé à l'échelle de l'organisation. Nous formulons et exécutons à l'échelle de la Société des stratégies de gestion du risque pour des risques d'exploitation précis qui pourraient avoir une incidence importante sur notre capacité de faire des affaires ou sur notre réputation. Le directeur général de chaque unité administrative est par ailleurs responsable de la gestion quotidienne des risques d'exploitation inhérents à ses activités, selon les normes établies par l'entreprise. Les unités administratives et les unités fonctionnelles effectuent des auto-évaluations exhaustives du contrôle des risques en vue de cerner, de documenter et d'évaluer les risques d'exploitation et l'efficacité des contrôles internes. Elles examinent régulièrement des indicateurs de risque clés qui signalent les problèmes de contrôle naissants et permettent ainsi de modifier proactivement les méthodes. Les principaux risques d'exploitation et activités de gestion des risques sont présentés dans un rapport trimestriel au CDGR et au CVGR. Le service de vérification interne évalue indépendamment l'efficacité des stratégies de gestion du risque et les contrôles internes. Les vérificateurs externes examinent l'efficacité des contrôles internes dans la mesure nécessaire pour effectuer la vérification des états financiers de la Société. Les vérificateurs internes et les vérificateurs externes présentent des rapports indépendants au CVGR.

Grâce à son programme d'assurance, supervisé par le CGRE, la Société transfère une partie de son risque d'exploitation en souscrivant des contrats d'assurance mondiaux ou locaux qui confèrent une protection contre les pertes importantes imprévues découlant d'événements comme les activités criminelles, les pertes matérielles ou les risques de dommages ou de responsabilité, ou qui respectent les exigences de la loi et les obligations contractuelles. Nous déterminons la nature et le montant de la garantie au siège social, de manière à tenir compte des risques et tolérances au risque à l'échelle de l'entreprise.

Les principaux facteurs de risque d'exploitation et les stratégies de gestion qui s'y rapportent sont décrits plus en détail ci-après.

Risque lié à la réputation Le risque lié à la réputation est le risque que notre image de marque soit ternie par de la publicité défavorable, en raison de nos pratiques commerciales ou de celles de nos représentants et partenaires, ce qui pourrait éventuellement nuire à la valeur de la Société. Les représentants sont, entre autres, des distributeurs indépendants, comme les courtiers, les banques et les grossistes, qui offrent des services et font des déclarations auxquels se fient nos clients. Les partenaires incluent les tiers à qui nous avons confié certaines de nos fonctions administratives et sur qui nous comptons pour remplir leurs obligations.

La réputation de la Financière Manuvie constitue l'un de ses plus précieux atouts et doit être protégée. Une perte de réputation est souvent une conséquence de l'échec des contrôles relatifs à certains autres risques, qu'ils soient associés à des opérations financières complexes ou à des activités d'exploitation relativement courantes. Ainsi, le risque lié à la réputation ne peut pas être géré isolément des autres risques. Nous avons instauré, à l'échelle de l'entreprise, une politique approuvée par le CVGR, qui précise les responsabilités du conseil d'administration et des dirigeants à l'égard de la gestion du risque lié à la réputation. Nous mettons en œuvre une série de principes directeurs sur la façon d'exercer toutes nos activités de manière à protéger et à améliorer notre réputation et nous accordons une grande importance à la communication avec les employés et les représentants et à leur formation. Nous exigeons que des évaluations du risque lié à la réputation fassent partie intégrante de l'élaboration et de l'exécution des stratégies commerciales. Bien que notre réputation relève du chef de la direction et de la haute direction, chacun de nos employés et représentants doit mener ses activités de manière à rehausser notre réputation. Cette responsabilité est bien définie et communiquée à chaque administrateur, dirigeant et employé dans notre Code de déontologie et d'éthique.

Risques juridique et réglementaire La Société est soumise à un régime réglementaire de surveillance serrée de la part des autorités de réglementation en assurance et services financiers dans les territoires où elle exerce ses activités. Les lois, les règlements et les politiques de réglementation visent essentiellement à protéger les titulaires de contrats, les bénéficiaires et les déposants, et non les actionnaires. Le défaut de se conformer aux lois et règlements applicables pourrait entraîner des pénalités ou sanctions financières et porter atteinte à la réputation. De plus, nous sommes régulièrement appelés à intervenir dans le cadre de poursuites judiciaires, soit en qualité de défenderesse ou de demanderesse, qui pourraient aboutir à un règlement à notre détriment.

Le service de la Conformité mondiale supervise notre programme de conformité à la réglementation avec l'aide de directeurs de la conformité dans chaque division. Le programme est conçu pour promouvoir le respect des obligations réglementaires à l'échelle mondiale, en tentant de recenser toutes les lois et tous les règlements qui nous touchent et les risques liés au non-respect de ces lois et règlements. Les services de conformité des divisions surveillent la publication des nouvelles lois et des nouveaux règlements de même que les projets de modifications réglementaires et cherchent activement à exercer leur influence, s'il y a lieu. Ils nous préparent également à faire face à ces nouvelles exigences. En outre, le service de la Conformité mondiale évalue indépendamment l'efficacité d'une vaste gamme de processus de conformité et de pratiques commerciales par rapport aux risques juridiques, réglementaires et de réputation possibles. Il s'assure aussi que les principaux risques sont communiqués aux échelons supérieurs et réduits proactivement, faisant rapport au CVGR deux fois par année. Parmi ces processus et pratiques, notons la conception des produits, les pratiques de vente et de marketing, la rémunération des ventes, la gestion de l'actif, les responsabilités fiduciaires, les pratiques d'emploi, la sélection des risques et les règlements, ainsi que les dépôts réglementaires.

En vertu de la *loi Sarbanes-Oxley de 2002*, une évaluation de nos risques d'exploitation associés à la présentation de l'information financière à l'échelle de l'entreprise a été effectuée. Dans le cadre de cette évaluation, une documentation détaillée et un examen approfondi de nos contrôles ont été effectués par la Société. Cet examen nous a permis d'améliorer davantage notre efficacité globale en matière de présentation de l'information financière.

Risques liés à la technologie et à l'interruption des activités La technologie est utilisée dans presque tous les aspects de nos affaires et activités, dont la création de produits et services et leur soutien. L'intégrité de l'exploitation, l'intégrité des données, la sécurité de l'information et l'infrastructure de nos systèmes sont toutes essentielles à la bonne marche de nos affaires. Une interruption des activités à cause d'une panne des systèmes ou des atteintes à la sécurité de l'information pourraient être lourdes de conséquences pour nos exploitations.

Les risques liés à la technologie sont gérés au moyen d'un protocole rigoureux de développement des systèmes et de programmes de sécurité de l'information à l'échelle mondiale. Nous avons mis en place des politiques et des normes mondiales relatives à la continuité des activités pour garantir que les fonctions commerciales clés puissent continuer et que l'exploitation normale puisse reprendre efficacement dans le cas d'un arrêt important. Chaque unité administrative maintient ses propres programmes et processus relatifs à la continuité des activités, et le programme mondial repose sur des analyses de scénarios périodiques visant à valider l'évaluation des unités essentielles et non essentielles et à assurer l'établissement et la mise à l'essai de plans adéquats de continuité des activités pour les unités essentielles. Nous établissons et vérifions régulièrement les protocoles de gestion des crises et de communications en temps de crise. Nous disposons d'installations de stockage externes destinées à réduire le temps nécessaire à la reprise des activités. Nous soumettons les ententes d'externalisation, en vertu desquelles un fournisseur de services effectue une activité au nom de la Société, à un examen avant leur approbation. Nous avons des politiques et des méthodes exhaustives en place pour assurer le suivi des résultats et du respect des obligations contractuelles.

Risques liés aux ressources humaines Pour pouvoir exécuter nos stratégies commerciales, il est essentiel d'attirer et de garder des personnes qualifiées. Nous faisons face à une vive concurrence au chapitre du recrutement de cadres, employés et agents compétents de la part de sociétés tant du secteur des services financiers que d'autres secteurs. Nous avons défini et mis en œuvre un certain nombre de politiques, pratiques et programmes en matière de ressources humaines afin de gérer ces risques. Notre haute direction s'est engagée à assurer la formation et le perfectionnement des employés, et notre programme de rémunération est conçu pour garder les employés. Nous avons mis en place un certain nombre de programmes de recrutement en vue d'attirer les meilleurs candidats à chacun des échelons de l'organisation.

Risque environnemental Une question environnementale touchant un bien nous appartenant ou un bien auquel nous sommes affiliés pourrait entraîner une perte financière ou une perte de réputation. La politique environnementale de la Financière Manuvie reflète son engagement à mener toutes ses activités de manière à préserver la qualité de l'environnement et à respecter toute la législation environnementale applicable. Lorsque nous accordons des crédits aux emprunteurs ou effectuons des placements dans des sociétés privées, nous prenons des mesures raisonnables pour nous assurer que les contreparties assument leurs responsabilités à cet égard. En ce qui concerne nos activités de gestion des ressources naturelles, nous avons des politiques et méthodes spécifiques en place pour réduire les risques environnementaux et poursuivre l'exploitation d'une manière responsable. Nous avons aussi mis de l'avant des programmes pour l'ensemble des portefeuilles immobiliers afin d'économiser l'énergie et de réduire les déchets.

Autres facteurs de risque susceptibles de nuire aux résultats futurs

Le Conseil des normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») modifie les normes de comptabilité et d'information financière qui régissent la préparation de nos états financiers. Ces modifications peuvent être difficiles à prévoir et peuvent influencer grandement sur notre façon de constater et de présenter notre situation financière et les résultats de notre exploitation. Comme nous l'avons mentionné dans la section « Principales conventions comptables et actuarielles », la préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés et sur la présentation de l'information financière dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations et hypothèses doivent parfois être révisées, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations. De plus, comme il est mentionné sous la rubrique « Mise en garde au sujet des déclarations prospectives », les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes, et les résultats réels peuvent être très différents des résultats qu'elles expriment explicitement ou implicitement. Les principaux facteurs de risque et leur gestion ont été décrits ci-dessus et résumés par grande catégorie de risque.

Parmi les autres facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs, mentionnons les modifications de la politique commerciale, de la politique monétaire et de la politique financière du gouvernement, les conditions et faits nouveaux sur la scène politique dans les pays où nous exerçons nos activités ou les touchant, la conception et la mise en marché en temps opportun de nouveaux produits et services sur des marchés réceptifs, les progrès technologiques, les perturbations dans l'infrastructure publique, la modification inattendue des habitudes de consommation et d'épargne des consommateurs, l'incidence possible sur les économies locale, nationale et internationale de situations d'urgence sanitaire telles qu'une pandémie de grippe et les conflits internationaux et autres événements, y compris ceux liés aux activités terroristes. Bien que nous prenions des mesures pour prévoir et réduire les risques en général, des événements futurs imprévus peuvent nuire à nos activités, à notre situation financière et aux résultats de notre exploitation.

Nous tenons à avertir le lecteur que l'information qui précède sur les risques susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Lorsqu'ils se fient à nos déclarations prospectives pour prendre des décisions à l'égard de notre Société, les investisseurs et autres personnes doivent considérer attentivement les risques susmentionnés, ainsi que d'autres éventualités et possibilités, et d'autres risques externes ou propres à la Société qui peuvent nuire aux activités, à la situation financière et aux résultats d'exploitation de la Société dans l'avenir.

Gestion et suffisance du capital

Aperçu

Les objectifs de la Société relatifs à la gestion du capital sont les suivants : maintenir la sécurité et la stabilité de notre situation financière; veiller à avoir la souplesse nécessaire pour profiter des occasions d'affaires et de placements intéressantes au fur et à mesure qu'elles se présentent; et maximiser le rendement des capitaux propres.

Composition du capital de la Société au bilan :

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2006	2005	2004
Dette à long terme*	3 062 \$	2 457 \$	2 948 \$
Passifs liés aux actions privilégiées et aux instruments de capitaux propres	2 572	1 922	1 950
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	202	187	136
Avoir	25 656	23 787	23 101
Total	31 492 \$	28 353 \$	28 135 \$

* Comprend 550 millions de dollars d'effets à payer à Manulife Finance (Delaware) LLC, utilisés comme levier d'exploitation.

Gestion du capital

Le comité des finances supervise les activités d'exploitation. Ce comité se compose de membres de la direction des finances, de la gestion du risque et des placements et est présidé par le chef des finances. Le comité surveille les politiques et les projets en matière de gestion du capital, y compris les niveaux cibles de capital et les politiques d'attribution des fonds, et examine les opérations qui ont une incidence sur les filiales de la Financière Manuvie et la Société dans son ensemble.

Les niveaux de capital sont gérés à l'échelon du siège social afin d'élaborer une structure de capital efficace. Nous maintenons un capital de qualité en imposant des limites aux montants des capitaux empruntés ou des fonds propres non permanents entrant dans la structure du capital. Nous surveillons et rééquilibrions la composition de notre capital par le truchement d'émissions de titres, de rachats d'actions et de remboursements de dettes en temps opportun.

La Société se reporte à une structure du capital économique interne à risque pour évaluer les fonds propres requis dans les divers secteurs et territoires où elle mène ses activités. De plus, nos secteurs doivent respecter des niveaux minimums de fonds propres réglementaires dans les divers territoires où nous œuvrons. Le capital est généralement attribué aux secteurs d'activité à des fins de planification et de gestion du rendement, en fonction du montant le plus élevé entre le capital économique et le niveau des fonds propres réglementaires.

Dividendes à l'intention des porteurs d'actions ordinaires et ratio de distribution cible

Le ratio de distribution cible des dividendes aux porteurs d'actions ordinaires représente de 25 % à 35 % du bénéfice net. Le tableau suivant présente, pour les trois derniers exercices, les dividendes par action ordinaire versés en espèces et le ratio de distribution des dividendes sur les actions ordinaires :

Exercices terminés les 31 décembre	2006	2005	2004
Dividendes en espèces par action ordinaire	0,725 \$	0,58 \$	0,47 \$
Ratio de distribution des dividendes sur les actions ordinaires	29 %	28 %	27 %

Le 2 juin 2006, la SFM a versé un dividende en actions de une action ordinaire pour chacune de ses actions ordinaires émises et en circulation, ce qui a eu le même effet qu'un fractionnement des actions ordinaires de la SFM à raison de deux pour une.

Émissions de titres

Au cours de 2006, nous avons émis 1 989 millions de dollars de titres (536 millions de dollars en 2005) et racheté ou remboursé 1 903 millions de dollars de titres (1 555 millions de dollars en 2005), y compris 1 631 millions de dollars d'actions ordinaires (1 238 millions de dollars en 2005).

Le 3 janvier 2006, nous avons tiré parti d'une conjoncture favorable pour émettre 12 millions d'actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de catégorie A, série 3, pour un montant total de 300 millions de dollars. Les actions privilégiées de série 3 ne confèrent aucun droit de vote et donnent droit à des dividendes en espèces privilégiés, non cumulatifs, trimestriels, si le conseil d'administration de la SFM en déclare, au taux annuel de 4,50 %.

Le 28 mars 2006, la SFM a émis 350 millions de dollars de billets à moyen terme de premier rang, portant intérêt au taux fixe de 4,67 % et échéant le 28 mars 2013. Le produit de l'émission a été investi dans des billets subordonnés de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (« Manufacturers ») et représente une tranche des fonds propres réglementaires de Manufacturers.

Le 14 décembre 2006, Manulife Finance (Delaware) L.P. (« Manulife L.P. »), société en commandite en propriété exclusive, a émis 650 millions de dollars de débentures subordonnées échéant le 15 décembre 2041 et 550 millions de dollars de débentures de premier rang échéant le 15 décembre 2026. Les débentures subordonnées portent intérêts au taux de 5,059 % par année, payables semestriellement jusqu'au 15 décembre 2036 et, par la suite, au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1 %, payables trimestriellement. Les débentures de premier rang portent intérêt au taux de 4,448 % par année, payables semestriellement jusqu'au 15 décembre 2016 et, par la suite, au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1,5 %, payables trimestriellement. Le produit de l'émission de ces débentures a été investi dans une filiale de Manufacturers établie aux États Unis. Par conséquent, nous avons conclu des contrats d'instruments dérivés afin de convertir ces prêts en dollars américains. Les débentures subordonnées constituent une tranche des fonds propres réglementaires de Manufacturers, et les 550 millions de dollars de débentures de premier rang représentent le levier d'exploitation.

Au cours de 2006, par suite de la levée d'options sur actions et de la liquidation d'unités d'actions différées, 8 millions d'actions ordinaires ont été émises pour un montant total de 139 millions de dollars (186 millions de dollars en 2005).

Remboursement de dettes et programme de rachat d'actions ordinaires

Le 16 février 2006, Manufacturers a remboursé toutes les débentures subordonnées en circulation de 250 millions de dollars, portant intérêt à 5,70 %, échéant le 16 février 2011, à la valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés à la date du remboursement. La dette faisait partie des fonds propres réglementaires de Manufacturers.

Au cours de 2006, nous avons racheté puis annulé 45 millions d'actions ordinaires dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des affaires, pour un coût total de 1 631 millions de dollars. L'offre publique de rachat actuelle prend fin le 8 novembre 2007 et permet de racheter jusqu'à 75 millions d'actions ordinaires au prix du marché.

Après la clôture du bilan, le 2 janvier 2007, The Manufacturers Investment Corporation (« MIC ») a exercé son droit de rembourser, le 1^{er} février 2007, la totalité des 508 millions de dollars américains de débentures subordonnées à 8,25 % en circulation et échéant le 1^{er} février 2007 que MIC Financing Trust I (« MIC Trust ») détenait, à la valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés à la date du remboursement. En conséquence de ce rachat, le 1^{er} février 2007, MIC Trust a remboursé la totalité des 492,5 millions de dollars américains de titres adossés à des crédits à flux identiques à 8,375 % de la Fiducie de capital en circulation ainsi que les titres ordinaires de 15,5 millions de dollars américains à 8,25 % détenus par MIC, à la valeur nominale majorée des distributions courues et non versées à la date de remboursement.

Fonds propres réglementaires

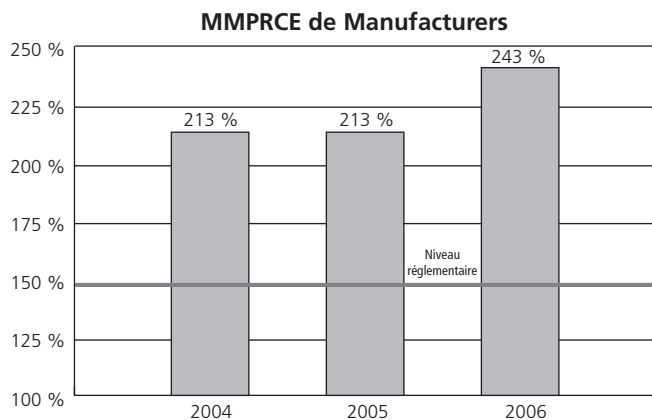
La Société surveille et gère pour la SFM le capital consolidé, conformément à la ligne directrice A2 « Régime de capital des sociétés de portefeuille d'assurances et des sociétés d'assurance-vie inactives » du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »), publiée le 5 juillet 2005. En vertu de ce régime, notre capital disponible consolidé est évalué en le comparant à un montant requis de risque de capital déterminé selon les méthodes et les hypothèses présentées dans la ligne directrice.

La Financière Manuvie a établi, pour nos principales filiales en exploitation, des niveaux de capital supérieurs à ceux des cibles réglementaires. La SFM possède deux principales sociétés d'assurance en exploitation : Manufacturers et John Hancock Life Insurance Company (« JHLICO »).

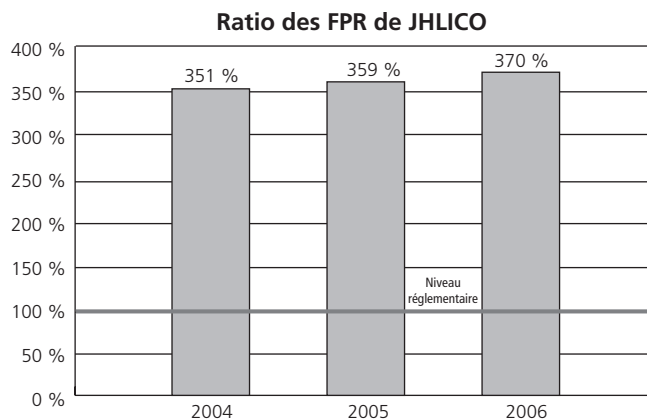
Notre principale société en exploitation canadienne, Manufacturers, est régie par le BSIF et assujettie au montant minimal permanent requis pour le capital et les excédents (MMPRCE). Le ratio du MPRCE de Manufacturers au 31 décembre 2006 était de 243 %, nettement supérieur au niveau cible du BSIF de 150 %, et supérieur au ratio de 213 % au 31 décembre 2005. Les principaux facteurs qui ont influé sur le ratio au cours de 2006 sont de solides résultats contrebalancés par des dividendes versés à la SFM, la croissance des affaires et des changements à la composition de l'actif. De plus, le ratio a temporairement augmenté en raison de l'émission de 650 millions de dollars de titres de créance subordonnés qui ont remplacé les titres adossés à des crédits à flux identiques de la Fiducie de capital existants, lesquels ont été remboursés le 1^{er} février 2007. Compte non tenu des titres adossés à des crédits à flux identiques de la Fiducie de capital, le ratio du MPRCE aurait été de 234 %. Les activités d'exploitation de Manufacturers et de ses filiales maintenaient toutes un niveau de capital supérieur aux exigences locales au 31 décembre 2006. En particulier, Manuvie Canada Ltée, société canadienne d'assurance en exploitation régie par le BSIF, a affiché un ratio du MPRCE de 234 %, ce qui est bien au-dessus de la cible réglementaire de 150 %.

JHLICO a son siège social dans l'État du Massachusetts et est assujettie aux exigences de la National Association of Insurance Commissioners (« NAIC ») à l'égard des fonds propres à risque (« FPR »). Le ratio des FPR de JHLICO est déclaré annuellement, selon les exigences de la NAIC. Le ratio des FPR de JHLICO a augmenté pour passer de 359 % au 31 décembre 2005 à 370 % au 31 décembre 2006, en raison du bénéfice et des changements à la composition du portefeuille qui ont contrebalancé la croissance des affaires. Ce ratio est bien au-dessus du niveau réglementaire de 100 %. Les activités d'exploitation de JHLICO et de ses filiales à l'étranger maintenaient toutes un niveau de capital supérieur aux exigences locales au 31 décembre 2006.

Ratios des fonds propres réglementaires



Le minimum réglementaire du BSIF est de 120 %, le niveau cible étant de 150 %.



Les ratios des FPR correspondent à un pourcentage du seuil d'intervention de la Société à cet égard. Le minimum réglementaire de la NAIC est de 50 %, le niveau cible étant de 100 %.

Notes de crédit

Les notes de crédit de la Société sont parmi les meilleures des institutions financières au monde. En novembre 2006, Standard & Poor's a haussé la cote de crédit de contrepartie de la SFM pour la faire passer de AA- à AA et a haussé les notes relatives à la solidité financière et à la capacité de règlement de nos principales filiales en exploitation au Canada, aux États-Unis, à Hong Kong et au Japon pour les faire passer de AA+ à AAA. De plus, Moody's conserve une perspective positive pour un bon nombre de notes de crédit de notre Société. Le tableau suivant résume les notes, au 14 mars 2007, de nos sociétés en exploitation.

Principales notes relatives à la solidité financière et à la capacité de règlement des sociétés d'assurance

	S&P	Moody's	DBRS	Fitch	A.M. Best
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers	AAA	Aa2 (positive)	IC-1	AA+	A++
John Hancock Life Insurance Company	AAA	Aa2 (positive)	sans classement	AA+	A++
John Hancock Life Insurance Company (É. U.)	AAA	Aa2 (positive)	sans classement	AA+	A++
Manulife (International) Limited	AAA	sans classement	sans classement	sans classement	sans classement
Manulife Life Insurance Company (Japan)	AAA	sans classement	sans classement	sans classement	sans classement

Principales conventions comptables et actuarielles

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés et sur la présentation de l'information financière dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations et hypothèses reposent sur les résultats historiques, l'évaluation par la direction des événements et des circonstances actuels et sur les activités que la Société peut amorcer dans l'avenir, de même que sur la conjoncture économique future possible. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses décrites dans la présente rubrique sont tributaires de jugements subjectifs ou complexes sur des questions incertaines, et des changements dans ces estimations et hypothèses peuvent avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés.

Nos principales conventions comptables sont résumées à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Les principales estimations portent sur la provision pour dépréciation d'actifs, l'établissement des provisions mathématiques, l'évaluation des entités à détenteurs de droits variables, le calcul des prestations et charges au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, les impôts sur les bénéficiaires et le test de dépréciation de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels. Ces éléments sont décrits ci-après.

Provision pour dépréciation d'actifs

La provision pour pertes sur créances rajuste la valeur des actifs à revenu fixe, autres que ceux ayant subi une dépréciation temporaire à cause des fluctuations autres que des taux d'intérêt, à la valeur de réalisation estimative de ces actifs. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur de réalisation estimative, un jugement est porté notamment sur des facteurs économiques, des faits nouveaux touchant les sociétés dans des secteurs particuliers et des questions propres à des emprunteurs particuliers, dont le résultat final est inconnu.

Les changements de circonstances peuvent modifier sensiblement les évaluations futures du risque de crédit par rapport aux évaluations actuelles et nécessiter une augmentation ou une diminution de la provision pour pertes sur créances. Des renseignements additionnels sur le processus et la méthode de calcul de la provision pour pertes sur créances figurent dans la section sur le risque de crédit à la page 26.

Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques selon les PCGR du Canada sont évaluées d'après les normes établies par l'Institut Canadien des Actuaire (l'« ICA »). Ces normes font en sorte que nous établissons une provision adéquate au bilan pour couvrir les engagements futurs envers tous les titulaires de contrats. Selon les PCGR du Canada, les hypothèses sous-jacentes au calcul des provisions mathématiques doivent être révisées et mises à jour périodiquement afin de refléter les tendances les plus récentes en matière de résultats techniques et l'évolution du profil de risque de l'entreprise. La mise en œuvre de pratiques de gestion prudentes des risques liés aux produits et aux actifs, de concert avec la sélection et le suivi des hypothèses d'évaluation appropriées, vise à réduire notre exposition à l'incertitude de la mesure des provisions mathématiques.

Calcul des provisions mathématiques

Les provisions mathématiques ont deux principales composantes : la première résulte des estimations les plus probables; la seconde est la provision pour écart défavorable (« PPED »). La meilleure estimation représente la valeur estimative des prestations et des obligations au titre des règlements futurs qui devront être versées sur la durée restante des contrats en vigueur, y compris le coût du traitement des contrats en vigueur. Les produits tirés des contrats futurs prévus et les revenus de placements futurs attribuables aux actifs qui sous-tendent les contrats sont retranchés de la meilleure estimation, laquelle est rajustée pour tenir compte de l'incidence de la cession de toute réassurance liée à ces contrats. La réassurance consiste à transférer la totalité ou une partie des provisions mathématiques à une autre société d'assurance. Le calcul de la meilleure estimation exige que des hypothèses soient formulées à l'égard d'un certain nombre de facteurs clés, soit les taux de mortalité et de morbidité futurs, les revenus de placements, les taux de résiliation de contrats, les charges d'exploitation, certains impôts et taxes et les taux de change.

Pour constater le caractère aléatoire du calcul des provisions résultant des hypothèses sur les provisions techniques les plus probables, une PPED est constituée. La Société établit la PPED en prévoyant une marge prudente pour chaque hypothèse afin de prévoir le risque de détérioration des résultats techniques et de faire en sorte que les provisions mathématiques soient suffisantes pour honorer les engagements futurs. L'ICA fixe une fourchette acceptable de marges pour écarts défavorables d'après le profil de risque des activités. Nous utilisons les hypothèses les plus prudentes de la fourchette permise, compte tenu du profil de risque de nos activités. Ces marges ont pour effet d'accroître les provisions mathématiques pour les porter à un niveau supérieur aux hypothèses les plus probables. Les marges pour écarts défavorables réduisent le bénéfice qui est constaté au moment de la vente d'un nouveau contrat et accroissent le bénéfice constaté dans les périodes ultérieures, les marges étant réduites à mesure que les risques du contrat diminuent.

Hypothèses les plus probables

Nous suivons des processus établis pour formuler les hypothèses utilisées dans le cadre de l'évaluation de nos provisions mathématiques. La nature de chaque facteur de risque et le processus de formulation des hypothèses servant à l'évaluation sont analysés ci-dessous.

Mortalité : La mortalité est la survenance de décès dans une population donnée. Les hypothèses sur la mortalité sont fondées sur les résultats techniques passés et récents de notre Société et de l'industrie et varient selon le sexe, la catégorie de risque, le type de contrat et le marché géographique. Afin d'atténuer une partie de ce risque, nous réassurons le risque de mortalité des contrats en vigueur auprès d'autres assureurs, et l'incidence de la réassurance est directement reflétée dans notre évaluation de la provision. Les taux de mortalité réels sont comparés aux hypothèses séparément pour chaque secteur. Dans l'ensemble, les résultats techniques de 2006 ont été favorables par comparaison à nos hypothèses.

Morbidité : La morbidité est la survenance d'accidents et de maladies dans une population donnée. Les hypothèses sur la morbidité sont fondées sur les résultats techniques passés et récents de notre Société et de l'industrie, et sont établies pour chaque catégorie de risque de morbidité et marché géographique. Les taux de morbidité réels sont comparés aux hypothèses séparément pour chaque secteur. Dans l'ensemble, les résultats techniques de 2006 ont été défavorables par comparaison à nos hypothèses.

Résiliation des contrats et régularité des primes : Les déchéances et les rachats sont les causes de résiliation de contrat. La déchéance est la résiliation d'un contrat pour non-paiement de prime et le rachat se produit lorsque le titulaire met volontairement fin à un contrat. La régularité des primes s'entend de la régularité des dépôts sur les contrats, quand le calendrier et le montant des dépôts sont établis au gré du titulaire du contrat. Nous établissons nos hypothèses de résiliation et de régularité des primes principalement d'après nos résultats récents, rajustés pour tenir compte des modalités futures prévues. Les hypothèses reflètent les différences entre les divers types de contrats au sein de chaque marché géographique, et les résultats réels sont comparés à ces hypothèses séparément pour chaque secteur. Dans l'ensemble, les résultats de 2006 ont été défavorables en regard de nos hypothèses.

Charges, impôts et taxes : Les hypothèses sur les charges d'exploitation reflètent les coûts projetés pour la gestion et le traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux connexes. Les charges découlent des études de coûts internes et sont projetées dans l'avenir compte tenu de l'inflation. Pour certaines activités en émergence, il est prévu que les coûts unitaires baisseront à mesure que l'entreprise progressera. Les charges réelles sont comparées aux hypothèses séparément pour chaque secteur. Dans l'ensemble, les résultats de 2006 ont été favorables par comparaison à nos hypothèses. Les impôts et taxes reflètent les hypothèses sur les taxes futures sur les primes et d'autres impôts et taxes non liés au bénéfice. En ce qui a trait aux impôts sur les bénéficiaires, les provisions mathématiques ne sont rajustées que dans les cas d'écarts temporaires et d'écarts permanents des taux d'imposition sur les flux de trésorerie disponibles pour honorer les obligations liées aux contrats.

Revenus de placements : Nous segmentons les actifs pour les apparier aux passifs par secteur et marché géographique et établissons des stratégies de placement appropriées pour chaque élément du passif. Les flux de trésorerie projetés découlant de ces actifs sont jumelés aux flux de trésorerie tirés des futures acquisitions ou ventes d'actifs afin que la Société détermine les taux de rendement prévus pour tous les exercices à venir. Les stratégies de réinvestissement sont fondées sur nos politiques de placement cible pour chaque secteur et les revenus de réinvestissement sont tirés des taux du marché actuels et projetés pour les placements à intérêts fixes et de nos prévisions sur les actifs à intérêt variable. Les hypothèses sur les revenus de placements comprennent les pertes sur créances futures prévues sur les placements à revenu fixe. La Société prévoit les pertes sur créances d'après ses propres résultats, d'après ceux de l'industrie et d'après des examens particuliers du portefeuille de placements actuel. En 2006, les résultats liés aux pertes sur créances hypothécaires et aux défaillances sur obligations sont restés favorables par comparaison à nos hypothèses. Les hypothèses sur les revenus de placements pour chaque catégorie d'actif comprennent aussi les charges de gestion des placements prévues tirées des analyses de coûts internes. Dans l'ensemble, les résultats de 2006 ont été défavorables par comparaison à nos hypothèses.

Change : Le risque de change découle du non-appariement de la devise des provisions mathématiques à celle des actifs désignés pour couvrir ces engagements. Étant donné notre politique d'appariement de la devise de nos actifs à la devise des passifs qu'ils sous-tendent, toute variation défavorable des taux de change dans le cadre de cette évaluation peut entraîner un certain risque. Lorsque les devises ne sont pas appariées, le taux de rendement prévu de l'actif qui soutient le passif est diminué afin de tenir compte de la possibilité d'une variation du taux de change défavorable.

Produits rajustés en fonction des résultats : Lorsque les contrats possèdent des caractéristiques qui font en sorte que l'incidence des variations des résultats se répercute sur les titulaires de contrats par le truchement des participations aux excédents, des bonifications, des taux créditeurs ou d'autres caractéristiques qui peuvent être rajustées, les prestations projetées sont rajustées pour tenir compte des résultats projetés.

Provision pour écarts défavorables

Les provisions pour écarts défavorables (les « PPED ») correspondent au total des marges liées aux écarts défavorables pour chaque facteur de risque. Les marges pour écarts défavorables sont établies par produit et par marché géographique à l'égard de chaque hypothèse ou facteur utilisé pour déterminer les provisions techniques les plus probables. Les marges sont déterminées en fonction des caractéristiques du risque du secteur évalué.

La base d'évaluation pour les passifs des fonds distincts limite explicitement la constatation du produit futur dans la base d'évaluation au montant nécessaire pour contrebalancer les frais d'acquisition, compte tenu du coût de toute garantie. Le produit futur reporté dans la base d'évaluation par suite de ces limites est présenté dans le tableau ci-dessous.

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2006	2005
Provisions techniques les plus probables	100 742 \$	104 030 \$
Provision pour écarts défavorables		
Risques d'assurance (mortalité/morbidité)	5 659 \$	4 998 \$
Comportement du titulaire de contrat (déchéance/rachat/régularité des primes)	2 667	2 586
Charges	850	877
Risque de placement (sans risque de crédit)	9 169	7 205
Risque de placement (avec risque de crédit)	1 581	1 736
Garanties de fonds distincts	2 195	1 820
Autre	553	1 112
Total des provisions pour écarts défavorables	22 674 \$	20 334 \$
Fonds distincts – marges non capitalisées	8 038	6 197
Total des PPED et des marges non capitalisées liées aux fonds distincts	30 712 \$	26 531 \$

Les provisions techniques établies au 31 décembre 2006 de 123 416 millions de dollars (124 364 millions de dollars en 2005) sont constituées de 100 742 millions de dollars (104 030 millions de dollars en 2005) au chapitre des provisions techniques les plus probables et de 22 674 millions de dollars (20 334 millions de dollars en 2005) au chapitre des PPED.

L'augmentation des PPED à l'égard des risques d'assurance résulte principalement d'un niveau plus élevé d'affaires en vigueur du secteur Assurance soins de longue durée.

L'augmentation des PPED liée aux risques de placement (sans risque de crédit) reflète une hausse des niveaux des PPED découlant de l'adoption d'un nouveau scénario d'évaluation des taux d'intérêt applicables aux provisions mathématiques, cela par suite de changements apportés aux normes d'évaluation dans l'industrie, à d'autres changements aux modèles de risque de réinvestissement et à des changements à la composition de l'actif et aux hypothèses sur les réinvestissements prévus attribuables à la composition de l'actif.

L'augmentation des PPED à l'égard des garanties de fonds distincts tient compte des marges à la hausse des provisions détenues en raison de la vigueur des marchés boursiers et de la croissance des affaires. Ces deux facteurs contribuent également à l'augmentation des autres fonds distincts – marges non capitalisées.

La réduction au chapitre des autres PPED reflète une réduction des réserves spécifiques de risques supplémentaires afférentes aux participations versées aux titulaires de contrats et à la cession d'actifs, apparées à des titres de créances privées de John Hancock.

Sensibilité des provisions mathématiques aux modifications des hypothèses

Lorsque nos hypothèses sont mises à jour pour refléter les nouveaux résultats techniques ou un changement de perspective, la valeur de la provision mathématique est modifiée. La sensibilité de la valeur des provisions mathématiques aux modifications des hypothèses est illustrée ci-dessous, en supposant que la modification des hypothèses est la même dans toutes les unités administratives. En ce qui a trait aux hypothèses

sur les contrats, une sensibilité défavorable indique que les résultats techniques seront modifiés de façon défavorable pour chacun des secteurs clés pris séparément.

Dans les faits, les résultats selon chaque hypothèse varient souvent par marché géographique et par activité et les mises à jour des hypothèses s'effectuent par activité et par région données.

Sensibilité des provisions mathématiques aux modifications des hypothèses

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)		Augmentation (diminution) des provisions mathématiques			
		2006		2005	
Hypothèses concernant les contrats – variation défavorable de 10 %					
Taux de mortalité futurs		2 407 \$		2 402 \$	
Taux de morbidité futurs		1 112		914	
Taux de résiliation futurs		810		684	
Charges futures		664		670	
Hypothèses concernant les actifs – variation de 100 points de base					
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'intérêt du marché futurs		(420)\$	488 \$	(811)\$	1 079 \$
Rendements futurs des placements en actions		(1 052)	1 122	(1 450)	1 597
Rendement futurs des biens immobiliers		(939)	991	(258)	234

- La sensibilité des provisions mathématiques aux modifications des hypothèses présentée dans le tableau ci-dessus n'est pas rajustée pour tenir compte de l'incidence connexe sur les impôts sur les bénéfices.
- Les variations des taux d'intérêt du marché reflètent une variation des taux d'intérêt du marché initiaux, mais laissent supposer que les taux de réinvestissement du revenu fixe à long terme ultimes pour les nouveaux placements sont inchangés. Si les taux de réinvestissement à long terme du revenu fixe ultimes étaient remplacés par un montant correspondant aux taux d'intérêt du marché initiaux, de sorte que l'évaluation refléterait un changement permanent des taux d'intérêt du marché pour tous les réinvestissements futurs, les provisions mathématiques augmenteraient de 3 347 millions de dollars pour une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base et diminueraient de 2 461 millions de dollars pour une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base.
- La sensibilité aux taux d'intérêt du marché futurs est calculée en fonction d'un rajustement des taux d'intérêt du scénario actuel utilisé pour calculer les provisions mathématiques et elle ne reflète pas les coûts potentiels supplémentaires de tests complets prescrits.
- La sensibilité aux rendements futurs des placements en actions reflète les incidences d'une augmentation ou d'une diminution des rendements des placements en actions ordinaires et en titres de participation privés.

La réduction de la sensibilité aux taux d'intérêt du marché futurs en 2006 par comparaison à 2005 reflète un changement du scénario d'évaluation des taux d'intérêt utilisé pour calculer les provisions mathématiques. Selon le scénario utilisé en 2006, les taux d'intérêt du marché en Amérique du Nord devraient augmenter jusqu'à concurrence des taux de réinvestissement ultimes sur 5 ans, contrairement à 20 ans dans le scénario d'évaluation des taux d'intérêt utilisés les exercices précédents.

L'augmentation de la sensibilité aux rendements futurs des biens immobiliers en 2006, par comparaison à 2005, s'explique par une hausse des actifs immobiliers qui sous-tendent actuellement les provisions mathématiques et par une majoration des hypothèses sur les actifs immobiliers utilisés aux fins des pondérations d'actifs déterminant le réinvestissement des flux de trésorerie futurs. Cette augmentation est contrebalancée par une réduction de la sensibilité aux rendements futurs des actions étant donné que l'augmentation de l'utilisation d'actifs immobiliers est fortement contrebalancée par une diminution de l'utilisation des actions.

La révision de 2006 des méthodes et hypothèses actuarielles sous-jacentes aux provisions mathématiques a entraîné une réduction nette des provisions mathématiques de 67 millions de dollars. Déduction faite de l'incidence sur le surplus des contrats avec participation et la part des actionnaires sans contrôle, la révision s'est traduite par une hausse du bénéfice des actionnaires avant impôts de 82 millions de dollars en 2006.

Incidence de la révision de 2006 par catégorie de variation

(en millions de dollars canadiens)

Risque lié à l'actif	(146)\$	Diminution des provisions liées au risque de cession d'actifs du portefeuille de titres de créances privées de John Hancock appariés aux provisions mathématiques.
Risque lié au taux d'intérêt – Scénario comptable	261	Augmentation causée par l'adoption d'un nouveau scénario visant à calculer la marge des provisions pour écarts défavorables exigée au titre du risque de réinvestissement lié aux taux d'intérêt futurs. Le nouveau scénario suppose une convergence plus rapide en Amérique du Nord des taux du marché actuel vers des taux d'intérêt à long terme ultimes plus conservateurs. Le nouveau scénario maintient les niveaux actuels de marge de prudence contrairement aux scénarios les plus défavorables prescrits par des professionnels, ces scénarios ayant également été changés en 2006.
Autres incidences des hypothèses sur le rendement des placements	(404)	Diminution découlant de la révision des hypothèses sur les rendements des placements futurs au titre des variations du marché des placements en 2006. La baisse est attribuable aux rendements solides des placements à revenu variable (actions et biens immobiliers) dans un bon nombre de secteurs (se reporter à la remarque ci-après).
Révision régulière des hypothèses non économiques	506	Comprend les éléments suivants : (i) hausse découlant du renforcement lié au taux de maintien en vigueur des contrats, principalement sur les produits d'assurance individuelle aux États-Unis et au Canada, les produits d'assurance Soins de longue durée aux États-Unis et les produits de réassurance vie; (ii) hausse relative aux hypothèses sur les charges reflétant surtout des charges futures plus élevées prévues au titre de la gestion des placements; (iii) amélioration des hypothèses sur la mortalité découlant de l'impact défavorable de l'amélioration des taux de mortalité pour l'assurance Soins de longue durée, contrebalancé par l'impact positif de l'amélioration des taux de mortalité dans un bon nombre de secteurs d'assurance; et (iv) diminution attribuable à l'amélioration des hypothèses des modèles de sinistres de l'assurance Soins de longue durée.
Améliorations des modèles	(284)	Comprend de nombreuses améliorations, y compris : (i) réduction découlant des améliorations des modèles sur les économies résultant des avantages tirés des écarts temporaires futurs dans plusieurs secteurs; (ii) diminution nette résultant des améliorations des modèles liées aux risques de placement; et (iii) amélioration nette s'expliquant par des améliorations des modèles sur les écarts quant aux rendements des placements futurs.
Total	(67)\$	

Remarque : Pour tous les contrats d'assurance et de gestion de patrimoine liés aux fonds distincts, ainsi que pour certains contrats de gestion de patrimoine liés au fonds général en Amérique du Nord, les provisions mathématiques sont mises à jour trimestriellement pour tenir compte de l'incidence des taux d'intérêt du marché et de la valeur marchande des placements à revenu variable. L'incidence de cette mise à jour est portée directement aux résultats de chaque secteur d'exploitation.

La révision de 2005 des méthodes et hypothèses actuarielles sous-jacentes aux provisions mathématiques a entraîné une réduction nette des provisions mathématiques de 50 millions de dollars. Déduction faite de l'incidence sur le surplus des contrats avec participation et la part des actionnaires sans contrôle, la révision s'est traduite par une hausse du bénéfice des actionnaires avant impôts de 74 millions de dollars en 2005.

Incidence de la révision de 2005 par catégorie de variation

(en millions de dollars canadiens)

Hypothèses sur les pertes sur créances	(96)\$	Reprise de la provision restante pour pertes sur créances cycliques du siège social, en partie compensée par l'incidence de la révision des hypothèses sur le taux des pertes sur créances à long terme.
Hypothèses sur les taux d'intérêt à long terme	338	Hausse du passif attribuable à l'adoption de taux d'intérêt à long terme ultimes plus conservateurs en Amérique du Nord et hausse attribuable à de plus faibles hypothèses sur les taux d'intérêt à long terme à Taïwan, ceux-ci atteignant un niveau conforme au contexte des taux d'intérêt très faibles.
Autres incidences des hypothèses sur le rendement des placements	52	Comprend les éléments suivants : (i) hausse découlant de la révision des hypothèses sur le rendement des placements au titre des variations du marché des placements en 2005, découlant de l'incidence de la faiblesse des taux d'intérêt sur les contrats d'assurance vie à long terme au Canada, compensée par la vigueur des marchés des actions du Japon en 2005; et (ii) réduction liée aux améliorations des hypothèses sur la gamme de produits et le réinvestissement retenues dans l'évaluation des secteurs de John Hancock pour tenir compte des stratégies de placement cible mises en œuvre (se reporter à la remarque ci-après).
Révision régulière des hypothèses non économiques	(275)	Comprend les éléments suivants : (i) réduction découlant des hypothèses moins élevées sur les frais de placement et les frais généraux qui tiennent compte des synergies d'acquisition de John Hancock; (ii) réduction découlant de l'amélioration des hypothèses sur la mortalité, principalement dans la Division de réassurance, au Canada et à Singapour, contrebalancée au Japon; et (iii) hausse découlant du renforcement lié au taux de maintien en vigueur des contrats, principalement sur les produits d'assurance aux États-Unis et au Canada.
Améliorations des modèles	(69)	Comprend de nombreuses améliorations aux modèles pour les impôts, les risques de placement et les prestations versées.
Total	(50)\$	

Remarque : Pour tous les contrats d'assurance et de gestion de patrimoine liés aux fonds distincts, ainsi que pour certains contrats de gestion de patrimoine liés au fonds général en Amérique du Nord, les provisions mathématiques sont mises à jour trimestriellement pour tenir compte de l'incidence des taux d'intérêt du marché et de la valeur marchande des placements à revenu variable. L'incidence de cette mise à jour est portée directement aux résultats de chaque secteur d'exploitation.

Variation des provisions mathématiques

La variation des provisions mathématiques peut être attribuable à plusieurs sources : nouvelles affaires, acquisitions, variations de contrats en vigueur et gain ou perte de change. Les variations des provisions mathématiques sont essentiellement compensées dans les états financiers par les primes, les revenus de placements, les prestations versées et d'autres flux de trésorerie liés aux contrats. Les variations des provisions mathématiques par secteur d'exploitation sont présentées dans le tableau ci-après :

Analyse des variations des provisions mathématiques de 2006

(en millions de dollars canadiens)	Assurance É.-U.	Gestion de patrimoine É.-U.	Division canadienne	Division Asie et Japon	Division de réassurance	Services généraux et autres	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2006	41 959 \$	43 258 \$	31 291 \$	13 166 \$	2 231 \$	144 \$	132 049 \$
Nouvelles affaires	433	1 394	303	(146)	16	–	2 000
Acquisitions	–	–	–	8	–	–	8
Variation des contrats en vigueur	1 799	(6 276)	960	462	(366)	111	(3 310)
Gain ou perte de change	41	(154)	–	183	3	(1)	72
Total des variations, montant net	2 273	(5 036)	1 263	507	(347)	110	(1 230)
Solde au 31 décembre 2006	44 232 \$	38 222 \$	32 554 \$	13 673 \$	1 884 \$	254 \$	130 819 \$

Pour ce qui est des nouvelles affaires, les secteurs apportant des primes importantes au fonds général à l'établissement du contrat montrent une croissance des provisions mathématiques. En ce qui a trait aux secteurs où les dépôts des nouvelles affaires se trouvent principalement dans les fonds distincts, la hausse des provisions mathématiques se rapportant aux nouvelles affaires est minime étant donné qu'elle ne mesure que le passif du fonds général.

L'augmentation de 8 millions de dollars au titre des acquisitions s'explique par l'acquisition d'un bloc de contrats de Pramerica aux Philippines au troisième trimestre de 2006.

L'importante réduction de 6 276 millions de dollars au titre des variations des contrats en vigueur de la Gestion de patrimoine – États-Unis comprend 4 534 millions de dollars en prestations échues nettes des contrats institutionnels, un secteur d'activité qui a été délaissé volontairement. La réduction de 366 millions de dollars au titre des variations des contrats en vigueur de la Division de réassurance est surtout attribuable à l'établissement de provisions en 2005 imputables à l'ouragan Katrina et débloquées pour couvrir les coûts des règlements. L'augmentation à l'égard du secteur Services généraux et autres comprend un passif établi lors de la révision de l'évaluation des méthodes et hypothèses de 2006 en ce qui a trait à la mise en œuvre de la méthode canadienne axée sur le bilan pour le secteur des assurances.

La réduction des contrats en vigueur totalisant 3 310 millions de dollars comprend une diminution de 67 millions de dollars attribuable aux modifications apportées aux méthodes et hypothèses, décrites plus haut. Cette réduction entraîne une hausse du bénéfice avant impôts.

La réduction nette de 1 310 millions de dollars des provisions mathématiques liées aux nouvelles affaires et aux variations des contrats en vigueur tient compte de 1 127 millions de dollars qui ont été établis à titre de réduction des provisions techniques dans l'état des résultats consolidés. Les 183 millions de dollars restants se composent d'une diminution de 284 millions de dollars au titre d'autres provisions mathématiques et d'un montant de 101 millions de dollars ayant été reclassé des autres passifs aux provisions mathématiques.

Analyse des variations des provisions mathématiques de 2005

(en millions de dollars canadiens)	Assurance É.-U.	Gestion de patrimoine É.-U.	Division canadienne	Division Asie et Japon	Division de réassurance	Services généraux et autres	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2005	42 246 \$	49 387 \$	30 046 \$	13 835 \$	1 936 \$	(40) \$	137 410 \$
Affaires nouvelles	497	1 226	351	(131)	17	–	1 960
Acquisitions	(425)	(241)	110	525	–	472	441
Variation des contrats en vigueur	809	(5 752)	784	358	304	(229)	(3 726)
Gain ou perte de change	(1 168)	(1 362)	–	(1 421)	(26)	(59)	(4 036)
Total des variations, montant net	(287)	(6 129)	1 245	(669)	295	184	(5 361)
Solde au 31 décembre 2005	41 959 \$	43 258 \$	31 291 \$	13 166 \$	2 231 \$	144 \$	132 049 \$

Pour ce qui est des nouvelles affaires, les secteurs apportant des primes importantes au fonds général à l'établissement du contrat montrent une croissance des provisions mathématiques. En ce qui a trait aux secteurs où les dépôts des nouvelles affaires se trouvent principalement dans les fonds distincts, la hausse des provisions mathématiques se rapportant aux nouvelles affaires est minime étant donné qu'elle ne mesure que le passif du fonds général.

L'augmentation de 441 millions de dollars au titre des acquisitions renvoie aux rajustements apportés à notre acquisition de John Hancock en 2004. Une augmentation de 318 millions de dollars des provisions mathématiques a été comptabilisée par suite des rajustements de la répartition du prix d'acquisition, ainsi qu'une augmentation de 518 millions de dollars en Asie liée au regroupement des activités de la Malaisie sur le bilan. Ces augmentations ont été neutralisées par une réduction de 395 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine – É.-U. découlant d'un reclassement hors bilan de certaines provisions mathématiques institutionnelles.

La réduction importante des variations des contrats en vigueur du secteur Gestion de patrimoine – É.-U. comprend 4 682 millions de dollars en prestations échues nettes des contrats institutionnels, gamme de produits qui a été délaissée volontairement. Les 1 070 millions de dollars restants correspondent à la tendance générale des affaires, qui passent du bilan aux fonds distincts et à d'autres secteurs hors bilan. La réduction de 229 millions de dollars affectée au secteur Services généraux et autres inclut la régression de la provision pour pertes sur créances cycliques découlant de la révision de l'évaluation des méthodes et hypothèses de 2005.

La réduction des contrats en vigueur totalisant 3 726 millions de dollars comprend une diminution de 50 millions de dollars attribuable aux modifications apportées aux méthodes et hypothèses, décrites plus haut. Cette réduction entraîne une hausse du bénéfice avant impôts. La réduction nette de 1 766 millions de dollars des provisions mathématiques relatives aux nouvelles affaires et aux variations des contrats en vigueur tient compte d'un montant de 2 376 millions de dollars établi à titre de réduction des provisions techniques dans l'état des résultats consolidés. Les 610 millions de dollars restants découlent de changements apportés à d'autres provisions mathématiques.

Entités à détenteurs de droits variables

En juin 2003, l'ICCA a publié la note d'orientation concernant la comptabilité 15 (la « NOC-15 »), Consolidation des entités à détenteurs de droits variables, qui est entrée en vigueur pour la Société le 1^{er} janvier 2005. La NOC-15 prévoit l'application des principes de la consolidation des entités à détenteurs de droits variables (les « EDDV ») soumises à l'obligation de consolidation lorsque le contrôle s'exerce par la détention d'une participation financière plutôt que par l'exercice des droits de vote. Si une entité est considérée comme une EDDV, le principal bénéficiaire est tenu d'en consolider les actifs, les passifs et les résultats d'exploitation. Le principal bénéficiaire est l'entité qui est exposée, par des droits variables, à une majorité des pertes prévues d'une EDDV ou qui a droit à une majorité du rendement résiduel prévu de l'EDDV, comme le prévoit la NOC-15. La Société a déterminé qu'aucune EDDV n'a à être consolidée dans le fonds général de la Société en vertu de la nouvelle directive. Cependant, comme l'indique la note 17 afférente aux états financiers consolidés, certaines EDDV ont été consolidées dans les états de l'actif net des fonds distincts. L'actif net des fonds distincts attribuable à d'autres porteurs de contrats s'est accru de 140 millions de dollars (133 millions de dollars en 2005). La Société recourt à diverses méthodes d'estimation complexes dans lesquelles des facteurs tant quantitatifs que qualitatifs servent à déterminer si une entité est une EDDV, et à analyser et calculer ses pertes prévues et ses rendements résiduels prévus. Ces méthodes nécessitent l'estimation des flux de trésorerie futurs et la performance future de l'EDDV, l'analyse de la variabilité de ces flux de trésorerie et la répartition de ces pertes et de ces rendements entre les diverses parties détenant les droits variables pour enfin déterminer qui est le principal bénéficiaire. En outre, l'interprétation des dispositions de la NOC-15 et leur application à des opérations spécifiques reposent largement sur l'exercice du jugement. Pour en savoir davantage sur la participation de la Société dans des EDDV, se reporter à la note 17 afférente aux états financiers consolidés.

Régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi

Nous avons un certain nombre de régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, à prestations déterminées et à cotisations déterminées, offerts aux salariés et aux agents admissibles. Parmi ces régimes, notons des régimes de retraite agréés ou enregistrés, des régimes de retraite complémentaires ainsi que des régimes d'assurance maladie, d'assurance dentaire et d'assurance vie. Les régimes de retraite à prestations déterminées prévoient des prestations fondées sur les années de service, les cotisations versées et le salaire moyen au départ à la retraite. En raison de la nature à long terme de ces régimes, et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le calcul de la charge au titre des prestations et de l'obligation au titre des prestations constituées repose sur diverses hypothèses, comme les taux d'actualisation, les taux de rendement prévus sur les actifs des régimes, les taux tendancielles hypothétiques du coût des soins de santé, les hausses de rémunération prévues, l'âge à la retraite, les taux de mortalité et les taux de cessation de participation. Ces hypothèses sont déterminées par la direction et revues annuellement. Les résultats réels qui diffèrent des résultats prévus influenceront sur les montants de l'obligation au titre des prestations constituées et de la charge au titre des prestations. Les principales hypothèses moyennes pondérées retenues, ainsi que la sensibilité de ces hypothèses, sont présentées à la note 16 des états financiers consolidés.

Impôts sur les bénéfices

La Société est assujettie aux lois de l'impôt sur le revenu de diverses juridictions. Cette législation fiscale complexe peut faire l'objet d'interprétations diverses par le contribuable et l'administration fiscale en question. La provision pour impôts représente l'interprétation de la direction des lois fiscales pertinentes et son estimation des incidences fiscales des opérations et des événements au cours de la période. Un actif ou un passif d'impôts futurs est calculé pour chaque écart temporaire fondé sur les taux d'imposition futurs qui devraient être en vigueur et sur les hypothèses formulées par la direction concernant le moment prévu de la résorption de ces écarts temporaires.

Écart d'acquisition et actifs incorporels

L'écart d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie sont soumis à un test de dépréciation chaque année. Ce test est administré à l'échelon du secteur d'exploitation pour l'écart d'acquisition et à l'échelon de la Société pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie. Toute dépréciation possible de l'écart d'acquisition est relevée en comparant la juste valeur estimative d'un secteur d'exploitation à sa valeur comptable. La valeur comptable correspond aux capitaux propres alloués au secteur d'exploitation. Toute dépréciation possible des actifs incorporels à durée de vie indéfinie est relevée en comparant la juste valeur estimative à sa valeur comptable constatée au bilan. Une perte de valeur serait constatée et la valeur de l'actif réduite dans la mesure où la valeur comptable de l'actif dépasse la juste valeur. La juste valeur est calculée selon des techniques d'évaluation, comme des modèles fondés sur des multiples du marché et des flux de trésorerie actualisés. Le calcul de la juste valeur oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses incluant, sans toutefois s'y limiter, les ventes futures prévues, le bénéfice et les investissements en immobilisations, les taux d'actualisation et la valeur finale de la croissance. Les ventes futures prévues, le bénéfice et les investissements en immobilisations correspondent aux prévisions présentées au conseil d'administration. Ces estimations et hypothèses peuvent changer en raison de l'incertitude relative à la concurrence et à la conjoncture économique ou encore aux changements de stratégies d'affaires. Les tests effectués en 2006 ont démontré qu'il n'y avait aucune dépréciation de l'écart d'acquisition ou des actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

Modifications de conventions comptables

Rémunération à base d'actions

En juillet 2006, le Comité sur les problèmes nouveaux (le « CPN ») de l'ICCA a publié le nouvel abrégé CPN 162, intitulé « Rémunération à base d'actions des salariés admissibles à la retraite avant la date d'acquisition ». L'abrégé stipule que la rémunération à base d'actions doit être constatée à la date d'attribution dans le cas des salariés admissibles à la retraite à la date d'attribution, et sur la période allant de la date d'attribution jusqu'à la date où le salarié devient admissible à la retraite dans le cas des salariés qui deviendront admissibles à la retraite au cours du délai d'acquisition des droits. Cet abrégé était en vigueur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et a été appliqué rétroactivement, avec retraitement des chiffres des périodes antérieures.

La Société a adopté les dispositions de ce nouvel abrégé au quatrième trimestre de 2006 et en a constaté l'effet cumulatif sur les exercices précédents comme des rajustements au surplus d'apport d'ouverture et aux bénéfices non répartis d'ouverture. Les bénéfices non répartis d'ouverture ont chuté de 10 millions de dollars, soit 7 millions de dollars liés aux options sur actions et 3 millions de dollars aux unités d'actions temporairement inaccessibles. La Société n'a pas retraité le bénéfice net des exercices antérieurs à la suite de l'adoption de ces modifications aux conventions comptables, puisqu'elle a conclu que ces modifications n'ont eu aucune incidence importante sur un exercice en particulier. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, l'incidence de l'adoption de ces modifications de conventions comptables se résume à une diminution du bénéfice net de 6 millions de dollars (déduction faite d'une charge d'impôts de 1 million de dollars).

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, couvertures, résultat étendu et capitaux propres

En janvier 2005, l'ICCA a publié de nouvelles normes comptables, dont les chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3865, « Couvertures », 1530, « Résultat étendu », et 3251, « Capitaux propres », qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2007 pour la Société. Ces normes favoriseront l'harmonisation avec les normes comptables américaines et internationales. En outre, l'ICCA a publié le chapitre 4210, « Les entreprises d'assurance-vie – considérations particulières » sous un nouveau numéro, le chapitre 4211, qui est entré en vigueur pour la Société le 1^{er} janvier 2007 et qui oblige les sociétés d'assurance vie à comptabiliser les actifs et passifs financiers (à l'exclusion des provisions mathématiques) ainsi que les dérivés autonomes et incorporés conformément au nouveau chapitre sur les instruments financiers.

Les normes exigent que tous les actifs financiers soient classés comme détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à leur échéance ou comme prêts et créances. En outre, les normes prévoient que tous les actifs financiers, y compris tous les dérivés, soient évalués à leur juste valeur à l'exception des prêts, des créances et des placements devant être détenus jusqu'à leur échéance, et classés comme tels, qui devraient être évalués au coût après amortissement. Le BSIF a imposé certaines restrictions sur l'utilisation de la classification des actifs comme détenus à des fins de transaction.

Les changements de juste valeur des valeurs détenues à des fins de transaction continueront d'être portés aux résultats, alors que les changements de juste valeur des valeurs disponibles à la vente seront inscrits dans les autres éléments du résultat étendu, jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu ou jusqu'à sa dépréciation, moment auquel ils seront constatés en résultat.

De la même façon, les normes exigent que tous les passifs financiers, mis à part les provisions techniques, soient évalués à leur juste valeur quand ils sont détenus à des fins de transaction ou s'ils sont des dérivés. Les autres passifs financiers devraient être évalués au coût après amortissement.

Le chapitre 3855 ne s'applique pas aux contrats d'assurance émis aux titulaires de contrats par les assureurs, qui sont comptabilisés conformément aux dispositions du chapitre 4211. Toutefois, le calcul des provisions mathématiques est fondé sur le calcul des instruments financiers. La norme stipule que l'incidence indirecte sur les provisions mathématiques doit être comptabilisée comme un rajustement au solde des bénéfices non répartis au début de l'exercice au cours duquel les dispositions du chapitre 3855 sont adoptées.

Les dérivés seront classés comme étant détenus à des fins de transaction, à moins qu'ils soient expressément désignés dans une relation de couverture efficace. Les normes permettent trois types de relations de couverture : les couvertures de juste valeur, les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'un investissement net dans un établissement étranger autonome. Pour les couvertures de juste valeur, la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés est portée aux résultats en réduction des variations de la juste valeur attribuable au risque, qui est couvert pour l'actif, le passif ou l'engagement ferme sous-jacent. Pour les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'un investissement net dans un établissement étranger autonome, la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu, jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet de la couverture soit constatée dans les résultats au cours de périodes futures ou à la décomptabilisation de l'investissement net. Lorsqu'un instrument dérivé est désigné comme couverture et que les critères d'efficacité de la couverture sont satisfaits, les résultats peuvent être compensés, mais seulement dans la mesure où la couverture est efficace. Toute inefficacité d'une relation de couverture sera comptabilisée immédiatement en résultat.

Le cumul des autres éléments du résultat étendu sera présenté dans les bilans consolidés sous une rubrique distincte des capitaux propres (déduction faite des impôts et taxes) et comprendra les gains latents nets sur les titres disponibles à la vente, les gains latents nets sur les instruments dérivés désignés dans une couverture efficace de flux de trésorerie, ainsi que les gains et pertes de change latents et les couvertures compensatoires d'un établissement étranger autonome.

L'incidence de ces modifications de conventions comptables sur le bilan d'ouverture de la Société au 1^{er} janvier 2007 figure ci-dessous :

Poste du bilan	Rajustement au poste du bilan d'ouverture
Obligations	Les obligations seront classées comme détenues à des fins de transaction ou disponibles à la vente.
Prêts	Les prêts comprendront les obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif, ainsi que les créances hypothécaires, les avances sur contrats et les prêts bancaires.
Actions	Les actions ayant une juste valeur marchande fiable seront classées comme détenues à des fins de transaction ou disponibles à la vente. Les actions dont la juste valeur marchande n'est pas fiable seront comptabilisées au coût ou à la valeur de réalisation, selon le moins élevé des deux montants.
Immeubles	Les dispositions du chapitre 3855 ne s'appliquent pas à l'immobilier; par conséquent, ce poste demeure inchangé.
Autres placements	Les autres placements, sauf ceux pour lesquels la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée, seront classés comme des prêts ou des placements privés détenus au coût ou à la valeur de réalisation, selon le moindre des deux montants. Les opérations sur instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture seront éliminées du poste Autres placements et reclassées dans Autres actifs et Autres passifs.
Autres actifs et autres passifs	Les instruments dérivés ayant une juste valeur positive seront classés comme autres actifs et les instruments dérivés ayant une juste valeur négative, comme autres passifs.
Gains nets réalisés différés	Les gains net réalisés différés, à l'exception de ceux liés à l'immobilier, ne sont plus admissibles comme actif ou comme passif et seront éliminés.
Provisions mathématiques	Bien que les provisions mathématiques ne soient pas visées par les dispositions du chapitre 3855, leur calcul dépend du calcul des instruments financiers. La modification initiale apportée aux provisions mathématiques par suite de l'adoption du chapitre 3855 et résultant des modifications dans les autres soldes sera comptabilisée dans les bénéfices non répartis d'ouverture.
Billets de consommation	Les billets de consommation seront classés comme détenus à des fins de transaction.
Passif d'impôts futurs	Le passif d'impôts futurs sera rajusté pour tenir compte de l'incidence fiscale des variations du solde des autres postes du bilan.
Passif lié aux actions privilégiées et aux instruments de capitaux	Tous ces passifs seront comptabilisés au coût non amorti, à l'exception des titres de dette subordonnée payables à MIC Financing Trust I. Cette dette sera classée comme détenue à des fins de transaction puisqu'elle doit être remboursée le 1 ^{er} février 2007.
Bénéfices non répartis d'ouverture	Les bénéfices non répartis d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2007 comprendront un rajustement pour tenir compte de tous les éléments d'actif et de passif classés comme détenus à des fins de transaction, de l'élimination des gains nets réalisés différés autres que ceux liés à l'immobilier, de l'incidence indirecte des modifications aux conventions comptables sur les provisions mathématiques et de l'incidence fiscale connexe.
Cumul des autres éléments du résultat étendu d'ouverture	Le cumul des autres éléments du résultat étendu d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2007 comprendra les gains et pertes latents liés aux actifs classés comme disponibles à la vente, déduction faite du rajustement au titre de l'impôt. Ce poste inclura aussi un rajustement pour les couvertures de flux de trésorerie, y compris le compte de conversion de devises de clôture qui est actuellement comptabilisé avec les bénéfices non répartis.

En outre, lorsqu'un actif ou un passif faisait ou fait partie d'une relation de couverture de juste valeur, ou si l'élément est classé comme disponible à la vente dans Cumul des autres éléments du résultat étendu d'ouverture, la valeur comptable sera rajustée pour tenir compte du rajustement de couverture non amorti attribuable au risque de couverture.

En raison de la complexité de la classification de tous les actifs et du calcul de l'incidence sur les provisions mathématiques, le calcul de l'incidence sur le solde d'ouverture du bilan n'est pas terminé.

Comptabilisation des baux adossés

En septembre 2006, le CPN de l'ICCA a mis à jour l'abrégié CPN-46, « Baux adossés », afin de tenir compte de la note d'orientation « Staff Position N° 13-2 » émise en juillet 2006 par le Financial Accounting Standards Board des États-Unis. Cette note d'orientation stipule que les modifications relatives au moment prévu des flux de trésorerie associés aux impôts sur les bénéfices découlant d'un bail adossé doivent être considérées comme des éléments déclencheurs nécessitant le recalcul du taux de rendement et de l'affectation du revenu de location depuis l'établissement du bail et en constatant les gains ou pertes découlant de la modification. Avant cette mise à jour, seules les modifications aux hypothèses sur les baux qui avaient une incidence sur le montant total du bénéfice net estimatif étaient considérées comme des éléments déclencheurs. La prise de position comptable entre en vigueur à l'exercice de la Société débutant le 1^{er} janvier 2007 et la transition vers la nouvelle norme entraînera une charge au titre des bénéfices non répartis d'ouverture au 1^{er} janvier 2007 de 157 millions de dollars.

Instruments financiers – informations à fournir et présentation

Le 1^{er} décembre 2006, l'ICCA a publié de nouvelles normes comptables dont le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation ». Le chapitre 3862 prescrit une divulgation détaillée des informations sur les instruments financiers, avec une attention particulière portée à leur incidence sur la situation financière et sur le rendement, mais également sur le risque des instruments comptabilisés et non comptabilisés. Le chapitre 3863 reprend telles quelles les exigences du chapitre 3861 en matière de présentation. Ces normes entreront en vigueur à l'exercice de la Société débutant le 1^{er} janvier 2008.

Informations à fournir concernant le capital

En décembre 2006, l'ICCA a publié une nouvelle norme comptable, soit le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », qui stipule que la Société doit fournir les informations sur ses objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital, et qu'elle doit se conformer aux exigences de capital provenant de l'extérieur. Cette norme entrera en vigueur à l'exercice de la Société débutant le 1^{er} janvier 2008.

Divergences entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis

Les états financiers consolidés de la Financière Manuvie sont présentés selon les PCGR du Canada. Les PCGR du Canada diffèrent à certains égards importants des PCGR des États-Unis.

Les principales divergences entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis touchent la comptabilisation des primes et dépôts, des placements, des revenus de placements et des fonds distincts. Il existe aussi des divergences dans la méthode de calcul et de comptabilisation des provisions mathématiques ainsi que dans la présentation des dépôts liés aux contrats. Ces divergences sont décrites plus en détail à la note 22 afférente aux états financiers consolidés.

Selon les PCGR des États-Unis, les charges liées à la dépréciation d'actifs comprennent les dépréciations autres que temporaires en raison des fluctuations des taux d'intérêt lorsque nous n'avons pas l'intention de détenir l'actif jusqu'à la reprise de la valeur. L'intention de détenir l'actif est fondée sur le mandat de placement de chaque portefeuille de placements. En ce qui a trait aux actifs que nous n'avons pas l'intention de détenir, leur valeur a été réduite à leur juste valeur de marché.

Divergences entre les PCGR du Canada et les PCGR de Hong Kong

Les états financiers consolidés de la Financière Manuvie sont présentés selon les PCGR du Canada. Les PCGR du Canada diffèrent à certains égards des principes comptables généralement reconnus de Hong Kong (les « PCGR de Hong Kong »).

Selon les PCGR de Hong Kong, les actions sont comptabilisées à la valeur marchande alors que selon les PCGR du Canada actuels, les actions sont comptabilisées selon une valeur qui tend vers la valeur marchande. Les obligations sont réputées être disponibles à la vente et comptabilisées à la valeur marchande d'après les PCGR de Hong Kong, tandis qu'elles sont comptabilisées au coût non amorti d'après les PCGR du Canada actuels. Selon les PCGR de Hong Kong, les immeubles classés comme placements immobiliers sont comptabilisés à la valeur d'expertise, les variations étant présentées en résultat, tandis que selon les PCGR du Canada actuels, les immeubles sont comptabilisés selon une valeur qui tend vers la valeur marchande. Selon le niveau des taux d'intérêt, les provisions techniques calculées selon les PCGR de Hong Kong pourraient être supérieures à celles établies selon les PCGR du Canada actuels.

PCGR du Canada et réglementation de Hong Kong

La Hong Kong Insurance Authority exige que les sociétés d'assurance maintiennent un actif net minimum à des fins de solvabilité et prévoit des critères minimums pour le calcul des provisions techniques afin d'établir la valeur réglementaire de l'actif net. Chaque année, la Société compare le montant de l'actif net établi selon les PCGR du Canada, qui est présenté dans la déclaration annuelle de la Société, à la marge de solvabilité minimum exigée à Hong Kong, décrite ci-dessus. Au 31 décembre 2006, l'actif net de la Société calculé selon les PCGR du Canada dépassait la marge de solvabilité minimum requise par la réglementation sur les assurances à Hong Kong.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information visent à fournir l'assurance raisonnable que l'information que nous devons communiquer soit enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais fixés par les lois régissant les valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis. Notre processus comprend des contrôles et des procédures conçus pour fournir l'assurance que l'information est recueillie et communiquée à la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, afin que les décisions soient prises en temps opportun en ce qui a trait à la communication de l'information.

Au 31 décembre 2006, la direction a évalué l'efficacité de ses contrôles et procédures de communication de l'information conformément aux règlements adoptés par la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») des États-Unis et les commissions des valeurs mobilières canadiennes. Cette évaluation a été effectuée sous la supervision du comité de vérification et de gestion des risques, du chef de la direction et du chef des finances.

D'après cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que la conception et le fonctionnement de nos contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2006.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction est responsable de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce processus vise à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, selon les PCGR. La direction a évalué l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2006 et, d'après cette évaluation, elle a déterminé que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace. Veuillez vous reporter aux pages 46 et 47, intitulées « Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière » et « Rapport des vérificateurs sur les contrôles internes selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) », préparé par Ernst & Young, s.r.l./S.E.N.C.R.L., portant sur l'évaluation par la direction du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Aucun changement n'a été apporté à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006 qui a influé de manière importante, ou qui pourrait raisonnablement influencer de manière importante, sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Autres informations

Obligations contractuelles

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des contrats qui donnent lieu à des obligations fixées par des ententes à l'égard du moment et du montant du paiement.

Au 31 décembre 2006, les obligations contractuelles et les engagements de la Société étaient les suivants :

Paiements exigibles par période (en millions de dollars canadiens)	Total	Moins de 1 an	Entre 1 an et 3 ans	Entre 3 an et 5 ans	Après 5 ans
Dette à long terme ¹	4 504 \$	182 \$	900 \$	677 \$	2 745 \$
Obligations au titre d'instruments de capitaux propres ^{1, 2}	6 249	689	200	200	5 160
Obligations d'achat	549	121	211	179	38
Contrats de location-acquisition	9	3	5	1	–
Contrats de location-exploitation	544	124	189	112	119
Obligations liées aux titulaires de contrats du fonds général ³	374 867	12 227	18 807	13 758	330 075
Dépôts bancaires et billets de consommation ¹	11 203	6 775	2 223	1 111	1 094
Autres	359	79	135	71	74
Total des obligations contractuelles	398 284 \$	20 200 \$	22 670 \$	16 109 \$	339 305 \$

¹ Les paiements prévus par contrat comprennent le capital, l'intérêt et les distributions. Ces paiements tiennent compte des montants à payer du 1^{er} janvier 2007 jusqu'à la date d'échéance du contrat. Pour ce qui est des obligations à taux variables, l'indice du taux variable se fonde sur les taux d'intérêt au 31 décembre 2006 et est présumé demeurer constant jusqu'à la date d'échéance du contrat. La Société peut avoir le droit contractuel de rembourser ses obligations avant l'échéance et, à l'exercice de ce droit, le total des obligations contractuelles payées et le moment du paiement pourraient différer de façon importante par rapport aux montants et au moment inclus dans le tableau.

² Les obligations au titre des actions privilégiées de catégorie A, série 1, ne sont pas incluses dans le tableau des obligations contractuelles. Ces actions privilégiées sont rachetables par la Société à compter du 19 juin 2010, moyennant un paiement en espèces ou l'émission d'actions ordinaires de la SFM, et sont convertibles au gré du porteur en actions ordinaires de la SFM à compter du 15 décembre 2015.

³ Les flux de trésorerie découlant des obligations liées aux titulaires de contrats du fonds général incluent des estimations relatives au moment et au paiement des prestations pour sinistres survenus, aux rachats de contrats, aux contrats échus, aux arrérages échus, aux garanties minimums sur les produits des fonds distincts, aux participations aux excédents, aux commissions et aux taxes sur primes contrebalancées par les primes futures sur les contrats en vigueur. Ces flux de trésorerie estimatifs sont fondés sur les meilleures hypothèses estimatives retenues dans le calcul des provisions mathématiques. Ces montants sont actualisés et ne tiennent pas compte des recouvrements découlant des ententes de réassurance. En raison du recours à ces hypothèses, les flux de trésorerie réels différeront de ces estimations (se reporter à la rubrique « Provisions mathématiques »).

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des engagements de placement qui ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés. Au 31 décembre 2006, les engagements de placement totalisaient 2 211 millions de dollars (2 494 millions de dollars en 2005), dont une tranche de 1 712 millions de dollars vient à échéance dans moins de un an (1 933 millions de dollars en 2005), une tranche de 414 millions de dollars vient à échéance dans un an à trois ans (489 millions de dollars en 2005), une tranche de 73 millions de dollars vient à échéance dans trois à cinq ans (33 millions de dollars en 2005) et une tranche de 12 millions de dollars vient à échéance après cinq ans (39 millions de dollars en 2005).

Litiges

La Société est périodiquement appelée à intervenir dans le cadre de poursuites judiciaires, soit en qualité de défenderesse ou de demanderesse. Les poursuites engagées contre la Société mettent habituellement en cause ses activités de fournisseur de produits d'assurance et de gestion de patrimoine, ainsi que ses fonctions de conseiller en placement, d'employeur et de contribuable. Par ailleurs, les organismes de réglementation et les instances gouvernementales du Canada, des États-Unis et de l'Asie, y compris les organismes de réglementation provinciaux et d'État, les procureurs généraux, la Securities and Exchange Commission des États-Unis, la National Association of Securities Dealers Inc. ainsi que les commissions des valeurs mobilières canadiennes, envoient périodiquement à la Société des demandes de renseignements et effectuent, à l'occasion, des examens visant à s'assurer que les pratiques de la Société demeurent conformes aux lois régissant, entre autres, les secteurs de l'assurance et des valeurs mobilières ainsi qu'aux lois régissant les activités des courtiers en valeurs mobilières. À l'instar de nombreuses autres sociétés exerçant leurs activités dans le domaine des services financiers, les filiales de la SFM ont reçu des demandes de renseignements émanant d'organismes de réglementation et d'instances gouvernementales qui portent sur les pratiques illégales touchant les fonds communs de placement – à savoir, le phénomène d'anticipation des marchés ou « Market Timing » et les opérations effectuées après la clôture des marchés ou « Late Trading » – ainsi que sur la rémunération des ventes et ses activités de courtage en valeurs mobilières, y compris à l'égard des fonds communs de placement sous-jacents aux produits de rente et d'assurance vie à capital variable. On suppose que ces demandes de renseignements sont similaires à celles dont un grand nombre de sociétés de services financiers font l'objet de la part de divers organismes gouvernementaux relativement à leurs pratiques, politiques et procédures afférentes aux opérations sur fonds communs de placement et leurs activités de courtage en valeurs mobilières. La Société apporte son entière collaboration aux organismes de réglementation et aux instances gouvernementales qui lui transmettent ces demandes de renseignements, et elle entend poursuivre dans cette voie. La Société est d'avis qu'à l'heure actuelle, la résolution définitive de la totalité ou d'une partie de ces litiges en instance n'aura aucune incidence défavorable importante sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation consolidés.

Information financière trimestrielle

Aux dates indiquées et pour les trimestres terminés à ces dates

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	31 déc. 2006	30 sept. 2006	30 juin 2006	31 mars 2006	31 déc. 2005	30 sept. 2005	30 juin 2005	31 mars 2005
Produits								
Primes								
Assurance vie et maladie	3 995 \$	3 629 \$	3 593 \$	3 552 \$	3 748 \$	3 803 \$	3 670 \$	3 466 \$
Rentes et régimes de retraite	1 085	1 049	1 078	1 123	1 065	1 117	913	805
Total des primes	5 080 \$	4 678 \$	4 671 \$	4 675 \$	4 813 \$	4 920 \$	4 583 \$	4 271 \$
Revenus de placements	2 863	2 593	2 368	2 609	2 512	2 536	2 499	2 389
Autres produits	1 247	1 140	1 150	1 120	1 070	1 029	1 011	1 056
Total des produits	9 190 \$	8 411 \$	8 189 \$	8 404 \$	8 395 \$	8 485 \$	8 093 \$	7 716 \$
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	1 440 \$	1 330 \$	1 271 \$	1 295 \$	1 202 \$	941 \$	1 153 \$	1 026 \$
Impôts sur les bénéfices	(332)	(362)	(323)	(349)	(302)	(194)	(309)	(226)
Bénéfice net	1 108 \$	968 \$	948 \$	946 \$	900 \$	747 \$	844 \$	800 \$
Résultat de base par action ordinaire	0,71 \$	0,62 \$	0,61 \$	0,60 \$	0,57 \$	0,47 \$	0,52 \$	0,50 \$
Résultat dilué par action ordinaire	0,70 \$	0,62 \$	0,60 \$	0,59 \$	0,56 \$	0,46 \$	0,52 \$	0,49 \$
Dépôts aux fonds distincts	7 879 \$	7 705 \$	7 997 \$	9 706 \$	8 844 \$	8 224 \$	7 285 \$	7 433 \$
Total de l'actif	186 169 \$	177 820 \$	177 013 \$	182 934 \$	182 651 \$	180 017 \$	185 835 \$	183 868 \$
Actif net des fonds distincts	172 937 \$	154 606 \$	146 904 \$	151 858 \$	140 361 \$	132 124 \$	128 730 \$	120 814 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	1 545	1 551	1 570	1 584	1 584	1 593	1 598	1 612
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées	1 561	1 566	1 586	1 601	1 600	1 608	1 613	1 628

Autres informations

Principales informations financières annuelles

Aux 31 décembre et pour les exercices terminés à ces dates

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	2006	2005	2004
Total de l'actif	186 169 \$	182 651 \$	184 246 \$
Passif financier à long terme :			
Dette à long terme	3 062 \$	2 457 \$	2 948 \$
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	202	187	136
Obligations au titre des actions privilégiées et des instruments de capitaux propres	2 572	1 922	1 950
	5 836 \$	4 566 \$	5 034 \$
Dividendes en espèces par action ordinaire	0,725 \$	0,58 \$	0,47 \$
Dividendes en espèces par action de catégorie A, série 1	1,025 \$	1,025 \$	1,025 \$
Dividendes en espèces par action de catégorie A, série 2	1,16252 \$	0,96554 \$	– \$
Dividendes en espèces par action de catégorie A, série 3	1,07813 \$	– \$	– \$

Information additionnelle

De l'information additionnelle relative à la Financière Manuvie, y compris sa notice annuelle, est disponible sur le site Web de la Société à l'adresse www.manuvie.com et sur celui de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Actions en circulation

Au 14 mars 2007, la SFM avait 1 543 483 026 actions ordinaires en circulation.

États financiers consolidés

Table des matières

44	Responsabilité en matière d'information financière
45	Rapport de l'actuaire désigné aux actionnaires
45	Rapport des vérificateurs aux actionnaires
46	Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière
47	Rapport des vérificateurs sur les contrôles internes selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)
48	Bilans consolidés
49	États des résultats consolidés
50	États de l'avoir consolidés
51	États des flux de trésorerie consolidés
52	Fonds distincts – États de l'actif net consolidés
52	Fonds distincts – États de l'évolution de l'actif net consolidés
53	Notes afférentes aux états financiers consolidés

Responsabilité en matière d'information financière

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints, approuvés par le conseil d'administration, incombe à la direction de la Société Financière Manuvie. La direction doit par ailleurs s'assurer que toute l'information contenue dans le rapport annuel aux actionnaires est conforme à ces états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Des conventions et estimations comptables appropriées sont également utilisées pour préparer l'information selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis. Lorsqu'il existe d'autres méthodes de comptabilisation ou qu'il s'est avéré nécessaire de recourir à des estimations et au jugement, la direction a retenu les montants qui présentent la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société de la manière la plus adéquate dans les circonstances.

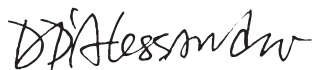
Des contrôles, des politiques et des procédés internes appropriés ont été mis en place de façon à assurer une information financière pertinente et fiable. Les systèmes de contrôles internes sont régulièrement évalués par le service de vérification interne de la Société.

L'actuaire désigné par le conseil d'administration (l'« actuaire désigné ») est chargé de veiller à ce que les hypothèses retenues et les méthodes employées pour le calcul des provisions mathématiques soient justes, compte tenu des circonstances, et que les provisions correspondent aux engagements futurs de la Société envers les titulaires de ses contrats d'assurance et de rente.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de passer en revue et d'approuver en dernier ressort les états financiers consolidés. Ces responsabilités sont acquittées essentiellement par le comité de vérification et de gestion des risques, dont les membres sont des administrateurs externes et indépendants nommés par le conseil d'administration.

Le comité de vérification et de gestion des risques tient périodiquement des réunions avec la direction ainsi qu'avec les vérificateurs internes, les vérificateurs externes et l'actuaire désigné; ces réunions portent sur le contrôle interne du processus de présentation de l'information financière ainsi que sur les questions de vérification et de présentation de l'information financière. Le comité de vérification et de gestion des risques passe en revue les états financiers consolidés dressés par la direction et en recommande l'adoption au conseil d'administration. Il soumet aussi à l'approbation du conseil d'administration et des actionnaires la nomination des vérificateurs externes ainsi que les honoraires de ces derniers.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., vérificateurs externes de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a libre et plein accès à la direction et au comité de vérification et de gestion des risques.



Dominic D'Alessandro
Président et chef de la direction



Peter H. Rubenovitch
Vice-président directeur principal et chef des finances

Toronto, Canada

le 19 mars 2007

Rapport de l'actuaire désigné aux actionnaires

J'ai évalué les provisions mathématiques dans les bilans consolidés de la Société Financière Manuvie aux 31 décembre 2006 et 2005 et toute modification s'y rapportant dans ses états des résultats consolidés pour les exercices terminés à ces dates conformément à la pratique actuarielle généralement reconnue du Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant des provisions mathématiques constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de contrats, et les états financiers consolidés présentent une image fidèle des résultats de l'évaluation.



Simon Curtis, F.C.I.A.
Vice-président directeur et actuaire désigné
Toronto, Canada
le 19 mars 2007

Rapport des vérificateurs aux actionnaires

Nous avons vérifié les bilans consolidés de la Société Financière Manuvie et les états de l'actif net consolidés de ses fonds distincts aux 31 décembre 2006 et 2005 et les états des résultats, de l'avoir et des flux de trésorerie consolidés de la Société ainsi que les états de l'évolution de l'actif net consolidés de ses fonds distincts pour les exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications des états financiers au 31 décembre 2006 et pour l'exercice terminé à cette date ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Nos vérifications des états financiers au 31 décembre 2005 et pour l'exercice terminé à cette date ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que notre vérification constitue un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société et de ses fonds distincts aux 31 décembre 2006 et 2005 ainsi que des résultats d'exploitation de la Société, de ses flux de trésorerie et de l'évolution de l'actif net de ses fonds distincts pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, l'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2006, selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et notre rapport du 19 mars 2007 exprime une opinion sans réserve.



Ernst & Young, s.r.l. / S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Toronto, Canada
le 19 mars 2007

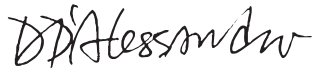
Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la Société Financière Manuvie est responsable de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le processus de contrôle interne de la Société Financière Manuvie a été conçu de façon à fournir à la direction et au conseil d'administration de la Société une assurance raisonnable que les états financiers publiés ont été préparés et présentés selon les principes généralement reconnus du Canada. Tous les contrôles internes, peu importe la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes en raison des contrôles manuels. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces peuvent fournir seulement une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation de l'information financière.

La direction maintient un processus complet de contrôles destinés à s'assurer que les opérations sont effectuées conformément aux autorisations de la direction, que les actifs sont préservés et que les dossiers financiers sont fiables. La direction prend également les mesures nécessaires pour s'assurer que la transmission d'information et les communications sont efficaces et pour surveiller le rendement, y compris le rendement du processus de contrôle interne.

La direction de la Société Financière Manuvie s'est appuyée sur les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission pour évaluer l'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2006. D'après cette évaluation, la direction est d'avis que le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2006.

L'appréciation par la direction de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2006 a été vérifiée par Ernst & Young, s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant retenu par la Société. Dans leur rapport, à la page 47, les vérificateurs expriment une opinion sans réserve sur l'appréciation de la direction et sur l'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2006.



Dominic D'Alessandro
Président et chef de la direction



Peter H. Rubenovitch
Vice-président directeur principal et chef des finances

Toronto, Canada

le 5 mars 2007

Rapport des vérificateurs sur les contrôles internes selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)

Nous avons vérifié l'appréciation de la direction, figurant dans le Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint (voir la page 46), selon laquelle la Société Financière Manuvie (la « Société ») maintenait un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2006, selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (les critères du COSO). La direction de la Société est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'appréciation faite par la direction et une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre vérification a consisté notamment à comprendre le contrôle interne à l'égard de l'information financière, à évaluer l'appréciation qu'en a faite la direction, à mettre en œuvre des tests et à évaluer l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière ainsi qu'à mettre en œuvre d'autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre vérification constitue un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, selon les principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée en temps opportun.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

À notre avis, l'appréciation par la direction selon laquelle la Société maintenait un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2006 donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la réalité selon les critères du COSO. De plus, à notre avis, la Société maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2006, selon les critères du COSO.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, les bilans consolidés de la Société et les états de l'actif net consolidés de ses fonds distincts au 31 décembre 2006 et les états des résultats, de l'actif net et des flux de trésorerie consolidés de la Société ainsi que les états de l'évolution de l'actif net consolidés de ses fonds distincts pour l'exercice terminé à cette date, et notre rapport du 19 mars 2007 exprime une opinion sans réserve.



Ernst & Young, s.r.l. / S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Toronto, Canada

le 19 mars 2007

Bilans consolidés

Au 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	2006	2005
Actif		
Placements (note 6)		
Obligations	103 159 \$	103 315 \$
Créances hypothécaires	28 131	28 008
Actions	11 272	8 715
Immeubles	5 905	5 279
Avances sur contrats	6 413	6 120
Encaisse et placements à court terme	10 745	8 723
Prêts bancaires	2 009	1 806
Autres placements	3 530	4 448
Total des placements	171 164 \$	166 414 \$
Autres actifs		
Revenus de placements à recevoir	1 557 \$	1 639 \$
Primes arriérées	669	735
Écart d'acquisition (note 21)	7 461	7 501
Actifs incorporels (note 5)	1 708	1 742
Divers	3 610	4 620
Total des autres actifs	15 005 \$	16 237 \$
Total de l'actif	186 169 \$	182 651 \$
Actif net des fonds distincts	172 937 \$	140 361 \$
Passif et avoir		
Provisions mathématiques (note 7)	130 819 \$	132 049 \$
Gains nets réalisés différés (note 6)	4 442	4 295
Dépôts bancaires	7 845	5 911
Billets de consommation (note 10)	2 860	2 900
Passif d'impôts futurs, montant net (note 9)	2 258	1 337
Autres passifs	6 453	7 806
	154 677 \$	154 298 \$
Dette à long terme (note 11)	3 062	2 457
Passifs liés aux actions privilégiées et aux instruments de capitaux (note 12)	2 572	1 922
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales (note 13)	202	187
Avoir		
Avoir des titulaires de contrats avec participation	142	157
Capitaux propres		
Actions privilégiées	638	344
Actions ordinaires	14 248	14 490
Surplus d'apport	125	93
Bénéfices non répartis et compte de conversion de devises	10 503	8 703
Total de l'avoir	25 656 \$	23 787 \$
Total du passif et de l'avoir	186 169 \$	182 651 \$
Passif net des fonds distincts	172 937 \$	140 361 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.



Dominic D'Alessandro
Président et chef de la direction



Arthur R. Sawchuk
Président du conseil d'administration

États des résultats consolidés

Exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	2006	2005
Produits		
Primes	19 104 \$	18 587 \$
Revenus de placements (note 6)	10 433	9 936
Autres produits	4 657	4 166
Total des produits	34 194 \$	32 689 \$
Prestations versées et charges		
Aux titulaires de contrats et bénéficiaires		
Sinistres survenus	5 949 \$	6 449 \$
Rachats et capitaux échus	9 814	10 398
Arrérages échus	3 316	3 366
Participations aux excédents et bonifications	1 528	1 569
Transferts nets aux fonds distincts	432	465
Variation des provisions techniques	(1 127)	(2 376)
Frais généraux	3 271	3 378
Frais de gestion des placements (note 6)	892	746
Commissions	3 546	3 338
Intérêts débiteurs	962	788
Taxes sur primes	270	244
Part des actionnaires sans contrôle dans des filiales	5	2
Total des prestations et des charges	28 858 \$	28 367 \$
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	5 336 \$	4 322 \$
Impôts sur les bénéfices (note 9)	(1 366)	(1 031)
Bénéfice net	3 970 \$	3 291 \$
Perte attribuée aux titulaires de contrats avec participation	15 \$	3 \$
Bénéfice net attribué aux actionnaires	3 985 \$	3 294 \$
Dividendes sur actions privilégiées	(30)	(14)
Bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	3 955 \$	3 280 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 563	1 597
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation (en millions)	1 579	1 612
Résultat de base par action ordinaire	2,53 \$	2,05 \$
Résultat dilué par action ordinaire (note 15)	2,51 \$	2,03 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

États de l'avoir consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	Titulaires de contrats avec participation	Actionnaires	2006	2005
Actions privilégiées				
Solde au 1 ^{er} janvier	– \$	344 \$	344 \$	– \$
Actions privilégiées émises (note 14)	–	300	300	350
Frais d'émission, impôts déduits	–	(6)	(6)	(6)
Solde au 31 décembre	– \$	638 \$	638 \$	344 \$
Actions ordinaires				
Solde au 1 ^{er} janvier	– \$	14 490 \$	14 490 \$	14 646 \$
Émises à l'exercice d'options sur actions et d'unités d'actions différées (note 15)	–	171	171	228
Rachat et annulation (note 14)	–	(413)	(413)	(384)
Solde au 31 décembre	– \$	14 248 \$	14 248 \$	14 490 \$
Surplus d'apport				
Solde au 1 ^{er} janvier	– \$	93 \$	93 \$	102 \$
Effet cumulatif de l'adoption des nouvelles conventions comptables pour la rémunération à base d'actions (note 1 (j))	–	7	7	–
Solde au 1^{er} janvier - retraité	– \$	100 \$	100 \$	102 \$
Exercice d'options sur actions	–	(32)	(32)	(42)
Charge d'options sur actions (note 15)	–	26	26	33
Avantage fiscal des options sur actions exercées	–	31	31	–
Solde au 31 décembre	– \$	125 \$	125 \$	93 \$
Bénéfices non répartis				
Solde au 1 ^{er} janvier	157 \$	11 918 \$	12 075 \$	10 568 \$
Effet cumulatif de l'adoption des nouvelles conventions comptables pour la rémunération à base d'actions (note 1 (j))	–	(10)	(10)	–
Solde au 1^{er} janvier - retraité	157 \$	11 908 \$	12 065 \$	10 568 \$
Bénéfice net (perte nette)	(15)	3 985	3 970	3 291
Dividendes sur actions privilégiées	–	(30)	(30)	(14)
Dividendes sur actions ordinaires	–	(1 133)	(1 133)	(926)
Rachat et annulation d'actions ordinaires (note 14)	–	(1 218)	(1 218)	(854)
Transfert des bénéfices non répartis des titulaires de contrats avec participation provenant de l'acquisition (note 3)	–	–	–	10
Solde au 31 décembre	142 \$	13 512 \$	13 654 \$	12 075 \$
Compte de conversion de devises				
Solde au 1 ^{er} janvier	– \$	(3 215)\$	(3 215)\$	(2 215)\$
Variation de l'exercice, impôts déduits	–	206	206	(1 000)
Solde au 31 décembre	– \$	(3 009)\$	(3 009)\$	(3 215)\$
Total des bénéfices non répartis et du compte de conversion de devises	142 \$	10 503 \$	10 645 \$	8 860 \$
Total de l'avoir	142 \$	25 514 \$	25 656 \$	23 787 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

États des flux de trésorerie consolidés

Exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	2006	2005
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	3 970 \$	3 291 \$
Rajustements en fonction des éléments sans effet sur la trésorerie		
Augmentation des provisions techniques, sauf produits fixes institutionnels de John Hancock	3 737	2 671
Amortissement des gains nets réalisés et latents sur placements	(1 171)	(964)
Amortissement des primes / escomptes et rajustements à la valeur du marché	271	397
Autres amortissements	234	215
Charge d'impôts sur les bénéfices futurs	996	718
Provisions pour réduction de valeur des placements	1	140
Charge de rémunération à base d'actions	26	33
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	1	(3)
Bénéfice net rajusté en fonction des éléments sans effet sur la trésorerie	8 065 \$	6 498 \$
Fluctuations des débiteurs et des créditeurs liés à l'exploitation et aux contrats	(19)	900
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	8 046 \$	7 398 \$
Activités d'investissement		
Achats et prêts hypothécaires	(65 693)\$	(59 068)\$
Cessions et remboursements	63 757	57 722
Diminution nette des liquidités par suite de la vente ou de l'acquisition de filiales	(59)	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 995)\$	(1 346)\$
Activités de financement		
Diminution des conventions de rachat et titres vendus mais non encore achetés	(384)\$	(115)\$
Émission de créances à long terme	901	4
Remboursement de la dette à long terme	(272)	(308)
Émission de billets subordonnés	645	–
Remboursement des titres d'emprunt secondaires	–	(9)
Rachats de produits à revenu fixe institutionnels de John Hancock, montant net	(4 864)	(5 047)
Dépôts bancaires, montant net	2 373	1 558
Capital du partenaire de coentreprise	7	–
Billets de consommation émis (échus), montant net	(40)	137
Dividendes sur actions privilégiées	(30)	(14)
Dividendes sur actions ordinaires	(1 133)	(926)
Remboursements de fonds, montant net	(69)	(380)
Rachat et annulation d'actions ordinaires	(1 631)	(1 238)
Actions ordinaires émises à l'exercice d'options	139	186
Avantage fiscal à l'exercice d'options sur actions	59	–
Actions privilégiées émises, montant net	294	344
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(4 005)\$	(5 808)\$
Encaisse et placements à court terme		
Augmentation au cours de l'exercice	2 046 \$	244 \$
Variation résultant des fluctuations de change	23	(208)
Solde au 1 ^{er} janvier	8 262	8 226
Solde au 31 décembre	10 331 \$	8 262 \$
Encaisse et placements à court terme		
Au début de l'exercice		
Encaisse et placements à court terme, montant brut	8 723 \$	8 562 \$
Paiements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	(461)	(336)
Encaisse et placements à court terme au 1^{er} janvier, montant net	8 262 \$	8 226 \$
À la fin de l'exercice		
Encaisse et placements à court terme, montant brut	10 745 \$	8 723 \$
Paiements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	(414)	(461)
Encaisse et placements à court terme au 31 décembre, montant net	10 331 \$	8 262 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Fonds distincts – États de l'actif net consolidés

Aux 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	2006	2005
Placements, à la valeur marchande		
Encaisse et placements à court terme	3 410 \$	2 661 \$
Obligations	11 524	11 651
Actions et fonds communs de placement	155 858	123 060
Autres placements	4 078	3 816
Revenus de placements à recevoir	86	96
Autres passifs, montant net (note 1 f))	(2 019)	(923)
Total de l'actif net des fonds distincts	172 937 \$	140 361 \$

Composition de l'actif net des fonds distincts :

Part des titulaires de contrats	172 048 \$	139 695 \$
Part de la Société	571	361
Part des autres porteurs de contrats (note 1 f))	318	305
Total de l'actif net des fonds distincts	172 937 \$	140 361 \$

Fonds distincts – États de l'évolution de l'actif net consolidés

Exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	2006	2005
Augmentations		
Dépôts des titulaires de contrats	33 287 \$	31 786 \$
Gains nets réalisés et latents sur placements	11 863	6 708
Intérêts et dividendes	6 552	4 241
Transferts du fonds général, montant net	432	465
Réévaluation de devises	523	(4 539)
Autres contrats consolidés aux fonds distincts (note 1 f))	–	305
Fonds pris en charge à l'acquisition d'une filiale (note 3)	–	395
Total des augmentations	52 657 \$	39 361 \$
Diminutions		
Paiements aux titulaires de contrats	17 674 \$	14 885 \$
Honoraires de gestion et d'administration	2 407	2 005
Total des diminutions	20 081 \$	16 890 \$
Augmentation nette de l'exercice	32 576 \$	22 471 \$
Actif des fonds distincts au 1 ^{er} janvier, montant net	140 361	117 890
Actif des fonds distincts au 31 décembre, montant net	172 937 \$	140 361 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Table des matières

54	Nature des activités et principales conventions comptables
58	Modifications futures de conventions comptables et de la présentation de l'information financière
60	Regroupement d'entreprises avec John Hancock Financial Services, Inc.
60	Coûts de restructuration
60	Actifs incorporels
61	Placements et revenus de placements
63	Provisions mathématiques
68	Gestion des risques
69	Impôts sur les bénéfices
70	Billets de consommation
70	Dette à long terme
71	Obligations liées aux actions privilégiées et instruments de capitaux
72	Part des actionnaires sans contrôle dans des filiales
72	Capital social
73	Attributions à base d'actions
75	Avantages sociaux futurs
78	Entités à détenteurs de droits variables
80	Engagements et éventualités
82	Juste valeur des instruments financiers
83	Instruments financiers dérivés
84	Information sectorielle
86	Divergences importantes entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et ceux des États Unis
101	Chiffres correspondants
101	Fait postérieur à la date du bilan

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action ou sauf indication contraire)

Note 1 ■ Nature des activités et principales conventions comptables

La Société Financière Manuvie (« SFM ») est une société d'assurance vie dont les actions se transigent en bourse, détenant La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (« Manufacturers »), société canadienne d'assurance vie, et John Hancock Financial Services, Inc. (« JHF »), société de portefeuille d'un groupe d'entreprises de services financiers aux États-Unis. La SFM et ses filiales (collectivement, la « Financière Manuvie » ou la « Société ») offrent une vaste gamme de produits et de services financiers dont des produits d'assurance vie individuelle, d'assurance vie et maladie collective, d'assurance soins de longue durée, des régimes de retraite, des rentes et des fonds communs de placement, aux États-Unis, au Canada et en Asie. La Société offre également des services de réassurance, principalement en rétrocession vie et accident ainsi que des services de gestion de placement pour l'actif du fonds général, des fonds distincts et des fonds communs de placement de la Société et pour des clients institutionnels.

La SFM est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada), qui stipule que les états financiers doivent être dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR du Canada ») et selon les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (« BSIF »). Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux PCGR du Canada. Pour dresser les états financiers selon les PCGR du Canada, la direction doit effectuer des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants inscrits à l'actif et au passif, sur l'information à fournir relativement aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, et sur les montants inscrits aux produits et charges pour la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les procédés d'estimation les plus importants portent sur la provision pour dépréciation d'actifs, l'établissement des provisions mathématiques, l'évaluation des entités à détenteurs de droits variables, le calcul des prestations et autres charges au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, les impôts sur les bénéfices et le test de dépréciation de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels. Bien que ces estimations puissent varier, la direction estime que les montants provisionnés sont suffisants. Les principales conventions comptables employées pour l'établissement des présents états financiers consolidés sont résumées ci après.

a) Périmètre de consolidation

La SFM consolide les états financiers de toutes ses filiales à l'exception de celles qui sont des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») dont la SFM n'est pas le principal bénéficiaire. La Société a déterminé qu'aucune EDDV n'est consolidée au fonds général de la Société. Toutefois, comme il est précisé à la note 17 a), certaines EDDV sont consolidées aux fonds distincts. Les soldes et opérations intersociétés sont éliminés et la part des actionnaires sans contrôle dans des filiales est incluse dans un poste distinct des bilans consolidés et des états des résultats consolidés. Les résultats d'exploitation des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date d'acquisition.

La Société comptabilise à la valeur de consolidation les placements sur lesquels elle exerce une influence notable. Les gains et pertes à la vente de ces placements entrent dans les résultats une fois réalisés; les moins-values durables sont portées immédiatement aux résultats.

b) Placements

Selon les PCGR du Canada que suivent les sociétés d'assurance vie, la Société comptabilise ses placements d'après diverses méthodes résumées ci-dessous.

	Valeur comptable	Constatation des gains et pertes réalisés dans le cours normal des activités	Constatation des moins-values
Obligations	Coût non amorti, diminué de la provision pour pertes spécifiques. Les gains (pertes) latents ne sont pas constatés, sauf en cas de moins-value.	Différés et portés aux résultats sur la durée restante des obligations cédées, jusqu'à concurrence de 20 ans.	Dépréciation d'une obligation particulière en cas d'improbabilité de recouvrement du capital et des intérêts à l'échéance. Dans ce cas, la valeur de l'obligation est ramenée à sa valeur de réalisation nette, et la charge est imputée aux résultats de la période pendant laquelle la moins-value est constatée.
Créances hypothécaires	Coût non amorti, diminué des remboursements et de la provision pour pertes spécifiques. Les gains (pertes) latents ne sont pas constatés, sauf en cas de moins-value.	Différés et portés aux résultats sur la durée restante des créances cédées, jusqu'à concurrence de 20 ans.	Dépréciation d'une créance hypothécaire particulière en cas d'improbabilité de recouvrement du capital et des intérêts à l'échéance. Les créances sont alors comptabilisées à la valeur de réalisation estimative, mesurées à la juste valeur de toute garantie sous-jacente à la créance, déduction faite des coûts prévus de réalisation et de tout montant qui doit légalement être remboursé aux emprunteurs. La charge est imputée aux résultats de la période pendant laquelle la moins-value est constatée. Les créances hypothécaires sont jugées douteuses en cas d'arriéré de trois mois ou plus ou s'il existe une provision à l'égard de la créance. En cas de saisie, les créances hypothécaires sont ramenées à leur valeur de réalisation nette. La diminution de la valeur de réalisation nette d'un immeuble saisi est immédiatement portée aux résultats.
Actions	Constatation des gains (pertes) latents selon une moyenne mobile de la valeur marchande, la valeur comptable étant rapprochée de la valeur marchande à raison de 5 % par trimestre.	Différés, 5 % des gains (pertes) réalisés différés non amortis étant portés aux résultats chaque trimestre.	La valeur comptable des actions particulières est ramenée à la valeur marchande, par une imputation aux résultats, si une baisse de valeur de l'ensemble du portefeuille d'actions (déduction faite des gains réalisés différés) est jugée durable.
Immeubles	Constatation des gains (pertes) latents selon une moyenne mobile de la valeur marchande, la valeur comptable étant rapprochée de la valeur marchande à raison de 3 % par trimestre.	Différés, 3 % des gains (pertes) réalisés différés non amortis étant portés aux résultats chaque trimestre.	La valeur comptable d'immeubles en particulier est ramenée à la valeur marchande, par une imputation aux résultats, si une baisse de valeur de l'ensemble du portefeuille immobilier (déduction faite des gains réalisés différés) est jugée durable.
Avances sur contrats	Solde.	Sans objet. Garanties par la valeur de rachat des contrats pertinents.	Sans objet. Garanties par la valeur de rachat des contrats pertinents.

Une fois constituée, une provision pour moins-value d'obligations ou de créances hypothécaires n'est reprise qu'en cas de disparition des causes de la baisse de valeur. À la cession d'un actif déprécié, la provision correspondante est radiée.

Outre les provisions relatives à la valeur comptable des actifs dépréciés, la Société établit une provision pour moins-value future possible par une réduction du rendement des placements qu'elle retient pour le calcul des provisions techniques.

Les produits tirés des placements à échéance fixe sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les primes et les escomptes sont amortis sur la durée de vie des placements à l'aide de la méthode du taux effectif.

Les autres placements comprennent les placements dans des coentreprises non consolidées, des sociétés en nom collectif, des fonds, des sociétés à responsabilité limitée, des portefeuilles dans le secteur pétrolier et gazier, des contrats de location, la dette de second rang de sociétés d'assurance vie ainsi que dans des instruments dérivés.

c) Encaisse et placements à court terme

Le poste Encaisse et placements à court terme se compose de l'encaisse, des comptes courants, des dépôts à un jour et dépôts à terme et des titres à revenu fixe détenus dans le but de pouvoir respecter les engagements à court terme en espèces. Les placements à court terme sont comptabilisés au coût non amorti. Les paiements nets en cours et les découverts bancaires sont inscrits dans les autres passifs.

d) Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût des entreprises acquises sur les justes valeurs estimatives des actifs nets acquis. Les actifs incorporels comprennent les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie et les actifs incorporels ayant une durée de vie limitée. L'écart d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an. Ce test est administré à l'échelon du secteur d'exploitation pour l'écart d'acquisition et à l'échelon de la Société pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie. Toute dépréciation possible de l'écart d'acquisition est relevée en comparant la juste valeur estimative d'un secteur d'exploitation à sa valeur comptable. La valeur comptable correspond aux capitaux propres alloués au secteur d'exploitation. Toute dépréciation possible des actifs incorporels à durée de vie indéfinie est relevée en comparant la juste valeur estimative de l'élément d'actif à sa valeur comptable constatée au bilan. Une perte de valeur serait constatée et la valeur de l'actif réduite dans la mesure où la valeur comptable dépasse la juste valeur. Les actifs incorporels à durée de vie limitée sont amortis sur leur durée de vie utile estimative et sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'un changement de circonstances laisse supposer qu'une dépréciation peut avoir eu lieu.

e) Actifs divers

Les actifs divers comprennent les sommes dues par les réassureurs, les immobilisations et les charges au titre des prestations de retraite payées d'avance. Les immobilisations sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative, qui varie de deux à dix ans.

f) Fonds distincts

La Société gère un certain nombre de fonds distincts pour le compte de ses titulaires de contrats. Elle inscrit directement à leurs comptes les revenus de placements de ces fonds. Ces fonds sont par conséquent comptabilisés à part, et leurs états financiers sont distincts de ceux du fonds général de la Société. La rémunération que la Société tire de la gestion des fonds distincts est inscrite au poste Autres produits du compte de résultats du fonds général. Les placements des fonds distincts sont comptabilisés à la valeur marchande.

Si le fonds général et les fonds distincts de la Société partagent une participation financière majoritaire dans les droits d'une société en commandite, la société en commandite est consolidée dans les comptes des fonds distincts si ceux-ci en détiennent une quote-part plus importante que le fonds général. Dans ce cas, la quote-part de l'actif net des droits non détenue par la Société ou les titulaires de contrats à fonds distincts est présentée comme un actif net détenu par les autres porteurs de contrats.

La Société offre également des garanties minimales pour les contrats d'assurance vie individuelle et les contrats de rente à capital variable. Ces garanties minimales portent sur les prestations de décès, les retraits, les valeurs à l'échéance et les prestations de rentes. Le passif associé à ces garanties minimales est comptabilisé au titre des provisions techniques dans le fonds général de la Société.

g) Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques correspondent au montant qui, ajouté aux montants estimatifs des primes futures et des revenus de placements nets futurs, permettra d'acquitter les montants futurs estimatifs des prestations, des participations, des impôts et taxes (autres que les impôts sur les bénéfices) et des charges liés aux contrats en vigueur dans l'avenir. Il revient à l'actuaire désigné de la Société de déterminer le montant des provisions mathématiques à constituer chaque année pour couvrir ultérieurement ces engagements. Les méthodes d'évaluation de l'actuaire désigné reposent sur les normes de l'Institut Canadien des Actuaires. Conformément aux pratiques actuarielles généralement reconnues du Canada, les provisions mathématiques sont déterminées d'après la Méthode canadienne axée sur le bilan (« MCAB »).

h) Impôts sur les bénéfices

La Société comptabilise les impôts sur les bénéfices suivant la méthode axée sur le bilan, selon laquelle la charge d'impôts est calculée d'après les lois fiscales et les taux d'imposition pratiquement en vigueur à la date du bilan consolidé. La charge d'impôts sur les bénéfices comporte deux composantes : les impôts de l'exercice et les impôts futurs. Les impôts de l'exercice sont les montants qui devraient être exigibles ou recouvrables relativement à l'exercice en cours. Les impôts futurs découlent des variations durant l'exercice des écarts temporaires cumulatifs entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale respective. Un actif d'impôts futurs est constaté dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est plus probable qu'improbable et une provision pour moins-value est établie pour l'excédent.

i) Conversion des devises

Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les gains et les pertes de change latents sur les investissements dans des établissements étrangers autonomes ainsi que les résultats de la couverture de ces positions, déduction faite des impôts applicables, sont portés à l'avoir. Les gains et pertes de change réalisés à la cession d'investissements dans des établissements étrangers autonomes sont portés aux résultats nets.

j) Rémunération à base d'actions

La Société accorde à certains salariés et administrateurs une rémunération sous forme d'options sur actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions temporairement inaccessibles. Elle utilise la méthode de la juste valeur pour les rémunérations à base d'actions offertes à des non-salariés, pour les attributions directes d'actions et pour les attributions qui prévoient le règlement en espèces ou autres actifs octroyés aux salariés après le 1^{er} janvier 2002. La Société comptabilise les options sur actions attribuées aux salariés à partir du 1^{er} janvier 2002 selon la méthode de la juste valeur. La méthode de la valeur intrinsèque est appliquée pour comptabiliser les options attribuées avant le 1^{er} janvier 2002.

En juillet 2006, le Comité sur les problèmes nouveaux de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») a publié l'abrégé CPN-162, intitulé *Rémunération à base d'actions des salariés admissibles à la retraite avant la date d'acquisition*. L'abrégé stipule que la rémunération à base d'actions doit être constatée à la date de l'attribution dans le cas des salariés admissibles à la retraite à la date d'attribution, et sur la période allant de la date d'attribution jusqu'à la date où le salarié devient admissible à la retraite dans le cas des salariés qui deviennent admissibles à la retraite au cours du délai d'acquisition des droits. L'abrégé est en vigueur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006 et doit être appliqué rétroactivement, avec retraitements des chiffres des périodes antérieures.

La Société a adopté les dispositions de ce nouvel abrégé au quatrième trimestre de 2006 et en a constaté l'effet cumulatif sur les exercices précédents comme des rajustements au surplus d'apport d'ouverture et aux bénéfices non répartis d'ouverture. Les bénéfices non répartis d'ouverture ont chuté de 10 \$, soit 7 \$ liés aux options sur actions et 3 \$ aux unités d'actions temporairement inaccessibles. La Société n'a pas retraité le bénéfice net des exercices antérieurs à la suite de l'adoption de ces modifications aux conventions comptables, puisqu'elle a conclu que ces modifications n'ont eu aucune incidence importante sur les exercices antérieurs. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, l'incidence de l'adoption de ces modifications de conventions comptables se résume à une diminution du bénéfice net de 6 \$ (déduction faite d'une charge d'impôts de 1 \$).

La rémunération à base d'actions est comptabilisée comme une charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits applicable, sauf si le salarié est admissible à la retraite à la date d'attribution ou deviendra admissible à la retraite au cours du délai d'acquisition des droits. Le coût de rémunération, attribuable aux options sur actions et aux unités d'actions temporairement incessibles attribuées aux salariés admissibles à la retraite à la date d'attribution, est constaté à la date d'attribution et le coût de rémunération, attribuable aux options sur actions et aux unités d'actions temporairement incessibles attribuées aux salariés qui deviendront admissibles à la retraite au cours du délai d'acquisition des droits, est constaté sur la période allant de la date d'attribution à la date où le salarié devient admissible à la retraite. Dans le cas des options sur actions, l'obligation est constatée à titre d'augmentation du surplus d'apport. En ce qui a trait aux unités d'actions temporairement incessibles, un passif est comptabilisé selon la valeur marchande des actions de la Société sur la période d'acquisition. La variation de la valeur des unités d'actions temporairement incessibles applicable à la tranche d'unités passées en charges est constatée dans les états des résultats consolidés.

k) Avantages sociaux futurs

La Société offre un certain nombre de régimes de retraite et d'avantages sociaux, à prestations déterminées et à cotisations déterminées, à ses salariés et agents admissibles. Parmi ces régimes, notons des régimes de retraite universels offerts aux salariés, qui sont principalement capitalisés, des régimes de retraite complémentaires offerts aux dirigeants, qui sont principalement non capitalisés, et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que des régimes de retraite, qui sont aussi principalement non capitalisés.

Les régimes à cotisations déterminées offrent des prestations de retraite en fonction des cotisations accumulées et des bénéficiaires de la caisse. Le coût des régimes à cotisations déterminées correspond aux cotisations obligatoires versées par la Société en échange des services rendus par les salariés durant la période.

Les régimes à prestations déterminées classiques offrent des prestations de retraite fondées sur les années de service des salariés et sur le salaire moyen de fin de carrière. Les autres régimes à prestations déterminées offerts sont des régimes d'encaisse aux États-Unis dont les prestations sont fondées sur les cotisations cumulées et les crédits au titre des intérêts. Le coût de tous les régimes à prestations déterminées est comptabilisé suivant la méthode de la répartition au prorata des services et les estimations du rendement prévu des actifs des régimes et, le cas échéant, de la hausse des salaires et de l'âge à la retraite des salariés. Les gains et pertes actuariels qui dépassent 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations constituées ou la valeur marchande des actifs des régimes et les coûts des services passés sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne estimative d'activité des participants aux régimes. Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur la meilleure estimation de la Société du taux de rendement à long terme prévu de ces actifs et sur leur valeur liée au marché. La valeur liée au marché des actifs des régimes est calculée selon une méthode en vertu de laquelle l'écart entre la valeur marchande réelle et la valeur marchande prévue des actifs des régimes est constaté sur cinq ans.

La Société offre aussi des régimes d'assurance maladie, de soins dentaires et, dans certains cas, d'assurance vie aux salariés qui y sont admissibles à la retraite. La valeur actuelle estimative des prestations est imputée aux résultats sur les années de service qui précèdent l'admissibilité intégrale à ces prestations. Les gains et pertes actuariels qui dépassent 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne estimative d'activité des participants aux régimes.

Au Canada et aux États-Unis, des régimes complémentaires d'assurance maladie et soins dentaires sont également offerts aux salariés qui sont absents du travail en raison d'une invalidité (ou de tout autre congé autorisé) pendant la durée de leur absence. La valeur actuelle estimative de ces avantages est imputée aux résultats de l'exercice durant lequel l'absence survient.

Le coût des prestations payées d'avance est porté au poste Autres actifs et le passif au titre des prestations constituées est porté au poste Autres passifs.

l) Instruments dérivés

La Société utilise des instruments dérivés pour gérer le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de marché auxquels sont exposés les instruments financiers inscrits au bilan ainsi que les opérations prévues. Les gains et pertes réalisés et latents sur les opérations sur instruments dérivés qui ont un objectif de couverture et sont efficaces à ce titre sont comptabilisés suivant la même méthode que les actifs et passifs sous-jacents. Les gains et pertes réalisés et latents sur les opérations sur instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à titre de placements de portefeuille et les valeurs comptables sont rajustées en fonction des valeurs marchandes à raison de 5 % par trimestre. L'efficacité de la couverture est évaluée chaque trimestre.

Les produits et charges sur instruments dérivés liés aux placements et aux passifs financiers sont portés aux états des résultats consolidés, les premiers aux revenus de placements, les seconds aux intérêts débiteurs. Les flux de trésorerie liés aux instruments dérivés associés aux placements et aux passifs financiers sont inclus dans les états des flux de trésorerie consolidés de la même manière que les flux de trésorerie provenant des placements et des passifs financiers sous-jacents. Les actifs et passifs dérivés sont portés respectivement aux postes Autres placements et Autres passifs, et les gains nets réalisés différés sont présentés comme tels dans les bilans consolidés.

m) Primes et charges connexes

Les primes brutes relatives à tous les types de contrats d'assurance, ainsi qu'aux contrats comportant un risque limité de mortalité ou de morbidité, sont habituellement constatées à titre de produits lorsqu'elles sont exigibles.

Lorsque les primes sont constatées, les provisions techniques connexes sont calculées de façon que les prestations et les charges correspondant à ces produits soient comptabilisées.

Note 2 ■ Modifications futures de conventions comptables et de la présentation de l'information financière

a) Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, couvertures, résultat étendu et capitaux propres

En janvier 2005, l'ICCA a publié de nouvelles normes comptables, dont les chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3865, « Couvertures », 1530, « Résultat étendu », et 3251, « Capitaux propres », qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2007 pour la Société. Ces normes favoriseront l'harmonisation avec les normes comptables américaines et internationales. En outre, l'ICCA a publié le chapitre 4210, « Les entreprises d'assurance-vie – considérations particulières » sous un nouveau numéro, le chapitre 4211, qui est entré en vigueur pour la Société le 1^{er} janvier 2007 et qui oblige les sociétés d'assurance vie à comptabiliser les actifs et passifs financiers (à l'exclusion des provisions mathématiques) ainsi que les dérivés autonomes et incorporés conformément au nouveau chapitre sur les instruments financiers.

Les normes exigent que tous les actifs financiers soient classés comme détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à leur échéance ou comme prêts et créances. En outre, les normes prévoient que tous les actifs financiers, y compris tous les dérivés, soient évalués à leur juste valeur à l'exception des prêts, des créances et des placements devant être détenus jusqu'à leur échéance, qui devraient être évalués au coût après amortissement. Le BSIF a dicté certaines restrictions sur l'utilisation de la classification des actifs comme détenus à des fins de transaction.

Les changements de juste valeur des valeurs détenues à des fins de transaction continueront d'être portés aux résultats, alors que les changements de juste valeur des valeurs disponibles à la vente seront inscrits dans les autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts et taxes, jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu ou jusqu'à leur dépréciation, moment auquel ils seront constatés en résultat.

De la même façon, les normes exigent que tous les passifs financiers, mis à part les provisions techniques, soient évalués à leur juste valeur quand ils sont détenus à des fins de négociation ou s'ils sont des dérivés. Les autres passifs financiers devraient être évalués au coût après amortissement.

Le chapitre 3855 ne s'applique pas aux contrats d'assurance émis aux titulaires de contrats par des assureurs, qui sont comptabilisés conformément aux dispositions du chapitre 4211. Toutefois, le calcul des provisions mathématiques est fondé sur le calcul des instruments financiers. La norme stipule que l'incidence indirecte sur les provisions mathématiques doit être comptabilisée comme un rajustement au solde des bénéfices non répartis au début de l'exercice au cours duquel les dispositions du chapitre 3855 sont adoptées.

Les dérivés seront classés comme détenus à des fins de transaction, à moins qu'ils soient expressément désignés dans une relation de couverture efficace. Les normes permettent trois types de relations de couverture : les couvertures de juste valeur, les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'un investissement net dans un établissement étranger autonome. Pour les couvertures de juste valeur, la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés est portée aux résultats en réduction des variations de la juste valeur attribuable au risque, qui est couvert pour l'actif, le passif ou l'engagement ferme sous-jacent. Pour les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'un investissement net dans un établissement étranger autonome, la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu, jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet de la couverture soit constatée dans les résultats au cours de périodes futures ou à la décomptabilisation de l'investissement net. Lorsqu'un instrument dérivé est désigné comme couverture et que les critères d'efficacité de la couverture sont satisfaits, les résultats peuvent être compensés, mais seulement dans la mesure où la couverture est efficace. Toute inefficacité d'une relation de couverture sera comptabilisée immédiatement en résultat.

Le cumul des autres éléments du résultat étendu sera présenté dans les bilans consolidés sous une rubrique distincte des capitaux propres (déduction faite des impôts et taxes) et comprendra les gains latents nets sur les titres disponibles à la vente, les gains latents nets sur les instruments dérivés désignés dans une couverture de flux de trésorerie efficace, ainsi que les gains et pertes de change latents et les couvertures compensatoires d'un établissement étranger autonome.

L'incidence de ces modifications de conventions comptables sur le bilan d'ouverture de la Société au 1^{er} janvier 2007 figure ci-dessous.

Poste du bilan	Rajustement au poste du bilan d'ouverture
Obligations	Les obligations seront classées comme détenues à des fins de transaction ou disponibles à la vente.
Prêts	Les prêts comprendront les obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif, ainsi que les créances hypothécaires, les avances sur contrats et les prêts bancaires.
Actions	Les actions ayant une juste valeur marchande fiable seront classées comme détenues à des fins de négociation ou disponibles à la vente. Les actions dont la juste valeur marchande n'est pas fiable seront comptabilisées au coût ou à la valeur de réalisation, selon le moins élevé des deux montants.
Immeubles	Les dispositions du chapitre 3855 ne s'appliquent pas à l'immobilier; par conséquent, ce poste demeure inchangé.
Autres placements	Les autres placements, sauf ceux pour lesquels la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée, seront classés comme des prêts ou des placements privés détenus au coût ou à la valeur de réalisation, selon le moindre des deux montants. Les opérations sur instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture seront éliminées du poste Autres placements et reclassées comme Autres actifs et Autres passifs.
Autres actifs et autres passifs	Les instruments dérivés ayant une juste valeur positive seront classés comme autres actifs et les instruments dérivés ayant une juste valeur négative, comme autres passifs.
Gains nets réalisés différés	Les gains net réalisés différés, à l'exception de ceux liés à l'immobilier, ne sont plus admissibles comme actif ou comme passif et seront éliminés.
Provisions mathématiques	Bien que les provisions mathématiques ne soient pas visées par les dispositions du chapitre 3855, leur calcul dépend du calcul des instruments financiers. La modification initiale apportée aux provisions mathématiques par suite de l'adoption du chapitre 3855 et résultant des modifications dans les autres soldes sera comptabilisée dans les bénéfices non répartis d'ouverture.
Billets de consommation	Les billets de consommation seront classés comme détenus à des fins de négociation.
Passif d'impôts futurs	Le passif d'impôts futurs sera rajusté pour tenir compte de l'incidence fiscale des variations du solde des autres postes du bilan.
Passifs liés aux actions privilégiées et aux instruments de capitaux	Tous ces passifs seront comptabilisés au coût non amorti, à l'exception des titres de dette subordonnée payables à MIC Financing Trust I. Cette dette sera classée comme détenue à des fins de transaction puisqu'elle doit être remboursée le 1 ^{er} février 2007.
Bénéfices non répartis d'ouverture	Les bénéfices non répartis d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2007 comprendront un rajustement pour tenir compte de tous les éléments d'actif et de passif classés comme détenus à des fins de transaction, de l'élimination des gains nets réalisés différés autres que ceux liés à l'immobilier, de l'incidence indirecte des modifications aux conventions comptables sur les provisions mathématiques et de l'incidence fiscale connexe.
Cumul des autres éléments du résultat étendu d'ouverture	Le cumul des autres éléments du résultat d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2007 comprendront les gains et pertes latents liés aux actifs classés comme disponibles à la vente, déduction faite du rajustement au titre de l'impôt. Ce poste inclura aussi un rajustement pour les couvertures de flux de trésorerie, y compris le compte de conversion de devises de clôture qui est actuellement comptabilisé avec les bénéfices non répartis.

En outre, lorsqu'un actif ou un passif faisait ou fait partie d'une relation de couverture de juste valeur, ou si l'élément est classé comme disponible à la vente dans Cumul des autres éléments du résultat étendu, la valeur comptable sera rajustée pour tenir compte du rajustement de couverture non amorti attribuable au risque de couverture.

En raison de la complexité de la classification de tous les actifs et du calcul de l'incidence sur les provisions mathématiques, le calcul de l'incidence sur le solde d'ouverture du bilan n'est pas terminé.

b) Comptabilisation des baux adossés

En septembre 2006, le Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA a mis à jour l'abrégé CPN-46, « Baux adossés », afin de tenir compte de la note d'orientation Staff Position N° 13-2 émise en juillet 2006 par le Financial Accounting Standards Board des États-Unis. Cette note d'orientation stipule que les modifications relatives au moment prévu des flux de trésorerie associés aux impôts sur les bénéfices découlant d'un bail adossé doivent être considérées comme des éléments déclencheurs nécessitant le recalcul du taux de rendement et de l'affectation du revenu de location depuis l'établissement du bail et en constatant les gains ou pertes découlant de la modification. Avant cette mise à jour, seules les modifications aux hypothèses sur les baux qui avaient une incidence sur le montant total du bénéfice net estimatif étaient considérées comme des éléments déclencheurs. La prise de position comptable entre en vigueur à l'exercice de la Société débutant le 1^{er} janvier 2007 et la transition vers la nouvelle norme entraînera une charge au titre des bénéfices non répartis d'ouverture au 1^{er} janvier 2007 de 157 \$.

c) Instruments financiers – informations à fournir et présentation

Le 1^{er} décembre 2006, l'ICCA a publié de nouvelles normes comptables dont le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation ». Le chapitre 3862 prescrit une divulgation détaillée des informations sur les instruments financiers, avec une attention particulière portée à leur incidence sur la situation financière et sur le rendement, mais également sur le risque des instruments comptabilisés et non comptabilisés. Le chapitre 3863 reprend telles quelles les exigences du chapitre 3861 en matière de présentation. Ces normes entreront en vigueur à l'exercice de la Société débutant le 1^{er} janvier 2008.

d) Informations à fournir concernant le capital

En décembre 2006, l'ICCA a publié une nouvelle norme comptable, soit le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », qui stipule que la Société doit fournir des informations sur ses objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital, et qu'elle doit se conformer aux exigences de capital provenant de l'extérieur. Cette norme entrera en vigueur à l'exercice de la Société débutant le 1^{er} janvier 2008.

Note 3 ■ Regroupement d'entreprises avec John Hancock Financial Services, Inc.

En date du 28 avril 2004, la Société a conclu sa fusion avec JHF aux termes de laquelle la SFM est devenue propriétaire de toutes les actions ordinaires en circulation de JHF dont elle n'avait pas déjà la propriété, ces actions s'ajoutant à l'actif du fonds général, et JHF est devenue une filiale en propriété exclusive de la SFM.

La répartition du prix d'achat de JHF a été rajustée et finalisée au cours du deuxième trimestre de 2005 et, par conséquent, l'écart d'acquisition a été majoré de 407 \$.

Note 4 ■ Coûts de restructuration

Après la fusion avec JHF le 28 avril 2004, la Société a élaboré un plan en vue de restructurer et d'intégrer les activités de JHF dans celles de ses filiales consolidées. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, la Société a engagé des coûts de restructuration de 42 \$ (228 \$ en 2005). De ce montant, 38 \$ (83 \$ en 2005) ont servi à réduire le montant des frais de restructuration inclus dans la répartition du prix d'achat, et 4 \$ (2 \$ après impôts et taxes) ont été comptabilisés dans les frais généraux (en 2005, 145 \$ ou 94 \$ après impôts et taxes). Le solde des frais de restructuration était de 30 \$ au 31 décembre 2006 (70 \$ en 2005).

Note 5 ■ Actifs incorporels

Les actifs incorporels acquis comprennent la marque, le réseau de distribution, les contrats de gestion de fonds et les droits contractuels de JHF. Il a été établi que, sur ce total, une tranche se rapporte aux actifs incorporels ayant une durée de vie limitée et sera amortie sur la durée de vie utile estimative de ces actifs (normalement de 20 à 30 ans), en fonction des marges brutes des activités connexes. En 2005, les acquisitions comprennent des placements dans des contrats de gestion de fonds ayant une durée de vie limitée.

Exercice terminé le 31 décembre 2006	Solde au 1 ^{er} janvier 2006	Acquisitions	Cessions	Amortissement	Fluctuation des taux de change	Solde au 31 décembre 2006
Durée de vie indéfinie						
Marque	700 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	700 \$
Contrats de gestion de fonds	342	–	–	–	–	342
	1 042 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1 042 \$
Durée de vie limitée						
Réseau de distribution	535 \$	– \$	– \$	(11)\$	– \$	524 \$
Autres actifs incorporels	165	–	(9)	(13)	(1)	142
	700 \$	– \$	(9)\$	(24)\$	(1)\$	666 \$
Total	1 742 \$	– \$	(9)\$	(24)\$	(1)\$	1 708 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2005	Solde au 1 ^{er} janvier 2005	Acquisitions	Cessions	Amortissement	Fluctuation des taux de change	Solde au 31 décembre 2005
Durée de vie indéfinie						
Marque	725 \$	– \$	– \$	– \$	(25)\$	700 \$
Contrats de gestion de fonds	353	–	–	–	(11)	342
	1 078 \$	– \$	– \$	– \$	(36)\$	1 042 \$
Durée de vie limitée						
Réseau de distribution	557 \$	– \$	– \$	(10)\$	(12)\$	535 \$
Autres actifs incorporels	171	10	–	(16)	–	165
	728 \$	10 \$	– \$	(26)\$	(12)\$	700 \$
Total	1 806 \$	10 \$	– \$	(26)\$	(48)\$	1 742 \$

Note 6 ■ Placements et revenus de placements

a) Placements

Au 31 décembre 2006	Valeur comptable	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Gains nets réalisés différés	Total des gains (pertes) net(te)s réalisé(e)s et latent(e)s
Obligations (échéance fixe)						
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	10 255 \$	11 559 \$	1 319 \$	(15)\$	254 \$	1 558 \$
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	9 861	9 841	78	(98)	245	225
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	6 933	7 171	248	(10)	172	410
Sociétés	64 133	65 110	1 730	(753)	1 591	2 568
Titres adossés à des créances	11 977	11 903	79	(153)	297	223
Créances hypothécaires	28 131	28 403	557	(285)	92	364
Actions	11 272	13 240	2 169	(201)	1 253	3 221
Immeubles	5 905	7 212	1 354	(47)	125	1 432
Avances sur contrats	6 413	6 413	–	–	–	–
Encaisse et placements à court terme	10 745	10 742	–	(3)	–	(3)
Prêts bancaires	2 009	2 094	85	–	–	85
Autres placements	3 530	4 122	864	(272)	413	1 005
Total des placements	171 164 \$	177 810 \$	8 483 \$	(1 837)\$	4 442 \$	11 088 \$

Au 31 décembre 2005	Valeur comptable	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Gains nets réalisés différés	Total des gains (pertes) net(te)s réalisé(e)s et latent(e)s
Obligations (échéance fixe)						
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	10 750 \$	12 374 \$	1 641 \$	(17)\$	530 \$	2 154 \$
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	10 643	10 716	192	(119)	431	504
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	5 807	5 887	93	(13)	178	258
Sociétés	63 763	65 211	2 229	(781)	1 464	2 912
Titres adossés à des créances	12 352	12 242	69	(179)	104	(6)
Créances hypothécaires	28 008	28 338	639	(309)	101	431
Actions	8 715	10 115	1 653	(253)	1 113	2 513
Immeubles	5 279	6 080	869	(68)	113	914
Avances sur contrats	6 120	6 120	–	–	–	–
Encaisse et placements à court terme	8 723	8 799	79	(3)	–	76
Prêts bancaires	1 806	1 841	35	–	–	35
Autres placements	4 448	4 714	436	(170)	261	527
Total des placements	166 414 \$	172 437 \$	7 935 \$	(1 912)\$	4 295 \$	10 318 \$

Les justes valeurs sont déterminées d'après les cours lorsque cela est possible. Pour les créances hypothécaires, les obligations acquises dans le cadre de placements privés et les prêts bancaires, elles reflètent les variations de taux d'intérêt survenues depuis le placement initial ainsi que l'évolution de la solvabilité des emprunteurs. Pour les créances hypothécaires à taux fixe, la juste valeur est déterminée par actualisation des flux de trésorerie prévus de ces créances, aux taux d'intérêt du marché pour les créances à risque similaire. Pour les immeubles, la juste valeur est déterminée par évaluations internes et externes reposant sur les flux de trésorerie nets prévus sur ces immeubles, actualisés aux taux d'intérêt du marché. Les immeubles saisis (5 \$ au 31 décembre 2006 et 14 \$ au 31 décembre 2005) sont compris dans le poste « Immeubles ». La valeur comptable des avances sur contrats et de l'encaisse et placements à court terme se rapproche de leur juste valeur. Les autres placements comprennent les placements dans des coentreprises non consolidées, des sociétés en nom collectif, des fonds, des sociétés à responsabilité limitée, des portefeuilles dans le secteur pétrolier et gazier, des contrats de location, la dette de second rang de sociétés d'assurance vie ainsi que dans des instruments dérivés. La valeur comptable de ces placements se rapproche également de leur juste valeur, à l'exception des portefeuilles du secteur du pétrole et du gaz naturel et des dérivés. La juste valeur des portefeuilles du secteur du pétrole et du gaz naturel est déterminée par une évaluation externe. La juste valeur des contrats dérivés de taux d'intérêt et de change est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au moyen des taux d'intérêt et de change courants pratiqués sur le marché pour des instruments similaires. La juste valeur des options, des contrats à terme sur instruments financiers et des swaps sur indices des actions ordinaires est fonction du cours du marché ou de la valeur des titres ou des indices sous-jacents.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des obligations, d'après la durée à courir jusqu'à l'échéance :

Obligations Aux 31 décembre	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Échéance				
Un an ou moins	4 073 \$	4 086 \$	4 107 \$	4 127 \$
Un an à cinq ans	23 052	23 001	21 093	21 086
Cinq ans à dix ans	24 547	24 652	27 515	27 609
Plus de dix ans	39 510	41 942	38 248	41 366
Titres adossés à des créances	11 977	11 903	12 352	12 242
Total	103 159 \$	105 584 \$	103 315 \$	106 430 \$

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des créances hypothécaires, par catégorie d'immeubles :

Créances hypothécaires Aux 31 décembre	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Résidences	8 020 \$	8 093 \$	6 868 \$	6 930 \$
Bureaux	4 788	4 856	5 217	5 324
Magasins de détail	6 688	6 761	6 888	7 008
Industries	3 574	3 649	3 678	3 798
Autres	5 061	5 044	5 357	5 278
Total	28 131 \$	28 403 \$	28 008 \$	28 338 \$

La valeur comptable des prêts hypothécaires garantis par l'État correspondait à 17 % de la valeur comptable totale du portefeuille de créances hypothécaires au 31 décembre 2006 (12 % en 2005), et la valeur comptable des créances hypothécaires garanties par le secteur privé, à 1,3 % de la valeur comptable totale du portefeuille de créances hypothécaires total au 31 décembre 2006 (1,1 % en 2005).

b) Revenus de placements

Exercice terminé le 31 décembre 2006	Revenus de placements bruts	Recouvrement de (provision pour) moins- value nette (note 6 e)	Amortissement des gains réalisés et latents nets	Revenus de placements	Rendement (%)
Créances hypothécaires	1 597	12	43	1 652	6,19
Actions	493	–	580	1 073	13,10
Immeubles	369	–	157	526	10,84
Avances sur contrats	397	–	–	397	6,51
Encaisse et placements à court terme	385	–	–	385	s.o.
Prêts bancaires	135	–	–	135	7,20
Autres placements	351	(66)	28	313	s.o.
Total	9 263 \$	(1)\$	1 171 \$	10 433 \$	6,67

Exercice terminé le 31 décembre 2005	Revenus de placements bruts	(Provision) pour moins-value nette (note 6 e)	Amortissement des gains réalisés et latents nets	Revenus de placements	Rendement (%)
Créances hypothécaires	1 616	(27)	28	1 617	5,76
Actions	403	–	445	848	11,88
Immeubles	334	–	104	438	9,82
Avances sur contrats	460	–	–	460	6,88
Encaisse et placements à court terme	219	–	(1)	218	s.o.
Prêts bancaires	92	–	–	92	5,80
Autres placements	334	(21)	10	323	s.o.
Total	9 112 \$	(140)\$	964 \$	9 936 \$	6,15

Le rendement correspond au total des revenus de placements, divisé par la valeur comptable moyenne globale des actifs, plus les produits à recevoir, moins les gains nets réalisés différés.

c) Frais de gestion des placements

Exercices terminés les 31 décembre	2006	2005
Liés aux placements	336 \$	313 \$
Liés aux fonds distincts, aux fonds communs de placement et autres fonds	556	433
Total	892 \$	746 \$

d) Prêts de titres

La Société prête des titres afin de dégager des produits supplémentaires. Ainsi, certains titres de son portefeuille sont prêtés à d'autres institutions pendant des périodes données. Le bien affecté en garantie, qui excède la valeur marchande des titres prêtés, est remis par l'emprunteur à la Société, et celle-ci le conserve jusqu'à la remise du titre sous-jacent. La valeur marchande des titres prêtés fait l'objet d'un suivi quotidien, et des biens additionnels affectés en garantie sont obtenus ou remboursés selon les fluctuations de la valeur marchande. Au 31 décembre 2006, la Société avait prêté des titres (inclus dans les placements) dont la valeur comptable et la valeur marchande s'élevaient respectivement à environ 3 713 \$ et 3 798 \$ (respectivement 5 827 \$ et 5 928 \$ en 2005).

e) Risque de crédit

La Société est exposée au risque qu'une partie à un instrument financier, tel un débiteur hypothécaire par exemple, manque à ses obligations financières envers elle. Ce risque provient des contreparties aux activités de placement, aux opérations sur instruments dérivés et aux activités de réassurance (voir risque de réassurance à la note 8 b)).

La Société gère le risque de crédit en constituant des provisions pour moins-value relativement aux actifs dépréciés dans les bilans consolidés. En plus de ces provisions, la Société prend en compte des moins-values futures possibles en réduisant les hypothèses de rendement des placements dans le calcul des provisions mathématiques (voir la note 7 d)).

La valeur comptable des actifs dépréciés s'établissait comme suit :

Au 31 décembre 2006	Montant brut	Provision	Valeur comptable
Obligations	241 \$	73 \$	168 \$
Créances hypothécaires	185	53	132
Autres	101	60	41
Total	527 \$	186 \$	341 \$

Au 31 décembre 2005	Montant brut	Provision	Valeur comptable
Obligations	482 \$	143 \$	339 \$
Créances hypothécaires	343	91	252
Autres	94	42	52
Total	919 \$	276 \$	643 \$

La variation de la provision pour moins-value au cours de l'exercice s'établit comme suit :

Provision pour moins-value	2006	2005
Solde au 1 ^{er} janvier	276 \$	214 \$
Provisions nettes de l'exercice	1	140
Radiations, cessions et conversion de devises	(91)	(78)
Solde au 31 décembre	186 \$	276 \$

Concentration du risque de crédit

La Société gère le risque de crédit d'après des politiques et des procédés privilégiant la qualité du portefeuille de placements et par la diversification des émetteurs, des secteurs d'activité et des régions géographiques.

Au 31 décembre 2006, 96 % des obligations (94 % en 2005) étaient notées « BBB » ou mieux, et 71 % (68 % en 2005) étaient notées « A » ou mieux. Les obligations d'État représentaient 26 % (27 % en 2005) du portefeuille obligataire. Le placement le plus important dans les titres d'un émetteur hors secteur public était de 513 \$ (464 \$ en 2005). Les créances hypothécaires et les immeubles étaient diversifiés sur le plan géographique et sur celui des catégories d'immeubles. L'Ontario (Canada) était la région ayant la plus forte concentration de créances hypothécaires et d'immeubles, avec 8 038 \$ (7 636 \$ en 2005) du portefeuille total. Les immeubles de bureaux productifs de revenus constituaient la principale catégorie de l'immobilier à 4 167 \$ (3 607 \$ en 2005). Au 31 décembre 2006, 92 % (92 % en 2005) du portefeuille d'actions se composait de titres de sociétés ouvertes. Le plus gros émetteur représentait 2 % (2 % en 2005) du portefeuille.

Le risque de perte sur instruments dérivés est limité, la défaillance des contreparties ne pouvant se traduire que par la perte des gains qui auraient pu se constituer. Les contreparties à ces contrats étaient toutes notées « A » ou mieux; elles étaient notées « AA » ou mieux pour 87 % du capital exposé au 31 décembre 2006 (79 % en 2005). La contrepartie la plus importante comptait pour 137 \$ au 31 décembre 2006 (175 \$ en 2005).

Note 7 ■ Provisions mathématiques

a) Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques sont présentées dans les états financiers consolidés, déduction faite des cessions en réassurance. Les provisions mathématiques, avant et après les cessions en réassurance, se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	2006	2005
Provisions mathématiques brutes	139 607 \$	139 359 \$
Incidence des cessions de réassurance	(8 788)	(7 310)
Provisions mathématiques	130 819 \$	132 049 \$

Les provisions mathématiques comprennent les provisions techniques ainsi que les prestations à payer, la provision pour sinistres non déclarés et les sommes en dépôt des titulaires de contrats. Les éléments des provisions mathématiques sont présentés ci-après.

Aux 31 décembre	2006	2005
Provisions techniques	123 416 \$	124 364 \$
Prestations à payer et provision pour sinistres non déclarés	2 430	3 012
Sommes en dépôt des titulaires de contrats	4 973	4 673
Provisions mathématiques	130 819 \$	132 049 \$

Les provisions mathématiques correspondent au montant qui, ajouté aux primes futures estimatives et aux revenus de placements nets, couvre les montants estimatifs futurs relatifs aux prestations, aux participations aux excédents et aux bonifications, aux impôts et taxes (autres que les impôts sur les bénéficiaires) et aux charges liées aux contrats en vigueur. En vertu des PCGR du Canada, le calcul des provisions techniques est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie à partir des hypothèses courantes les plus probables pour chaque composante des flux de trésorerie et chaque éventualité importante. Les rendements des placements sont tributaires des revenus de placements prévus à partir des portefeuilles d'actifs courants et des stratégies de réinvestissement envisagées. Chaque hypothèse est rajustée selon une marge pour écarts défavorables. Pour les rendements des placements, cette marge est déterminée au moyen de tests. Ces tests se font habituellement sur un mode déterministe selon des tests prescrits et élaborés par la Société, mais selon une modélisation stochastique afin de donner des garanties minimums sur les produits de fonds distincts et les produits d'assurance soins de longue durée. Pour les autres hypothèses, elle est déterminée en rajustant directement l'hypothèse la plus probable.

Les flux de trésorerie utilisés dans l'évaluation actuarielle prévoient un rajustement des flux de trésorerie bruts des contrats de façon à refléter les flux de trésorerie projetés des cessions en réassurance. L'incidence des cessions en réassurance sur les flux de trésorerie varie en fonction du montant porté en réassurance, de la structure des traités de réassurance, des avantages économiques prévus des flux de trésorerie provenant des traités et de l'incidence des marges pour écarts défavorables.

La période utilisée pour la projection des flux de trésorerie est la durée du contrat pour la plupart des contrats d'assurance individuelle. Pour les autres types de contrats, une période de projection plus courte peut être utilisée, limitant la période à la durée du passif sur laquelle la Société est exposée à un risque d'assurance important sans la possibilité de rajuster les primes ou les charges liées au contrat. Lorsque la période de projection est inférieure à la durée du contrat, les provisions techniques peuvent être réduites par une provision pour les frais d'acquisition qui devraient être récupérés à même les flux de trésorerie des contrats au-delà de la période de projection utilisée pour les passifs. Ces provisions sont soumises à un test de recouvrabilité selon des hypothèses, y compris les marges pour écarts défavorables, similaires à celles utilisées pour les composantes de l'évaluation actuarielle.

b) Composition

La composition des provisions mathématiques par gamme de produits et par secteur d'exploitation est présentée dans le tableau ci-dessous, déduction faite des cessions en réassurance. Les totaux des provisions mathématiques avant l'incidence des cessions en réassurance sont également présentés. Les montants diminués des cessions en réassurance sont utilisés tout au long des états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2006	Assurance vie individuelle		Rentes et régimes de retraite	Autres provisions mathématiques ¹	Total, déduction faite des cessions de réassurance	Total avant les cessions de réassurance
	Avec participation	Sans participation				
Assurance – États-Unis	23 095 \$	12 545 \$	30 \$	8 562 \$	44 232 \$	47 686 \$
Gestion de patrimoine – États-Unis	–	–	38 166	56	38 222	39 491
Division canadienne	5 557	9 451	12 078	5 468	32 554	35 596
Division Asie et Japon	10 782	1 920	768	203	13 673	13 687
Division de réassurance	–	1 066	–	818	1 884	2 055
Services généraux et autres	26	114	–	114	254	1 092
Total, déduction faite des cessions de réassurance	39 460 \$	25 096 \$	51 042 \$	15 221 \$	130 819 \$	139 607 \$
Total avant les cessions de réassurance	39 898 \$	30 065 \$	52 366 \$	17 278 \$	139 607 \$	

¹ Comprendent l'assurance collective et l'assurance maladie individuelle et collective, incluant l'assurance soins de longue durée.

Au 31 décembre 2005	Assurance vie individuelle		Rentes et régimes de retraite	Autres provisions mathématiques ¹	Total, déduction faite des cessions de réassurance	Total avant les cessions de réassurance
	Avec participation	Sans participation				
Assurance – États-Unis	23 863 \$	10 229 \$	34 \$	7 831 \$	41 957 \$	44 197 \$
Gestion de patrimoine – États-Unis	–	–	43 202	57	43 259	44 242
Division canadienne	5 098	8 468	12 495	5 230	31 291	33 958
Division Asie et Japon	10 261	1 645	1 060	200	13 166	13 486
Division de réassurance	–	1 025	–	1 206	2 231	2 413
Services généraux et autres	–	–	–	145	145	1 063
Total, déduction faite des cessions de réassurance	39 222 \$	21 367 \$	56 791 \$	14 669 \$	132 049 \$	139 359 \$
Total avant les cessions de réassurance	39 952 \$	24 699 \$	57 774 \$	16 934 \$	139 359 \$	

¹ Comprendent l'assurance collective et l'assurance maladie individuelle et collective, incluant l'assurance soins de longue durée.

Pour les contrats avec participation en vigueur au moment de la démutualisation, des comptes auxiliaires distincts ont été établis dans le compte de participation. Ces comptes auxiliaires permettent de traiter les contrats avec participation comme des « blocs fermés ». Au 31 décembre 2006, les actifs et les provisions mathématiques liés au compte des titulaires de contrats avec participation compris dans ces blocs fermés représentaient 26 904 \$ (26 156 \$ en 2005).

c) Actifs auxquels sont adossés les provisions mathématiques, les autres passifs et les fonds propres

L'actif est réparti en segments appariés aux passifs dotés de caractéristiques similaires, par gamme de produits et par grande devise. La Société a établi des stratégies de placement précises et des pondérations d'actifs pour chaque secteur d'actifs en appui aux provisions mathématiques, tenant ainsi compte des facteurs de risque des provisions appuyées par les actifs et les attentes en matière de rendement. Les passifs assortis de garanties de taux et de durée, tels les rentes et régimes de retraite, sont adossés essentiellement à des instruments à taux fixe, comme les obligations, les créances hypothécaires et les créances sur les entreprises. Les produits d'assurance, comme l'assurance vie entière avec participation, sont adossés à une gamme d'actifs plus étendue. L'actif de la Société est investi dans des créances et des actions diverses, ces placements étant publics et privés.

Les variations de la juste valeur des actifs auxquels sont adossées les provisions mathématiques n'auraient guère d'incidence sur l'actif où les actifs correspondent aux passifs, parce qu'elles seraient largement compensées par une variation correspondante de la juste valeur des provisions techniques. La juste valeur des actifs auxquels sont adossées les provisions mathématiques au 31 décembre 2006 était estimée à 135 066 \$ (136 467 \$ en 2005).

La juste valeur des actifs auxquels sont adossés les fonds propres et les autres passifs au 31 décembre 2006 était estimée à 57 749 \$ (52 20766\$ en 2005).

Les gains nets réalisés différés qui ont été pris en compte dans le calcul des provisions mathématiques au 31 décembre 2006 s'élevaient à 3 123 \$ (2 942 \$ en 2005).

La valeur comptable de l'ensemble des actifs auxquels sont adossées les provisions mathématiques nettes, les autres passifs et les fonds propres s'établit comme suit :

Au 31 décembre 2006	Assurance vie individuelle		Rentes et régimes de retraite	Autres provisions mathématiques ¹	Autres passifs ²	Fonds propres ³	Total
	Avec participation	Sans participation					
Actif							
Obligations	23 347 \$	14 440 \$	35 615 \$	8 393 \$	10 041 \$	11 323 \$	103 159 \$
Créances hypothécaires	4 364	3 428	10 549	3 119	6 227	444	28 131
Actions	3 417	2 136	613	437	602	4 067	11 272
Immeubles	1 989	1 575	464	1 222	436	219	5 905
Autres	6 343	3 517	3 801	2 050	6 552	15 439	37 702
Total	39 460 \$	25 096 \$	51 042 \$	15 221 \$	23 858 \$	31 492 \$	186 169 \$

Au 31 décembre 2005	Assurance vie individuelle		Rentes et régimes de retraite	Autres provisions mathématiques ¹	Autres passifs ²	Fonds propres ³	Total
	Avec participation	Sans participation					
Actif							
Obligations	23 284 \$	12 866 \$	39 097 \$	7 771 \$	11 584 \$	8 713 \$	103 315 \$
Créances hypothécaires	4 645	3 036	12 099	2 664	3 892	1 672	28 008
Actions	2 996	1 563	458	266	141	3 291	8 715
Immeubles	2 077	1 308	217	1 017	312	348	5 279
Autres	6 220	2 594	4 920	2 951	6 320	14 329	37 334
Total	39 222 \$	21 367 \$	56 791 \$	14 669 \$	22 249 \$	28 353 \$	182 651 \$

¹ Comprendent l'assurance collective et l'assurance maladie individuelle et collective, incluant l'assurance soins de longue durée.

² Comprendent les passifs autres que l'assurance.

³ Représente le total de l'actif, de la dette à long terme, de l'obligation liée aux actions privilégiées et aux instruments de capitaux propres ainsi que la part des actionnaires sans contrôle dans les filiales.

d) Principales hypothèses d'évaluation des provisions mathématiques

Le calcul des provisions mathématiques suppose le recours à des estimations et à des hypothèses. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les provisions mathématiques ont deux principales composantes : la première résulte des hypothèses les plus probables; la seconde est la provision pour écarts défavorables. Conjugués à des pratiques prudentes de gestion du risque commercial et du risque de placement, le choix et le contrôle des hypothèses permettent de réduire au minimum les répercussions financières de l'incertitude des calculs.

Hypothèses les plus probables

Le calcul des provisions mathématiques repose sur les hypothèses les plus probables. Le calcul des provisions nécessite la formulation d'hypothèses concernant la durée des passifs et diverses variables relatives à la mortalité et à la morbidité, aux rendements des placements, aux taux de résiliation des contrats, aux charges d'exploitation et aux impôts et taxes. Les hypothèses actuarielles pourraient changer dans le futur. Les résultats réels sont comparés régulièrement aux résultats escomptés, de façon que les hypothèses demeurent appropriées. Les hypothèses retenues sont exposées dans le tableau ci-après.

	Nature de la variable et méthodologie des hypothèses	Gestion du risque
Mortalité et morbidité	<p>La mortalité est la survenance de décès dans une population donnée. La Société établit ses hypothèses de mortalité d'après ses propres statistiques et celles du secteur de l'assurance et d'après l'évolution de la mortalité. Les hypothèses varient selon le sexe, la catégorie de risque, le type de contrat et le marché géographique.</p> <p>La morbidité est la survenance d'accidents et de maladies parmi les risques assurés. La Société établit ses hypothèses de morbidité d'après ses statistiques et celles du secteur de l'assurance et d'après l'évolution de la morbidité. Les hypothèses varient selon la catégorie de risque et le marché géographique.</p>	<p>La Société établit des normes de sélection des risques pour déterminer l'assurabilité des proposant et elle suit constamment l'évolution de la sinistralité. Elle gère le risque de règlements importants en fixant des pleins de conservation, variables selon les marchés et les régions, et cède à des réassureurs les dépassements de pleins.</p> <p>La mortalité est examinée chaque mois et les statistiques de l'exercice 2006 sont favorables par comparaison aux hypothèses retenues. La morbidité est également examinée chaque mois et les statistiques de l'exercice 2006 sont défavorables par comparaison aux hypothèses retenues.</p>
Rendement des placements	<p>La Société segmente les actifs pour soutenir les passifs par secteur et marché géographique et établit des stratégies de placement appropriées pour chaque élément du passif. Les flux de trésorerie projetés découlant de ces actifs sont jumelés aux flux de trésorerie tirés de futures acquisitions ou ventes d'actifs afin d'établir les taux de rendement sur ces actifs prévus pour les exercices à venir. Les stratégies de réinvestissement sont fondées sur les politiques de placement cibles pour chaque secteur et les rendements des réinvestissements sont tirés des taux du marché actuels et prévus pour les placements à intérêts fixes et des prévisions pour les actifs à intérêts variables.</p> <p>Les hypothèses de rendement prennent en compte les pertes sur créances futures prévues sur les placements à revenu fixe. La Société établit les pertes sur créances d'après ses résultats passés, d'après ceux du secteur de l'assurance et d'après des examens particuliers du portefeuille de placements actuel.</p> <p>Les hypothèses sur les revenus de placements pour chaque catégorie d'actif comprennent aussi les charges de gestion des placements prévues qui sont tirées des analyses de coûts internes. Les frais sont attribués à chaque catégorie d'actif pour élaborer des hypothèses unitaires par dollar d'actif pour chaque catégorie d'actif.</p>	<p>En appariant étroitement les flux de trésorerie liés aux actifs avec ceux des passifs correspondants, la Société réduit sa sensibilité aux variations futures des taux d'intérêt. Les risques de taux d'intérêt des secteurs font l'objet d'un suivi continu. En vertu de la Méthode canadienne axée sur le bilan, le taux de réinvestissement est déterminé à l'aide d'un test de taux d'intérêt.</p> <p>La Société gère les pertes sur créances sur actifs en suivant des politiques et procédés de limitation de la concentration en fonction des émetteurs, des liens entre entreprises, des notations, des secteurs d'activité et des régions géographiques. Sur des contrats avec participation et certains contrats sans participation, les pertes sur créances sur actifs sont transférées aux titulaires de contrats au moyen de la formule de crédit du rendement des placements. Pour ce qui est des autres contrats, les primes et prestations tiennent compte du degré reconnu par la Société des pertes sur créances futures à la signature du contrat ou à la date de modification du contrat la plus récente. La Société dispose de provisions explicites pour le risque de crédit des actifs, qui comprennent des provisions pour écarts défavorables. Celles-ci totalisaient 2 547 \$ au 31 décembre 2006 (2 906 \$ en 2005).</p> <p>En 2006, les statistiques de défaillance sur créances hypothécaires et de défaillance sur obligations sont restées favorables par comparaison aux hypothèses retenues.</p> <p>Les actions et les immeubles servent essentiellement à soutenir les passifs quand les rendements des placements sont transmis aux titulaires de contrats par l'entremise de participations aux excédents ou de rajustements crédités du rendement des placements. Un nombre limité d'actions et d'immeubles servent également à soutenir les obligations à longue échéance relatives aux produits de rentes et de retraite de la Société et les obligations d'assurance à longue échéance sur les contrats quand le risque de rendement est assumé par la Société.</p> <p>En 2006, la charge de placement a été défavorable en comparaison des hypothèses de la Société.</p>
Résiliation de contrats	<p>Les résiliations de contrats comprennent la déchéance et le rachat, où la déchéance signifie que le contrat est résilié pour cause de non-paiement de la prime et le rachat représente la résiliation volontaire du contrat par les titulaires de contrats. La régularité des primes s'entend de la régularité des dépôts sur les contrats, quand le calendrier et le montant des dépôts sont établis au gré du titulaire du contrat. La Société établit ses hypothèses de résiliation et de régularité des primes principalement d'après ses taux de déchéance récents, rajustés pour tenir compte des modalités futures prévues. Les hypothèses reflètent les différences entre les types de contrats pour chaque marché géographique.</p>	<p>La Société conçoit ses produits de façon à s'exposer le moins possible au risque de déchéance et de rachat. Elle suit chaque mois les déchéances et rachats survenus.</p> <p>Dans l'ensemble, les statistiques de 2006 sur la déchéance de produits d'assurance ont été défavorables par comparaison aux hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques.</p>

	Nature de la variable et méthodologie des hypothèses	Gestion du risque
Charges et impôts et taxes	<p>Les hypothèses sur les charges d'exploitation reflètent les coûts projetés pour la gestion et le traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux connexes. Les charges découlent des études de coûts internes, projetées dans l'avenir compte tenu de l'inflation. Pour certaines activités en émergence, il est prévu que les coûts unitaires baisseront à mesure que l'entreprise progressera.</p> <p>Les impôts et taxes reflètent les hypothèses sur le niveau futur des taxes sur primes et d'autres impôts et taxes non liés au bénéficiaire. En ce qui a trait aux impôts sur les bénéfices, les provisions mathématiques ne sont rajustées que dans les cas d'écarts temporaires et d'écarts permanents des taux d'imposition sur les flux de trésorerie disponibles pour honorer les obligations liées aux contrats.</p>	<p>La Société établit la tarification de ses produits de façon à couvrir les coûts prévus liés à leur traitement et à leur gestion. De plus, la Société contrôle ses dépenses chaque mois, en comparant notamment les dépenses réelles aux dépenses prévues dans la tarification et l'évaluation.</p> <p>Les frais de gestion de 2006 ont été favorables par comparaison aux hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques.</p> <p>La Société établit la tarification de ses produits de façon à couvrir les impôts et taxes prévus.</p>
Participations aux excédents, bonifications et autres éléments variables des contrats	<p>Les meilleures estimations des participations aux excédents, des bonifications et des autres éléments variables des contrats sont établies afin d'être conformes aux attentes de la direction sur la façon dont ces éléments seront gérés si les résultats en viennent à correspondre aux meilleures estimations retenues pour la mortalité et la morbidité, le rendement des placements, les taux de résiliation des contrats, les charges d'exploitation et les impôts et taxes.</p>	<p>La Société fait le suivi des résultats techniques et adapte les prestations et les autres éléments variables des contrats pour tenir compte de ces résultats techniques.</p> <p>Les participations aux excédents font l'objet d'un examen annuel pour toutes les activités selon des conventions sur les participations approuvées par le conseil d'administration.</p>
Change	<p>Le risque de change découle d'un écart entre la monnaie des passifs et celle des actifs auxquels ils sont adossés. Advenant un écart, le taux de rendement convenu des actifs auxquels sont adossés les passifs est réduit pour tenir compte de la possibilité de fluctuations défavorables des taux de change.</p>	<p>La Société veille à faire correspondre la monnaie de ses actifs à celle des passifs auxquels ils sont adossés en vue de limiter le risque lié aux fluctuations défavorables des taux de change.</p>

La Société revoit les hypothèses actuarielles annuellement dans le cadre de l'examen de ses méthodes et hypothèses (note 7 f)).

Hypothèses relatives à la provision pour écarts défavorables

Les hypothèses de base retenues pour le calcul des provisions mathématiques sont les plus probables dans diverses éventualités. L'actuaire désigné est tenu d'assortir chaque hypothèse d'une marge d'erreur pour en constater le caractère aléatoire, prévoir le risque de détérioration des résultats techniques et s'assurer que les provisions mathématiques sont suffisantes pour honorer les engagements futurs.

Cette marge d'erreur a pour effet, à l'établissement des contrats, d'accroître les provisions mathématiques et de réduire le bénéfice. L'Institut Canadien des Actuaire prescrit des conditions minimales pour calculer les marges liées au risque de taux d'intérêt. Pour les autres risques qui ne sont pas couverts par l'Institut Canadien des Actuaire, la fourchette définie se situe entre 5 % et 20 % des hypothèses retenues pour les résultats prévus, compte tenu du profil de risque des activités. La Société retient les hypothèses les plus prudentes de la fourchette permise, compte tenu du profil de risque des activités.

e) Variation des provisions mathématiques

La variation des provisions mathématiques au cours de l'exercice résulte des activités et des modifications des estimations actuarielles suivantes :

	Variation des provisions techniques	Variation des autres provisions mathématiques ¹	Variation des provisions mathématiques
Exercice terminé le 31 décembre 2006			
Solde au 1 ^{er} janvier	124 364 \$	7 685 \$	132 049 \$
Nouveaux contrats	2 000	–	2 000
Variation habituelle des contrats en vigueur	(3 001)	(242)	(3 243)
Révision aux méthodes et hypothèses	(25)	(42)	(67)
Variations attribuables aux acquisitions et hypothèses	8	–	8
Gain ou perte de change	70	2	72
Solde au 31 décembre	123 416 \$	7 403 \$	130 819 \$
Exercice terminé le 31 décembre 2005			
Solde au 1 ^{er} janvier	130 608 \$	6 802 \$	137 410 \$
Nouveaux contrats	1 960	–	1 960
Variation habituelle des contrats en vigueur	(4 246)	570	(3 676)
Révision aux méthodes et hypothèses	(90)	40	(50)
Variations attribuables aux acquisitions et hypothèses	(198)	639	441
Gain ou perte de change	(3 670)	(366)	(4 036)
Solde au 31 décembre	124 364 \$	7 685 \$	132 049 \$

¹ Comprendent les prestations à payer, la provision pour les sinistres non déclarés et les sommes en dépôt des titulaires de contrats.

f) Révision aux méthodes et hypothèses actuarielles

La Société procède à une révision régulière des hypothèses utilisées pour déterminer les provisions mathématiques afin de s'assurer qu'elles reflètent de façon appropriée les nouveaux résultats techniques et les modifications au profil de risque. Les provisions mathématiques sont accrues lorsque les prestations prévues et les risques sous-jacents augmentent, et vice versa. Les provisions mathématiques comprennent les provisions au titre des prestations en cours de règlement.

En 2006, la révision aux méthodes et aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions mathématiques a entraîné une réduction nette de 67 \$ (50 \$ en 2005) des provisions mathématiques. La réduction nette comprend une hausse de 17 \$ (19 \$ en 2005) de la provision qui influe sur la part des actionnaires sans contrôle dans les filiales, une réduction de 2 \$ (augmentation de 5 \$ en 2005) de la provision des titulaires de contrats avec participation, ainsi qu'une réduction nette de 82 \$ (74 \$ en 2005) de la provision qui influe sur le compte des actionnaires. Par suite de la révision actuarielle aux méthodes et hypothèses, le bénéfice avant impôts des actionnaires a progressé de 82 \$ (74 \$ en 2005) et est présenté dans le secteur Services généraux et autres.

En 2006, la révision aux méthodes et hypothèses comprend une réduction de 404 \$, reflétant l'incidence des fluctuations du marché sur les réserves du secteur assurance, et une réduction de 146 \$ se rapportant aux risques de cession d'actifs propres aux actifs à intérêts fixes adossés à des passifs, contrebalancée par une augmentation de 261 \$ attribuable à l'adoption d'une nouvelle méthode de calcul de la marge pour écarts défavorables requise pour le risque de réinvestissement lié aux taux d'intérêt futurs. Les autres améliorations apportées au modèle des provisions mathématiques ont entraîné une hausse de 222 \$ des provisions mathématiques, alors que la réduction de 284 \$ découlant des améliorations au modèle a été contrebalancée par une augmentation de 506 \$ attribuable aux changements apportés aux hypothèses d'évaluation précises posées à l'égard du risque d'assurance, du comportement des titulaires de contrats et des charges.

En 2005, la révision aux méthodes et hypothèses comprend une réduction nette de 96 \$ découlant de l'examen des hypothèses et des méthodes inhérentes aux pertes sur créances, une réduction nette de 275 \$ par suite de l'examen régulier des hypothèses non économiques, soit des libérations découlant de variations favorables des charges et des tendances de mortalité et de morbidité contrebalancées par l'amélioration attribuable aux modifications défavorables aux taux de récurrence des contrats, ainsi qu'une réduction nette de 69 \$ par suite d'autres améliorations apportées aux modèles et aux méthodes liés aux flux de trésorerie. Viennent compenser ces réductions une hausse de 338 \$ liée à l'adoption d'hypothèses de placement plus conservatrices, essentiellement associées aux taux d'intérêt à long terme convenus en Amérique du Nord et à l'adoption d'une perspective de rendement sur les placements plus conservatrice à Taiwan, ainsi qu'une augmentation de 52 \$ découlant d'autres révisions aux hypothèses de rendement sur les placements.

Note 8 | Gestion des risques

Outre les risques relatifs aux hypothèses actuarielles, la Société doit gérer les risques ci-après, dont elle tient compte pour établir les provisions mathématiques.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque lié au rendement des placements se rapporte aux pertes éventuelles découlant de rendements des actifs insuffisants pour soutenir le passif lié aux produits. Ce risque, en ce qui concerne le capital des placements du fonds général de la Société, réside, d'une part, dans l'incertitude des rendements des placements à revenu fixe et à revenu variable qui seront effectués dans l'avenir, à mesure que les primes périodiques seront reçues; et d'autre part, dans la possibilité que le montant des actifs à court terme et le moment de leur réalisation ne correspondent pas aux passifs qu'ils soutiennent. Le risque de taux d'intérêt est mesuré au moyen de divers facteurs dont les écarts de flux de trésorerie, les durées, les durées applicables aux principaux taux, la convexité ainsi que le bénéfice et la valeur économique pour les actionnaires à risque. La valeur économique pour les actionnaires correspond à la valeur nette des flux de trésorerie liés à l'actif à court terme, des primes périodiques à recevoir et du passif, actualisée selon les rendements du marché et rajustée en fonction des impôts et taxes.

Les activités de gestion de patrimoine du fonds général de la Société pourraient être exposées au risque de taux d'intérêt si le montant et le moment de la réalisation des actifs et passifs ne correspondent pas. Le tableau suivant présente l'incidence, sur la valeur économique pour les actionnaires, d'un mouvement immédiat et permanent de 1 % des taux d'intérêt sur toutes les échéances et dans tous les marchés en ce qui concerne les activités de gestion de patrimoine du fonds général :

Exercices terminés les 31 décembre	2006	2005
Hausse de 1 % des taux d'intérêt	(48)\$	(47)\$
Baisse de 1 % des taux d'intérêt	(11)\$	46 \$

Les activités d'assurance du fonds général de la Société sont soutenues par un portefeuille de placements composé d'obligations à moyen et à long terme et d'une importante part de placements à revenu variable, la répartition étant gérée de façon proactive. Par conséquent, il est difficile d'isoler le risque de taux d'intérêt lié à ces activités de la volatilité des cours des placements à revenu variable.

b) Risque de réassurance

Dans le cours normal de ses activités, la Société limite le montant de perte qu'elle peut subir sur tout contrat en cédant une part du risque à d'autres assureurs. Elle accepte en outre en réassurance des risques que cèdent d'autres réassureurs. Les cessions en réassurance ne libèrent pas la Société des obligations contractées en qualité d'assureur de première ligne. La défaillance des réassureurs peut entraîner des pertes pour elle; c'est pourquoi elle provisionne les sommes jugées non recouvrables. Pour réduire le risque de pertes résultant de l'insolvabilité des réassureurs, la Société limite la concentration du risque de crédit géographiquement et pour chaque réassureur, et elle choisit des réassureurs très bien notés.

L'incidence de la réassurance sur les primes s'établit comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre	2006	2005
Primes directes	19 469 \$	18 881 \$
Réassurances acceptées	1 393	1 364
Réassurances cédées	(1 758)	(1 658)
Total des primes	19 104 \$	18 587 \$

Note 9 ■ Impôts sur les bénéfices

Le taux effectif d'imposition utilisé dans le calcul de la charge d'impôts sur les bénéfices présentée dans les états des résultats consolidés s'éloigne du taux de 35 % au 31 décembre 2006 (34 % en 2005) prévu par la loi au Canada, pour les raisons ci-après :

Rapprochement de la charge d'impôts	2006	2005
Exercices terminés les 31 décembre	2006	2005
Charge d'impôts sur les bénéfices au taux prévu par la loi au Canada	1 868 \$	1 470 \$
Augmentation (diminution) des impôts attribuable aux :		
Revenus de placements exonérés	(139)	(117)
Écarts de taux d'imposition sur des bénéfices non assujettis à l'impôt du Canada	(325)	(149)
Constatation de l'économie d'impôts d'exercices antérieurs	(10)	(19)
Création (reprise) de provision pour moins-value	50	(105)
Crédits d'impôt général des sociétés	(70)	(73)
Autres	(8)	24
Charge d'impôts	1 366 \$	1 031 \$

Les éléments de la charge d'impôts présentée aux états des résultats consolidés sont les suivants :

Exercices terminés les 31 décembre	2006	2005
Charge d'impôts du Canada		
Exigibles	197 \$	198 \$
Futurs	(42)	53
	155 \$	251 \$
Charge d'impôts de l'étranger		
Exigibles	173 \$	115 \$
Futurs	1 038	665
	1 211 \$	780 \$
Charge d'impôts	1 366 \$	1 031 \$

Le montant des impôts sur les bénéfices payés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006 s'est élevé à 208 \$ (327 \$ en 2005).

Les impôts sur les bénéfices sont inclus dans les états financiers consolidés comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre	2006	2005
États des résultats consolidés		
Impôts sur les bénéfices	1 366 \$	1 031 \$
Bilans consolidés		
Écart d'acquisition – économie d'impôts découlant des options sur actions exercées	(16)	–
États de l'avoir consolidés		
Bénéfices non répartis d'ouverture liés à la modification de convention comptable	(2)	–
Économie d'impôts découlant des options sur actions exercées	(31)	–
Actions privilégiées	(4)	(4)
Compte de conversion de devises	(14)	44
Impôts sur les bénéfices	1 299 \$	1 071 \$

Les bénéfices non répartis de filiales non canadiennes peuvent être imposés au moment de leur rapatriement au Canada. La Société a constaté un passif d'impôts sur les bénéfices futurs à l'égard de ces bénéfices non répartis dans la mesure où la direction prévoit qu'il sera imputé aux bénéfices rapatriés dans un proche avenir. Si tous les bénéfices non répartis avaient été rapatriés, les impôts et taxes supplémentaires à payer qui auraient été imputés aux résultats se seraient élevés à 384 \$ au 31 décembre 2006 (267 \$ en 2005), selon les estimations.

Le tableau ci-après présente le total des impôts sur les bénéfices futurs ainsi que les principales composantes :

Aux 31 décembre	2006	2005
Actif d'impôts futurs :		
Provisions techniques	– \$	716 \$
Gain à la vente de placements	413	377
Autres	1 415	1 782
	1 828 \$	2 875 \$
Provision pour moins-value	(91)	(41)
Actif d'impôts futurs	1 737 \$	2 834 \$
Passif d'impôts futurs :		
Provisions techniques	(60)\$	– \$
Immeubles	(449)	(331)
Titres et autres placements	(2 894)	(3 232)
Actifs incorporels	(592)	(608)
Passif d'impôts futurs	(3 995)\$	(4 171)\$
Passif d'impôts futurs, montant net	(2 258)\$	(1 337)\$

Au 31 décembre 2006, la Société disposait de reports prospectifs de pertes fiscales d'environ 2 185 \$ (2 458 \$ en 2005). De ce montant, 2 090 \$ viennent à échéance entre 2007 et 2026, alors que 95 \$ n'ont pas d'échéance. Une économie d'impôts futurs de 663 \$ (824 \$ en 2005) a été comptabilisée, alors qu'une économie d'impôts futurs de 91 \$ (38 \$ en 2005) n'a pas été comptabilisée.

Au 31 décembre 2006, la Société disposait de reports au titre de crédits d'impôt général des sociétés d'environ 232 \$ (162 \$ en 2005), qui viennent à échéance entre 2022 et 2026.

Note 10 ■ Billets de consommation

Une filiale de JHF émet des billets de consommation dans le cadre de son programme *SignatureNotes*. Il s'agit d'un produit de placement vendu aux clients individuels du réseau de distribution par courtage, sous forme de titres à taux fixe ou variable qui sont négociés en Bourse. Les billets *SignatureNotes* sont émis chaque semaine et ont des échéances, taux d'intérêt et clauses de remboursement anticipé variés. Ils peuvent être remboursés au décès du porteur, jusqu'à concurrence de 1 % de l'ensemble des billets en circulation, sous réserve d'un capital total maximum individuel de 0,2 \$ US. Au 31 décembre 2006, ils portaient intérêt à des taux situés entre 1,85 % et 6,25 % (entre 1,75 % et 6,45 % en 2005) et venaient à échéance à diverses dates jusqu'en 2036. La juste valeur des billets de consommation était de 2 770 \$ au 31 décembre 2006 (2 814 \$ en 2005). Les justes valeurs sont établies en fonction des flux de trésorerie projetés et de l'actualisation à l'aide des taux actuels.

Note 11 ■ Dette à long terme

Aux 31 décembre	2006	2005
Dette de premier rang		
Billets à payer à 5,625 %, en dollars américains	597 \$	607 \$
Billets à moyen terme à 4,67 %	350	–
Billets à payer à Manulife Finance (Delaware) LLC	550	–
Autres billets à payer	437	471
Billets subordonnés		
5,70 % en dollars canadiens	–	250
6,24 % en dollars canadiens	550	550
Billets d'apport à l'excédent, en dollars américains	578	579
Total de la dette à long terme	3 062 \$	2 457 \$
Juste valeur	3 141 \$	2 561 \$

La juste valeur de la dette à long terme est établie à l'aide des cours du marché lorsque ceux-ci sont disponibles. La juste valeur des instruments de créance pour lesquels les cours du marché ne sont pas disponibles est déterminée par référence aux cours du marché d'un instrument de créance possédant des caractéristiques semblables ou à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie basé sur les taux d'intérêt actuels du marché.

La valeur comptable de la dette de premier rang et des billets d'apport à l'excédent reflète un écart d'évaluation après amortissement de 78 \$ US, résultant de l'acquisition de JHF (note 3). L'amortissement du rajustement de la juste valeur est comptabilisé dans les intérêts débiteurs des présents états financiers consolidés.

Le montant au comptant des intérêts versés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006 a été de 148 \$ (170 \$ en 2005). Les frais d'émission sont amortis sur la durée de la dette. Le coût non amorti de 5 \$ au 31 décembre 2006 (néant en 2005) a été inclus dans les actifs divers.

a) Billets à payer à 5,625 %, en dollars américains

Le 6 décembre 2001, JHF a émis 500 \$ US (796 \$) de billets de premier rang à 5,625 %, venant à échéance le 1^{er} décembre 2008, en vertu d'une déclaration d'enregistrement préalable visant l'émission de titres d'un montant maximal de 1 000 \$ US. Les billets sont remboursables à tout moment, en totalité ou en partie, au gré de JHF à un prix égal à la valeur nominale ou à la juste valeur des billets, selon la plus élevée des deux valeurs, établie en fonction des taux des bons du Trésor américain majorés de 20 points de base, et dans chaque cas majorée des intérêts courus et impayés.

b) Billets à moyen terme à 4,67 %

Le 28 mars 2006, la SFM a émis 350 \$ de billets à 4,67 %, venant à échéance le 28 mars 2013 et remboursables à tout moment par la SFM, en totalité ou en partie, à la valeur nominale ou à la juste valeur de la dette, selon la plus élevée des deux valeurs, établie en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 11 points de base, et dans chaque cas majorée des intérêts courus et impayés.

c) Billets à payer à Manulife Finance (Delaware) LLC

Le 14 décembre 2006, Manulife Holdings (Delaware) LLC (« MHD »), filiale en propriété exclusive de Manufacturers, a émis 550 \$ de billets de premier rang à Manulife Finance (Delaware) LLC (« MFLC »), filiale de Manulife Finance (Delaware), L.P. (« MFLP ») (voir la note 17 b)). MFLP et ses filiales sont des parties liées à la Société. Les billets viennent à échéance le 15 décembre 2016 et les intérêts sont payables semestriellement au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 0,302 %. MHD peut à tout moment rembourser les billets en totalité ou en partie à un prix équivalant au montant du capital et des intérêts impayés.

MFLP est une filiale en propriété exclusive. Toutefois les billets de premier rang émis par MFLP et les billets de premier rang que MFLC peut recevoir ne sont pas consolidés (voir la note 17 b)).

d) Autres billets à payer

Les billets à payer portent intérêt à des taux situés entre 6,496 % et 12,1 % et viennent à échéance à diverses dates jusqu'en 2015 avec des encours différents. Ces billets ont été émis par diverses filiales de JHF.

e) Billets subordonnés, en dollars canadiens

Le 16 février 2001, Manufacturers a émis, en deux tranches, 800 \$ de débetures subordonnées non garanties. Une tranche du capital de 250 \$, venant à échéance le 16 février 2011, portant intérêt au taux fixe de 5,70 % pendant cinq ans et, par la suite, au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1 %, a été remboursée à la valeur nominale plus les intérêts courus à la date de remboursement, le 16 février 2006. Une autre tranche du capital de 550 \$, venant à échéance le 16 février 2016, porte intérêt au taux fixe de 6,24 % pendant dix ans et, par la suite, au taux des acceptations bancaires à 90 jours (rajusté trimestriellement) majoré de 1 %. Les débetures sont remboursables en totalité ou en partie par Manufacturers, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, à tout moment avant le 16 février 2011 à la valeur nominale ou à la juste valeur de la dette, selon la plus élevée des deux valeurs, en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada majoré de 21,25 points de base, et, par la suite à la valeur nominale, plus les intérêts courus et impayés.

f) Billets d'apport à l'excédent, en dollars américains

Le 25 février 1994, JHF a émis 450 \$ US de billets d'apport à l'excédent à 7,375 %, venant à échéance le 15 février 2024. Tout paiement d'intérêt ou de capital sur ces billets nécessite l'autorisation préalable du Massachusetts Commissioner of Insurance.

La dette à long terme comporte diverses échéances, réparties comme suit :

Aux 31 décembre	2006	2005
Moins de un an	3 \$	23 \$
De un an à deux ans	606	13
De deux à trois ans	1	609
De trois à quatre ans	1	1
De quatre à cinq ans	416	2
Plus de cinq ans	2 035	1 809
Total	3 062 \$	2 457 \$

Note 12 ■ Obligations liées aux actions privilégiées et instruments de capitaux

Aux 31 décembre	2006	2005
Actions privilégiées – actions de catégorie A, série 1	344 \$	344 \$
Débetures de premier rang émises à Fiducie de capital Financière Manuvie		
Débetures à 6,7 %	940	940
Débetures à 7,0 %	60	60
Billets subordonnés à payer à Manulife Finance (Delaware) LLC	650	–
Titres d'emprunt subordonnés à payer à MIC Financing Trust I	578	578
Total	2 572 \$	1 922 \$
Juste valeur	2 703 \$	2 085 \$

La juste valeur des instruments de passifs est établie à l'aide des cours du marché lorsque ceux-ci sont disponibles. La juste valeur des instruments de passifs pour lesquels les cours du marché ne sont pas disponibles est déterminée par référence aux cours du marché d'un instrument de passif possédant des caractéristiques semblables ou à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie basé sur les taux d'intérêt actuels du marché.

Actions privilégiées

Le 19 juin 2003, la SFM a émis 14 millions d'actions de catégorie A, série 1 (les « actions privilégiées de série 1 »), au prix de 25 \$ l'action, pour un total de 350 \$. Les actions privilégiées de série 1 ne confèrent aucun droit de vote et donnent droit à des dividendes en espèces privilégiés non cumulatifs trimestriels, si le conseil d'administration de la SFM en déclare, au taux annuel de 4,10 % par action privilégiée de série 1. Moyennant l'approbation des organismes de réglementation, la SFM pourra racheter une partie ou la totalité des actions privilégiées de série 1 à compter du 19 juin 2010, selon un barème de primes décroissantes allant de 1,25 \$ par action privilégiée de série 1 à néant, au comptant ou contre des actions ordinaires émises par la SFM. À compter du 19 décembre 2015, les actions privilégiées de série 1 pourront être converties au gré du porteur en actions ordinaires de la SFM, le nombre étant déterminé par une

formule prescrite, et la SFM pourra, avant la date de conversion, racheter les actions privilégiées au comptant ou trouver d'autres acheteurs pour ces actions.

Débetures de premier rang émises à Fiducie de capital Financière Manuvie

Le 10 décembre 2001, Manufacturers a émis des débetures de premier rang à Fiducie de capital Financière Manuvie (la « Fiducie »). Les débetures viennent à échéance le 31 décembre 2051 et les intérêts sont payables semestriellement, soit le 30 juin et le 31 décembre. Manufacturers peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, à l'entrée en vigueur de certaines modifications des règlements touchant la fiscalité ou le capital réglementaire, ou à la date de tout paiement d'intérêt après le 31 décembre 2006, mais avant le 30 juin 2012, rembourser les débetures à la valeur nominale ou à la juste valeur de la dette, selon la plus élevée des deux valeurs, basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 40 points de base dans le cas des débetures à 7,0 % et majoré de 32 points de base dans le cas des débetures à 6,7 %, et à la valeur nominale à compter du 30 juin 2012, et dans chaque cas majorée des intérêts courus et impayés.

Au gré de la Fiducie, les débetures à 7,0 % peuvent être converties en actions de catégorie A, série 2, de Manufacturers, et les débetures à 6,7 %, en actions de catégorie A, série 4, de Manufacturers. Dans certaines circonstances, les obligations à 7,0 % seront converties automatiquement en actions de catégorie A, série 3, de Manufacturers, et les débetures à 6,7 % seront converties automatiquement en actions de catégorie A, série 5, de Manufacturers.

La Fiducie, société d'investissement à capital variable en propriété exclusive, est réputée être une EDDV, mais comme la Société n'en est pas le principal bénéficiaire, la Fiducie n'est pas consolidée (se reporter à la note 17 b)).

Billets subordonnés à payer à Manulife Finance (Delaware) LLC

Le 14 décembre 2006, MHD, filiale en propriété exclusive de Manufacturers, a émis 650 \$ de billets subordonnés à MFLLC, filiale de MFLP. Les billets viennent à échéance le 15 décembre 2036 et les intérêts sont payables semestriellement au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 0,72 %. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, MHD peut à tout moment rembourser les billets, en totalité ou en partie, au montant du capital et des intérêts impayés. Les frais d'émission sont amortis sur la durée de la dette. Le coût non amorti de 5 \$ au 31 décembre 2006 (néant en 2005) a été inclus dans les actifs divers.

MFLP est une filiale en propriété exclusive. Toutefois les débetures subordonnées émises par MFLP et les billets subordonnés que MFLLC peut recevoir ne sont pas consolidés (voir la note 17 b)).

Titres d'emprunt subordonnés à payer à MIC Financing Trust I

En janvier 1997, The Manufacturers Investment Corporation (« MIC ») a émis 485 \$ US de titres d'emprunt subordonnés à MIC Financing Trust I (« MIC Trust ») créée par MIC. Ces titres viennent à échéance le 1^{er} février 2027 et portent intérêt à 8,25 % par année, payables semestriellement, soit le 1^{er} février et le 1^{er} août. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, MIC pourra rembourser les titres d'emprunt subordonnés au montant du capital plus les intérêts courus et impayés à tout moment à compter du 1^{er} février 2007.

MIC Trust est une fiducie en propriété exclusive de MIC. Toutefois, les titres de fiducie privilégiés émis par MIC Trust et les 485 \$ US de titres d'emprunt secondaires que MIC Trust peut recevoir ne sont pas consolidés (voir la note 17 b)).

Note 13 ■ Part des actionnaires sans contrôle dans des filiales

Aux 31 décembre	2006	2005
Part des actionnaires sans contrôle dans les actions ordinaires des filiales	109 \$	94 \$
Actions privilégiées de catégorie A, série 6 émises par Manufacturers	93	93
Total	202 \$	187 \$

Les actions privilégiées de catégorie A, série 6, à dividende non cumulatif de Manufacturers (les « actions de série 6 ») sont sans droit de vote et rachetables au gré de Manufacturers au prix de 26,00 \$ l'action pendant 12 mois à compter du 31 décembre 2007, de 25,75 \$ l'action pendant 12 mois à compter du 31 décembre 2008, de 25,50 \$ l'action pendant 12 mois à compter du 31 décembre 2009, de 25,25 \$ l'action pendant 12 mois à compter du 31 décembre 2010 ou de 25,00 \$ l'action pendant 12 mois à compter du 31 décembre 2011.

Note 14 ■ Capital social

Le capital social autorisé de la SFM consiste en :

- a) un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale;
- b) un nombre illimité d'actions privilégiées de catégories A et B sans valeur nominale pouvant être émises en série.

Actions privilégiées

Le 18 février 2005, la SFM a émis 14 millions d'actions de catégorie A, série 2 (les « actions privilégiées de série 2 »), au prix de 25 \$ l'action, pour un total de 350 \$. Les actions privilégiées de série 2 ne confèrent aucun droit de vote et donnent droit à des dividendes en espèces privilégiés non cumulatifs trimestriels, si le conseil d'administration de la SFM en déclare, au taux annuel de 4,65 % par action privilégiée de série 2. Moyennant l'approbation des organismes de réglementation, la SFM pourra racheter, au comptant, une partie ou la totalité des actions privilégiées de série 2 à compter du 19 mars 2010, selon un barème de primes décroissantes allant de 1,00 \$ par action privilégiée de série 2 à néant.

Le 3 janvier 2006, la SFM a émis 12 millions d'actions de catégorie A, série 3 (les « actions privilégiées de série 3 »), au prix de 25 \$ l'action, pour un total de 300 \$. Les actions privilégiées de série 3 ne confèrent aucun droit de vote et donnent droit à des dividendes en espèces privilégiés non cumulatifs trimestriels, si le conseil d'administration de la SFM en déclare, au taux annuel de 4,50 % par action privilégiée de série 3. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la SFM pourra racheter, au comptant, une partie ou la totalité des actions privilégiées de série 3 à compter du 19 mars 2011, selon un barème de primes décroissantes allant de 1,00 \$ par action privilégiée de série 3 à néant.

Actions ordinaires

Le 3 novembre 2005, la Bourse de Toronto (la « Bourse ») a accepté l'avis déposé par la SFM concernant son intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des affaires pendant la période de 12 mois débutant le 9 novembre 2005 en vue de racheter jusqu'à concurrence de 100 millions de ses actions ordinaires, soit près de 6,3 % des actions ordinaires alors en circulation. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, la SFM a racheté et par la suite annulé 45 millions (1 million en 2005) de ses actions ordinaires dans le cadre de cette offre de rachat dans le cours normal des affaires, pour un coût de 1 631 \$ (49 \$ en 2005). Une offre précédente de rachat dans le cours normal des affaires est venue à échéance le 8 novembre 2005.

Le 7 novembre 2006, la Bourse a accepté l'avis déposé par la SFM concernant son intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des affaires pendant la période de 12 mois commençant le 9 novembre 2006. Aux termes de cette offre, la SFM peut racheter jusqu'à concurrence de 75 millions d'actions ordinaires, soit près de 4,9 % des actions ordinaires en circulation. Par ailleurs, la SFM ne peut racheter plus de 2 % de ses actions ordinaires au cours d'une période de 30 jours. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, la SFM n'a racheté ni annulé aucune de ses actions ordinaires dans le cadre de cette offre de rachat dans le cours normal des affaires.

Toutes les opérations effectuées dans le cadre de l'offre de rachat dans le cours normal des affaires ont été et seront négociées à la Bourse aux prix du marché (ou, sur approbation de la Bourse, hors Bourse) selon le nombre et le moment déterminés par la SFM, conformément aux lois et règlements applicables. Toutes les actions rachetées dans le cadre de l'offre seront annulées.

Au total, pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2006, la SFM a racheté et par la suite annulé 45 millions (42 millions en 2005) de ses actions ordinaires dans le cadre des offres de rachat dans le cours normal des affaires, pour un coût total de 1 631 \$ (1 238 \$ en 2005).

Le 2 juin 2006, la SFM a versé un dividende en actions à raison de une action ordinaire pour chacune de ses actions ordinaires émises et en circulation. Ce dividende a eu le même effet qu'un fractionnement des actions ordinaires de la SFM à raison de deux pour une. Tous les nombres d'actions ordinaires et tous les montants par action ordinaire ont été retraités afin de tenir compte de ce dividende en actions.

	2006		2005	
	Nombre d'actions (en millions)	Montant	Nombre d'actions (en millions)	Montant
Exercices terminés les 31 décembre				
Actions ordinaires				
Solde au 1 ^{er} janvier	1 584	14 490 \$	1 616	14 646 \$
Émises à l'exercice d'options sur actions et d'unités d'actions différées	8	171	10	228
Offres publiques de rachat dans le cours normal des affaires – achetées à des fins d'annulation	(45)	(413)	(42)	(384)
Solde au 31 décembre	1 547	14 248 \$	1 584	14 490 \$

Note 15 ■ Attributions à base d'actions

En vertu du régime d'options sur actions des dirigeants de la SFM (le « régime des dirigeants »), des options sur actions sont attribuées à certaines personnes. Les options donnent aux porteurs le droit d'acheter des actions ordinaires à un prix d'exercice équivalant au cours de clôture des actions ordinaires de la SFM à la Bourse, le jour ouvrable précédant la date d'attribution des options. Les droits rattachés aux options s'acquiescent sur une période maximale de quatre ans et les options expirent, au plus tard, dix ans après la date de l'attribution. Au total, 73 600 000 actions ordinaires ont été réservées pour émission en vertu du régime des dirigeants.

En 2000, la SFM a attribué des unités d'actions différées (« UAD ») à certains salariés en vertu du régime des dirigeants. Les droits rattachés à ces UAD ont été acquis sur une période de trois ans, et chaque UAD donne au porteur le droit de recevoir une action ordinaire à la date de la retraite ou de la cessation d'emploi. Lorsque des dividendes sont versés sur les actions ordinaires de la SFM, les porteurs d'UAD sont réputés avoir reçu des dividendes au même taux, payables sous forme d'UAD supplémentaires. Au 31 décembre 2006, 3,3 millions d'UAD étaient en circulation (3,6 millions en 2005).

En outre, dans le cadre du programme de rémunération différée de la Société, la SFM attribue au titre du régime des dirigeants des UAD dont le porteur a le droit de recevoir un paiement en espèces correspondant à la valeur du même nombre d'actions ordinaires, majoré des dividendes crédités, au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi. En 2006, 181 000 UAD (182 000 en 2005) ont été attribuées à certains salariés qui ont choisi de reporter en totalité ou en partie la réception de leur prime de rendement annuelle. Également en 2006, 720 000 UAD (néant en 2005) ont été attribuées à certains salariés qui avaient choisi de reporter en totalité ou en partie le paiement de leurs unités d'actions temporairement inaccessibles de 2004. Les droits rattachés aux UAD attribuées en 2005 et en 2006 ont été acquis au moment de l'attribution.

En date du 1^{er} janvier 2001, la SFM a mis en place le programme international d'actionnariat destiné à ses salariés admissibles ainsi que le régime d'actionnariat des administrateurs externes. En vertu du programme international d'actionnariat, les salariés admissibles peuvent choisir de consacrer jusqu'à 5 % de leur salaire de base annuel à l'achat d'actions ordinaires de la SFM. Sous réserve de conditions, la SFM verse un montant correspondant au pourcentage des cotisations admissibles des salariés jusqu'à concurrence de certains maximums. Les cotisations de la SFM sont acquiescées immédiatement. Tous les montants versés servent à acheter des actions ordinaires sur le marché libre par le fiduciaire du régime.

En vertu du régime d'actionnariat des administrateurs externes, chaque administrateur admissible peut choisir de recevoir ses jetons de présence sous forme d'UAD ou d'actions ordinaires plutôt qu'en espèces. Lorsqu'il cesse d'être membre du conseil d'administration, l'administrateur admissible qui a choisi de recevoir des UAD peut recevoir un montant au comptant correspondant à la valeur des UAD accumulées dans son compte ou, s'il préfère, un nombre équivalant d'actions ordinaires. Au total, un million d'actions ordinaires de la SFM ont été réservées au titre du régime d'actionnariat des administrateurs externes.

Par le passé, la SFM a attribué des options sur actions à des administrateurs en vertu du programme d'intéressement des administrateurs (le « PIA »). Aucune option sur actions n'a été attribuée en vertu de ce programme en 2005 et 2006, par suite de la décision, prise par le conseil d'administration en 2004, de cesser définitivement d'attribuer des options sur actions aux administrateurs. Au total, 500 000 actions ordinaires de la SFM ont été réservées pour émission en vertu du PIA.

En 2003, la SFM a créé un nouveau régime d'unités d'actions temporairement inaccessibles (« UAT »). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, 1,6 million (1,8 million en 2005) d'UAT ont été attribuées à certains salariés admissibles en vertu du régime. Les UAT sont des actions ordinaires fictives de la SFM qui donnent au participant le droit de recevoir un paiement égal à la valeur marchande du même nombre d'actions ordinaires, majoré des dividendes crédités, lorsque les droits des UAT lui sont acquis. Ceux-ci deviennent acquis dans les trois ans suivant la date d'attribution, sous réserve de conditions relatives au rendement, et la charge de rémunération connexe est constatée sur cette période, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition des droits, auquel cas le coût est constaté sur la période entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. La charge de rémunération liée aux UAT pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 s'est établie à 79 \$ (99 \$ en 2005).

	2006	2005
	Nombre d'UAD (en milliers)	
Exercices terminés les 31 décembre		
En cours le 1 ^{er} janvier	4 100	4 182
Émises	935	230
Réinvesties	80	80
Rachetées	(394)	(392)
En cours au 31 décembre	4 721	4 100

Parmi les UAD en cours au 31 décembre 2006, 3 331 000 (3 618 000 en 2005) donnaient droit au porteur de recevoir des actions ordinaires, 1 130 000 (236 000 en 2005) donnaient droit au porteur de recevoir un paiement au comptant et 260 000 (246 000 en 2005) donnaient droit au porteur de recevoir, à son gré, un paiement au comptant ou des actions ordinaires.

Avant la fusion de la Société avec JHF en 2004, les options sur actions étaient octroyées de façon discrétionnaire aux termes du régime d'intéressement à long terme et du régime d'intéressement à long terme des administrateurs non salariés de JHF (les « régimes de John Hancock »). Ces options sur actions étaient acquises à raison de 50 % par année en deux ans et devaient être exercées dans un délai maximal de cinq ans. Le 28 avril 2004, toutes les primes d'encouragement à moyen terme et à long terme en cours de JHF ont été converties en primes d'encouragement de la Société à raison de 1,1853 unité de la Société par unité de JHF. Les régimes de JHF n'octroyaient plus de nouvelles primes, mais ils demeureront en vigueur jusqu'à ce que toutes les primes en cours aient été exercées ou résiliées.

	2006		2005	
	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré
Exercices terminés les 31 décembre				
En cours le 1 ^{er} janvier	34	20,64 \$	41	19,48 \$
Attribuées	3	36,96 \$	4	29,00 \$
Exercées	(7)	19,00 \$	(10)	18,85 \$
Déchues	–	27,78 \$	(1)	22,65 \$
En cours au 31 décembre	30	22,68 \$	34	20,64 \$
Exercibles au 31 décembre	22	19,88 \$	24	18,95 \$

Options en cours

	Options en cours			Options exercibles	
	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré
Au 31 décembre 2006					
Prix d'exercice					
13,22 \$ – 19,52 \$	8	16,29 \$	3,85 ans	8	16,15 \$
19,53 \$ – 25,45 \$	15	21,59 \$	4,52 ans	13	21,30 \$
25,46 \$ – 36,98 \$	7	32,51 \$	8,56 ans	1	28,92 \$
Total	30	22,68 \$	5,27 ans	22	19,88 \$

La juste valeur moyenne pondérée de chaque option attribuée en 2006 a été estimée à 8,43 \$ (6,11 \$ en 2005) au moyen du modèle de Black et Scholes. Ce modèle est fondé sur les hypothèses de moyenne pondérée suivantes : taux d'intérêt sans risque de 4,2 % (3,7 % en 2005), taux de rendement des actions de 1,9 % (1,9 % en 2005), taux de volatilité prévu de 20 % (20 % en 2005) et durée prévue de 6,5 ans (6 ans en 2005).

La Société a comptabilisé une charge de rémunération au titre des options sur actions attribuées après le 1^{er} janvier 2002 ainsi qu'une hausse compensatoire au surplus d'apport de 26 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006 (33 \$ en 2005).

Au total, la Société a constaté une charge de rémunération à base d'actions de 105 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 (132 \$ en 2005).

Résultat dilué par action

Exercices terminés les 31 décembre	2006	2005
Résultat dilué par action ordinaire	2,51 \$	2,03 \$
Bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	3 955 \$	3 280 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en millions)	1 563	1 597
Attributions à base d'actions ¹ (en millions)	16	15
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées (en millions)	1 579	1 612

¹ L'effet dilutif des attributions à base d'actions a été calculé en appliquant la méthode du rachat d'actions. Cette méthode calcule le nombre d'actions supplémentaires en supposant que les attributions à base d'actions en cours sont i) exercées puis ii) réduites du nombre d'actions pouvant être rachetées à partir du produit d'émission, selon le cours moyen des actions ordinaires de la SFM pour la période. Un nombre moyen de trois millions (quatre millions en 2005) d'attributions à base d'actions antidilutives a été exclu du calcul.

Note 16 ■ Avantages sociaux futurs

La Société offre un certain nombre de régimes de retraite et d'avantages sociaux, à prestations déterminées et à cotisations déterminées, à ses salariés et agents admissibles. Parmi ces régimes, notons des régimes de retraite universels aux salariés, qui sont principalement capitalisés, des régimes de retraite complémentaires offerts aux dirigeants, qui sont principalement non capitalisés, et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que des régimes de retraite, qui sont aussi principalement non capitalisés.

La politique de capitalisation de la Société pour tous les régimes applicables consiste à verser au moins les cotisations annuelles minimales requises selon les règlements des pays dans lesquels les régimes sont offerts. Les hypothèses et méthodes prescrites aux fins des exigences réglementaires de capitalisation sont différentes des hypothèses et méthodes comptables.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes aux fins comptables au 31 décembre de chaque année. Les évaluations actuarielles visant à déterminer les cotisations annuelles requises de l'employeur au titre des régimes de retraite du Canada doivent se faire aux trois ans. La plus récente évaluation actuarielle du principal régime de retraite du personnel du Canada a été effectuée au 31 décembre 2005. La date de la prochaine évaluation actuarielle du régime de retraite du personnel du Canada aux fins de capitalisation est le 31 décembre 2008. Les régimes de retraite des États-Unis nécessitent une évaluation annuelle, la plus récente évaluation ayant été menée au 1^{er} janvier 2006.

Régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi

Exercices terminés les 31 décembre	Prestations de retraite		Avantages postérieurs à l'emploi	
	2006	2005	2006	2005
Variation des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes au 1 ^{er} janvier	3 440 \$	3 468 \$	314 \$	312 \$
Rendement réel des actifs des régimes	528	290	39	12
Cotisations de l'employeur	79	131	69	72
Cotisations des participants	1	1	4	8
Prestations versées	(324)	(352)	(73)	(79)
Incidence des taux de change	17	(98)	1	(11)
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre¹	3 741 \$	3 440 \$	354 \$	314 \$

¹ Dans le cadre de l'acquisition de JHF en avril 2004, des régimes de retraite non admissibles capitalisés au moyen d'un « rabbi trust » ont été acquis. Ces régimes couvrent différents dirigeants. Les actifs du rabbi trust au titre de ces régimes ne sont pas compris aux présentes. En cas d'insolvabilité de la Société, les actifs du rabbi trust peuvent servir à couvrir les réclamations des créanciers ordinaires. Au 31 décembre 2006, les actifs du rabbi trust s'élevaient à 474 \$ (460 \$ en 2005) et les obligations au titre des régimes, à 401 \$ (391 \$ en 2005). L'évaluation de ces régimes a été effectuée au 31 décembre 2006.

Exercices terminés les 31 décembre	Prestations de retraite		Avantages postérieurs à la retraite	
	2006	2005	2006	2005
Variations des obligations liées aux prestations constituées				
Solde au 1 ^{er} janvier	3 955 \$	3 850 \$	1 007 \$	995 \$
Coût des services rendus	65	66	19	13
Intérêts débiteurs	197	213	50	56
Cotisations des participants	1	1	4	8
Modifications	(2)	–	–	4
(Gains actuariels) pertes actuarielles	(91)	292	(75)	35
Prestations versées	(324)	(352)	(73)	(79)
Incidence des taux de change	9	(115)	(3)	(25)
Solde au 31 décembre	3 810 \$	3 955 \$	929 \$	1 007 \$

Aux 31 décembre	Prestations de retraite		Avantages postérieurs à l'emploi	
	2006	2005	2006	2005
Excédent des passifs sur la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice (Gain actuariel) perte actuarielle nette non constatée	(69)\$	(515)\$	(575)\$	(693)\$
Coût des services passés non constaté	(50)	347	(42)	52
	12	24	(7)	(10)
Passif au titre des prestations constituées au 31 décembre, montant net	(107)\$	(144)\$	(624)\$	(651)\$

Montants constatés aux bilans consolidés

Aux 31 décembre	Prestations de retraite		Avantages postérieurs à l'emploi	
	2006	2005	2006	2005
Coût des prestations payées d'avance	524 \$	473 \$	– \$	– \$
Passif au titre des prestations constituées	(631)	(617)	(624)	(651)
Passif au titre des prestations constituées au 31 décembre, montant net	(107)\$	(144)\$	(624)\$	(651)\$

Au 31 décembre 2006, les régimes de retraite capitalisés universels se composaient de 3 722 \$ d'actifs (3 415 \$ en 2005) et de 3 053 \$ d'obligations au titre des prestations (3 213 \$ en 2005), entraînant un surplus au titre des prestations de 669 \$ (202 \$ en 2005). Ces régimes sont assujettis à des exigences réglementaires relatives aux cotisations. Pour les autres régimes de retraite non capitalisés universels, le montant du déficit au titre des prestations de retraite totalisait 49 \$ au 31 décembre 2006 (46 \$ en 2005), dont 47 \$ (44 \$ en 2005) ont été imputés aux résultats ou constatés autrement dans les comptes de la Société.

Les régimes de retraite supplémentaires offerts aux dirigeants de la Société sont principalement non capitalisés et, au 31 décembre 2006, se composaient de 19 \$ d'actifs (25 \$ en 2005) et de 708 \$ d'obligations au titre des prestations (696 \$ en 2005), entraînant un déficit au titre des prestations de 689 \$ (671 \$ en 2005), dont 540 \$ (534 \$ en 2005) ont déjà été imputés aux résultats. De plus, les actifs du rabbi trust à l'appui d'une partie de ces obligations au titre des prestations destinées aux dirigeants s'élevaient à 474 \$ au 31 décembre 2006 (460 \$ en 2005). Ces actifs font partie du fonds général de la Société mais sont détenus par un fiduciaire externe. Les autres actifs qui soutiennent ces obligations font également partie des actifs du fonds général de la Société et ne sont pas présentés séparément.

La répartition par catégorie des actifs et des obligations des divers régimes de retraite, y compris le rabbi trust, était la suivante :

Aux 31 décembre	Prestations de retraite	
	2006	2005
Régimes de retraite capitalisés universels		
Juste valeur des actifs des régimes	3 722 \$	3 415 \$
Obligations au titre des prestations constituées	3 053	3 213
Excédent de la juste valeur des actifs des régimes sur les passifs des régimes	669 \$	202 \$
Régimes de retraite non capitalisés universels		
Juste valeur des actifs des régimes	– \$	– \$
Obligations au titre des prestations constituées	49	46
Insuffisance de la juste valeur des actifs des régimes sur les passifs des régimes	(49)\$	(46)\$
Régimes de retraite non capitalisés à l'intention des dirigeants		
Juste valeur des actifs des régimes	19 \$	25 \$
Obligations au titre des prestations constituées	708	696
Insuffisance de la juste valeur des actifs des régimes sur les passifs des régimes	(689)\$	(671)\$
Autres		
Actifs du rabbi trust	474 \$	460 \$
Total		
Juste valeur des actifs	4 215 \$	3 900 \$
Obligations au titre des prestations constituées	3 810	3 955
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs sur les passifs des régimes	405 \$	(55)\$

Les actifs auxquels sont adossés la tranche des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui ne sont pas capitalisés font également partie des actifs du fonds général de la Société et ne sont pas présentés séparément.

La répartition moyenne pondérée des actifs par catégorie d'actif au titre des régimes de retraite capitalisés de la Société était la suivante :

Aux 31 décembre	Répartition réelle	
	2006	2005
Actions ¹	59 %	59 %
Titres de créance	30 %	30 %
Immeubles	3 %	5 %
Autres	8 %	6 %
Total	100 %	100 %

¹ Les actifs des régimes comprennent des placements dans les actions ordinaires de la SFM à hauteur de 3 \$ (3 \$ en 2005).

Les éléments de la charge nette au titre des régimes de retraite et des régimes d'avantages complémentaires postérieurs à l'emploi sont les suivants :

Exercices terminés les 31 décembre	Prestations de retraite		Avantages postérieurs à l'emploi	
	2006	2005	2006	2005
Coût des services rendus des régimes à prestations déterminées	65 \$	66 \$	19 \$	13 \$
Coût des services rendus des régimes à cotisations déterminées	56	56	–	–
Intérêts débiteurs	197	213	50	56
Rendement positif réel des actifs des régimes	(528)	(290)	(39)	(12)
(Gains actuariels) pertes actuarielles	(91)	292	(75)	35
Modifications de régimes	3	–	–	4
Coûts des régimes engagés avant les rajustements	(298)\$	337 \$	(45)\$	96 \$
Écart entre les coûts survenus au cours de l'exercice et les coûts constatés :				
Rendement des actifs des régimes ¹	277	23	13	(14)
Pertes actuarielles (gains actuariels) ²	111	(278)	78	(34)
Modifications de régimes ³	8	6	(2)	(8)
Charge nette	98 \$	88 \$	44 \$	40 \$

¹ Rendement prévu des actifs des régimes de 277 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 (293 \$ en 2005), moins le report du rendement réel des actifs des régimes, soit 567 \$ (302 \$ en 2005).

² Montant (des gains actuariels) des pertes actuarielles amorti de 23 \$ pour 2006 (15 \$ en 2005), moins les gains actuariels réels de 166 \$ (pertes de 327 \$ en 2005).

³ Amortissement des modifications de régimes de 9 \$ pour 2006 (2 \$ en 2005), moins le coût réel des modifications de régimes de 3 \$ (4 \$ en 2005).

Principales hypothèses de la moyenne pondérée

Les hypothèses de la moyenne pondérée retenues par la Société pour calculer l'obligation au titre des prestations constituées et la charge nette pour l'ensemble des régimes se présentent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre	Prestations de retraite		Avantages postérieurs à l'emploi	
	2006	2005	2006	2005
Pour calculer l'obligation au titre des prestations constituées de l'exercice				
Taux d'actualisation	5,6 %	5,3 %	5,7 %	5,4 %
Taux de croissance de la rémunération	3,9 %	3,9 %	3,6 %	3,6 %
Taux tendanciel du coût des soins de santé initial ¹	s.o.	s.o.	9,2 %	9,7 %
Pour calculer la charge nette de l'exercice				
Taux d'actualisation	5,3 %	5,7 %	5,4 %	5,8 %
Rendement prévu sur les actifs des régimes ²	7,9 %	8,1 %	8,3 %	8,5 %
Taux de croissance de la rémunération	3,9 %	3,9 %	3,6 %	3,6 %
Taux tendanciel du coût des soins de santé initial ¹	s.o.	s.o.	9,7 %	10,1 %

¹ Le taux tendanciel du coût des soins de santé retenu pour évaluer l'obligation, aux États-Unis, au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi était de 9,5 % passant graduellement à 5,0 % pour 2016 et les exercices subséquents (10,0 % en 2005 passant graduellement à 5,0 % pour 2016) et celui pour évaluer la charge était de 10,0 % passant graduellement à 5,0 % pour 2016 et les exercices subséquents (10,5 % en 2005 passant graduellement à 5,0 % pour 2016). Au Canada, le taux retenu pour évaluer l'obligation au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi était de 8,0 % passant graduellement à 5,0 % pour 2013 et les exercices subséquents (8,5 % en 2005 passant graduellement à 5,0 % pour 2013) et celui pour évaluer la charge était de 8,5 % passant graduellement à 5,0 % pour 2013 et les exercices subséquents (8,5 % en 2005 passant graduellement à 5,5 % pour 2008).

² Le rendement prévu des actifs des régimes de retraite américains était de 8,25 % (entre 8,25 % et 8,5 % en 2005). Le rendement prévu des actifs des régimes canadiens a été de 6,9 % (6,9 % en 2005). Les autres régimes de retraite avaient un rendement prévu de 4,7 % (4,4 % en 2005).

Pour élaborer les hypothèses relatives au taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes, la Société tient compte des rendements passés et des attentes futures pour chaque catégorie d'actif, ainsi que de la répartition cible des actifs du portefeuille de régimes de retraite.

Sensibilité des principales hypothèses

Les hypothèses adoptées peuvent avoir une incidence importante sur les obligations et les charges constatées à l'égard des régimes de retraite et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. La sensibilité des obligations et des charges aux modifications des hypothèses est illustrée dans le tableau ci-dessous.

Au 31 décembre 2006 et pour l'exercice terminé à cette date	Prestations de retraite		Avantages postérieurs à l'emploi	
	Obligation	Charge	Obligation	Charge
Taux d'actualisation				
Incidence d'une hausse de 1 %	(394)\$	(7)\$	(88)\$	(4)\$
Incidence d'une diminution de 1 %	483 \$	10 \$	107 \$	3 \$
Rendement prévu des actifs des régimes				
Incidence d'une hausse de 1 %	s.o.	(32)\$	s.o.	(3)\$
Incidence d'une diminution de 1 %	s.o.	32 \$	s.o.	3 \$
Taux de croissance de la rémunération				
Incidence d'une hausse de 0,25 %	11 \$	2 \$	– \$	– \$
Incidence d'une diminution de 0,25 %	(11)\$	(2)\$	– \$	– \$
Taux tendanciel du coût des soins de santé				
Incidence d'une hausse de 1 %	s.o.	s.o.	56 \$	7 \$
Incidence d'une diminution de 1 %	s.o.	s.o.	(49)\$	(6)\$

Flux de trésorerie – Cotisations

Le total des paiements en espèces pour l'ensemble des avantages sociaux futurs, incluant les cotisations en espèces par la Société à ses régimes capitalisés de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, les paiements en espèces versés directement aux bénéficiaires de ses régimes non capitalisés de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, ainsi que les cotisations en espèces à ses régimes de retraite à cotisations déterminées, se présente comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre	Prestations de retraite		Avantages postérieurs à l'emploi	
	2006	2005	2006	2005
Régimes à prestations déterminées	79 \$	131 \$	69 \$	72 \$
Régimes à cotisations déterminées	56	56	–	–
Total	135 \$	187 \$	69 \$	72 \$

Flux de trésorerie – Prestations estimatives

L'estimation des prestations futures au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi figure ci-dessous :

Exercices terminés les 31 décembre	Prestations de retraite	Avantages postérieurs à l'emploi
2007	294 \$	71 \$
2008	286	72
2009	290	73
2010	301	74
2011	296	74
2012 - 2016	1 544	372

Au cours de l'exercice, le comité de retraite de John Hancock a approuvé et mis en place une plateforme de placements unique pour ses régimes de retraite 401(k) aux États-Unis. La plateforme retenue est celle utilisée pour le régime de retraite 401(k) de la Société. En raison de cette opération, la Société a comptabilisé, dans les états de l'évolution de l'actif net des fonds distincts consolidés, des dépôts de 622 \$ des titulaires de contrats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 (néant en 2005).

Note 17 ■ Entités à détenteurs de droits variables

a) Placements qui sont des entités à détenteurs de droits variables

Entités à détenteurs de droits variables consolidées aux fonds distincts de la Société

À titre d'investisseur et de gestionnaire de placements, la Société entretient des relations avec divers types d'entités, certaines étant des EDDV. Les fonds distincts de la Société sont jugés le principal bénéficiaire de certaines EDDV du secteur forestier. La consolidation de ces EDDV aux fonds distincts au 31 décembre 2006 a entraîné une hausse des actifs des fonds distincts de 213 \$ (206 \$ en 2005), une hausse des passifs des fonds distincts de 73 \$ (73 \$ en 2005) et une augmentation des actifs nets détenus par les autres porteurs de contrats de 140 \$ (133 \$ en 2005).

Entités à détenteurs de droits variables non consolidées

À l'exception de ce qui précède, la Société a établi qu'elle n'était pas le principal bénéficiaire des EDDV dans lesquelles elle investit ou dont elle assure la gestion et, par conséquent, elle n'est pas tenue de les consolider.

La présente section présente les entités avec lesquelles la Société entretient des relations importantes et un sommaire des informations financières sur celles-ci.

Fonds de titres adossés à des créances avec flux groupés

La Société agit à titre de gestionnaire de placements pour certains véhicules de placements adossés à des créances, mieux connus sous le nom de fonds de titres adossés à des créances avec flux groupés (« fonds de titres adossés »). La Société a établi que la plupart des fonds de titres adossés qu'elle gère sont des EDDV. La Société investit également dans les titres d'emprunt ou de participation de ces fonds de titres adossés, ainsi que dans les titres d'emprunt ou de participation de fonds de titres adossés gérés par d'autres. Toute perte nette supérieure aux capitaux propres du fonds de titres adossés est assumée par les détenteurs des titres d'emprunt. Les porteurs de titres émis par des fonds de titres adossés gérés par la Société ne peuvent faire valoir de droits à l'encontre des actifs de la Société si les fonds de titres adossés ne respectent pas leurs obligations. Le risque de perte de la Société relativement à tous les fonds de titres adossés qu'elle gère, ou dans lesquels elle investit, se limite à son placement dans ces fonds.

La perte maximale que pourrait subir la Société en raison des fonds de titres adossés qu'elle gère s'élève à 90 \$ (198 \$ en 2005), soit 54 \$ (150 \$ en 2005) au titre des placements en tranches notées Aa1 ou mieux, 18 \$ (20 \$ en 2005) au titre de placements en tranches notées sous BBB et 18 \$ (28 \$ en 2005) au titre de placements en titres de participation.

Taille totale des fonds de titres adossés gérés par la Société

Aux 31 décembre	2006	2005
Total de l'actif	9 382 \$	6 227 \$
Total de la dette	9 137 \$	6 100 \$
Total des autres passifs	65	29
Total du passif	9 202 \$	6 129 \$
Total de l'avoir	180	98
Total du passif et de l'avoir¹	9 382 \$	6 227 \$

¹ Comprend le placement de la Société dans la dette et l'avoir des fonds de titres adossés gérés par la Société qui sont ou non des EDDV.

Sociétés immobilières à loyer modique

La Société a des placements admissibles à des crédits d'impôt pour habitations à loyer modique ou des crédits d'impôt historiques (« sociétés immobilières à loyer modique »). Ces placements se font essentiellement par l'entremise de sociétés immobilières en commandite. La Société est habituellement le seul commanditaire ou un membre investisseur et elle n'est pas le commandité ou le membre gestionnaire d'une société immobilière à loyer modique.

La perte maximale que pourrait subir la Société du fait de ses placements dans les sociétés immobilières à loyer modique s'élève à 604 \$ (551 \$ en 2005), soit 479 \$ (415 \$ en 2005) à titre des placements dans des titres de participation, 77 \$ (77 \$ en 2005) à titre de créances hypothécaires, et respectivement 48 \$ (58 \$ en 2005) et néant (1 \$ en 2005) à titre d'engagements en titres de participation et en créances hypothécaires en vigueur envers ces entités.

Taille totale des sociétés immobilières à loyer modique¹

Aux 31 décembre	2006	2005
Total de l'actif	1 435 \$	1 442 \$
Total de la dette	873 \$	869 \$
Total des autres passifs	98	115
Total du passif	971 \$	984 \$
Total de l'avoir	464	458
Total du passif et de l'avoir²	1 435 \$	1 442 \$

¹ Certaines données du tableau ci-dessus sont présentées avec un retard de trois mois en raison du délai de publication des états financiers des sociétés immobilières à loyer modique.

² Comprend le placement de la Société dans la dette et l'avoir de ces sociétés immobilières à loyer modique.

Placements dans des terrains forestiers exploitables

La Société est le gestionnaire de placements de terrains forestiers exploitables d'un actif total de 7,7 milliards de dollars, dont 4,0 milliards de dollars sont liés à des fonds dans lesquels le fonds général et les fonds distincts institutionnels investissent (les « fonds forestiers »). À titre de conseiller en placement des fonds forestiers, la Société tire des honoraires de conseils en placement et, dans la majorité des cas, dégage des honoraires de gestion forestière. En outre, elle est admissible à des honoraires de conseils liés au rendement. La Société a établi que la plupart des fonds forestiers sont des EDDV.

La perte maximale que pourrait subir la Société découlant des fonds forestiers s'élève à 430 \$ (140 \$ en 2005) dont 141 \$ (91 \$ en 2005) a trait aux titres de participation, 278 \$ (33 \$ en 2005) aux titres de créance et 11 \$ (16 \$ en 2005) aux engagements relatifs aux titres de participation en vigueur envers ces fonds.

Taille totale des fonds forestiers

Aux 31 décembre	2006	2005
Total de l'actif	3 968 \$	2 512 \$
Total de la dette	1 970 \$	832 \$
Total des autres passifs	133	65
Total du passif	2 103 \$	897 \$
Total de l'avoir	1 865	1 615
Total du passif et de l'avoir¹	3 968 \$	2 512 \$

¹ Comprend le placement de la Société dans la dette et l'avoir des fonds forestiers.

Autres entités

La Société entretient une relation de placement avec d'autres entités (les « autres entités ») qui découle de sa participation directe dans leurs titres d'emprunt ou de participation. Les autres entités comprennent les sociétés de placement du secteur de l'énergie, les fonds de placement organisés en sociétés en commandite, et des entreprises qui ont entrepris une restructuration de la dette ou une réorganisation. Exception faite de sa participation dans les entités décrites dans les paragraphes qui suivent, la Société est d'avis que ses relations avec ces autres entités ne sont pas importantes et c'est pourquoi elle ne présente pas de données financières sommaires pour celles-ci. La perte maximale que pourrait subir la Société du fait de ses relations avec d'autres entités se limite généralement aux montants investis, lesquels figurent dans la catégorie de placement appropriée des bilans consolidés de la Société. Dans la mesure où la Société utilise les autres entités non consolidées pour accéder aux marchés des capitaux, les emprunts engagés auprès d'autres entités sont inclus dans les bilans consolidés de la Société dans la catégorie de passifs appropriée.

ArLight Energy Partners Fund I, L.P. (« ArLight »), est un fonds d'actions privé qui investit dans les secteurs de l'électricité, des services publics et de l'énergie. La Société en est un commanditaire investisseur; elle possède environ 55 % des capitaux propres des partenaires d'ArLight aux 31 décembre 2006 et 2005. Au 30 septembre 2006, l'actif total d'ArLight s'établissait à 917 \$, son passif à 64 \$ et les capitaux propres de ses associés à 853 \$. Au 31 décembre 2005, l'actif total d'ArLight s'établissait à 972 \$, son passif à 50 \$ et les capitaux propres de ses associés à 922 \$.

b) Filiales qui sont des entités à détenteurs de droits variables

Fiducie de capital Financière Manuvie

Fiducie de capital Financière Manuvie (la « Fiducie »), société d'investissement à capital variable en propriété exclusive, est réputée être une EDDV, mais comme la Société n'en est pas le principal bénéficiaire, la Fiducie n'est pas consolidée. Les titres « MaCS » émis par la Fiducie sont, au gré du porteur, échangeables contre des actions de catégorie A, série 2 ou des actions de catégorie A, série 4 nouvellement émises de Manufacturers. Dans certaines circonstances et sans le consentement des porteurs, les MaCS seront échangés automatiquement contre des actions de catégorie A, série 3 ou des actions de catégorie A, série 5 de Manufacturers. Pour effectuer l'échange des MaCS, la Fiducie convertira un capital équivalent d'obligations non garanties émises par la Société en actions de catégorie A de Manufacturers de la série correspondant aux MaCS échangés. Les MaCS font partie des fonds propres réglementaires de catégorie 1 de la Société.

MIC Financing Trust I

MIC Financing Trust I (« MIC Trust »), fiducie en propriété exclusive, est divisée en une entité « silo » et une entité « hôte » conformément à la note d'orientation en comptabilité portant sur les EDDV, et les deux entités sont classées comme des EDDV. L'entité silo est constituée des titres privilégiés de fiducie décrits ci-dessous. L'entité hôte comprend les montants investis par la Société, plus les intérêts accumulés sur ceux-ci. La Société détient seulement 1,5 % (7,5 \$ US) des titres privilégiés de fiducie. Elle ne détient pas les 485 \$ US de titres privilégiés de fiducie restants et n'en est pas le principal bénéficiaire. C'est pourquoi elle ne consolide pas cette tranche de 485 \$ US de titres privilégiés de fiducie. La Société détient la totalité de l'entité hôte et la consolide comme une filiale en propriété exclusive. En janvier 1997, MIC Trust et The Manufacturers Investment Corporation (« MIC »), filiale en propriété exclusive de la Société, ont émis des titres adossés à des crédits à flux identiques de la Fiducie de capital, venant à échéance le 1^{er} février 2027. Chaque titre de l'émission comprend un titre privilégié de fiducie à 8,25 %, émis par MIC Trust, et un contrat de souscription d'actions privilégiées à dividende non cumulatif, série A (« actions privilégiées de série A ») de MIC, à 50 \$ US l'action. Le prix d'achat pourra cependant être acquitté par la remise des titres privilégiés de fiducie à MIC en échange des actions privilégiées de série A. MIC peut racheter les actions privilégiées de série A à tout moment à compter du 1^{er} février 2027 ou de la date d'émission, selon la plus éloignée des deux dates, à un prix de 50 \$ US l'action plus les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat. Les titres ont été placés sans appel public à l'épargne, en vertu de la règle 144A de la *Securities Act* (États-Unis). Les titres entrent dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2A de la Société.

Manulife Finance (Delaware), L.P.

Manulife Finance (Delaware), L.P. (« MFLP »), société en commandite en propriété exclusive, est divisée en deux entités silos et une entité hôte conformément à la note d'orientation en comptabilité portant sur les EDDV. La plus grande entité silo est composée d'instruments de créance et de swaps de taux d'intérêt décrits ci-dessous. La plus petite entité silo et l'entité hôte sont constituées des montants investis par la Société, plus les intérêts accumulés sur ceux-ci. La Société ne détient pas la plus grande entité silo et n'en est pas le bénéficiaire principal. C'est pourquoi elle ne la consolide pas. La Société détient 100 % de la plus petite entité silo et de l'entité hôte et, par conséquent, elle les consolide comme des filiales en propriété exclusive. MFLP a émis 550 \$ de débentures de premier rang venant à échéance le 15 décembre 2026 et 650 \$ de débentures subordonnées venant à échéance le 15 décembre 2041. Les débentures de premier rang portent intérêt au taux annuel de 4,448 %, payable semestriellement, jusqu'au 15 décembre 2016, puis porteront intérêt à un taux correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1,5 %, payable trimestriellement. Les débentures subordonnées portent intérêt au taux annuel de 5,059 %, payable semestriellement, jusqu'au 15 décembre 2036, puis porteront intérêt à un taux correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1 %, payable trimestriellement. MFLP peut rembourser les débentures de premier rang, à l'entrée en vigueur de certaines modifications en matière de fiscalité ou à tout moment avant le 15 décembre 2016, moyennant le versement du montant du capital, des intérêts impayés et, le cas échéant, d'une prime calculée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada. MFLP peut rembourser les débentures de premier rang le 15 décembre 2016 et à toute date de paiement des intérêts par la suite, moyennant le versement du montant du capital et des intérêts impayés. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, MFLP peut rembourser les débentures subordonnées, à l'entrée en vigueur de certaines modifications en matière de fiscalité ou à tout moment avant le 15 décembre 2036, moyennant le versement du montant du capital, des intérêts impayés et, le cas échéant, d'une prime calculée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, MFLP peut rembourser les débentures subordonnées le 15 décembre 2036 et à toute date de paiement des intérêts par la suite, moyennant le versement du montant du capital et des intérêts impayés. Les débentures subordonnées entrent dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2B de la Société.

Afin de couvrir les risques pour MFLP des variations de taux d'intérêt entre les débentures émises et les billets de premier rang et subordonnés que sa filiale, Manulife Finance (Delaware) LLC, peut recevoir de Manulife Holdings (Delaware) LLC (voir les notes 11 et 12), MFLP a conclu des swaps de taux d'intérêt.

Note 18 | Engagements et éventualités

a) Poursuites judiciaires

La Société est périodiquement appelée à intervenir dans le cadre de poursuites judiciaires, en qualité soit de défenderesse ou de demanderesse. Les poursuites engagées contre la Société mettent habituellement en cause ses activités de fournisseur de produits d'assurance et de gestion de patrimoine, ainsi que ses fonctions de conseiller en placement, d'employeur et de contribuable. Par ailleurs, les organismes de réglementation et les instances gouvernementales du Canada, des États-Unis et de l'Asie envoient périodiquement à la Société des demandes de renseignements et effectuent, à l'occasion, des examens visant à s'assurer que les pratiques de la Société demeurent conformes aux lois régissant, entre autres, les secteurs de l'assurance et des valeurs mobilières ainsi qu'aux lois régissant les activités des courtiers en valeurs mobilières. La Société est d'avis qu'à l'heure actuelle, la résolution définitive de la totalité ou d'une partie de ces questions juridiques ou réglementaires en instance n'aura aucune incidence négative importante sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation consolidés.

b) Produit

Aux termes des ententes avec les administrateurs de Daihyaku Mutual Life Insurance Company (« Daihyaku ») relativement à l'acquisition, le 2 avril 2001, d'un bloc fermé de contrats au Japon, la Société avait le droit à une créance éventuelle sur le produit de la liquidation du patrimoine de Daihyaku en situation d'insolvabilité. Le 29 mars 2005, la Société a reçu 89 \$ (57 \$ après impôts) au titre de cette créance éventuelle. Cette somme a été comptabilisée dans les autres produits du secteur Services généraux et autres.

c) Litiges liés aux activités de réassurance accident

La Société est partie prenante à certains accords de réassurance liés à des contrats d'assurance individuelle contre les accidents et à la composante accidents de nature professionnelle de l'assurance de la Commission des accidents du travail. En vertu de ces accords, la Société prend les risques à sa charge à titre de réassureur et cède une tranche substantielle de ces risques à d'autres sociétés. La Société fait l'objet de litiges, notamment certaines poursuites judiciaires, relativement à ces activités pour lesquelles elle a constitué une réserve suffisante pour couvrir les risques connexes.

d) Engagements de placements

Dans le cours normal des affaires, divers engagements de placement non encore exécutés ne sont pas comptabilisés aux états financiers consolidés. Au 31 décembre 2006, ces engagements s'élevaient à 2 211 \$, dont 320 \$ arrivaient à échéance dans les 30 jours, 1 392 \$ dans les 31 à 365 jours, et 499 \$ en 2008 ou ultérieurement. Au 31 décembre 2005, ces engagements s'élevaient à 2 494 \$, dont 402 \$ arrivaient à échéance dans les 30 jours, 1 531 \$ dans les 31 à 365 jours, et 561 \$ en 2007 ou ultérieurement.

e) Lettres de crédit

Dans le cours normal des affaires, des banques, à titre de tierce partie, émettent des lettres de crédit au nom de la Société. Au 31 décembre 2006, des lettres de crédit pour lesquelles des tiers sont bénéficiaires, totalisant 727 \$ (910 \$ en 2005), étaient en cours. Aux 31 décembre 2006 et 2005, aucun actif n'avait été cédé en garantie de ces lettres de crédit en cours.

f) Garanties relatives à Manulife Finance (Delaware), L.P.

La SFM a, inconditionnellement et de manière irrévocable, garanti le paiement des montants exigibles au titre des 550 \$ de débentures de premier rang venant à échéance le 15 décembre 2026 et des 650 \$ débentures subordonnées venant à échéance le 15 décembre 2041 émises par Manulife Finance (Delaware), L.P., société en commandite en propriété exclusive. La Société ne consolide pas ces débentures (voir la note 17 b)). Les débentures de premier rang portent intérêt au taux annuel fixe de 4,448 %, payable semestriellement, jusqu'au 15 décembre 2016, puis porteront intérêt à un taux variable correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1,5 %, payable trimestriellement. Les débentures subordonnées portent intérêt au taux annuel fixe de 5,059 %, payable semestriellement, jusqu'au 15 décembre 2036, puis porteront intérêt à un taux variable correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1 %, payable trimestriellement. La garantie de la SFM portant sur les débentures de premier rang constitue une obligation non garantie directe de la SFM et a rang égal à toutes les autres dettes non garanties de la SFM qui ne sont pas des créances de rang inférieur. La garantie de la SFM portant sur les débentures subordonnées constitue une obligation non garantie directe de la SFM et a rang égal à toutes les autres dettes subordonnées de la SFM, à l'exception des autres garanties ou obligations qui, aux termes de leurs modalités, sont désignées comme étant de rang égal ou subordonné, pour ce qui est du droit au paiement, aux dettes subordonnées de la SFM.

Les tableaux suivants présentent le sommaire de certaines informations financières consolidées de la SFM et de Manulife Finance (Delaware), L.P. :

	SFM (Garant)	Manulife Finance (Delaware), L.P.	Autres filiales de la SFM, regroupées	Rajustements de consolidation	Montant total consolidé
Au 31 décembre 2006 et exercice terminé à cette date					
Total des produits	60 \$	2 \$	34 193 \$	(61)\$	34 194 \$
Bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions	3 985	–	3 989	(3 989)	3 985
Placements	2	–	171 162	–	171 164
Total des autres actifs	26 684	1 368	15 226	(28 273)	15 005
Provisions mathématiques	–	–	130 819	–	130 819
Total des autres passifs	1 030	1 210	29 440	(1 986)	29 694

	SFM (Garant)	Manulife Finance (Delaware), L.P.	Autres filiales de la SFM, regroupées	Rajustements de consolidation	Montant total consolidé
Au 31 décembre 2005 et exercice terminé à cette date					
Total des produits	67 \$	– \$	32 726 \$	(104)\$	32 689 \$
Bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions	3 294	–	3 308	(3 308)	3 294
Placements	12	–	166 402	–	166 414
Total des autres actifs	26 286	–	18 291	(28 340)	16 237
Provisions mathématiques	–	–	132 049	–	132 049
Total des autres passifs	2 511	–	26 930	(2 626)	26 815

(g) Garanties

Dans le cours normal de leurs affaires, certaines filiales de la SFM affectent des actifs en garantie des dettes contractées. Ci-après la ventilation des garanties :

Aux 31 décembre	2006		2005	
	Obligations	Autres	Obligations	Autres
Opérations garanties :				
Instruments dérivés	119 \$	72 \$	122 \$	77 \$
Obligations réglementaires	109	1	112	4
Immeubles	–	71	–	75
Divers	–	8	–	96
Total	228 \$	152 \$	234 \$	252 \$

h) Obligations en vertu de contrats de location

La Société est assujettie à un certain nombre d'obligations en vertu de contrats à long terme de location-acquisition et de location-exploitation, principalement pour l'utilisation de bureaux. Le tableau suivant présente le montant total et annuel des paiements minimums futurs exigibles en vertu de contrats de location-acquisition et de location-exploitation non résiliables :

	Contrats de location-acquisition	Contrats de location-exploitation	Total
2007	3 \$	124 \$	127 \$
2008	3	104	107
2009	2	85	87
2010	1	60	61
2011	—	52	52
Par la suite	—	119	119
Total des paiements minimums	9 \$	544 \$	553 \$

i) Niveau minimum des fonds propres

La *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) limite la distribution de fonds propres et de dividendes. Cette loi assujettit les sociétés d'assurance inactives à des exigences en matière de fonds propres minimums ou cibles, qui sont évaluées en comparant les fonds propres disponibles à une mesure du risque conformément au régime de capital applicable aux sociétés de portefeuille d'assurances réglementées et aux sociétés d'assurance vie inactives. Il n'existe aucune exigence de fonds propres minimums ou cibles; toutefois, le BSIF s'attend à ce que les sociétés de portefeuille gèrent leurs fonds propres d'une manière qui correspond au profil de risque propre à leur groupe et à leur environnement de contrôle. La SFM doit aussi maintenir des montants minimums de fonds propres dans ses filiales, conformément à la méthode comptable réglementaire en vigueur dans le territoire visé, les principales étant les exigences en matière de montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent, pour les filiales en assurance canadiennes de la SFM, et les exigences concernant les fonds propres axés sur le risque des filiales d'assurance de la SFM établies aux États-Unis. La Société maintient ses fonds propres à un niveau largement supérieur au minimum réglementaire établi dans tous les territoires étrangers où elle exerce ses activités.

Par ailleurs, il existe des restrictions supplémentaires dans les territoires étrangers relativement aux dividendes versés aux actionnaires. Aux États-Unis, les principales filiales d'assurance de la SFM se trouvent au Michigan et au Massachusetts. Au Michigan, une approbation réglementaire est exigée si la distribution de dividendes d'une filiale d'assurance du Michigan à sa société mère dépasse l'excédent dégagé par cette filiale. Une approbation réglementaire est également requise si la distribution (jumelée à d'autres distributions au cours des 12 mois précédents) excède le montant du bénéfice net d'exploitation réglementaire de la filiale pour l'exercice précédent ou 10 % de l'excédent déterminé à la fin de l'exercice précédent, selon le plus élevé des deux montants. Ce calcul doit être réalisé conformément aux principes comptables réglementaires. En vertu des lois sur les assurances du Massachusetts, aucun assureur ne peut verser à un actionnaire des dividendes provenant d'autres sources que les fonds réglementaires non affectés sans l'autorisation préalable du Massachusetts Commissioner of Insurance (le « MCI »). La Massachusetts Insurance Holding Company Act stipule qu'aucun dividende extraordinaire ne peut être versé sans un préavis écrit de 30 jours au MCI, et que le versement ne peut avoir lieu que si le MCI n'a pas exprimé son désaccord, ou s'il a approuvé le versement dans le délai de 30 jours prévu par l'avis. On appelle dividende extraordinaire tout dividende ou toute distribution au comptant ou sous forme d'un autre bien dont la juste valeur marchande, combinée aux autres dividendes ou distributions versés dans les 12 mois précédents, dépasse le plus élevé des deux montants suivants : i) 10 % de l'excédent d'une société d'assurance destiné aux titulaires de contrats en date du 31 décembre précédent ou ii) le gain d'exploitation net prévu par la loi d'une société d'assurance vie pour les 12 mois terminés le 31 décembre précédent. De plus, les lois sur les assurances du Michigan et du Massachusetts exigent que les commissaires d'assurances de ces États soient informés au plus tard cinq jours après la déclaration, et au moins dix jours avant le versement, de dividendes ou d'une distribution par une société d'assurance du Michigan ou du Massachusetts.

j) Contrats avec participation

Dans certains territoires où la Société offre des contrats avec participation, il existe des restrictions réglementaires à l'égard du montant des bénéfices pouvant être transférés aux actionnaires. Ces restrictions se présentent habituellement sous forme de pourcentage fixe des participations aux titulaires de contrats. Pour les contrats avec participation exploités à titre de « blocs fermés » distincts, les transferts sont assujettis aux modalités de la démutualisation de Manufacturers et de John Hancock Mutual Life Insurance Company.

Note 19 ■ Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers peuvent être des actifs ou des passifs, au bilan ou hors bilan. Ces actifs ou passifs sont des contrats conférant à terme à une partie le droit de recevoir un actif et à l'autre partie, l'obligation de livrer cet actif. La juste valeur est l'estimation la plus exacte possible, par la direction, du montant contre lequel un instrument pourrait être échangé dans le cadre d'une opération normale entre parties de bonne foi; elle est généralement calculée d'après les caractéristiques de l'instrument et d'après la conjoncture économique et le contexte concurrentiel. Ces calculs sont nécessairement subjectifs, étant exposés à des incertitudes et faisant appel au jugement; ils ne tiennent pas compte des aspects fiscaux.

La juste valeur de même que les fondements du calcul de la juste valeur des placements, des billets de consommation, de la dette à long terme, des obligations au titre des actions privilégiées et des instruments de capitaux propres et des instruments financiers dérivés sont présentés respectivement dans les notes 6, 10, 11, 12 et 20.

La valeur comptable des revenus de placements à recevoir, des primes arriérées, des actifs divers, des prestations en cours de règlement, de la provision pour sinistres non déclarés, des sommes en dépôt des titulaires de contrats et des autres passifs est proche de leur juste valeur, étant donné leur nature à court terme.

La juste valeur des dépôts bancaires était estimée à 7 847 \$ au 31 décembre 2006 (5 888 \$ en 2005) tandis que leur valeur comptable était de 7 845 \$ au 31 décembre 2006 (5 911 \$ en 2005). La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels, selon les taux d'intérêt offerts sur le marché, pour des dépôts comportant des conditions similaires.

Note 20 ■ Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers qui tirent leur valeur de celle d'actifs sous-jacents, de taux d'intérêt ou de taux de change. Les instruments dérivés comme les swaps de taux d'intérêt et les swaps de devises, les contrats à terme de gré à gré, les swaps sur le rendement total, les contrats à terme normalisés ainsi que les options servent à couvrir et à gérer les risques actuels et prévus de variation des taux d'intérêt, des taux de change, des prix des marchandises, du risque de crédit et du cours des actions et à répliquer les placements admissibles.

Les swaps sont des opérations prévoyant l'échange de flux de trésorerie entre la Société et un tiers. Pour les swaps de taux d'intérêt, les parties s'échangent généralement des paiements d'intérêts à taux fixe ou variable, calculés d'après un montant nominal de référence, libellé en une seule monnaie. Les swaps de devises supposent l'échange entre les parties d'un capital à l'origine et à l'échéance ainsi que l'échange de paiements d'intérêts à taux fixe ou variable libellés en une monnaie contre des paiements d'intérêts à taux fixe ou variable libellés en une autre monnaie. Les contrats sur actions donnent lieu à un échange de paiements d'intérêts à taux variable contre les rendements d'un indice du marché des actions.

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier à une date ultérieure et à un prix donné. Les contrats à terme de gré à gré sont négociés hors Bourse entre des contreparties, et les contrats à terme normalisés sont des contrats standardisés négociés sur un marché organisé.

Les options sont des contrats en vertu desquels le détenteur a le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un montant donné de l'instrument financier à un prix prédéterminé dans un laps de temps précis.

L'efficacité de la couverture est évaluée chaque trimestre au moyen de diverses techniques, dont l'analyse de régression et la méthode de la compensation cumulative (« cumulative dollar offset »). Lorsque la Société établit qu'un instrument dérivé n'est pas efficace comme couverture, elle n'utilise plus la comptabilité de couverture. Dans certains cas, la couverture ne peut être inefficace, étant donné que l'instrument dérivé a été élaboré de façon à ce que toutes les conditions correspondent au risque couvert de l'élément couvert.

L'équivalent-risque de crédit est la somme de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. La valeur de remplacement est ce que coûterait, aux taux courants du marché, le remplacement de tous les contrats dont la juste valeur est positive. Les sommes prennent en compte les contrats formels qui permettent la compensation des positions. Le risque de crédit éventuel correspond à l'éventualité de changements de valeur ultérieurs; il est calculé d'après une formule prescrite par le BSIF.

Le montant pondéré en fonction du risque est l'équivalent-risque de crédit, pondéré selon la solvabilité de la contrepartie, conformément aux directives du BSIF.

La juste valeur, indiquée par catégorie d'instruments dérivés, est la somme des gains ou pertes nets latents et des intérêts courus à recevoir ou à payer. La presque totalité des instruments financiers dérivés neutralisent, entièrement ou partiellement, les variations de la juste valeur des actifs et passifs connexes figurant au bilan.

Ci-après l'encours des contrats de la Société :

Au 31 décembre 2006	Durée restante (montants nominaux de référence)				Juste valeur			Équivalent risque de crédit	Montant pondéré en fonction du risque
	Moins de un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative	Nette		
Contrats de taux d'intérêt :									
Swaps	4 195 \$	9 879 \$	26 172 \$	40 246 \$	1 148 \$	(626)\$	522 \$	759 \$	234 \$
Options achetées	245	654	211	1 110	4	–	4	12	4
Options vendues	13	–	–	13	–	–	–	–	–
Total partiel	4 453 \$	10 533 \$	26 383 \$	41 369 \$	1 152 \$	(626)\$	526 \$	771 \$	238 \$
Contrats de change :									
Swaps	966	6 736	3 286	10 988	833	(1 116)	(283)	982	300
Contrats à terme de gré à gré	4 428	87	15	4 530	12	(71)	(59)	62	20
Divers	486	395	361	1 242	10	(37)	(27)\$	159	49
Total	10 333 \$	17 751 \$	30 045 \$	58 129 \$	2 007 \$	(1 850)\$	157 \$	1 974 \$	607 \$

Au 31 décembre
2005

Contrats de taux d'intérêt :									
Swaps	5 406 \$	11 702 \$	23 924 \$	41 032 \$	1 338 \$	(843)\$	495 \$	714 \$	233 \$
Contrats à terme normalisés	246	–	–	246	–	–	–	–	–
Options achetées	173	2 816	211	3 200	48	–	48	36	14
Options vendues	–	13	–	13	–	–	–	–	–
Total partiel	5 825 \$	14 531 \$	24 135 \$	44 491 \$	1 386 \$	(843)\$	543 \$	750 \$	247 \$
Contrats de change :									
Swaps	3 391	6 465	2 405	12 261	811	(956)	(145)	1 002	326
Contrats à terme de gré à gré	3 409	–	15	3 424	17	(14)	3	81	26
Divers	693	506	6	1 205	10	(4)	6	141	46
Total	13 318 \$	21 502 \$	26 561 \$	61 381 \$	2 224 \$	(1 817)\$	407 \$	1 974 \$	645 \$

Note 21 ■ Information sectorielle

La Société offre une vaste gamme de produits et de services financiers, dont des produits d'assurance vie individuelle, d'assurance soins de longue durée et d'assurance vie et maladie collective, des régimes de retraite, des rentes et des fonds communs de placement. Ces produits et services sont offerts sous forme de contrats individuels ou collectifs au Canada, aux États-Unis, en Asie et au Japon. La Financière Manuvie offre également des services de gestion de placement pour le fonds général de la Société, les fonds distincts et les fonds communs de placement ainsi qu'à des clients institutionnels. Elle offre également des services de réassurance, particulièrement en rétrocession, et en assurance vie et IARD.

La Société est formée des secteurs Assurance – É.-U. et Gestion de patrimoine – É.-U. qui, ensemble, forment la division américaine, ainsi que de la division canadienne, de la division Asie et Japon, de la division de réassurance et du secteur Services généraux et autres. Chaque division a une responsabilité à l'égard des résultats et développe des produits, des services et des stratégies de distribution fondés sur son domaine d'activité ainsi que sur les besoins de son marché. Au premier trimestre de 2006, les secteurs Protection financière – É.-U., Gestion de patrimoine – É.-U. et Produits financiers garantis et structurés ont été réorganisés en vue de former les secteurs Assurance – É.-U. et Gestion de patrimoine – É.-U. Les chiffres des périodes antérieures ont été retraités en conséquence.

Certaines méthodes de répartition sont utilisées dans la préparation de l'information financière sectorielle. Les coûts indirects sont répartis entre les secteurs selon des formules de répartition appliquées uniformément, alors que les fonds propres sont attribués aux secteurs de la Société selon une méthode fondée sur le risque. L'incidence sur l'état des résultats des modifications apportées aux méthodes et aux hypothèses actuarielles (note 7 f) est présentée dans le secteur Services généraux et autres.

Les conventions comptables des secteurs sont les mêmes que celles décrites à la note 1, Nature des activités et principales conventions comptables.

Par secteur	Division Assurance (É.-U.)	Division Gestion de patrimoine (É.-U.)	Division canadienne	Division Asie et Japon	Division réassurance	Services généraux et autres	Total
Exercice terminé le 31 décembre 2006							
Produits							
Primes							
Assurance vie et maladie	5 488 \$	– \$	5 411 \$	2 861 \$	1 010 \$	– \$	14 770 \$
Rentes et régimes de retraite	–	3 741	521	72	–	–	4 334
Total des primes	5 488 \$	3 741 \$	5 932 \$	2 933 \$	1 010 \$	– \$	19 104 \$
Revenus de placements	2 982	2 858	3 164	863	208	358	10 433
Autres produits	614	2 412	798	515	19	299	4 657
Total des produits	9 084 \$	9 011 \$	9 894 \$	4 311 \$	1 237 \$	657 \$	34 194 \$
Intérêts débiteurs	35 \$	159 \$	298 \$	50 \$	3 \$	417 \$	962 \$
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	935 \$	1 580 \$	1 170 \$	970 \$	403 \$	278 \$	5 336 \$
Impôts sur les bénéfices	(313)	(444)	(250)	(190)	(109)	(60)	(1 366)
Bénéfice net	622 \$	1 136 \$	920 \$	780 \$	294 \$	218 \$	3 970 \$
Dépôts en fonds distincts	1 225 \$	22 645 \$	4 619 \$	4 747 \$	– \$	51 \$	33 287 \$
Écart d'acquisition							
Solde au 1 ^{er} janvier	2 704 \$	2 053 \$	2 051 \$	499 \$	78 \$	116 \$	7 501 \$
Vente d'une filiale	–	–	–	–	–	(20)	(20)
Avantage fiscal des options sur actions exercées ¹	–	–	–	–	–	(16)	(16)
Fluctuation des taux de change	(2)	(1)	–	–	–	(1)	(4)
Solde au 31 décembre	2 702 \$	2 052 \$	2 051 \$	499 \$	78 \$	79 \$	7 461 \$
Au 31 décembre 2006							
Provisions mathématiques	44 232 \$	38 222 \$	32 554 \$	13 673 \$	1 884 \$	254 \$	130 819 \$
Total des actifs	52 820 \$	48 277 \$	49 533 \$	18 061 \$	3 379 \$	14 099 \$	186 169 \$
Actif net des fonds distincts détenus par les titulaires de contrats	12 583 \$	112 269 \$	27 448 \$	17 232 \$	– \$	2 516 \$	172 048 \$

¹ Avantage fiscal pour la Société relativement à l'exercice d'options sur actions qui ont été émises au moment de la fusion avec JHF contre des options sur actions de JHF.

Les résultats par secteur d'activité de la Société diffèrent de ceux obtenus par la répartition géographique du fait, essentiellement, de la répartition des résultats de la Division de réassurance entre les différents secteurs géographiques auxquels ils se rapportent.

Par emplacement géographique						
Exercice terminé le 31 décembre 2006		États-Unis	Canada	Asie et Japon	Autres	Total
Produits						
Primes						
Assurance vie et maladie		5 965 \$	5 476 \$	2 903 \$	426 \$	14 770 \$
Rentes et régimes de retraite		3 741	521	72	–	4 334
Total des primes		9 706 \$	5 997 \$	2 975 \$	426 \$	19 104 \$
Revenus de placements		5 973	3 534	864	62	10 433
Autres produits		3 220	897	526	14	4 657
Total des produits		18 899 \$	10 428 \$	4 365 \$	502 \$	34 194 \$

Par secteur	Division Assurance (É.-U.)	Division Gestion de patrimoine (É.-U.)	Division canadienne	Division Asie et Japon	Division réassurance	Services généraux et autres	Total
Produits							
Primes							
Assurance vie et maladie	5 382 \$	– \$	5 193 \$	2 895 \$	1 217 \$	– \$	14 687 \$
Rentes et régimes de retraite	–	3 265	568	67	–	–	3 900
Total des primes	5 382 \$	3 265 \$	5 761 \$	2 962 \$	1 217 \$	– \$	18 587 \$
Revenus de placements	2 868	3 020	2 771	716	185	376	9 936
Autres produits	620	2 052	734	354	27	379	4 166
Total des produits	8 870 \$	8 337 \$	9 266 \$	4 032 \$	1 429 \$	755 \$	32 689 \$
Intérêts débiteurs	26 \$	175 \$	175 \$	44 \$	1 \$	367 \$	788 \$
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	927 \$	1 211 \$	1 045	810 \$	(89)\$	418 \$	4 322 \$
Impôts sur les bénéfices	(313)	(343)	(248)	(69)	(19)	(39)	(1 031)
Bénéfice net (perte nette)	614 \$	868 \$	797 \$	741 \$	(108)\$	379 \$	3 291 \$
Dépôts en fonds distincts	1 284 \$	20 208 \$	4 514 \$	5 226 \$	– \$	554 \$	31 786 \$
Écart d'acquisition							
Solde au 1 ^{er} janvier	2 756 \$	1 934 \$	1 888 \$	563 \$	78 \$	113 \$	7 332 \$
Rajustement de la répartition du prix d'achat (note 3)	35	208	163	(2)	3	–	407
Fluctuation des taux de change	(87)	(89)	–	(62)	(3)	3	(238)
Solde au 31 décembre	2 704 \$	2 053 \$	2 051 \$	499 \$	78 \$	116 \$	7 501 \$
Au 31 décembre 2005							
Provisions mathématiques	41 957 \$	43 259 \$	31 291 \$	13 166 \$	2 231 \$	145 \$	132 049 \$
Total des actifs	51 009 \$	55 531 \$	45 388 \$	17 022 \$	3 146 \$	9 533 \$	181 629 \$
Actif net des fonds distincts détenus par les titulaires de contrats	11 374 \$	89 996 \$	23 443 \$	12 282 \$	– \$	2 600 \$	139 695 \$

Par emplacement géographique						
Exercice terminé le 31 décembre 2005		États-Unis	Canada	Asie et Japon	Autres	Total
Produits						
Primes						
Assurance vie et maladie		5 759 \$	5 259 \$	2 954 \$	715 \$	14 687 \$
Rentes et régimes de retraite		3 265	568	67	–	3 900
Total des primes		9 024 \$	5 827 \$	3 021 \$	715 \$	18 587 \$
Revenus de placements		6 016	3 167	716	37	9 936
Autres produits		2 882	803	453	28	4 166
Total des produits		17 922 \$	9 797 \$	4 190 \$	780 \$	32 689 \$

Note 22 ■ Divergences importantes entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et ceux des États-Unis

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés selon les PCGR du Canada, lesquels diffèrent, à certains égards importants, des principes comptables généralement reconnus des États-Unis (« PCGR des États-Unis »). Les divergences importantes entre les PCGR des États-Unis et ceux du Canada à l'égard des sociétés d'assurance vie se rapportent au traitement des placements, des frais d'acquisition différés et des provisions techniques. En général, ces divergences engendrent des écarts importants dans les bénéfices entre les états des résultats dressés selon les PCGR des États-Unis et les états des résultats dressés selon les PCGR du Canada.

a) Bilans consolidés condensés

Aux 31 décembre		2006		2005	
	Renvois note 22	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada
Placements					
Obligations	g (i), h (iv)	109 460 \$	103 159 \$	108 966 \$	103 315 \$
Créances hypothécaires	g (ii)	28 079	28 131	27 968	28 008
Actions	g (iii), h (iv)	17 731	11 272	13 114	8 715
Immeubles	g (iv)	4 563	5 905	4 148	5 279
Avances sur contrats		6 413	6 413	6 120	6 120
Encaisse et placements à court terme		10 798	10 745	8 765	8 723
Prêts bancaires		2 009	2 009	1 806	1 806
Autres placements	g (x), h (iv)	3 661	3 530	4 280	4 448
Total des placements		182 714 \$	171 164 \$	175 167 \$	166 414 \$
Autres actifs					
Revenus de placements à recevoir	h (iv)	1 561 \$	1 557 \$	1 640 \$	1 639 \$
Primes arriérées		669	669	735	735
Frais d'acquisition différés	g (vi)	12 054	–	10 187	–
Dépôts et montants récupérables en réassurance		4 966	–	4 875	–
Écart d'acquisition		6 415	7 461	6 472	7 501
Actifs incorporels		1 708	1 708	1 742	1 742
Valeur de l'entreprise acquise	g (vii)	4 101	–	4 283	–
Divers	h (iv)	5 418	3 610	6 695	4 620
Total des autres actifs		36 892 \$	15 005 \$	36 629 \$	16 237 \$
Actif net des fonds distincts¹	h (iv)	219 606 \$	186 169 \$	211 796 \$	182 651 \$
Total de l'actif		383 089 \$	186 169 \$	345 458 \$	182 651 \$
Actif net des fonds distincts¹	h (iv)	– \$	172 937 \$	– \$	140 361 \$
Passif et avoir					
Provisions mathématiques	g (v), h (iv)	161 799 \$	130 819 \$	158 122 \$	132 049 \$
Gains nets réalisés différés	g (i) - (iv)	–	4 442	–	4 295
Dépôts bancaires		7 845	7 845	5 911	5 911
Billets de consommation		2 860	2 860	2 900	2 900
Passif d'impôts futurs ²	h (iv)	2 707	2 258	2 392	1 337
Autres passifs	g (x), h (iv)	8 805	6 453	9 635	7 806
Dette à long terme		184 016 \$	154 677 \$	178 960 \$	154 298 \$
Obligations au titre des actions privilégiées et des instruments de capitaux propres		3 040	3 062	2 480	2 457
Part des actionnaires sans contrôle dans des filiales		2 572	2 572	1 922	1 922
Part des actionnaires sans contrôle dans des filiales		400	202	217	187
Passif net des fonds distincts ¹	h (iv)	163 483	–	133 662	–
Actions ordinaires, actions privilégiées, bénéfices non répartis, surplus d'apport et compte de conversion de devises		26 214	25 656	25 206	23 787
Incidence cumulative du résultat étendu sur l'avoir		3 364	–	3 011	–
Total du passif et de l'avoir		383 089 \$	186 169 \$	345 458 \$	182 651 \$
Passif net des fonds distincts¹	h (iv)	– \$	172 937 \$	– \$	140 361 \$

¹ Comptes distincts selon les PCGR des États-Unis.

² Impôts reportés selon les PCGR des États-Unis.

b) États des résultats consolidés condensés

Exercices terminés les 31 décembre	2006		2005	
	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada
Produits				
Primes	12 495 \$	19 104 \$	11 867 \$	18 587 \$
Revenus de placements, montant net (revenus de placements)	9 975	10 433	11 245	9 936
Honoraires et autres produits	6 241	4 657	5 424	4 166
Total des produits	28 711 \$	34 194 \$	28 536 \$	32 689 \$
Prestations et charges				
Prestations échues	17 917 \$	19 912 \$	17 287 \$	19 871 \$
Commissions, placements et frais généraux	4 277	7 709	4 203	7 462
Amortissement des frais d'acquisition différés et valeur de l'entreprise acquise	1 168	–	1 169	–
Autres	1 253	1 237	1 043	1 034
Total des prestations et des charges	24 615 \$	28 858 \$	23 702 \$	28 367 \$
Bénéfice avant impôt sur les bénéfices	4 096 \$	5 336 \$	4 834 \$	4 322 \$
Impôts sur les bénéfices	(926)	(1 366)	(1 390)	(1 031)
Bénéfice net	3 170 \$	3 970 \$	3 444 \$	3 291 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)				
de base	1 563	1 563	1 597	1 597
dilué	1 579	1 579	1 612	1 612
Résultat par action				
de base	2,03 \$	2,53 \$	2,16 \$	2,05 \$
dilué	2,01 \$	2,51 \$	2,14 \$	2,03 \$

c) Rapprochement du bénéfice net et de l'avoir selon les PCGR du Canada et du bénéfice net, du résultat étendu et de l'avoir selon les PCGR des États-Unis

Exercices terminés les 31 décembre	Renvois note 22	Bénéfice net		Avoir	
		2006	2005	2006	2005
Bénéfice net et avoir calculés selon les PCGR du Canada		3 970 \$	3 291 \$	25 656 \$	23 787 \$
Obligations	g (i)	(377)	593	4 061	4 438
Créances hypothécaires	g (ii)	20	51	152	132
Actions	g (iii)	(108)	13	1 875	1 983
Immeubles	g (iv)	(197)	(142)	(1 228)	(1 031)
Autres placements	g (ix)	8	265	593	585
Provisions mathématiques	g (v)	(2 945)	(2 360)	(16 672)	(13 724)
Valeur de l'entreprise acquise	g (vii)	(179)	(339)	(1 060)	(881)
Frais d'acquisition différés ¹	g (vi)	2 162	2 179	12 958	10 796
Produits comptabilisés d'avance	g (viii)	356	146	(24)	(380)
Autres éléments de rapprochement		(13)	3	(101)	(20)
Impôts sur les bénéfices futurs au titre des éléments énumérés ci-dessus ²		473	(256)	(36)	(509)
Modifications de conventions comptables, déduction faite des impôts sur les bénéfices		–	–	40	30
Bénéfice net et avoir calculés selon les PCGR des États-Unis		3 170 \$	3 444 \$	26 214 \$	25 206 \$
Effet des gains et pertes latents sur les obligations et actions disponibles à la vente					
Obligations	g (i)	(362)	(909)	2 853	3 215
Actions	g (iii)	827	618	2 820	1 993
Provisions techniques	g (v)	(30)	(127)	(1 588)	(1 558)
Frais d'acquisition différés	g (vi)	(213)	141	(494)	(281)
Produits comptabilisés d'avance	g (viii)	6	(19)	10	4
Valeur de l'entreprise acquise	g (vii)	1	96	44	43
Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	g (xi)	281	(141)	90	(191)
Rajustements en vertu du SFAS 133		(133)	425	702	835
Impôts sur les bénéfices futurs au titre des éléments énumérés ci-dessus ²		(24)	84	(1 073)	(1 049)
Conversion de devises ³		121	(1 047)	–	–
Résultat étendu et avoir calculés selon les PCGR des États-Unis⁴		3 644 \$	2 565 \$	29 578 \$	28 217 \$

¹ Les frais d'acquisition différés se composent de dépenses capitalisées de 3 152 \$ (3 009 \$ en 2005) moins un amortissement de 990 \$ (830 \$ en 2005) porté aux résultats.

² Impôts reportés selon les PCGR des États-Unis.

³ Comprend un gain de 174 \$ (gain de 206 \$ en 2005), déduction faite des impôts et taxes, découlant des couvertures de risque de change sur un investissement net dans un établissement étranger.

⁴ L'avoir comprend des gains bruts latents sur placements et des pertes brutes latentes sur placements de respectivement 6 644 \$ et 971 \$ (6 398 \$ et 1 190 \$ en 2005).

d) Regroupement d'entreprises avec John Hancock Financial Services, Inc.

En date du 28 avril 2004, la Société a conclu sa fusion avec JHF aux termes de laquelle la SFM est devenue propriétaire réel de toutes les actions ordinaires en circulation de JHF dont elle n'avait pas déjà la propriété, ces actions s'ajoutant à l'actif du fonds général, et JHF est devenue une filiale en propriété exclusive de la SFM.

Au cours du deuxième trimestre de 2005, l'équation du regroupement relative à JHF a fait l'objet d'un ajustement et d'une mise au point définitive, ce qui a entraîné une augmentation de 624 \$ de l'écart d'acquisition établi selon les PCGR des États-Unis.

e) Information en rapport avec l'option Placements à capital fixe des contrats de rente différée de John Hancock Variable Life Insurance Company et avec les SignatureNotes de John Hancock Life Insurance Company.

Les données financières consolidées condensées qui suivent, présentées selon les PCGR des États-Unis, ainsi que les informations y afférentes ont été intégrées aux présents états financiers consolidés en conformité avec le Règlement S-X de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « Commission ») et la Règle 12h-5 de la Commission, étant donné que ces états financiers sont intégrés par renvoi aux déclarations d'inscription de la SFM et de ses filiales dont il est fait état ci-après et qui ont trait à la garantie conférée par la SFM à l'égard de certains titres qu'ont émis et qu'émettront ses filiales.

En date du 28 avril 2004, une filiale en propriété exclusive de la SFM constituée récemment a fusionné avec JHF; par suite de cette fusion, la SFM est devenue propriétaire réel de la totalité des actions ordinaires en circulation de JHF et JHF est devenue une filiale en propriété exclusive de la SFM (voir la note 3). Par suite de la fusion, John Hancock Variable Life Insurance Company (la « John Hancock Variable Life ») et John Hancock Life Insurance Company (la « John Hancock Life »), toutes deux filiales en propriété exclusive de JHF, sont devenues indirectement des filiales en propriété exclusive de la SFM. Les résultats d'exploitation de JHF pour les périodes antérieures à la fusion ne sont pas intégrés aux présents états financiers consolidés condensés.

La John Hancock Variable Life offre des contrats de rente différée qui font l'objet de rajustements de la valeur de marché (« RVM ») et qui sont de ce fait inscrits auprès de la Commission. Ces contrats prévoient des choix de placements à capital variable et des choix de placements à durée fixe. Ces derniers donnent au participant la possibilité de placer des sommes fixes pour des durées fixes et à des taux d'intérêt fixes, sous réserve d'un RVM en cas de résiliation par le participant avant l'échéance. Le RVM permet de garder intacte pour les deux parties la convention de taux fixée pour toute la durée du placement. La John Hancock Variable Life utilise l'appellation « RVM » pour désigner les choix de placements à durée fixe qui font l'objet de rajustements de la valeur de marché.

Le 30 décembre 2002, JHF a garanti intégralement et inconditionnellement l'obligation de la John Hancock Variable Life de payer les sommes dues en vertu de RVM effectués à cette date ou postérieurement, au moment du transfert, du retrait, du rachat, de l'échéance ou de la conversion en rente du RVM. Le 29 juin 2005, la Commission a annoncé la prise d'effet d'une déclaration commune d'inscription présentée par la SFM et la John Hancock Variable Life relative aux RVM devant être souscrits le 29 juin 2005 ou postérieurement, dont le paiement sera intégralement et inconditionnellement garanti par la SFM. La SFM a également garanti les obligations de la John Hancock Variable Life en vertu des RVM alors effectués. JHF continuera de garantir les RVM effectués avant le 29 juin 2005, et JHF et la SFM seront solidairement responsables du paiement en vertu de ces garanties. Mais JHF ne garantira pas les RVM effectués à compter du 29 juin 2005.

La John Hancock Life offre aux épargnants des billets à moyen terme, dans le cadre de son programme *SignatureNotes*. Les *SignatureNotes* sont également inscrits auprès de la Commission. Le 8 juillet 2005, la Commission a annoncé la prise d'effet d'une déclaration commune d'inscription présentée par la SFM et la John Hancock Life relative aux *SignatureNotes* que la John Hancock Life émettra le 8 juillet 2005 ou postérieurement, dont le paiement sera intégralement et inconditionnellement garanti par la SFM. La SFM a également garanti les obligations de la John Hancock Life en vertu des *SignatureNotes* alors émis.

La garantie par la SFM des *SignatureNotes* et des RVM consistera en obligations non garanties de la SFM, de rang inférieur à ses autres obligations, pour ce qui est du droit de paiement, exception faite des garanties et obligations qui, selon leurs modalités, sont de rang égal ou inférieur à celui de la garantie des *SignatureNotes* et des RVM.

La SFM sera assujettie pour la garantie des *SignatureNotes* et des RVM aux lois de l'État de New York et du Commonwealth du Massachusetts, respectivement, et elle reconnaît la compétence des tribunaux de ces deux États. Mais comme une partie importante de son actif est en dehors des États-Unis, la partie qui est aux États-Unis risque d'être insuffisante pour honorer un jugement américain, fédéral ou étatique, portant exécution de la garantie. De par le droit fédéral canadien et le droit de l'Ontario, où la SFM a ses bureaux de direction, il est en principe possible d'intenter une action en Ontario pour faire exécuter le jugement rendu aux États-Unis, du moment qu'il demeure exécutoire et non exécuté pour une somme d'argent déterminée, qu'il n'est ni nul ni annulable aux États-Unis et qu'un tribunal canadien rend un jugement visant la SFM et prévoyant le paiement d'une somme libellée en dollars canadiens, sous réserve des dispositions usuelles touchant la fraude et le non-respect de l'intérêt public, sous réserve également des lois limitant l'exercice des droits des créanciers et des lois de prescription. Il n'existe actuellement en Ontario aucune politique générale qui rende possible d'éviter de reconnaître et de faire exécuter en Ontario un jugement rendu par un tribunal de l'État de New York ou du Massachusetts au sujet de la garantie par la SFM des *SignatureNotes* et de celle des RVM.

La SFM et JHF sont des sociétés de portefeuille du secteur des assurances et du secteur bancaire. Leur actif est constitué pour l'essentiel par le capital social en circulation de leurs filiales et par des placements dans des filiales à l'étranger. Les flux de trésorerie entrants de chaque société proviennent des dividendes de ses filiales d'exploitation et les flux sortants, des charges, des dividendes versés aux actionnaires et des rachats d'actions dans le cas de la SFM, des dividendes versés à la SFM et des charges d'exploitation dans le cas de JHF. Du fait qu'elles sont des sociétés de portefeuille, la capacité de chacune de ces sociétés d'honorer ses engagements, dont le paiement de toute somme due en vertu de sa garantie, dépend surtout des dividendes provenant de ses filiales d'exploitation.

Ces filiales sont assujetties à des dispositions réglementaires, au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays, qui peuvent limiter leur capacité de verser des dividendes ou de consentir des apports ou des prêts à la SFM ou à JHF, selon le cas. Ainsi, la capacité de certaines filiales de la SFM de déclarer et de payer des dividendes est limitée par des dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) (la « Loi »). La Loi interdit de déclarer et de payer des dividendes sur les actions d'une société d'assurance lorsqu'on est fondé à croire que la société enfreint ou, du fait du paiement de ces dividendes, enfreindrait soit un règlement de la Loi touchant le maintien par les sociétés d'assurance vie de provisions suffisantes et de liquidités suffisantes et bien adaptées, soit une directive donnée à la société par le surintendant des institutions financières du Canada (le « surintendant ») en vertu de l'alinéa 515(3) de la Loi concernant les provisions et les liquidités. Les dividendes en excédent du bénéfice net non réparti des deux exercices précédents et du bénéfice net de l'exercice jusqu'à

la date de la déclaration du dividende doivent être approuvés par le surintendant. Il n'existe actuellement pas de directive visant le versement d'un dividende applicable à l'une des filiales de la SFM régies par la Loi. Enfin, la Loi exige que les sociétés d'assurance signifient la déclaration d'un dividende au surintendant au moins dix jours avant la date fixée pour le paiement.

Aux États-Unis, la législation des assurances du Michigan, du Delaware, de l'État de New York, du Massachusetts et du Vermont, où certaines filiales américaines d'assurance de la SFM et de JHF ont leur siège, subordonne à des restrictions générales le paiement de dividendes et autres distributions ainsi que l'accord de prêts. Elle empêche le paiement de dividendes et autres distributions et les prêts aux actionnaires qui peuvent entraîner une insuffisance de provisions et de liquidités, soit en imposant des critères financiers particuliers à satisfaire pour payer des dividendes ou d'autres distributions sans l'autorisation des autorités, soit en donnant aux autorités de tutelle des assurances de l'État plein pouvoir de rejeter toute proposition de versement de dividende ou d'une autre distribution.

En Asie, la législation des assurances des pays où la SFM et JHF exercent leur activité prévoit soit des restrictions précises touchant le paiement de dividendes ou d'autres distributions et l'accord de prêts par les filiales, soit des contrôles de solvabilité ou d'autres contrôles financiers, lesquels peuvent empêcher les filiales de verser des dividendes dans certains cas.

De manière générale, il n'est pas certain que les restrictions réglementaires, actuelles ou à venir, au Canada, aux États-Unis et en Asie, ne porteront pas atteinte à la capacité de la SFM et de JHF d'honorer leurs engagements, dont le paiement de sommes dues en vertu de leur garantie.

Les données financières consolidées condensées qui suivent, présentées selon les PCGR des États-Unis, sont fournies en conformité avec le Règlement S-X et la Règle 12h-5 de la Commission.

Bilan de consolidation condensé

	Société Financière Manuvie (garant)	John Hancock Financial Services, Inc.	John Hancock Life Insurance Company (émetteur)	John Hancock Variable Life Insurance Company (émetteur)	Autres filiales	Rajustements de consolidation	Société Financière Manuvie consolidée
Au 31 décembre 2006							
Actif							
Placements	2 \$	121 \$	64 468 \$	7 446 \$	110 677 \$	– \$	182 714 \$
Investissements dans des filiales non consolidées	30 050	12 896	3 744	163	–	(46 853)	–
Autres actifs	557	1 022	13 736	3 328	29 692	(11 443)	36 892
Actifs des comptes distincts	–	–	13 018	9 235	141 230	–	163 483
Total de l'actif	30 609 \$	14 039 \$	94 966 \$	20 172 \$	281 599 \$	(58 296)\$	383 089 \$
Passif et avoir							
Provisions mathématiques	– \$	– \$	60 649 \$	7 456 \$	96 735 \$	(3 041)\$	161 799 \$
Billets de consommation	–	–	2 860	–	–	–	2 860
Autres passifs	337	86	5 139	995	17 809	(5 009)	19 357
Dette à long terme	350	1 360	1 112	–	2 620	(2 402)	3 040
Obligations au titre des actions privilégiées et instruments de capitaux propres	344	–	–	–	2 228	–	2 572
Part des actionnaires sans contrôle dans des filiales	–	–	–	–	420	(20)	400
Passif des comptes distincts	–	–	13 018	9 235	141 230	–	163 483
Capitaux propres	29 578	12 593	12 188	2 486	20 557	(47 824)	29 578
Total du passif et de l'avoir	30 609 \$	14 039 \$	94 966 \$	20 172 \$	281 599 \$	(58 296)\$	383 089 \$
Au 31 décembre 2005							
Actif							
Placements	12 \$	142 \$	67 651 \$	6 935 \$	100 449 \$	(22)\$	175 167 \$
Investissements dans des filiales non consolidées	30 111	14 895	3 756	163	–	(48 925)	–
Autres actifs	605	319	13 998	3 306	28 889	(10 488)	36 629
Actif des comptes distincts	–	–	13 018	8 741	111 903	–	133 662
Total de l'actif	30 728 \$	15 356 \$	98 423 \$	19 145 \$	241 241 \$	(59 435)\$	345 458 \$
Passif et avoir							
Provisions mathématiques	– \$	– \$	64 473 \$	6 993 \$	89 717 \$	(3 061)\$	158 122 \$
Billets de consommation	–	–	2 900	–	–	–	2 900
Autres passifs	2 167	103	5 336	982	15 500	(6 150)	17 938
Dette à long terme	–	1 335	602	–	1 976	(1 433)	2 480
Obligations au titre des actions privilégiées et instruments de capitaux propres	344	–	–	–	1 578	–	1 922
Part des actionnaires sans contrôle dans des filiales	–	–	–	–	211	6	217
Passif des comptes distincts	–	–	13 018	8 741	111 903	–	133 662
Capitaux propres	28 217	13 918	12 094	2 429	20 356	(48 797)	28 217
Total du passif et de l'avoir	30 728 \$	15 356 \$	98 423 \$	19 145 \$	241 241 \$	(59 435)\$	345 458 \$

États des résultats de consolidation condensés

	Société Financière Manuvie (garant)	John Hancock Financial Services, Inc.	John Hancock Life Insurance Company (émetteur)	John Hancock Variable Life Insurance Company (émetteur)	Autres filiales	Rajustements de consolidation	Société Financière Manuvie consolidée
Exercice terminé le 31 décembre 2006							
Produits							
Primes	– \$	– \$	2 949 \$	94 \$	9 458 \$	(6)\$	12 495 \$
Revenus de placements, montant net	5	30	3 556	367	6 072	(55)	9 975
Honoraires et autres produits	74	3	367	489	5 700	(392)	6 241
Total des produits	79 \$	33 \$	6 872 \$	950 \$	21 230 \$	(453)\$	28 711 \$
Prestations et charges							
Prestations échues	– \$	– \$	4 923 \$	492 \$	12 493 \$	9 \$	17 917 \$
Commissions, placements et frais généraux	49	(1)	646	130	3 794	(341)	4 277
Amortissement des frais d'acquisition différés et valeur de l'entreprise acquise	–	–	270	69	834	(5)	1 168
Autres	27	58	371	33	832	(68)	1 253
Total des prestations et des charges	76 \$	57 \$	6 210 \$	724 \$	17 953 \$	(405)\$	24 615 \$
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	3 \$	(24)\$	662 \$	226 \$	3 277 \$	(48)\$	4 096 \$
Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices	(7)	15	(208)	(75)	(629)	(22)	(926)
Bénéfice (perte) après impôts sur les bénéfices	(4)\$	(9)\$	454 \$	151 \$	2 648 \$	(70)\$	3 170 \$
Part du bénéfice net des filiales non consolidées	3 174	721	255	4	–	(4 154)	–
Bénéfice net	3 170 \$	712 \$	709 \$	155 \$	2 648 \$	(4 224)\$	3 170 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2005

Produits							
Primes	– \$	– \$	2 296 \$	97 \$	9 513 \$	(39)\$	11 867 \$
Revenus de placements, montant net	5	4	4 383	395	6 544	(86)	11 245
Honoraires et autres produits	22	–	410	480	4 991	(479)	5 424
Total des produits	27 \$	4 \$	7 089 \$	972 \$	21 048 \$	(604)\$	28 536 \$
Prestations et charges							
Prestations échues	– \$	– \$	4 755 \$	506 \$	12 571 \$	(545)\$	17 287 \$
Commissions, placements et frais généraux	18	44	769	110	3 825	(563)	4 203
Amortissement des frais d'acquisition différés et valeur de l'entreprise acquise	–	–	158	52	954	5	1 169
Autres	14	49	303	34	681	(38)	1 043
Total des prestations et des charges	32 \$	93 \$	5 985 \$	702 \$	18 031 \$	(1 141)\$	23 702 \$
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	(5)\$	(89)\$	1 104 \$	270 \$	3 017 \$	537 \$	4 834 \$
Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices	(4)	38	(372)	(87)	(775)	(190)	(1 390)
Bénéfice (perte) après impôts sur les bénéfices	(9)\$	(51)\$	732 \$	183 \$	2 242 \$	347 \$	3 444 \$
Part du bénéfice net des filiales non consolidées	3 453	1 077	241	5	–	(4 776)	–
Bénéfice net	3 444 \$	1 026 \$	973 \$	188 \$	2 242 \$	(4 429)\$	3 444 \$

État des flux de trésorerie de consolidation condensé

Exercice terminé le 31 décembre 2006	Société Financière Manuvie (garant)	John Hancock Financial Services, Inc.	John Hancock Life Insurance Company (émetteur)	John Hancock Variable Life Insurance Company (émetteur)	Autres filiales	Rajustements de consolidation	Société Financière Manuvie consolidée
Activités d'exploitation							
Bénéfice net	3 170 \$	712 \$	709 \$	155 \$	2 648 \$	(4 224)\$	3 170 \$
Rajustement en fonction des éléments sans effet sur la trésorerie :							
Part du bénéfice net des filiales non consolidées	(3 174)	(721)	(255)	(4)	–	4 154	–
Augmentation des passifs liés aux contrats	–	–	915	132	6 149	–	7 196
Gains nets réalisés sur placements et autres éléments liés aux placements	–	–	(12)	7	(1 367)	–	(1 372)
Amortissement des frais d'acquisition différés et valeur de l'entreprise acquise, déduction faite des montants capitalisés	–	–	17	(134)	(1 866)	–	(1 983)
Amortissement des primes/escomptes	–	–	464	39	(232)	–	271
Autres amortissements	–	(9)	45	6	260	–	302
Charge d'impôts sur les bénéfices futurs	1	57	133	52	285	27	555
Charge de rémunération à base d'actions	–	–	2	–	24	–	26
Part des actionnaires sans contrôle dans des filiales	–	–	–	–	10	11	21
Bénéfice net (perte nette) rajusté(e) en fonction des éléments sans effet sur la trésorerie	(3)\$	39 \$	2 018 \$	253 \$	5 911 \$	(32)\$	8 186 \$
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation	(9)	(40)	(151)	66	72	32	(30)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(12)\$	(1)\$	1 867 \$	319 \$	5 983 \$	– \$	8 156 \$
Activités d'investissement							
Achats et prêts hypothécaires	– \$	– \$	(13 424)\$	(1 988)\$	(50 809)\$	528 \$	(65 693)\$
Cessions et remboursements	–	–	15 215	1 463	47 607	(528)	63 757
Souscription d'actions privilégiées émises par une filiale	(28)	–	–	–	–	28	–
Réduction des liquidités sur vente d'une entreprise, déduction faite des montants reçus	–	–	–	–	(59)	–	(59)
Montant au comptant versé pour l'immobilier d'une partie liée	–	–	(175)	–	175	–	–
Apport de capital à des filiales non consolidées	–	–	(80)	–	–	80	–
Dividende d'une filiale non consolidée	1 755	645	182	–	–	(2 582)	–
Placement dans des actions ordinaires d'une société liée	–	–	–	–	(1 100)	1 100	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	1 727 \$	645 \$	1 718 \$	(525)\$	(4 186)\$	(1 374)\$	(1 995)\$

État des flux de trésorerie de consolidation condensé (suite)

	Société Financière Manuvie (garant)	John Hancock Financial Services, Inc.	John Hancock Life Insurance Company (émetteur)	John Hancock Variable Life Insurance Company (émetteur)	Autres filiales	Rajustements de consolidation	Société Financière Manuvie consolidée
Exercice terminé le 31 décembre 2006							
Activités de financement							
Diminution des conventions de rachat et titres vendus mais non encore achetés	– \$	– \$	– \$	– \$	(384)\$	– \$	(384)\$
Émissions de créances à long terme	350	–	–	–	551	–	901
Apport de capitaux de la société mère	–	–	–	–	80	(80)	–
Remboursement de la dette à long terme intersociétés	–	33	555	–	(588)	–	–
Remboursement de créances à long terme	–	–	–	–	(272)	–	(272)
Émission de billets subordonnés	–	–	–	–	645	–	645
Rachats de produits institutionnels fixes de John Hancock, montant net	–	–	(4 493)	308	(778)	–	(4 963)
Dépôts bancaires, montant net	–	–	–	–	2 296	77	2 373
Capital du partenaire de coentreprise	–	–	–	–	7	–	7
Billets de consommation échus, montant net	–	–	(40)	–	–	–	(40)
Dividendes sur actions privilégiées	(30)	–	–	–	(5)	5	(30)
Dividendes sur actions ordinaires	(1 133)	–	(645)	(111)	(1 821)	2 577	(1 133)
Billets à payer à une filiale	314	–	–	–	350	(664)	–
Billets à recevoir de la société mère	–	–	–	–	(664)	664	–
Augmentation de billets à recevoir de sociétés affiliées	(27)	(701)	(131)	–	(11)	870	–
Augmentation (diminution) de billets à payer à des sociétés affiliées	(1)	–	–	–	871	(870)	–
Remboursements nets de fonds	–	–	–	–	(69)	–	(69)
Avantage fiscal à l'exercice d'options sur actions	–	–	49	–	10	–	59
Rachat et annulation d'actions ordinaires	(1 631)	–	–	–	–	–	(1 631)
Actions ordinaires émises à l'exercice d'options	139	–	–	–	–	–	139
Actions privilégiées émises (rachetées) par une filiale	–	–	–	–	28	(28)	–
Actions privilégiées émises, montant net	294	–	–	–	–	–	294
Actions ordinaires émises	–	–	–	–	1 100	(1 100)	–
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 725)\$	(668)\$	(4 705)\$	197 \$	1 346 \$	1 451 \$	(4 104)\$
Encaisse et placements à court terme							
Augmentation (diminution) de l'exercice	(10)\$	(24)\$	(1 120)\$	(9)\$	3 143 \$	77 \$	2 057 \$
Variation résultant des fluctuations de change	–	2	20	–	1	–	23
Solde au 1 ^{er} janvier	12	143	1 751	226	6 249	(77)	8 304
Solde au 31 décembre 2006	2 \$	121 \$	651 \$	217 \$	9 393 \$	– \$	10 384 \$
Encaisse et placements à court terme au 1^{er} janvier							
Encaisse et placements à court terme, montant brut	12 \$	143 \$	1 751 \$	226 \$	6 710 \$	(77)\$	8 765 \$
Paiements en cours de compensation compris dans les autres passifs	–	–	–	–	(461)	–	(461)
Encaisse et placements à court terme au 1^{er} janvier, montant net	12 \$	143 \$	1 751 \$	226 \$	6 249 \$	(77)\$	8 304 \$
À la clôture de l'exercice							
Encaisse et placements à court terme, montant brut	2 \$	121 \$	651 \$	217 \$	9 807 \$	– \$	10 798 \$
Paiements en cours de compensation compris dans les autres passifs	–	–	–	–	(414)	–	(414)
Encaisse et placements à court terme au 31 décembre 2006, montant net	2 \$	121 \$	651 \$	217 \$	9 393 \$	– \$	10 384 \$

État des flux de trésorerie de consolidation condensé (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2005	Société Financière Manuvie (garant)	John Hancock Financial Services, Inc.	John Hancock Life Insurance Company (émetteur)	John Hancock Variable Life Insurance Company (émetteur)	Autres filiales	Rajustements de consolidation	Société Financière Manuvie consolidée
Activités d'exploitation							
Bénéfice net	3 444 \$	1 026 \$	973 \$	188 \$	2 242 \$	(4 429)\$	3 444 \$
Rajustements en fonction des éléments sans effet sur la trésorerie :							
Part du bénéfice net des filiales non consolidées	(3 453)	(1 077)	(241)	(5)	–	4 776	–
Augmentation des passifs liés aux contrats	–	–	648	219	3 902	(429)	4 340
Gains nets réalisés sur placements et autres éléments liés aux placements	–	–	(565)	(41)	(1 946)	–	(2 552)
Amortissement des frais d'acquisition différés et valeur de l'entreprise acquise, déduction faite des montants capitalisés	–	–	(71)	(216)	(1 553)	–	(1 840)
Amortissement des primes/escomptes	–	–	650	58	87	–	795
Autres amortissements	–	(6)	29	3	189	–	215
Charge (recouvrement) d'impôts sur les bénéfices futurs	4	(34)	401	96	422	189	1 078
Charge de rémunération à base d'actions	–	–	6	–	27	–	33
Part des actionnaires sans contrôle dans des filiales	–	–	6	–	6	(5)	7
Bénéfice net (perte nette) rajusté(e) en fonction des éléments sans effet sur la trésorerie	(5)\$	(91)\$	1 836 \$	302 \$	3 376 \$	102 \$	5 520 \$
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation	26	128	382	39	390	(107)	858
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	21 \$	37 \$	2 218 \$	341 \$	3 766 \$	(5)\$	6 378 \$
Activités d'investissement							
Achats et prêts hypothécaires	– \$	– \$	(16 164)\$	(1 863)\$	(41 041)\$	– \$	(59 068)\$
Cessions et remboursements	–	21	18 763	1 351	37 587	–	57 722
Apport de capital à des filiales non consolidées	–	(387)	–	–	–	387	–
Souscription d'une créance subordonnée d'une société affiliée	(31)	(156)	–	–	187	–	–
Rachat d'actions privilégiées émises par une filiale	1 100	–	–	–	–	(1 100)	–
Dividende d'une filiale non consolidée	1 000	832	239	–	–	(2 071)	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	2 069 \$	310 \$	2 838 \$	(512)\$	(3 267)\$	(2 784)\$	(1 346)\$

État des flux de trésorerie de consolidation condensé (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2005	Société Financière Manuvie (garant)	John Hancock Financial Services, Inc.	John Hancock Life Insurance Company (émetteur)	John Hancock Variable Life Insurance Company (émetteur)	Autre filiales	Rajustements de consolidation	Société Financière Manuvie consolidée
Activités de financement							
Diminution des conventions de rachat et titres vendus mais non encore achetés	– \$	– \$	– \$	– \$	(115)\$	– \$	(115)\$
Dividendes versés à la société mère	–	–	(832)	(204)	(1 035)	2 071	–
Apport de capitaux de la société mère	–	–	387	–	–	(387)	–
Remboursement de titres de créance à long terme	–	–	(4)	–	(300)	–	(304)
Remboursement de produits institutionnels fixes de John Hancock, montant net	–	–	(3 885)	500	(642)	–	(4 027)
Dépôts bancaires, montant net	–	–	–	–	1 635	(77)	1 558
Billets de consommation émis, montant net	–	–	137	–	–	–	137
Dividendes sur actions privilégiées	(14)	–	–	–	(5)	5	(14)
Dividendes sur actions ordinaires	(926)	–	–	–	–	–	(926)
Augmentation des billets à recevoir de filiales	(430)	–	–	–	–	430	–
Augmentation des billets à payer à la société mère	–	–	–	–	430	(430)	–
Augmentation des billets à recevoir de sociétés affiliées	–	(319)	–	–	–	319	–
Augmentation (diminution) des billets à payer à des sociétés affiliées	–	387	–	–	(68)	(319)	–
Remboursement de fonds, montant net	–	(281)	–	–	(99)	–	(380)
Rachat et annulation d'actions ordinaires	(1 238)	–	–	–	–	–	(1 238)
Actions ordinaires émises à l'exercice d'options	186	–	–	–	–	–	186
Actions privilégiées rachetées par une filiale	–	–	–	–	(1 100)	1 100	–
Remboursement de titres de créance subordonnés	–	–	–	–	(9)	–	(9)
Actions privilégiées émises, montant net	344	–	–	–	–	–	344
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 078)\$	(213)\$	(4 197)\$	296 \$	(1 308)\$	2 712 \$	(4 788)\$
Encaisse et placements à court terme							
Augmentation (diminution) de l'exercice	12 \$	134 \$	859 \$	125 \$	(809)\$	(77)\$	244 \$
Variation résultant des fluctuations de change	–	–	(31)	(3)	(174)	–	(208)
Solde au 1 ^{er} janvier	–	9	923	104	7 232	–	8 268
Solde au 31 décembre 2005	12 \$	143 \$	1 751 \$	226 \$	6 249 \$	(77)\$	8 304 \$
Encaisse et placements à court terme au 1^{er} janvier							
Encaisse et placements à court terme, montant brut	– \$	9 \$	923 \$	104 \$	7 568 \$	– \$	8 604 \$
Paiements en cours de compensation compris dans les autres passifs, montant net	–	–	–	–	(336)	–	(336)
Encaisse et placements à court terme au 1^{er} janvier, montant net	– \$	9 \$	923 \$	104 \$	7 232 \$	– \$	8 268 \$
À la clôture de l'exercice							
Encaisse et placements à court terme, montant brut	12 \$	143 \$	1 751 \$	226 \$	6 710 \$	(77)\$	8 765 \$
Paiements en cours de compensation compris dans les autres passifs, montant net	–	–	–	–	(461)	–	(461)
Encaisse et placements à court terme au 31 décembre 2005, montant net	12 \$	143 \$	1 751 \$	226 \$	6 249 \$	(77)\$	8 304 \$

f) Information additionnelle à présenter selon les PCGR des États-Unis

Instruments dérivés et activités de couverture

Pour les couvertures de juste valeur, la Société couvre les variations de la juste valeur des actifs, des passifs ou des engagements fermes, les variations de la juste valeur des instruments dérivés étant inscrites aux résultats. Pour les couvertures de flux de trésorerie, la Société couvre la variabilité des flux de trésorerie liés aux actifs, passifs et opérations prévues à taux variable et la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu et reclassée dans les résultats durant les exercices au cours desquels l'opération couverte influe sur les résultats. La Société estime que la perte nette différée de 4 \$, inscrite dans les autres éléments du résultat étendu au 31 décembre 2006 (10 \$ en 2005), sera reclassée dans l'état des résultats au cours des douze prochains mois. Les couvertures de flux de trésorerie comprennent des couvertures de certaines opérations prévues, jusqu'à concurrence de 40 ans. Pour la couverture d'un placement net dans un établissement étranger, la Société couvre le risque de change du placement net dans une filiale étrangère et inscrit les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé dans le compte de conversion de devises.

g) Différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis quant à l'évaluation et à la comptabilisation des produits

	PCGR du Canada	PCGR des États-Unis
(i) Obligations	Les obligations sont comptabilisées au coût non amorti, diminué de la provision pour pertes spécifiques. Les provisions sont établies pour une obligation particulière lorsqu'une baisse de valeur de l'obligation est considérée comme durable. Les gains et les pertes réalisés à la vente sont différés et portés aux résultats sur la durée restante des obligations cédées, jusqu'à concurrence de 20 ans.	Les obligations peuvent être classées comme des titres « disponibles à la vente », « détenus jusqu'à l'échéance » ou « détenus à des fins de transaction ». Les obligations disponibles à la vente et détenues à des fins de transaction sont comptabilisées à leur juste valeur, alors que les obligations détenues jusqu'à l'échéance sont comptabilisées au coût non amorti dans les bilans consolidés. Une baisse de la valeur d'une obligation particulière classée comme disponible à la vente ou détenue jusqu'à l'échéance qui est considérée comme durable, entraîne une diminution du coût de l'obligation et une imputation aux résultats dans la période de constatation. Les gains et les pertes réalisés à la vente sont comptabilisés immédiatement dans les résultats. Les gains et les pertes latents sur les obligations disponibles à la vente, à l'exception des pertes considérées comme durables, sont exclus des résultats et présentés, déduction faite des impôts et taxes, comme élément de l'avoir dans les autres éléments du résultat étendu, alors que les gains et les pertes latents sur les obligations détenues à des fins de transaction sont portés immédiatement aux résultats.
(ii) Créances hypothécaires	Les créances hypothécaires sont comptabilisées au coût non amorti, diminué des remboursements et de la provision pour pertes spécifiques. Les gains et les pertes réalisés sont différés et portés aux résultats sur la durée restante des créances cédées, jusqu'à concurrence de 20 ans.	Les créances hypothécaires sont comptabilisées au coût non amorti, diminué des remboursements et de la provision pour pertes spécifiques. Les gains et les pertes réalisés sont portés immédiatement aux résultats.
(iii) Actions	Les actions sont comptabilisées selon la moyenne mobile de la valeur marchande, la valeur comptable étant rapprochée de la valeur marchande à raison de 5 % par trimestre. La valeur de certaines actions est ramenée à la juste valeur, si une baisse de la valeur de l'ensemble du portefeuille (déduction faite des gains nets réalisés et différés) est considérée comme durable. Les gains et les pertes réalisés sont différés, et 5 % des gains et des pertes réalisés et différés non amortis sont portés aux résultats chaque trimestre.	Les actions peuvent être classées comme des titres « disponibles à la vente » ou « détenus à des fins de transaction » et sont comptabilisées à la juste valeur aux bilans consolidés. Les baisses durables de la valeur des actions disponibles à la vente entraînent une diminution du coût des actions et une imputation aux résultats durant la période où elles sont constatées. Les gains et les pertes réalisés et les gains et les pertes latents considérés comme durables sur les actions disponibles à la vente sont portés immédiatement aux résultats. Les gains et les pertes latents sur les actions disponibles à la vente, à l'exception des pertes considérées comme durables, sont exclus des résultats et présentés, déduction faite des impôts et taxes, comme élément de l'avoir dans les autres éléments du résultat étendu, alors que les gains et les pertes latents sur les actions détenues à des fins de transaction sont portés immédiatement aux résultats.
(iv) Immeubles	Les immeubles sont comptabilisés selon la moyenne mobile de la valeur marchande, la valeur comptable étant rapprochée de la valeur marchande à raison de 3 % par trimestre. La valeur comptable d'immeubles particuliers est ramenée à la valeur marchande, si une baisse de valeur de l'ensemble du portefeuille immobilier (déduction faite des gains réalisés et différés) est considérée comme durable. Les gains et les pertes réalisés sont différés, et 3 % des gains et des pertes réalisés non amortis sont portés aux résultats chaque trimestre.	Les immeubles sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé. La valeur de certains immeubles est réduite, compte tenu des flux de trésorerie actualisés, si la valeur comptable de l'immeuble ne peut être recouvrée et est supérieure à la juste valeur. Les gains et les pertes réalisés sont portés immédiatement aux résultats.

	PCGR du Canada	PCGR des États-Unis
<p>(v) Provisions mathématiques</p>	<p>Les provisions techniques pour tous les types de contrats sont calculées selon la Méthode canadienne axée sur le bilan et correspondent au montant réel des actifs du bilan qui, ajouté aux estimations des primes futures et des revenus de placements nets futurs, couvre les montants estimatifs futurs des prestations, les participations aux excédents, les impôts et taxes (autres que les impôts sur les bénéficiaires) et les charges liées aux contrats en vigueur. Les provisions techniques comprennent les provisions résultant des hypothèses les plus probables et une provision pour écarts défavorables. Les provisions résultant des hypothèses les plus probables sont faites pour la durée des provisions et portent sur diverses variables : tendances de mortalité et de morbidité, rendements des placements, taux de récurrence des primes, taux de résiliation des contrats, participations aux excédents versées, charges d'exploitation, impôts et taxes. L'actuaire désigné est tenu d'assortir chaque hypothèse sur cette provision d'une marge d'erreur, pour en constater le caractère aléatoire, prévoir le risque de détérioration des résultats techniques et s'assurer que les provisions techniques sont suffisantes pour honorer les engagements futurs. Ces marges entraînent le calcul d'une provision pour écarts défavorables, qui aura pour effet d'accroître les provisions techniques et de réduire le bénéfice qui serait comptabilisé autrement, au moment où de nouveaux contrats sont vendus. Les hypothèses sont mises à jour régulièrement, et les effets de tout changement, qu'ils soient favorables ou défavorables, sont constatés immédiatement dans les résultats. Les marges pour écarts défavorables sont constatées dans les résultats sur la durée des provisions à mesure que se résorbe le risque d'écart par rapport aux estimations.</p> <p>Les revenus de placements nets futurs pris en compte dans le calcul des provisions techniques sont fondés sur une projection des flux de trésorerie des actifs réels du bilan auxquels se rattachent les passifs ainsi que sur la stratégie de réinvestissement présumée. Les provisions techniques comprennent les provisions pour pertes sur créances associées aux actifs auxquels se rattachent les passifs, ainsi que les provisions pour le non-appariement entre les taux d'intérêt, la liquidité et les autres risques liés au placement. Les provisions pour risques de placement, autres que le risque de crédit lié au revenu fixe, sont calculées au moyen de tests.</p> <p>Le passif utilisé pour l'évaluation peut ne pas durer jusqu'à l'échéance finale du contrat.</p> <p>Les provisions techniques pour les prestations-décès minimums, les garanties de retrait minimum, les garanties de conversion de rente et les prestations à l'échéance en vertu de contrats de fonds distincts sont calculées au moyen d'un modèle stochastique, les hypothèses sur la distribution des rendements futurs des fonds distincts étant essentiellement tirées des données historiques du marché.</p>	<p>Il existe quatre principales normes de comptabilité financière (Financial Accounting Standards), pour l'évaluation des provisions techniques :</p> <p>Le Statement of Financial Accounting Standards No. 60, <i>Accounting and Reporting by Insurance Enterprises</i> (« SFAS 60 »), s'applique aux contrats d'assurance sans participation, y compris l'assurance vie entière et temporaire, l'assurance invalidité et certains contrats de réassurance. Les provisions techniques sont calculées selon la méthode de la prime uniforme pure et représentent la valeur actualisée des prestations futures à verser aux titulaires de contrats ou en leur nom et les charges y afférentes, moins la valeur actualisée des primes nettes futures. Les hypothèses incluent les rendements des placements prévus, la mortalité, la morbidité, les résiliations et les frais de gestion. Une provision pour écarts défavorables est également incluse. Les hypothèses sont fondées sur les estimations les plus probables quant aux statistiques à long terme au moment de l'établissement du contrat (ou de l'acquisition dans le cas d'un regroupement d'entreprises). Les hypothèses ne sont pas modifiées pour les évaluations futures, à moins que le bénéfice futur ne permette plus de récupérer les frais d'acquisition différés (« FAD ») existants ou l'actif de la valeur de l'entreprise acquise (« VEA »), auquel cas le montant des FAD ou l'actif de la VEA est réduit ou radié et, dans la mesure où cela est nécessaire, les provisions techniques sont augmentées. Les provisions techniques ne sont pas nécessairement réduites par la suite même si les circonstances occasionnant l'augmentation ont changé.</p> <p>Le Statement of Financial Accounting Standards No. 97, <i>Accounting and Reporting by Insurance Enterprises for Certain Long-Duration Contracts and for Realized Gains and Losses from the Sale of Investments</i> (« SFAS 97 »), s'applique aux contrats à primes temporaires (y compris les rentes immédiates), aux contrats de type vie universelle et aux contrats de placement. La provision technique pour les contrats à primes temporaires est calculée selon une méthode semblable à celle qui est appliquée aux termes du SFAS 60, sauf que l'excédent des primes brutes sur les primes nettes est reporté et constaté sur la durée de vie des contrats. Les provisions techniques pour les contrats de type vie universelle et les contrats de placement correspondent à la valeur des comptes des titulaires de contrats ou à des montants semblables. Il n'y a aucune provision pour écarts défavorables. S'il est déterminé que le revenu futur prévu pour les contrats de type vie universelle n'est plus suffisant pour récupérer les FAD existants ou la VEA, le montant des FAD ou de l'actif de la VEA est réduit ou radié et, dans la mesure où cela est nécessaire, les provisions techniques sont augmentées. Les provisions techniques ne sont pas nécessairement réduites par la suite même si les circonstances occasionnant l'augmentation ont changé. Pour les contrats assujettis au SFAS 97 qui sont acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, les provisions techniques peuvent inclure un rajustement fondé sur la juste valeur des passifs à la date d'acquisition.</p> <p>En outre, le Statement of Position 03-1, <i>Accounting and Reporting by Insurance Enterprises for Certain Non-traditional Long-Duration Contracts and for Separate Accounts</i> (« SOP 03-1 »), exige la constatation de provisions techniques additionnelles pour les garanties d'assurance en vertu de contrats de type vie universelle et pour les garanties de conversion en rente. Les provisions techniques additionnelles sont fondées sur la proportion estimative des contrats requis pour financer les garanties d'assurance et les garanties de conversion en rente qui dépassent la valeur du compte des titulaires de contrats. L'estimation de la proportion requise doit tenir compte d'un éventail de scénarios futurs possibles et est régulièrement mise à jour en fonction des résultats techniques réels et des modifications aux hypothèses sur les résultats techniques futurs.</p>

	PCGR du Canada	PCGR des États-Unis
(v) Provisions mathématiques (suite)		<p>Le Statement of Financial Accounting Standards No. 120, <i>Accounting and Reporting by Mutual Life Enterprises and by Insurance Enterprises for Certain Long-Duration Participating Contracts</i> (« SFAS 120 »), s'applique aux contrats d'assurance avec participation. Les provisions techniques pour ces contrats sont calculées suivant la méthode de la prime uniforme pure avec des hypothèses sur la mortalité et les intérêts conformes aux hypothèses touchant le fonds de participation et aux hypothèses de non-déchéance. Il n'y a aucune provision pour écarts défavorables. Les hypothèses ne sont pas modifiées, à moins que le bénéfice prévu futur ne permette plus de récupérer les FAD ou la VEA existants à l'actif, auquel cas le montant des FAD ou de l'actif de la VEA est réduit ou radié et, dans la mesure où cela est nécessaire, les provisions techniques sont augmentées. Les provisions techniques ne sont pas nécessairement réduites par la suite si les circonstances occasionnant l'augmentation ont changé.</p> <p>En outre, conformément à l'Emerging Issues Task Force Topic No. D-41 (« EITF D-41 »), les PCGR des États-Unis exigent que les provisions techniques soient rajustées afin de refléter les changements qui auraient été nécessaires si les gains et les pertes latents prévus sur les obligations et les actions disponibles à la vente s'étaient réalisés. Ce rajustement des provisions techniques affecte directement les capitaux propres et n'est pas reflété dans le bénéfice net, conformément au traitement des rajustements correspondants apportés à la valeur comptable des actifs.</p> <p>Les provisions techniques pour les prestations-décès minimums garanties et les garanties de conversion de rente en vertu de contrats de fonds distincts sont évaluées en fonction des règles du SOP 03-1, selon des hypothèses de rendement du fonds correspondant à celles qui sont utilisées pour les PCGR du Canada.</p> <p>Les garanties de retrait minimum et les prestations à l'échéance aux termes des contrats de fonds distincts sont considérées comme des dérivés incorporés assujettis au SFAS 133. Les obligations au titre de ces prestations garanties sont mesurées à la juste valeur au moyen de méthodes stochastiques, les hypothèses sur la distribution des rendements futurs des fonds distincts étant tirées des paramètres d'établissement du prix des options observés sur le marché. Ces obligations sont exclues des « Provisions techniques » et comprises dans les « Autres passifs » du bilan consolidé.</p>
(vi) Frais d'acquisition différés	Les frais d'acquisition de nouveaux contrats d'assurance et de rente, qui se composent essentiellement de commissions et de frais de souscription et d'établissement, sont implicitement constatés à titre de diminution des provisions techniques.	<p>Les frais d'acquisition qui varient avec la production de nouvelles affaires et en découlent sont différés et enregistrés comme un actif. Cet actif de FAD est amorti par imputation aux résultats proportionnellement à différentes mesures, suivant le type de contrat. Les FAD liés aux contrats visés par les dispositions du SFAS 60 sont amortis et imputés aux résultats au prorata des primes comptabilisées. Pour les contrats à prime temporaire sans participation, l'actif de FAD est amorti proportionnellement à la valeur nominale en vigueur des contrats.</p> <p>Les FAD liés aux contrats visés par les dispositions du SFAS 97 et du SFAS 120 (contrats de type vie universelle, contrats de placement et contrats d'assurance avec participation) sont amortis et imputés aux résultats proportionnellement aux marges de profit brut estimatives qui devraient être réalisées sur la durée des contrats. La proportion de profit brut requise pour amortir les FAD est réévaluée périodiquement selon les résultats techniques réels et les hypothèses sur les résultats techniques futurs et le total de l'amortissement à ce jour, est rajusté pour tenir compte de cette proportion estimative.</p> <p>En outre, l'EITF D-41 exige que les FAD liés aux contrats visés par les SFAS 97 et 120 soient rajustés afin de refléter les modifications qui auraient été nécessaires si les gains et les pertes latents sur les obligations et les actions disponibles à la vente s'étaient réalisés. Ces montants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.</p>

	PCGR du Canada	PCGR des États-Unis
(vii) Valeur de l'entreprise acquise	La valeur des contrats en vigueur acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est implicitement constatée à titre de diminution des provisions techniques.	La VEA est calculée à la date d'acquisition et comptabilisée comme un actif. Le calcul initial est fondé sur une projection des profits futurs, déduction faite du coût des fonds propres exigés, lesquels sont actualisés selon un rendement rajusté en fonction du risque. L'actif de la VEA est réparti entre les diverses gammes de produits et est amorti et porté aux résultats selon la même méthode que pour l'amortissement des FAD, mais reflète les primes ou les marges de profit après la date d'acquisition seulement. Les modifications à l'actif de la VEA, qui auraient été nécessaires si les gains et les pertes latents sur les obligations et les actions disponibles à la vente avaient effectivement été réalisés, sont constatées dans les autres éléments du résultat étendu.
(viii) Produits comptabilisés d'avance	Toutes les primes sont comptabilisées comme des produits. Les coûts anticipés des services futurs sont inclus dans les provisions techniques.	En vertu du SFAS 97, les frais imputés aux titulaires de contrats relativement aux services qui doivent être fournis dans les exercices futurs sont comptabilisés comme des produits comptabilisés d'avance. Les produits comptabilisés d'avance sont amortis par imputation aux produits d'honoraires de la même manière que l'actif des FAD. Les modifications aux produits comptabilisés d'avance, qui auraient été nécessaires si les gains et les pertes latents sur les obligations et les actions disponibles à la vente avaient effectivement été réalisés, sont constatées dans les autres éléments du résultat étendu.
(ix) Cession de réassurance	Selon les PCGR du Canada, les provisions techniques sont constatées déduction faite des montants dont le recouvrement est prévu auprès des réassureurs en vertu des traités de réassurance. Les flux de trésorerie qui doivent être versés aux réassureurs ou reçus de leur part sont compris dans la méthode d'évaluation canadienne axée sur le bilan.	Le Statement of Financial Accounting Standards No. 113, <i>Accounting and Reporting for Reinsurance of Short-Duration and Long-Duration Contracts</i> (« SFAS 113 »), s'applique à la cession de la réassurance. En vertu du SFAS 113 des États-Unis, les provisions techniques ne sont pas réduites pour tenir compte des montants cédés à des réassureurs; les montants recouvrables auprès des réassureurs sont plutôt constatés séparément à titre d'actif dans le bilan. Les montants à recouvrer auprès des réassureurs sont évalués selon des méthodes et des hypothèses conformes à celles qui servent à évaluer les provisions techniques des polices réassurées. Le SFAS 113 exige que le profit ou la perte net estimatif découlant de traités de réassurance à long terme soit constaté sur la durée de vie des polices réassurées. Ce traitement peut entraîner la volatilité du bénéfice net en raison de l'écart temporaire entre la constatation des sinistres payés aux titulaires de contrats et la constatation du remboursement des sinistres reçus de la part des réassureurs.
(x) Instruments dérivés	Les instruments dérivés sont désignés comme couvertures et considérés comme efficaces à ce titre s'il existe un degré élevé de corrélation entre les variations de la valeur marchande de l'instrument dérivé et de l'élément couvert sous-jacent, à l'origine et pendant la durée de la couverture. Les gains et les pertes réalisés et latents sur les instruments dérivés qui ont un objectif de couverture et qui sont efficaces à ce titre sont comptabilisés suivant la même méthode que pour les actifs et les passifs sous-jacents. Les instruments dérivés ne remplissant plus leur objectif de couverture sont constatés selon la moyenne mobile de la valeur marchande, la valeur comptable étant rapprochée de la valeur marchande à raison de 5 % par trimestre. Les gains et les pertes réalisés et différés non amortis sont portés aux résultats au taux de 5 % des gains et des pertes réalisés reportés non amortis de chaque trimestre.	Tous les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur aux bilans consolidés, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats ou dans l'avoir selon la nature et l'efficacité de la couverture. Les variations de la juste valeur d'instruments dérivés qui n'ont pas un objectif de couverture sont constatées dans les résultats de l'exercice. Des directives spécifiques sont énoncées à l'égard des types de couverture, de l'évaluation de leur inefficacité et des stratégies de couverture. Lorsqu'un instrument dérivé qui a un objectif de couverture de juste valeur prend fin, une variation finale de la juste valeur est imputée aux résultats, de même qu'une variation compensatoire de juste valeur de l'élément couvert. Lorsqu'un instrument dérivé qui a un objectif de couverture de flux de trésorerie prend fin, la partie efficace du gain cumulatif ou de la perte cumulative continue d'être comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'élément couvert influe sur les résultats. Si la Société établit qu'il n'est plus probable qu'une opération prévue faisant l'objet d'une couverture se réalisera, le gain latent ou la perte latente découlant de l'instrument dérivé comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu est immédiatement constaté dans les résultats. Se reporter à la section f).

	PCGR du Canada	PCGR des États-Unis
(xi) Comptabilisation par l'employeur des régimes à prestations déterminées et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Le coût des prestations des régimes à prestations déterminées est comptabilisé suivant la méthode de la répartition au prorata des services et les estimations du rendement prévu des actifs des régimes, de la hausse des salaires et de l'âge à la retraite des salariés. Les gains et les pertes actuariels qui dépassent 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations constituées et la valeur marchande des actifs des régimes sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne estimative d'activité des participants aux régimes. Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur une estimation du taux de rendement à long terme prévu de ces actifs et sur leur valeur marchande. La valeur marchande des actifs des régimes est calculée selon une méthode en vertu de laquelle l'écart entre la valeur marchande réelle et la valeur marchande prévue des actifs des régimes est constaté sur cinq ans. Le coût des prestations payées d'avance est inclus dans les autres actifs, et le passif au titre des prestations constituées est inclus dans les autres passifs.	<p>En septembre 2006, le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») a publié le Statement of Financial Accounting Standards No. 158, <i>Employers' Accounting for Defined Benefit and Other Post Retirement Plans</i> (« SFAS 158 »). Le SFAS 158 exige la constatation au bilan, à titre d'actif ou de passif, de la situation de capitalisation d'un régime de retraite à prestations déterminées ou d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi, avec compensation dans les autres éléments du résultat étendu. La situation de capitalisation se mesure par la différence entre les actifs du régime évalués à leur juste valeur et l'obligation liée aux prestations. Le SFAS 158 n'exige pas le retraitement des chiffres des périodes antérieures et est en vigueur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006.</p> <p>Quand elle a commencé à appliquer le SFAS 158, la Société a comptabilisé un montant de 281 \$ au titre des autres éléments du résultat étendu avant impôts, afin de constater sa situation de capitalisation pour ce qui est des régimes de retraite à prestations déterminées ou des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui a entraîné un montant de 90 \$ au titre des autres éléments du résultat étendu.</p>

h) Différences de présentation entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis

	PCGR du Canada	PCGR des États-Unis
(i) Primes	Toutes les primes sont présentées comme des produits lorsqu'elles sont exigibles. Une augmentation partiellement compensatoire des provisions techniques pour les contrats correspondants est comptabilisée dans les états des résultats consolidés.	<p>Selon les SFAS 60 et 120, les primes brutes sont présentées comme des produits lorsqu'elles sont exigibles. Une augmentation partiellement compensatoire des provisions techniques pour les contrats correspondants est comptabilisée dans les états des résultats consolidés.</p> <p>Les primes reçues sur les contrats visés par le SFAS 97 ne sont pas présentées comme des produits dans les états des résultats consolidés, mais comme des dépôts aux soldes des comptes des titulaires de contrats. Les frais imputés aux soldes des comptes des titulaires de contrats relativement aux charges relatives à la mortalité, à l'administration des contrats et au rachat sont comptabilisés comme des produits.</p>
(ii) Prestations de décès, valeurs à l'échéance et valeurs de rachat	Les prestations de décès, les valeurs à l'échéance et les valeurs de rachat sont toutes présentées dans les états des résultats consolidés, lorsqu'elles sont engagées. De plus, dans la mesure où ces montants ont été prévus auparavant dans les provisions techniques, une réduction correspondante des provisions techniques est comptabilisée dans les états des résultats consolidés.	<p>Pour les contrats visés par les SFAS 60 et 120, toutes les prestations de décès, valeurs à l'échéance et valeurs de rachat sont présentées dans les états des résultats consolidés lorsqu'elles sont engagées. De plus, dans la mesure où ces montants ont été prévus auparavant dans les provisions techniques, une réduction correspondante des provisions techniques est comptabilisée dans les états des résultats consolidés.</p> <p>Pour les contrats de type vie universelle et les contrats de placement comptabilisés selon le SFAS 97, les prestations engagées au cours de la période en sus des soldes des comptes des titulaires de contrats correspondants sont comptabilisées dans les états des résultats consolidés.</p>
(iii) Variation des provisions techniques	Les intérêts crédités aux soldes des comptes des titulaires de contrats sont inclus dans la variation des provisions techniques, dans les états des résultats consolidés.	Les intérêts exigés à l'égard des contrats visés par le SFAS 97 sont inclus dans les provisions techniques dans les bilans consolidés, et sont classés à titre de prestations échues dans les états des résultats consolidés.
(iv) Actif et passif des fonds distincts	Les placements des fonds distincts sont comptabilisés à la valeur marchande. Les fonds distincts sont gérés séparément du fonds général de la Société et sont donc présentés dans un tableau distinct et non aux bilans consolidés ni aux états des résultats consolidés du fonds général.	<p>L'actif et le passif sont appelés comptes distincts et sont présentés dans les lignes de résumé aux bilans consolidés. L'actif et le passif sont respectivement comptabilisés à la valeur marchande et à la valeur contractuelle.</p> <p>Le SOP 03-1 stipule que les contrats de comptes distincts doivent être classés comme comptes généraux si la totalité du risque de placement n'est pas assumée par le détenteur de comptes distincts. Il en résulte que certains comptes considérés comme fonds distincts selon les PCGR du Canada sont reclassés comme des comptes généraux selon les PCGR des États-Unis.</p>
(v) États des flux de trésorerie consolidés	Les flux de trésorerie des contrats de placement, y compris les rentes différées et les régimes de retraite collectifs, sont présentés comme une activité d'exploitation dans l'état des flux de trésorerie consolidés.	Les flux de trésorerie des contrats de placement comptabilisés selon le SFAS 97 sont présentés comme une activité de financement dans l'état des flux de trésorerie consolidés.

	PCGR du Canada	PCGR des États-Unis
(vi) Réassurance	Lorsque le risque est transféré, les montants récupérables en réassurance relatifs aux risques d'assurance vie cédés et aux risques de rente cédés sont comptabilisés comme une compensation des provisions techniques.	Lorsque le risque est transféré, les provisions techniques pour assurance vie sont présentées comme une provision brute, la partie réassurée étant incluse dans le montant récupérable en réassurance. Les provisions techniques relativement aux rentes sont aussi présentées comme une provision brute, les parties réassurées étant comptabilisées comme des dépôts auprès de réassureurs.
(vii) Comptabilisation de la consolidation – évaluation du contrôle qu'exerce le commandité sur la société en commandite	Le contrôle qu'exerce le commandité sur la société en commandite (ou encore qu'un membre dirigeant exerce sur une société à responsabilité limitée) est évalué en fonction des circonstances. Entre autres, il faut déterminer si le commandité peut faire l'objet d'un limogeage sans motif par une partie ou la totalité des commanditaires non liés et si une partie ou la totalité des commanditaires non liés possèdent un droit de veto à l'égard de décisions importantes qui pourraient être prises dans le cours normal des affaires de la société en commandite.	En juillet 2005, l'Emerging Issues Task Force du Financial Accounting Standards Board a publié l'Emerging Issues Task Force Issue No. 04-5, <i>Investor's Accounting for an Investment in a Limited Partnership When the Investor Is the Sole General Partner and the Limited Partners Have Certain Rights</i> (« EITF 04-5 »). L'EITF 04-5 suppose que le commandité d'une société en commandite (ou un membre dirigeant d'une société à responsabilité limitée) contrôle la société et devrait la consolider, à moins que les commanditaires ne possèdent un droit de limogeage réel (défini comme la capacité pour la majorité simple des commanditaires non liés au commandité de démettre le commandité de ses fonctions sans motif) ou ne détiennent un droit de participation réel (défini comme la capacité d'être activement engagé dans la gestion de la société) ou que la société est une EDDV, auquel cas les règles de comptabilisation de la consolidation des EDDV devraient s'appliquer. Par suite de l'adoption des recommandations de l'EITF 04-5 le 1 ^{er} janvier 2006, la Société a consolidé trois sociétés en commandite. La consolidation de deux sociétés en commandite dans le fonds général de la Société au 31 décembre 2006 a entraîné une augmentation des placements de 149 \$ et une hausse de 149 \$ au titre de la part des actionnaires sans contrôle dans des filiales. La consolidation d'une société en commandite dans les comptes distincts de la Société au 31 décembre 2006 a entraîné une hausse des actifs des comptes distincts de 67 \$ et une hausse des passifs des comptes distincts de 67 \$.
(viii) Revenus de placements et charges	Les revenus de placements et les charges connexes sont comptabilisés selon le montant brut dans les états des résultats consolidés.	Les revenus de placements et les charges connexes sont comptabilisés selon le montant net dans les états des résultats consolidés.

i) Modifications futures à la comptabilisation et à la présentation de l'information selon les PCGR des États-Unis

Choix de la juste valeur à l'égard des actifs financiers et des passifs financiers

En février 2007, le FASB a publié le Statement of Financial Accounting Standards No. 159, *The Fair Value Option for Financial Assets and Financial Liabilities* (« SFAS 159 »). L'objectif du SFAS 159 est de permettre aux sociétés d'atténuer la volatilité des bénéfices, qui découle du fait que les actifs et les passifs connexes sont évalués sur des bases différentes, sans avoir à appliquer des provisions de couverture complexes. Le SFAS 159 offre le choix d'utiliser la comptabilisation à la juste valeur pour la plupart des actifs financiers et des passifs financiers, et de constater les variations de la juste valeur dans les bénéfices. Le choix de la comptabilisation à la juste valeur est irrévocable et peut être appliqué sur une base partielle, c'est-à-dire à certains actifs ou passifs financiers similaires seulement plutôt qu'à l'ensemble de ceux-ci. Le SFAS 159 entre en vigueur pour la Société le 1^{er} janvier 2008 et sera applicable de façon prospective. La Société évalue à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption du SFAS 159 sur ses états financiers consolidés.

Frais d'acquisition différés

En septembre 2005, l'Accounting Standards Executive Committee de l'American Institute of Certified Public Accountants a publié le Statement of Position 05-1, *Accounting by Insurance Enterprises for Deferred Acquisition Costs in Connection With Modifications or Exchanges of Insurance Contracts* (« SOP 05-1 »). Cette directive modifie la comptabilisation des coûts d'acquisition différés du remplacement interne des contrats d'assurance et des contrats de placement. Lorsqu'il est établi que le contrat de remplacement qui sera conclu sera substantiellement modifié par rapport au contrat remplacé, ce remplacement interne devrait être comptabilisé à titre d'annulation du contrat remplacé. Les coûts d'acquisition différés non amortis, les passifs entraînant des produits comptabilisés d'avance et les actifs d'incitatifs à la vente différés des contrats annulés ne devraient plus être reportés et passés en charges. Cette directive entre en vigueur de façon prospective pour l'exercice de la Société commençant le 1^{er} janvier 2007. Son adoption rétrospective n'est pas permise. La Société est d'avis que l'adoption de cette directive n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

Comptabilisation des baux adossés

En juillet 2006, le FASB a publié le Staff Position 13-2, *Accounting for a Change or Projected Change in the Timing of Cash Flows Relating to Income Taxes Generated by a Leveraged Lease Transaction*, qui stipule que les modifications relatives au moment prévu des flux de trésorerie associés aux impôts sur les bénéfices découlant d'un bail adossé doivent être considérées comme des éléments déclencheurs nécessitant le recalcul du taux de rendement et de l'affectation du revenu de location depuis l'établissement du bail et en constatant les gains ou pertes découlant de la modification. Avant cette mise à jour, seules les modifications aux hypothèses sur les baux qui avaient une incidence sur le montant total du bénéfice net estimatif étaient considérées comme des éléments déclencheurs. La prise de position comptable entre en vigueur à l'exercice de la Société débutant le 1^{er} janvier 2007, et la transition vers la nouvelle norme entraînera une charge au titre des bénéfices non répartis d'ouverture au 1^{er} janvier 2007 de 157 \$.

Comptabilisation des positions fiscales incertaines

En juin 2006, le FASB a publié l'interprétation FIN 48 intitulée *Accounting for Uncertainty in Income Taxes*. Cette interprétation prescrit le seuil de constatation minimum qu'une position fiscale doit atteindre avant d'être comptabilisée aux états financiers. Elle fournit également des lignes directrices sur la décomptabilisation, l'évaluation, la classification, les intérêts et pénalités, la comptabilisation dans les périodes intermédiaires, l'information à fournir et la transition. La Société mettra en application cette nouvelle norme comptable à partir de l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2007, auquel moment l'effet cumulatif de la modification sera comptabilisé dans les bénéfices non répartis. La Société est d'avis que l'adoption de cette interprétation n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

Comptabilisation de certains instruments financiers hybrides

En février 2006, le FASB a publié le Statement of Financial Accounting Standards No. 155, *Accounting for Certain Hybrid Financial Instruments* (« SFAS 155 »). Cette norme modifie le SFAS 133 portant sur la comptabilisation des instruments dérivés et des relations de couverture ainsi que le SFAS 140 portant sur la comptabilisation des transferts, de la gestion des actifs financiers et de l'extinction des passifs. Il clarifie l'application du SFAS 133 aux droits de bénéficiaire en ce qui a trait aux actifs financiers titrisés. Le SFAS 155 élimine l'obligation de diviser certains instruments financiers en prévoyant la possibilité d'évaluer à leur juste valeur certains instruments financiers hybrides incluant des dérivés incorporés. L'application de cette option nécessite l'inscription des variations de la juste valeur de l'instrument financier aux états des résultats. Le SFAS 155 est en vigueur pour tous les instruments acquis, émis ou susceptibles d'être réévalués le 1^{er} janvier 2007 ou ultérieurement. La Société est d'avis que l'adoption de cette norme n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

Note 23 ■ Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée de l'exercice.

Note 24 ■ Fait postérieur à la date du bilan

Titres de créance subordonnés

Le 1^{er} février 2007, MIC Trust a remboursé la totalité des 492,5 \$ US de titres privilégiés de fiducie en circulation à la valeur nominale plus les distributions cumulées et impayées à la date de remboursement et a remboursé les 15 \$ US de titres à 8,25 % détenus par MIC. MIC a remboursé toutes les débetures subordonnées en circulation, émises à MIC Trust et venant à échéance le 1^{er} février 2027, à la valeur nominale plus les intérêts cumulés et impayés à la date de remboursement et a racheté ses contrats de souscription d'actions privilégiées. MIC Trust a par la suite été dissoute.

Provenance du bénéfice

La Financière Manuvie s'appuie sur la provenance du bénéfice pour déterminer les principales sources de gains ou de pertes dans chaque période visée. Il s'agit d'un outil essentiel pour la compréhension et la gestion des activités de la Société. La provenance du bénéfice est établie conformément aux lignes directrices prescrites par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »), organisme de réglementation canadien, et au projet de lignes directrices de l'Institut Canadien des Actuaire. Dans l'état de la provenance du bénéfice, les résultats sont répartis en sept catégories selon leur provenance. Ces catégories sont : profit prévu découlant des contrats en vigueur, incidence des nouveaux contrats, gains ou pertes actuariels réels par rapport aux résultats escomptés, incidence des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses, bénéfice sur les fonds excédentaires, autres et impôts. Ensemble, ces éléments expliquent le bénéfice net attribué aux actionnaires de 3 985 millions de dollars en 2006.

Le profit prévu découlant des contrats en vigueur représente le montant porté en réduction des marges pour écarts défavorables constitués sur les secteurs qui ne génèrent pas d'honoraires, et qui est déterminé selon une formule prescrite, auquel s'ajoute le revenu annuel avant impôt prévu des secteurs qui génèrent des honoraires. Les marges pour écarts défavorables sont des sommes excédentaires retenues en sus du coût prévu de la libération des obligations contractuelles afin de constituer une marge de sécurité. Ces marges sont réduites à mesure que la Société se libère du risque associé aux obligations contractuelles.

L'incidence des nouveaux contrats représente l'effet financier des nouvelles souscriptions au cours de la période visée, compte tenu notamment des frais d'acquisition. La souscription de nouveaux contrats crée une valeur économique, qui est contrebalancée par l'incidence de l'inclusion des marges pour écarts défavorables et les autres limites prescrites quant à l'actualisation de cette valeur économique au titre des provisions techniques. Par conséquent, la Société inscrit une perte dans l'état des résultats à l'égard des nouveaux contrats la première année.

Les gains ou pertes actuariels sont attribuables à divers éléments dont les sinistres, le taux de récurrence des contrats, le rendement des placements, les honoraires et les charges, lorsque les résultats techniques réels de la période en cours diffèrent des résultats prévus selon les provisions mathématiques. Cette composante comprend également l'effet des variations du taux de change dans la mesure où elles sont mesurées individuellement. Les gains actuariels ne tiennent pas compte des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses au cours de la période visée. La Société estime que ses hypothèses sont prudentes, comme en témoignent les variations historiques favorables des résultats techniques. L'importante perte actuarielle subie en 2005 à la Division de réassurance reflète des pertes dans le secteur de la réassurance IARD, qui découlent de sinistres déclarés par suite d'ouragans, notamment l'ouragan Katrina.

L'incidence des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses reflète l'effet sur les bénéfices des modifications des méthodes et hypothèses d'évaluation des provisions mathématiques et des autres mesures prises par la direction au cours de la période visée et ne s'inscrivent pas dans le cours normal des activités. Toutes les modifications des méthodes ou des hypothèses ayant une incidence sur les provisions mathématiques sont indiquées sous « Services généraux et autres »; leur incidence consolidée a représenté un gain de 67 millions de dollars en 2006 contre 50 millions de dollars en 2005. La Note 7 des états financiers consolidés détaille les modifications apportées aux méthodes et hypothèses. L'incidence des modifications des méthodes et des hypothèses actuarielles comprend l'incidence de la révision des taux d'actualisation appliqués à l'évaluation des fluctuations des taux d'intérêt et des marchés boursiers pour l'exercice visé, dans le cas des activités qui ne sont pas gérées activement selon une méthode de rapprochement (dans le cas des activités de gestion de patrimoine gérées activement selon une méthode de rapprochement, les taux d'actualisation appliqués à l'évaluation sont révisés chaque trimestre afin de tenir compte des mouvements des marchés; les gains ou pertes sont inscrits comme gains ou pertes actuariels pour le secteur touché).

Parmi les principaux éléments déclarés sous Services généraux et autres au titre des mesures prises par la direction, on trouve les coûts d'intégration liés à l'acquisition de John Hancock (inscrits dans la colonne « Services généraux et autres » et ayant une incidence totale consolidée avant impôt de 5 millions de dollars en 2006 et de 145 millions de dollars en 2005), ainsi qu'une charge de 60 millions de dollars inscrite en 2005 relativement à l'affaire Portus.

Les gains déclarés dans les autres catégories au titre des mesures prises par la direction sont principalement attribuables à des rajustements du bénéfice liés à une révision de la répartition du prix d'achat de John Hancock en 2005, ainsi qu'à l'incidence sur le bénéfice de la variation de l'espérance conditionnelle unilatérale (*conditional tail expectation*) ou ECU des provisions constituées relativement aux garanties des fonds distincts (une perte totale avant impôts de 27 millions de dollars en 2006, répartie entre tous les secteurs, et un gain de 33 millions de dollars en 2005).

Le bénéfice sur les fonds excédentaires traduit les rendements réels des actifs soutenant l'excédent (capitaux propres) de la Société. Ces actifs constituent un portefeuille diversifié, et les rendements fluctuent en harmonie avec ceux des catégories d'actifs sous-jacents.

La composante « Autres » reflète les éléments porteurs de bénéfices avant impôts qui ne sont inclus dans aucun autre élément de l'état de la provenance du bénéfice, notamment les parts des actionnaires sans contrôle. En 2005, cette composante tient compte d'un gain de 89 millions de dollars inscrit dans la colonne « Services généraux et autres » et réalisé à la suite de la réception du paiement d'un avoir résiduel versé par le séquestre relativement à la liquidation de Daihyaku Life.

Les impôts sur les bénéfices représentent les charges d'impôts sur les bénéfices en fonction des différents taux d'imposition dans les territoires où la Financière Manuvie exerce ses activités.

Le bénéfice net attribué aux actionnaires de la Financière Manuvie s'est établi à 3 985 millions de dollars en 2006, contre 3 294 millions de dollars à l'exercice précédent.

Provenance du bénéfice

Exercice terminé le 31 décembre 2006 (en millions de dollars canadiens)	Assurance É.-U.	Gestion de patrimoine É.-U.	Division canadienne	Division Asie et Japon	Division réassurance	Services généraux et autres	Total
Profit prévu découlant des contrats en vigueur	559 \$	950 \$	691 \$	542 \$	243 \$	85 \$	3 070 \$
Incidence des nouveaux contrats	(8)	(165)	(25)	(1)	(19)	–	(218)
Gains actuariels	117	522	258	234	99	204	1 434
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	7	(14)	(14)	–	3	60	42
Bénéfice sur les fonds excédentaires	260	307	326	128	79	(87)	1 013
Autres	–	(20)	(5)	21	(2)	16	10
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	935 \$	1 580 \$	1 231 \$	924 \$	403 \$	278 \$	5 351 \$
Impôts sur les bénéfices	(313)	(444)	(250)	(190)	(109)	(60)	(1 366)
Bénéfice net attribué aux actionnaires	622 \$	1 136 \$	981 \$	734 \$	294 \$	218 \$	3 985 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2005 (en millions de dollars canadiens)	Assurance É.-U.	Gestion de patrimoine É.-U.	Division canadienne	Division Asie et Japon	Division réassurance	Services généraux et autres	Total
Profit prévu découlant des contrats en vigueur	550 \$	836 \$	633 \$	512 \$	214 \$	61 \$	2 806 \$
Incidence des nouveaux contrats	(107)	(150)	(49)	22	(19)	–	(303)
Gains (pertes) actuariel(le)s	217	147	178	160	(367)	315	650
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	32	77	4	11	13	(186)	(49)
Bénéfice sur les fonds excédentaires	230	316	290	106	70	121	1 133
Autres	5	(15)	1	(10)	–	107	88
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	927 \$	1 211 \$	1 057 \$	801 \$	(89)\$	418 \$	4 325 \$
Impôts sur les bénéfices	(313)	(343)	(248)	(69)	(19)	(39)	(1 031)
Bénéfice net (perte nette) attribué(e) aux actionnaires	614 \$	868 \$	809 \$	732 \$	(108)\$	379 \$	3 294 \$

Valeur intrinsèque

La valeur intrinsèque est une mesure de la valeur procurée aux actionnaires et inhérente au bilan de la Société pour l'exercice considéré, compte non tenu de toute valeur associée aux nouveaux contrats futurs. La direction de Manuvie utilise la variation de la valeur intrinsèque entre les périodes considérées comme une mesure de la valeur créée par les activités au cours de l'exercice. La valeur intrinsèque n'est pas une mesure définie par les PCGR et sa définition n'est pas normalisée.

La valeur intrinsèque de la Financière Manuvie est définie comme étant égale aux capitaux propres rajustés en fonction des PCGR du Canada et majorés de la valeur des contrats en vigueur. Les capitaux propres rajustés en fonction des PCGR du Canada correspondent aux capitaux propres constatés à la fin de l'exercice selon les PCGR du Canada, rajustés en fonction de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels, de la juste valeur des actifs excédentaires, des emprunts auprès de tiers et des prestations de retraite. La valeur des contrats en vigueur correspond à la valeur actualisée du bénéfice estimatif selon les PCGR du Canada découlant des contrats en vigueur, déduction faite du coût actualisé nécessaire pour conserver les capitaux servant à maintenir ces contrats en vigueur. Les fonds propres requis sont déterminés selon les exigences relatives au MMPRCE.

Au 31 décembre 2006, la valeur intrinsèque de Manuvie s'élevait à 32,4 milliards de dollars, soit une augmentation de 3,4 milliard de dollars par rapport au 31 décembre 2005.

La valeur réelle de la Société (du point de vue de l'investisseur) est mesurée selon la valeur des actions de la Société à un moment donné. Dans l'évaluation des actions de la Société, les investisseurs prennent en considération la valeur des capitaux propres et des contrats en vigueur, ainsi que la valeur des contrats futurs (valeur de franchise) et d'autres facteurs. Au cours du quatrième trimestre, la valeur marchande de la Société, mesurée selon sa capitalisation boursière, s'établissait entre 54,7 milliards de dollars et 61,1 milliards de dollars. La valeur intrinsèque d'une société est normalement inférieure à sa valeur marchande puisqu'elle ne tient pas compte de la valeur des contrats futurs.

Valeur intrinsèque

Exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2006	2005
Valeur intrinsèque au 1 ^{er} janvier	29 015 \$	27 903 \$
Intérêt sur la valeur intrinsèque	2 336	2 227
Nouveaux contrats	1 914	1 606
Variations des résultats techniques et modifications des hypothèses actuarielles	1 956	592
Valeur intrinsèque avant variations du taux d'actualisation, du taux de change et du capital	35 221 \$	32 328 \$
Variations du taux d'actualisation	(433)	(200)
Gain ou perte de change	153	(1 167)
Dividendes sur les actions ordinaires	(1 133)	(926)
Autres variations du capital ¹	(1 437)	(1 020)
Valeur intrinsèque au 31 décembre	32 371 \$	29 015 \$
Valeur intrinsèque par action	20,92 \$	18,32 \$
Taux de croissance annuel de la valeur intrinsèque (compte non tenu des variations du taux d'actualisation, du taux de change et du capital)	21 %	16 %

¹ Sont inclus les rachats d'actions et les levées d'options.

La valeur intrinsèque peut faire l'objet d'un rapprochement avec les états financiers consolidés comme suit :

Au 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	2006	2005
Capitaux propres inscrits au bilan (compte non tenu des actions privilégiées)	25 018 \$	23 286 \$
Rajustements de la juste valeur	1 431	776
Actifs incorporels (après impôt) et écart d'acquisition	(8 571)	(8 633)
Valeur des capitaux propres, montant net	17 878 \$	15 429 \$
Valeur avant impôt des profits estimatifs inhérents aux provisions mathématiques selon les PCGR du Canada (provisions pour écarts défavorables [« PPED »] actuarielles déclarées) ²		
Rajustements :	30 712 \$	26 533 \$
Valeur des marges additionnelles liées aux contrats non prises en compte dans les PPED actuarielles déclarées		
Taxes et impôts	2 314	3 719
Conversion des taux d'actualisation, les faisant passer de taux d'évaluation à des taux d'actualisation rajustés selon le coût du capital plus élevé	(9 653)	(9 187)
Coût du capital immobilisé	(4 878)	(4 252)
Coût du capital immobilisé	(4 002)	(3 227)
Valeur des contrats en vigueur	14 493 \$	13 586 \$
Valeur intrinsèque	32 371 \$	29 015 \$

² Les PPED actuarielles déclarées incluent les marges non capitalisées liées aux fonds distincts.

Les principales hypothèses économiques qui ont servi au calcul de la valeur intrinsèque de 2006 sont les suivantes :

	Canada	États-Unis	Hong Kong	Japon
Ratio du MMPRCE	150 %	150 %	150 %	150 %
Taux d'actualisation	8,25 %	8,75 %	9,50 %	6,75 %
Prime de risque	4,0 %	4,0 %	5,0 %	5,0 %
Rendement des capitaux propres	8,25 %	8,75 %	9,50 %	6,75 %
Inflation	2,0 %	2,0 %	2,0 %	0,0 %
Taux d'imposition	34 %	35 %	17,5 %	36 %
Taux de change	s.o.	1,1653	0,1498	0,0098

Les taux d'actualisation ont été établis en fonction des taux sur les obligations du gouvernement de chaque pays, majorés d'une prime de risque variant entre 4 % et 5 %. Des taux d'actualisation plus élevés ont été utilisés pour certains secteurs d'activité en Asie. Le taux d'actualisation moyen pondéré est de 8,7 %.

Les actifs excédentaires sont projetés selon un taux de rendement du marché, avant impôt, de 7 % dans le cas des actifs libellés en dollars américains et canadiens, et de 3,5 % dans le cas des actifs libellés en yens.

Selon les pratiques habituelles, les taux de change et les taux d'actualisation sont révisés chaque année afin de tenir compte des taux en cours sur les marchés. Les autres hypothèses principales sont les mêmes, sauf celle qui a trait au rendement des excédents au Japon. Les modifications les plus importantes apportées aux hypothèses sont résumées ci-dessous :

Taux d'actualisation	2006	2005	Taux de change	2006	2005
Canada	8,25 %	8,00 %	Dollar américain	1,1653	1,1659
États-Unis	8,75 %	8,50 %	Dollar de Hong Kong	0,1498	0,1504
Japon	6,75 %	6,50 %	Yen japonais	0,0098	0,0099
<hr/>					
Rendement des excédents	2006	2005			
Japon	3,5 %	3,0 %			

La valeur intrinsèque a été calculée d'après la situation financière de la Société au 30 septembre 2006, projetée au 31 décembre 2006, compte tenu de la variation réelle d'éléments clés comme le cours des titres, l'apport des nouveaux contrats et les résultats techniques des contrats en vigueur. Le flux des profits futurs dans tous les pays a été calculé conformément aux PCGR du Canada et selon des hypothèses similaires à celles utilisées dans le calcul des provisions techniques. Des techniques stochastiques sont utilisées pour déterminer le coût prévu des garanties des fonds distincts incluses dans les provisions mathématiques. Le calcul de la valeur intrinsèque tenait également compte du ratio d'endettement cible de la Société, qui suppose que la dette représente 25 % des fonds propres.

Principales filiales

Liste des principales filiales actives que la Société Financière Manuvie détient directement ou indirectement.

Au 31 décembre 2006 (données non vérifiées, en millions de dollars canadiens)	Participation (%)	Part du capital	Adresse	Description
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE MANUVIE				
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers	100	14 440 \$	Toronto, Canada	Société d'assurance vie à actions cotées en bourse Importante société canadienne de services financiers qui offre une gamme variée de produits de protection financière et de services de gestion de patrimoine
Manulife Holdings (Alberta) Limited	100		Calgary, Canada	Société de portefeuille
Manulife Holdings (Delaware) LLC	100		Delaware, É.-U.	Société de portefeuille
The Manufacturers Investment Corporation	100		Michigan, É.-U.	Société de portefeuille
John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.)	100		Michigan, É.-U.	Société d'assurance vie établie aux États-Unis offrant des produits d'assurance vie individuelle, de rente et de retraite collectifs dans tous les États américains sauf celui de New York
John Hancock Life Insurance Company of New York	100		New York, É.-U.	Produits de retraite collectifs, de rentes individuels et d'assurance vie dans l'État de New York
John Hancock Investment Management Services, LLC	95		Massachusetts, É.-U.	Conseiller en placements
Manulife Reinsurance Limited	100		Hamilton, Bermudes	Réassurance vie et réassurance financière
Manulife Holdings (Bermuda) Limited	100		Hamilton, Bermudes	Société de portefeuille
Manufacturers P&C Limited	100		St. Michael, Barbade	Réassurance IARD et réassurance financière
Manufacturers Life Reinsurance Limited	100		St. Michael, Barbade	Réassurance vie et réassurance financière
Manulife International Holdings Limited	100		Hamilton, Bermudes	Société de portefeuille
Manulife (International) Limited	100		Hong Kong, Chine	Société d'assurance vie exerçant ses activités à Hong Kong et à Taïwan
Manulife-Sinochem Life Insurance Co. Ltd.	51		Shanghai, Chine	Société d'assurance vie établie en Chine
Manulife Asset Management (Asia) Limited	100		St. Michael, Barbade	Société de portefeuille
Manulife Asset Management (Hong Kong) Limited	100		Hong Kong, Chine	Conseiller en placement et gestionnaire de portefeuille établi à Hong Kong qui offre des fonds communs
Banque Manuvie du Canada	100		Waterloo, Canada	Produits bancaires intégrés et services non offerts par les sociétés d'assurance
Manuvie Canada Ltée.	100		Waterloo, Canada	Société d'assurance vie établie au Canada
FNA Financial Inc.	100		Toronto, Canada	Société de portefeuille
Elliott & Page Limitée	100		Toronto, Canada	Conseiller en placements, gestionnaire de portefeuille et de fonds communs au Canada
La Nord-américaine, première compagnie d'assurance	100		Toronto, Canada	Société d'assurances IARD établie au Canada
NAL Resources Management Limited	100		Calgary, Canada	Société de gestion de propriétés pétrolières et gazières
Placements Manuvie Internationale Ltée	100		Waterloo, Canada	Courtier en épargne collective de la Division canadienne
Regional Power Inc.	83,5		Montréal, Canada	Exploitant de projets hydroélectriques
MLI Resources Inc.	100		Calgary, Canada	Société de portefeuille de biens pétroliers et gaziers et des affaires japonaises
Manulife Life Insurance Company	100		Tokyo, Japon	Société d'assurance vie établie au Japon
P.T. Asuransi Jiwa Manulife Indonesia	95		Jakarta, Indonésie	Société d'assurance vie établie en Indonésie
P.T. Manulife Aset Manajemen Indonesia	95,3		Jakarta, Indonésie	Conseiller en placements et gestionnaire de portefeuille établi en Indonésie qui offre des fonds communs
The Manufacturers Life Insurance Co. (Phils.), Inc.	100		Manille, Philippines	Société d'assurance vie établie aux Philippines
Manulife (Singapore) Pte. Ltd.	100		Singapour	Société d'assurance vie établie à Singapour
Manulife (Vietnam) Limited	100		Ho Chi Minh-Ville, Vietnam	Société d'assurance vie établie au Vietnam
Manulife Insurance (Thailand) Public Company Limited	97,9		Bangkok, Thaïlande	Société d'assurance vie établie en Thaïlande
Manulife Europe Ruckversicherungs-Aktiengesellschaft	100		Cologne, Allemagne	Société de réassurance IARD établie en Europe
Gestion des fonds mondiaux MFC (Europe) Limitée	100		Londres, Angleterre	Société de portefeuille
Gestion des placements mondiaux MFC (Europe) Limitée	100		Londres, Angleterre	Société de gestion du portefeuille des fonds internationaux de la Financière Manuvie

Au 31 décembre 2006

(données non vérifiées, en millions de dollars canadiens)

	Participation (%)	Part du capital	Adresse	Description
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE MANUVIE				
Toronto, Canada				
John Hancock Holdings (Delaware) LLC	100	11 547 \$	Wilmington, Delaware, É.-U.	Société de portefeuille
John Hancock Financial Services, Inc.	100		Boston, Massachusetts, É.-U.	Société de portefeuille
John Hancock Life Insurance Company	100		Boston, Massachusetts, É.-U.	Importante société américaine de services financiers qui offre une gamme variée de produits de protection financière et de services de gestion de patrimoine
John Hancock Variable Life Insurance Company	100		Boston, Massachusetts, É.-U.	Société d'assurance vie établie aux États-Unis offrant des contrats d'assurance vie variable et universelle ainsi que des produits de rente, dans tous les États américains sauf celui de New York
P.T. Asuransi Jiwa John Hancock Indonesia	96,2		Jakarta, Indonésie	Société d'assurance vie établie en Indonésie
Independence Declaration Holdings LLC	100		Boston, Massachusetts, É.-U.	Société de portefeuille
Declaration Management & Research LLC	100		McLean, Virginie, É.-U.	Conseiller en placements auprès d'investisseurs institutionnels
John Hancock Subsidiaries LLC	100		Wilmington, Delaware, É.-U.	Société de portefeuille
John Hancock Financial Network, Inc.	100		Boston, Massachusetts, É.-U.	Distributeur de services financiers
The Berkeley Financial Group, LLC	100		Boston, Massachusetts, É.-U.	Société de portefeuille
John Hancock Funds LLC	100		Boston, Massachusetts, É.-U.	Société de fonds communs de placement
Hancock Natural Resource Group, Inc.	100		Boston, Massachusetts, É.-U.	Gestionnaire de portefeuilles forestiers et agricoles diversifiés à l'échelle mondiale pour des régimes de retraite publics et privés, des personnes à revenus élevés, des fondations et des fonds de dotation
John Hancock International Holdings, Inc.	100		Boston, Massachusetts, É.-U.	Société de portefeuille
Manulife Insurance (Malaysia) Berhad	45,8		Kuala Lumpur, Malaisie	Société d'assurance vie établie en Malaisie
John Hancock International, Inc.	100		Boston, Massachusetts, É.-U.	Société de portefeuille
John Hancock Tianan Life Insurance Company	50		Shanghai, Chine	Société d'assurance vie établie en Chine

Membres de la direction

En date du 14 mars 2007

Conseil de direction

Dominic D'Alessandro
Président et chef de la direction

Diane M. Bean
Vice-présidente directrice,
Affaires générales et Ressources humaines

Jean-Paul (J.-P.) Bisnaire
Vice-président directeur principal,
Expansion des affaires et
chef du contentieux

James R. Boyle
Vice-président directeur, Assurance,
États-Unis

Robert A. Cook
Vice-président directeur principal et
directeur général, Asie et Japon

Geoffrey G. Crickmay
Vice-président directeur et
directeur général, Japon

Simon R. Curtis
Vice-président directeur et actuaire en chef

John D. DesPrez III
Vice-président directeur principal,
John Hancock Financial Services

J. Roy Firth
Vice-président directeur,
Gestion de patrimoine, Individuelle

Bruce Gordon
Vice-président directeur principal et
directeur général, Canada
(départ à la retraite : 31 mars 2007)

Donald A. Guloien
Vice-président directeur principal et
chef des placements

Marianne Harrison
Vice-présidente directrice et contrôlease

Beverly S. Margolian
Vice-présidente directrice et
chef de la gestion des risques

John C. Mather
Vice-président directeur principal et
chef des technologies de l'information

Paul L. Rooney
Vice-président directeur principal et
directeur général, Canada

Peter H. Rubenovitch
Vice-président directeur principal et
chef des finances

Warren A. Thomson
Vice-président directeur, Placements, États-
Unis, et Gestion des placements mondiaux

Comité de gestion

(formé des membres du conseil de direction et des
personnes suivantes)

Richard J. Brunet
Vice-président directeur,
Assurance collective

Robert T. Cassato
Vice-président directeur, Distribution,
et président, Wood Logan

Jonathan Chiel
Vice-président directeur et
chef du contentieux, John Hancock

Philip J. Hampden-Smith
Vice-président directeur et
directeur général, Exploitation,
Asie du Sud-Est

Michael E. Huddart
Vice-président directeur et
directeur général, Hong Kong

Edward W.K. Lau
Vice-président directeur et
directeur général adjoint, Asie

Steven J. Mannik
Vice-président directeur et
directeur général, Réassurance

Hugh C. McHaffie
Vice-président directeur,
Gestion de patrimoine, États-Unis

Marc H. Sterling
Vice-président directeur,
Exploitation régionale, Asie

Peter A. Stuart
Vice-président directeur,
Placements, Canada

Coordonnées

Siège social

Société Financière Manuvie
200 Bloor Street East
Toronto (Ontario)
Canada M4W 1E5
Téléphone : 416 926-3000

Division canadienne

Bureau principal
500 King Street North
Waterloo (Ontario)
Canada N2J 4C6
Téléphone : 519 747-7000

**Elliott & Page Limitée
(Fonds communs Manuvie)**
200 Bloor Street East
Toronto (Ontario)
Canada M4W 1E5
Téléphone : 416 581-8300
1 800 363-6647

Banque Manuvie du Canada
500 King Street North
Waterloo (Ontario)
Canada N2J 4C6
Téléphone : 519 747-7000

Placements Manuvie Internationale Ltée
500 King Street North
Waterloo (Ontario)
Canada N2J 4C6
Téléphone : 519 747-7000

Division américaine John Hancock Financial Services

**Bureau principal et
Gestion de patrimoine – É.-U.**
601 Congress Street
Boston MA 02210
É.-U.
Téléphone : 617 663-3000

Assurance – É.-U.
197 Clarendon Street
Boston MA 02116
É.-U.
Téléphone : 617 572-6000

Division Asie et Japon

Bureau principal
48/F., Manulife Plaza
The Lee Gardens
33 Hysan Avenue
Causeway Bay
Hong Kong
Téléphone : 852 2510-5888

Japon

Manulife Life Insurance Company
4-34-1, Kokuryo-cho
Chofu-shi, Tokyo
Japon 182-8621
Téléphone : 81-4 2489-8080

Chine

**Manulife-Sinochem
Life Insurance Co. Ltd.**
21/F., Jin Mao Tower
88 Century Boulevard
Pudong New Area
Shanghai 200121
Rép. pop. de Chine
Téléphone : 86-21 5049-2288

Hong Kong

Manulife (International) Limited
36/F., Manulife Tower
169 Electric Road
North Point
Hong Kong
Téléphone : 852 2510-5600

**Manulife Provident Funds Trust
Company Limited**
36/F., Manulife Tower
169 Electric Road
North Point
Hong Kong
Téléphone : 852 2510-5600

**Manulife Asset Management
(Hong Kong) Limited**
Suite 4701
Manulife Plaza
The Lee Gardens
33 Hysan Avenue
Causeway Bay
Hong Kong
Téléphone : 852 2510-3388

Indonésie

PT. Asuransi Jiwa Manulife Indonesia
Jl. Pegangsaan Timur No. 1A
Jakarta 10320
Indonésie
Téléphone : 62-21 2355 9966

Malaisie

Manulife Insurance (Malaysia) Berhad
12th Floor
Menara Manulife RB
Jalan Gelenggang
Damansara Heights
50490 Kuala Lumpur
Téléphone : 03 2719-9228

Philippines

**The Manufacturers
Life Insurance Co. (Phils.), Inc.**
LKG Tower
6801 Ayala Avenue
1226 Makati City
Philippines
Téléphone : 63-2 884-5433

Singapour

Manulife (Singapore) Pte Ltd.
491B River Valley Road
#07-00 Valley Point
Singapour 248373
Téléphone : 65 6737-1221

Taiwan

Manulife Taiwan
2/F., 89 Sungren Road
Taipei 110
Taiwan
Téléphone : 886-2 2757-5888

Thaïlande

Manulife Insurance Thailand
364/30 Sri Ayudhaya Road
Rajthevi
Bangkok 10400
Thaïlande
Téléphone : 66-2 2246-7650
1 800 224-797 (en Thaïlande)

Vietnam

Manulife (Vietnam) Limited
12/F., Diamond Plaza
34 Le Duan Street
Ho Chi Minh-Ville
Vietnam
Téléphone : 84-8 825-7722

Division de réassurance

Manulife Reinsurance
200 Bloor Street East
Toronto (Ontario)
Canada M4W 1E5
Téléphone : 416 926-3000

**Manulife Reinsurance – John Hancock
U.S.A.**
200 Clarendon Street, T-22
Boston, MA 02116
É.-U.
Téléphone : 617 572-6000

International Group Program
200 Clarendon Street, T-22
Boston, MA 02116
É.-U.
Téléphone : 617 572-6000

Manufacturers P&C Limited
Manulife Place, Bishop's Court Hill
Collymore Rock, St. Michael
Barbade, Antilles
Téléphone : 246 228-4910

**Manulife Europe
Rückversicherungs-AG**
Theodor-Heuss-Ring 1
50668 Cologne
Allemagne
Téléphone : 011-49-221 973-1850

Division des placements

**Gestion des placements mondiaux MFC
(Canada) Limitée**
200 Bloor Street East
Toronto (Ontario)
Canada M4W 1E5
Téléphone : 416 926-6262

**Gestion des placements mondiaux MFC
(Europe) Limitée**
10 King William Street
Londres, EC4N 7TW
Angleterre
Téléphone : 44-20 7256-3500

**MFC Global Investment Management
(U.S.), LLC**
101 Huntington Avenue
Boston MA 02199
É.-U.
Téléphone : 617 375-1700

**MFC Global Investment Management
(Japan) Limited**
Kyobashi TD Building 7F
1-2-5 Kyobashi
Chuo-Ku, Tokyo
Japon 104-0031
Téléphone : 81-3 5204 5545

Manulife Asset Management
Room 1902-03
19th Floor
Manulife Plaza
The Lee Gardens
33 Hysan Avenue
Causeway Bay, Hong Kong
Téléphone : 852 2258-9088

Manuvie Capital Inc.
200 Bloor Street East
Toronto (Ontario)
Canada M4W 1E5
Téléphone : 416 926-5727

Division des placements hypothécaires

200 Bloor Street East
Toronto (Ontario)
Canada M4W 1E5
Téléphone : 1 800 286-1909 (Canada)
1 800 809-3082 (É.-U.)

NAL Resources Management Limited

550 6th Avenue S.W.
Calgary (Alberta)
Canada T2P 0S2
Téléphone : 403 294-3600

Division de l'immobilier

250 Bloor Street East
Toronto (Ontario)
Canada M4W 1E5
Téléphone : 416 926-5500

Declaration Management & Research LLC

1800 Tysons Boulevard, Suite 200
McLean, VA 22102-4263
É.-U.
Téléphone : 703 749-8200

Hancock Natural Resource Group

99 High Street, 26th Floor
Boston, MA 02110-2320
É.-U.
Hancock Timber Resource Group
Téléphone : 617 747-1600
Hancock Agricultural Investment Group
Téléphone : 617 747-1601

Information aux actionnaires

Siège Social de la Société

Financière Manuvie
200 Bloor Street East
Toronto (Ontario)
Canada M4W 1E5
Téléphone : 416 926-3000
Télécopieur : 416 926-5454
Site Web : www.manuvie.com

Assemblée annuelle des actionnaires

Les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée annuelle de la Société Financière Manuvie, qui se tiendra le 3 mai 2007 à 11 heures au salon International, au 200 Bloor Street East, Toronto (Ontario), Canada M4W 1E5.

Bourses

Les actions ordinaires de la Société Financière Manuvie sont inscrites à la cote des bourses suivantes :
Bourse de Toronto (MFC)
Bourse de New York (MFC)
Bourse de Hong Kong (0945)
Bourse des Philippines (MFC)

Relations avec les investisseurs

Les investisseurs institutionnels, les courtiers, les analystes et les autres investisseurs peuvent obtenir des renseignements d'ordre financier en communiquant avec le service des Relations avec les investisseurs ou en visitant notre site Web à l'adresse www.manuvie.com.
Téléphone : 1 800 795-9767, poste 63383 ou 65729
Télécopieur : 416 926-6285
Courriel : investor_relations@manuvie.com

Services aux actionnaires

Veillez communiquer avec nos agents des transferts pour obtenir des renseignements au sujet de vos actions, pour signaler un changement d'adresse ou d'inscription, la perte d'un certificat ou la réception en double de la documentation, pour demander le dépôt direct des dividendes (au Canada, aux États-Unis et à Hong Kong) ou pour recevoir la documentation destinée aux actionnaires par voie électronique.

Si vous faites face à une situation que nos agents des transferts locaux ne peuvent régler, vous pouvez communiquer avec les Services aux actionnaires de Manuvie, par téléphone au 1 800 795-9767, poste 21022 ou 66349, ou par télécopieur au 416 926-3503.

Agent des transferts au Canada

Compagnie Trust CIBC Mellon
C.P. 7010, succursale Adelaide Street
Toronto (Ontario)
Canada M5C 2W9
Téléphone : 1 800 783-9495
(numéro sans frais)
416 643-6268 (numéro local)
Télécopieur : 1 877 713-9291
Courriel : inquiries@cibcmellon.com
Site Web : www.cibcmellon.com

CIBC Mellon a également des succursales à Montréal, à Halifax, à Vancouver et à Calgary.

Agent des transferts aux États-Unis

Mellon Investor Services
480 Washington Blvd.
Jersey City, NJ 07310 É.-U.
ou
P.O. Box 3316
South Hackensack NJ 07606-1916 É.-U.
Téléphone : 1 800 249-7702
Courriel : shrrelations@mellon.com
Site Web : www.melloninvestor.com/ISD

Agent des transferts à Hong Kong

Computershare Hong Kong Investor Services Limited
Rooms 1806-1807
18th Floor Hopewell Centre
183 Queen's Road East
Wanchai, Hong Kong
Téléphone : 852 2862-8555
(actionnaires inscrits)
852 2288-8346 (porteurs d'une attestation de propriété)

Agent des transferts aux Philippines

The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited
Stock Transfer Department
30/F Discovery Suites
25 ADB Avenue
Ortigas Center, Pasig City
Philippines
Téléphone : 632 683-2685

Vérificateurs

Ernst & Young s.r.l.
Comptables agréés
Toronto, Canada

Évolution des cours des actions ordinaires

	Toronto (\$ CA)	New York (\$ US)	Hong Kong (\$ HK)	Philippines (Pesos)
Année 2006				
Quatrième trimestre				
Haut	39,80 \$	34,48 \$	265,00 \$	1680 P
Bas	35,35 \$	31,12 \$	246,00 \$	1560 P
Fermeture	39,35 \$	33,79 \$	258,00 \$	1620 P
Troisième trimestre				
Haut	37,30 \$	33,27 \$	257,00 \$	1670 P
Bas	34,39 \$	29,95 \$	246,00 \$	1500 P
Fermeture	36,00 \$	32,26 \$	253,00 \$	1610 P
Deuxième trimestre				
Haut	37,32 \$	33,63 \$	290,00 \$	2000 P
Bas	33,83 \$	30,05 \$	241,00 \$	1580 P
Fermeture	35,37 \$	31,77 \$	251,00 \$	1690 P
Premier trimestre				
Haut	37,56 \$	32,71 \$	253,00 \$	1640 P
Bas	33,96 \$	29,04 \$	227,00 \$	1533 P
Fermeture	36,63 \$	31,39 \$	249,00 \$	1605 P
Année 2005				
Quatrième trimestre				
Haut	35,00 \$	29,99 \$	232,50 \$	1580 P
Bas	29,58 \$	24,95 \$	197,50 \$	1385 P
Fermeture	34,14 \$	29,40 \$	228,00 \$	1580 P
Troisième trimestre				
Haut	31,88 \$	26,86 \$	205,00 \$	1475 P
Bas	29,33 \$	23,46 \$	183,00 \$	1400 P
Fermeture	31,00 \$	26,66 \$	204,00 \$	1460 P
Deuxième trimestre				
Haut	30,35 \$	24,63 \$	189,50 \$	1345 P
Bas	27,88 \$	22,42 \$	175,50 \$	1200 P
Fermeture	29,26 \$	23,91 \$	189,00 \$	1345 P
Premier trimestre				
Haut	29,33 \$	24,22 \$	187,00 \$	1285 P
Bas	26,65 \$	21,69 \$	170,50 \$	1175 P
Fermeture	28,88 \$	23,96 \$	184,50 \$	1273 P

Note : Le 2 juin 2006, Manuvie a déclaré un dividende en actions ayant le même effet qu'un fractionnement des actions à raison de deux pour une. Les cours des périodes antérieures au deuxième trimestre de 2006 ont été recalculés pour tenir compte du fractionnement des actions.

Dividendes sur actions ordinaires

(\$ CA)	Date de clôture des registres	Date de versement	Montant par action
Année 2006			
Quatrième trimestre	26 février 2007	19 mars 2007	0,200 \$
Troisième trimestre	15 novembre 2006	19 décembre 2006	0,200 \$
Deuxième trimestre	16 août 2006	19 septembre 2006	0,175 \$
Premier trimestre	16 mai 2006	19 juin 2006	0,175 \$
Année 2005			
Quatrième trimestre	21 février 2006	19 mars 2006	0,175 \$
Troisième trimestre	15 novembre 2005	19 décembre 2005	0,150 \$
Deuxième trimestre	16 août 2005	20 septembre 2005	0,150 \$
Premier trimestre	17 mai 2005	21 juin 2005	0,150 \$

Note : Le 2 juin 2006, Manuvie a déclaré un dividende en actions ayant le même effet qu'un fractionnement des actions à raison de deux pour une. Les dividendes déclarés avant le deuxième trimestre de 2006 ont été recalculés pour tenir compte du fractionnement des actions.

La Financière Manuvie vous offre des services électroniques – à temps et en ligne!

Si vous êtes porteur d'actions inscrites ou titulaire d'une attestation de propriété d'actions :

- Faites déposer les dividendes directement dans votre compte bancaire, et vous n'égarerez plus jamais votre chèque de dividendes!
- Gérez votre compte en ligne! À votre convenance, vérifiez-en le solde, renseignez-vous sur le paiement des dividendes et obtenez des formulaires fiscaux – 24 heures sur 24, 7 jours sur 7!
- Participez à la protection de l'environnement, économisez du papier et contribuez à la réduction de nos frais d'impression et de postage. Inscrivez-vous dès aujourd'hui à la transmission électronique des documents. Vous n'aurez plus à attendre l'arrivée du courrier! Voici la liste des documents de la Financière Manuvie offerts en ligne :
 - Rapports annuels
 - Rapports trimestriels aux actionnaires
 - Avis de convocation aux assemblées des actionnaires
 - Circulaires de sollicitation de procurations

Pour vous renseigner sur les services offerts par nos agents des transferts, il vous suffit de visiter leurs sites Web.

Au Canada :

visitez le site de la Compagnie Trust CIBC Mellon à l'adresse www.cibcmellon.com/investisseur.

Aux États-Unis :

visitez le site de Mellon Investor Services à l'adresse www.melloninvestor.com/isd.

Si vos actions ont été déposées dans un compte de courtage, veuillez communiquer avec votre courtier pour obtenir de plus amples renseignements sur les services électroniques qui vous sont offerts.



Société Financière Manuvie

Siège social

200 Bloor Street East
Toronto (Ontario)
Canada M4W 1E5
Téléphone : 416 926-3000
Site Web : www.manuvie.com

Assemblée annuelle des actionnaires

Les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée annuelle de la Société Financière Manuvie, qui se tiendra le 3 mai 2007 à 11 heures au salon International, au 200 Bloor Street East, Toronto (Ontario), Canada M4W 1E5.

Rapport annuel de la SFM Le présent Rapport annuel est également offert en ligne à l'adresse www.manuvie.com.

Régimes de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

Ces régimes permettent aux actionnaires canadiens et américains de demander que les dividendes sur leurs actions ordinaires de Manuvie soient réinvestis d'office dans de nouvelles actions ordinaires de Manuvie ou d'acheter des actions ordinaires supplémentaires grâce au volet facultatif d'achat d'actions en espèces.

Faites travailler votre argent encore plus rapidement grâce à cette solution simple et pratique!

Ces régimes vous offrent :

- la sécurité d'une inscription en compte;
- l'accès à votre compte en ligne 24 heures sur 24 et 7 jours 7;
- la possibilité de vendre vos actions dans le cadre du régime.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'adhésion aux régimes, communiquez avec nos agents des transferts ou visitez notre site Web à l'adresse www.manuvie.com/actionnaires.

Notre vision

Notre vision consiste à être la société d'assurance vie la plus professionnelle du monde en offrant les meilleurs services de protection financière et de gestion de placements et en les adaptant aux clients de chacun des marchés où nous exerçons nos activités.

Engagement mondial envers la collectivité

La Financière Manuvie ayant pour vision d'être une société canadienne de services financiers d'envergure mondiale, elle juge qu'il est important de contribuer à la collectivité afin de mettre sur pied l'infrastructure qui permettra à tous de saisir les occasions et de surmonter les obstacles. Tous les employés sont encouragés à faire leur part. Nous sommes d'ailleurs très fiers de souligner que, partout dans le monde, près de 7 000 employés de Manuvie ont consacré plus de 55 000 heures à venir en aide à nos partenaires dans la collectivité en 2006. En outre, la Financière Manuvie et ses divisions – au Canada, aux États-Unis, au Japon et ailleurs en Asie – ont donné l'an dernier une somme supérieure à 24 millions de dollars, à l'échelle mondiale, en vue de prêter main-forte à plus de 600 organismes sans but lucratif.

Société Financière Manuvie

Siège social

200 Bloor Street East
Toronto (Ontario)
Canada M4W 1E5
Téléphone : 416 926-3000

Relations avec les investisseurs et

Services aux actionnaires

Téléphone : 1 800 795-9767
Courriel : investor_relations@manuvie.com

www.manuvie.com

Les documents suivants de la Financière Manuvie sont offerts sur le site www.manuvie.com :

- Circulaire de sollicitation de procurations
- Rapport annuel
- Déclaration de contribution à la collectivité
- Documents sur la gouvernance

The Manulife Financial Proxy Circular and Annual Report are also available in English.

Services électroniques – à temps et en ligne

Grâce à ses agents des transferts, Compagnie Trust CIBC Mellon au Canada et Mellon Investor Services aux États-Unis, Manuvie est en mesure de fournir des services électroniques pratiques et sûrs à ses actionnaires. De plus amples renseignements à ce sujet figurent en troisième de couverture du présent rapport.